3 1761 07962688 3

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lepactedefamille00rena

I

70

2916

# LE PACTE DE FAMILLE

ET

# L'AMÉRIQUE

## LA POLITIQUE COLONIALE FRANCO-ESPAGNOLE

DE 1760 A 1792

*Publié sous le patronage de la Société de l'Histoire des Colonies françaises*

LE

# PACTE DE FAMILLE

ET

# L'AMÉRIQUE

## LA POLITIQUE COLONIALE FRANCO-ESPAGNOLE

DE 1760 A 1792

PAR

Francis P. RENAUT

PARIS

EDITIONS LEROUX, 28, RUE BONAPARTE, VIe

—

1922

Tous droits de traduction, reproduction et adaptation
réservés pour tous pays

—

*Copyright 1922*
by Francis P. Renaut

—

*Printed in France.*

D
289
.5
R4

LIBRARY
AUG 24 1966
UNIVERSITY OF TORONTO

1113031

# ÉTUDES

SUR

# LE PACTE DE FAMILLE

ET

## LA POLITIQUE COLONIALE FRANÇAISE

(1760-1792)

---

### L'Amérique et la colonisation européenne au XVIII^e siècle.

Au XVIII^e siècle, les expériences coloniales se pratiquaient presque exclusivement sur le sol américain. Hors du Nouveau Monde, on ne rencontrait guère comme tentatives de peuplement que celles pratiquées par la France à l'Ile Bourbon et à l'Ile de France, par les Hollandais au Cap et à Ceylan ; partout ailleurs, en Afrique comme en Asie, prévalait la tactique des comptoirs et factoreries. L'Amérique, au contraire, recevait un flot de colons, de fonctionnaires et apparaissait comme l'apanage de quatre puissances européennes qui s'en appropriaient toutes les côtes et îles, toutes les terres connues : l'Espagne et la

France, et, loin derrière elles, l'Angleterre et le Portugal, sans compter les nombreux états possédant de minuscules ou de temporaires établissements (Danemark, Provinces-Unies, Suède, Brandebourg).

Au Portugal revenait le vaste domaine brésilien encore indélimité. La Grande-Bretagne, maîtresse de quelques Antilles, détenait les côtes du continent septentrional entre l'Acadie et la rivière Savannah. Le reste de ce monde se partageait entre les monarchies bourbons. L'empire de l'Espagne embrassait le Mexique avec ses dépendances du Texas et de Californie (occupées par un réseau de postes à larges maillons), la région des Isthmes, les capitaineries de Caracas et de Buenos-Ayres sur le versant atlantique, celles de Lima et de Santiago sur le littoral pacifique ; de plus, dans la mer des Caraïbes, une ceinture de possessions depuis la péninsule floridienne jusqu'à la Trinidad aux confins amazoniens, en passant par Cuba, Porto Rico, la portion orientale de Saint-Domingue, servait d'avant-postes protecteurs aux riches provinces de Terre-Ferme.

Le domaine de la France, moins splendide par l'étendue et par la richesse, était plus compact, concentré qu'il était autour de deux artères fluviales : le Saint-Laurent, le fleuve du Canada, et le Mississipi, le fleuve de la Louisiane, communiquant ensemble par les Grands Lacs et la vallée de l'Ohio, enserrant de leur étreinte les possessions britanniques égrenées le long du littoral atlantique. La colonisation était dense autour de la Nouvelle-Orléans, de Québec et de Montréal ; l'intérieur restait mal connu, pratiquement inexploré. A ces colonies continentales, il fallait ajouter le chapelet des Antilles : Saint-Domingue, la Guadeloupe, la Martinique, Grenade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Tabago, Saint-Martin.

Ces faits suffisent à expliquer le rôle considérable que jouait l'Amérique dans les combinaisons coloniales de la diplomatie. Si les Indes Orientales constituaient un facteur surtout commercial, les Indes Occidentales et le Nouveau Monde étaient un facteur de puissance par les éléments territoriaux, maritimes, économiques, financiers, même sociaux mis en jeu. L'importance des questions coloniales ne devait cesser de grandir au XVIII^e siècle, de s'imposer par suite aux hommes d'état ; par conséquent le continent américain avec tous ses problèmes devait tenir une place toujours plus considérable dans la politique des vieilles cours européennes.

∴

Le régime colonial, tel qu'il est alors pratiqué par les grandes puissances, apparaît tout à la fois un et divers : un par l'identité des principes admis, divers par la répercussion du tempérament national sur l'application de ces mêmes principes. L'influence des idées mercantilistes et bullionistes reste prédominante sur les gouvernements, et Paris, Londres, Madrid tiennent également pour intangible que les colonies ont pour fonction unique de subvenir aux besoins de la métropole, que ces besoins soient positifs (importation) ou négatifs (exportation). La règle du monopole de production, de commerce et de navigation en faveur de la mère-patrie a pour conséquence d'envelopper les possessions exotiques d'une muraille de Chine administrative : cette claustration rigoureuse se pratique non seulement à l'égard des autres pays d'Europe, mais aussi envers les régions voisines soumises à d'autres dominations, et elle se trouve renforcée par le régime de stricte tutelle exercée par le métropole, une tutelle qui prévient l'expansion d'industries ou de

cultures susceptibles de concurrencer celles de la mère-patrie. Parfois même, l'idée de contrôle est poussée si loin que l'action privée est annihilée par de sévères règlements et que l'activité économique des colonies demeure aux mains de l'Etat. Ce dernier système finit par sembler excessif et disparaît peu à peu au XVIII^e siècle. Par contre, l'isolement colonial, au nom de la saine balance du commerce, demeure un dogme.

Ce qui est moins dogmatique et moins universel, c'est la façon de pratiquer la colonisation, d'entendre l'administration des colonies, le rôle politique des colonies. A cet égard, il y a opposition et contraste entre les divers domaines européens d'Amérique. Dans ce contraste se trouve le germe de la transformation que subira le Nouveau Continent au XIX^e siècle ; par lui s'expliquent et se justifient les vicissitudes des systèmes coloniaux qui, successivement jusqu'au XX^e siècle, disparaîtront pour laisser les Amériques à des Américains.

L'Ultramar ne constitue à vrai dire qu'une Nouvelle Espagne : c'est une reproduction fidèle de la métropole adaptée au climat et aux conditions de vie économique ou sociale. Hormis la présence d'indigènes et la pratique de l'esclavage, on pourrait, à Lima comme à Mexico, se croire en Andalousie, tant la vie coloniale est rigoureusement calquée sur celle de la mère-patrie ; c'est le résultat de la transplantation des diverses classes de la société, phénomène qui ne s'est que rarement produit dans les autres possessions européennes. En effet, les découvertes de Cortès, Pizarre et Almagro ont suscité au XVI^e siècle un exode de population qu'a suivi au siècle suivant une émigration plus méthodique ; peu à peu une cristallisation de ces éléments s'est opérée pour aboutir à la forma-

tion d'un monde créole, modelé sur le monde espagnol.

Grande noblesse de cour, petits hobereaux provinciaux et riches bourgeois viennent périodiquement de la péninsule tenir des emplois en Amérique, plus rarement se livrer à l'exploitation de grands domaines ; ils entrent fatalement en conflit avec l'aristocratie et la bourgeoisie créoles qui, émigrées en des temps plus ou moins lointains, s'implantèrent dans les vice-royautés et les capitaineries et se partagèrent tout le sol que ne se réservait pas l'Etat. Le conflit est grand, car les péninsulaires rêvent de s'assurer le monopole des bénéfices et des charges, ils sont les partisans zélés du mercantilisme le plus étroit et de l'obscurantisme le plus rigoureux, ils détiennent les avenues du pouvoir suprême, s'appuyant sur la cour, le Conseil des Indes. Les créoles veulent leur part dans l'administration qui les régit et, subissant durement les effets du monopole à outrance, sollicitent l'atténuation du régime économique : mais ces revendications les rendent suspects, bien qu'elles augmentent sans cesse par le renforcement des classes créoles du fait d'un afflux constant.

A côté de ces éléments, il en est d'autres, bourgeois adonnés aux arts libéraux, petits propriétaires, négociants et artisans qui gravitent autour des capitales et s'installent dans les ports ; la basse classe elle-même est représentée largement. Quant aux indigènes soumis au système des *encomiendas*, ou ils sont de véritables esclaves attribués à des familles (*yanaconas*), ou ils forment des groupements autonomes astreints à payer redevance au fisc royal. Pratiquement ils ne comptent pas dans la vie publique, non plus que les nègres importés d'Afrique ; les uns et les autres sont en dehors de l'humanité espagnole.

Des deux pouvoirs qui s'exercent dans l'Amérique

espagnole, il en est un qui décline : c'est le pouvoir religieux. Le clergé dominait le monde hispano-américain par suite du caractère semi-religieux de la conquête, mais sa splendeur est passée et s'il tient une place encore considérable dans la vie privée (enseignement, institutions charitables), il n'a plus de rôle réellement politique. Sans le monopole de l'enseignement qui lui assure la maîtrise des consciences, il perdrait son prestige, et le Saint-Office serait incapable de soutenir longtemps l'édifice ébranlé par le scepticisme grandissant. Les agissements des jésuites au Paraguay constituent de plus en plus un cas exceptionnel que le mouvement de libéralisme balayera sans peine ; et ce fut la seule expérience d'établissements espagnols privés.

Le pouvoir royal s'affirme de plus en plus, surtout après la rénovation due à l'avènement de Philippe V ; l'œuvre se poursuivra sous son fils cadet Charles III. L'administration coloniale présente en Espagne cette particularité de former un tout : de Madrid aux petits postes épars dans toute l'Amérique, il y a une hiérarchie, mais il y a aussi unité. Les cadres sont multiples et les agents de l'autorité sont innombrables. Cependant l'empire hispanique est si vaste que la population métropolitaine aux excédents limités ne peut suffire à la tâche d'occuper, d'approprier et d'administrer les deux tiers du continent[1]. Ce qui fait la splendeur de l'Ultramar fait aussi sa faiblesse : son étendue est disproportionnée par rapport à l'émigration qui doit le vivifier.

Il est pourtant une institution qui permet à la fois à l'empire colonial de vivre et au régime de se maintenir, c'est celle du Conseil des Indes. La monarchie hispanique

1. Ce qui explique la présence, comme administrateurs espagnols, de Basques, de Louisianais français et d'Irlandais.

est la seule qui ait compris qu'à des colonies de peuplement devait fatalement correspondre un organisme central, destiné à pourvoir aux besoins naturels et moraux des colonies, à défendre et à protéger les colonies à l'intérieur et à l'extérieur. Alors qu'en Angleterre, en France, il n'y a aucun lien entre les possessions lointaines et le pouvoir central, à Madrid, un ministère réunit entre ses mains tous les rouages qui animent l'Ultramar. Ce ministère concrétise aux yeux de la nation la partie exotique de l'Etat et il contribue à rappeler à tout Espagnol l'immensité du territoire national. Ce facteur impondérable, mais certain, a déterminé l'intérêt qu'a toujours attaché aux affaires coloniales le Cabinet de l'Escurial, interprète du pays à ce sujet. L'Ultramar est partie intégrante du royaume : à ce titre, il participe intimement à la vie nationale ; les fonctionnaires royaux estiment naturel de poursuivre leur carrière en Amérique, la Grandesse comme les hidalgos de province briguant à l'envi les postes au delà des mers et ne se sentant nullement exilés sur les rives américaines. Toute agression ennemie sur un point inconnu des territoires d'outre-mer, toute violation des règles de monopole est susceptible de faire tressaillir le peuple espagnol à l'égal d'une attaque sur les côtes de Galice ou d'Andalousie.

En France, le royaume bourbon voisin, la situation est différente. Certes, le rôle économique des colonies y est compris de même façon qu'en Espagne, mais la conception politique des colonies est particulière : lieux de déportation, théâtres d'aventures, centres d'approvisionnement, telle est la définition acceptée. Aussi ne partaient guère outremer comme colons ou petits fonctionnaires que le rebut de la métropole et les esprits

aventureux ; le négoce avec les Indes, c'est-à-dire l'expatriation toute temporaire, suffisait pour la plupart des Français à assouvir leur goût de l'exotique. Les hauts emplois coloniaux revenaient, comme de juste, aux gens de qualité, mais les compétitions n'étaient guère âpres pour bien des nominations qui équivalaient à des exils déguisés ou qui, du moins, étaient considérées comme telles.

D'ailleurs la mauvaise organisation de ces lointaines provinces, leur délabrement et le dédain systématique des gouvernants à leur égard constituaient de valables excuses à la répugnance manifestée pour accepter des tâches difficiles et ingrates comme l'administration des colonies. L'élément colon, en général de valeur médiocre, était prétentieux, insatiable autant que turbulent ; il ne constituait ni corps, ni opinion comme dans l'Amérique espagnole, mais, au contraire, livré à d'innombrables coteries rivales, il était une source d'embarras fréquents pour les administrateurs. A cela, s'ajoutaient les rivalités mesquines et jalouses des commerçants, armateurs et manufacturiers de la métropole qui veillaient avec une haineuse vigilance à ne pas laisser se développer d'industrie ou de trafic propres aux colonies. Enfin les possessions françaises étaient guettées par de tenaces adversaires, les Anglais principalement ; aussi conflits locaux et incidents de frontière se multipliaient en ces régions où aucune délimitation précise n'existait du fait d'une géographie mal connue et où l'occupation avait un caractère trop souvent fictif.

Le mal originel qui minait le régime colonial de la France était l'absence de toute organisation coloniale, conséquence de l'indifférence générale pour tout ce qui sortait du cadre métropolitain. Cet empire lointain était dû, en somme, à l'initiative privée : mais la centrali-

sation administrative pratiquée sous Louis XIII et Louis XIV avait fait passer dans bien des cas aux mains de l'Etat ce qui avait été créé par des particuliers [1]. De là l'absence absolue de plan d'ensemble régissant l'administration de ces lointaines possessions. Une copie aussi exacte que possible des rouages fonctionnant dans la métropole, tel avait été l'unique effort d'organisation du gouvernement royal. S'il n'y avait pas eu adaptation des méthodes pratiquées par la monarchie, il n'y a point lieu de s'en étonner, car on avait eu recours à une simple transplantation de système sans souci des besoins locaux, sans souci non plus de la distance séparant de Versailles les capitales coloniales.

Alors que les Espagnols avaient senti la nécessité d'une décentralisation limitée, les Français restaient soumis à l'autocratisme métropolitain. Gouverneurs et intendants avaient théoriquement les mêmes pouvoirs que leurs collègues d'Europe, mais ils étaient hors d'état de jouer aux proconsuls, manquant de tous les moyens nécessaires pour ce rôle. Pratiquement, ils étaient dans la dépendance des secrétaires du roi, mais, relevant simultanément de plusieurs départements (de la Marine principalement), ils couraient le risque de voir leurs demandes demeurer oubliées, parce que les secrétaires d'état se

1. En raison, toutefois, du peu d'attrait exercé par les régions coloniales, le centralisme inauguré sous Louis XIII et Louis XIV n'avait fait que peu de ravages outremer. En plein XVIII^e siècle, on pouvait trouver trois types de colonies françaises : les colonies d'état comme le Canada, la Louisiane, Bourbon ; les colonies privées (comptoirs d'Afrique ou établissements d'Indoustan) ; enfin les colonies mixtes où le pouvoir royal n'avait pas mis fin à certaines institutions sociales dont le rôle tendait à s'effacer (comme aux Antilles). Les colonies d'Etat et les colonie mixtes correspondaient en partie aux provinces d'Etat et aux provinces de gouvernement qui existaient dans la métropole.

désintéressaient en général des colonies et qu'ils usaient largement du prétexte du conflit d'attributions pour rester dans l'inaction la plus complète à l'égard des sollicitations de leurs agents coloniaux. Ceux-ci, par suite, se trouvaient livrés à eux-mêmes, livrés à leurs inspirations bonnes ou mauvaises, avec la perspective d'être peu ou point récompensés en cas de succès et d'être sévèrement traités en cas d'échec, à moins que de bienfaisantes influences de cour ne se fissent sentir.

Le principe que les colonies étaient les servantes de la mère-patrie était poussé jusqu'aux applications les plus illogiques. Leur développement économique était scrupuleusement épié de la métropole, mais, par contre, on n'avait cure de leur expansion ni de leur protection ; les forces militaires et navales chargées d'assurer la sécurité du domaine d'outremer étaient en proportion infime avec la tâche à accomplir ; les secours financiers accordés aux colonies étaient réduits à l'extrême, ce qui expliquait la médiocre expansion de cet empire.

L'indifférence des ministres du Roi Très Chrétien à l'égard des questions coloniales avait pour conséquence de laisser les possessions lointaines fleurir ou dépérir, selon l'homme qui les gouvernait. Frontenac au Canada, Mahé de la Bourdonnais à l'Ile de France, soutenaient l'honneur de la gloire française et du pavillon, mais nul ne les encourageait, dans la métropole. Rien d'ailleurs n'incitait les gouvernants à se préoccuper de la défense des intérêts nationaux en pays exotiques ; tout au plus commerçants et armateurs s'intéressaient-ils dans une mesure toute spéciale à ces problèmes extérieurs, mais leur influence limitée aux ports ne s'exerçait point à la Cour et dans les antichambres ministérielles. Rarement, dans les débats de cabinet, intervenait un sujet

d'ordre colonial, et l'était-il que, traité sommairement, il était bientôt écarté comme importun.

Nul stimulant dans la nation, qui répugnait à l'expatriation sous des cieux inconnus et raillait l'étranger. Certes dans toute l'Europe, dans le monde entier, on rencontrait au XVIIIe siècle des Français, mais il s'agissait plutôt d'aventuriers et de déclassés que d'honnêtes colons. Il n'y avait donc point possibilité d'établir dans les colonies des centres de peuplement, qui fussent autant de centres de rayonnement et de propagande française. L'absence de tout élément stable en nombre permettait à des états concurrents de la France de se jeter sur ses colonies et d'y balayer en peu de temps tous les vestiges de l'ancienne domination. Ainsi s'explique que Terre-Neuve, que l'Acadie annexées par l'Angleterre aux traités d'Utrecht en 1713, eussent pris en quelques années une physionomie entièrement britannique. La Louisiane contenait en 1760 deux mille blancs répartis sur des milliers de kilomètres : aux Antilles la proportion était analogue, et seul le Canada, par sa population prolifique, offrait une situation moins désastreuse.

Si le régime français contrastait avec le régime espagnol au point de vue du rôle joué par les colonies dans la vie nationale et du programme général de colonisation, il s'opposait avec non moins de vigueur avec le système anglais. En Grande-Bretagne, l'œuvre coloniale avait été et restait encore une entreprise privée ; l'action gouvernementale s'accusant progressivement demeurait discrète et l'idée de l'autonomie de fait attestée par chartes et privilèges était admise sans difficulté. Là comme dans la monarchie hispanique, la Nouvelle Angleterre et l'Amérique anglaise faisaient

partie intégrante des Iles Britanniques, bien qu'aucun organisme central ne vînt unir les parcelles éparses de cet empire exotique ; le roi et le conseil économique des Lords du Commerce et des Plantations constituaient le lien essentiel entre mère-patrie et colonies. Néanmoins dirigeants et sujets suivaient avec une attention soutenue les événements d'outremer ; les échanges réciproques entre métropole et colonies étaient actifs, bien qu'empreints de mercantilisme, et les relations fréquentes autant que suivies. Un flot d'émigration existait, renforcé par une politique intense de colonisation pratiquée sur le continent (embauchage en Hollande, en Allemagne). Aussi la population des colonies britanniques était-elle dense ; par suite, elle prenait conscience de sa force et constituait pour les pays limitrophes un voisin incommode. Une mentalité particulière naissait, mentalité où le goût de l'indépendance s'alliait aux tendances impérialistes et aux principes mi-aristocratiques, mi-démocratiques. Les possessions britanniques disposaient donc d'une forte armature naturelle qui compensait leur faible étendue, leur permettait de résister aux attaques de l'extérieur et de s'agrandir sans cesse. Le sûr appui que fournissaient sans compter toutes les classes de la société métropolitaine ajoutait encore à cet avantage et constituait un facteur garant de succès pour la lutte en vue de l'hégémonie coloniale.

*
* *

Le sort des empires coloniaux d'Amérique n'était certes pas sans dépendre et des conditions d'existence et des régimes auxquels ils étaient soumis, mais plus essentielle encore était l'action de la métropole sur les colonies,

action dépendant de l'opinion publique et de l'opinion gouvernementale à l'égard des colonies. Les facteurs purement politiques, voire même économiques et financiers ne pouvaient avoir qu'un rôle d'arrière plan, et la valeur des hommes d'état était impuissante à remédier à l'œuvre néfaste accumulée par les années. Dans ce domaine devait se révéler la loi que les peuples ont le destin qu'ils se tissent eux-mêmes.

Si l'empire français du Nouveau Monde, harmonieusement groupé, facile à défendre et prospère, ne survécut point au milieu du XVIIIe siècle, c'est qu'il fut détruit par l'indifférence de la nation entière, tandis que l'Espagne sut sauvegarder l'intégrité de possessions dix fois plus vastes, mille fois plus exposées aux convoitises ennemies et mal protégées par une puissance en décadence, grâce à la volonté tendue jusqu'à l'obstination de son souverain et de son peuple [1]. Si l'Angleterre sut pendant plus d'un siècle coudre pièce à pièce les lambeaux d'un domaine exotique, c'est qu'elle avait une politique coloniale au service de laquelle se mettait la nation tout entière : cependant il y eut, dans l'histoire britannique, des pages sombres comme le fut la période de 1775 à 1790, durant laquelle la suprématie anglaise sur les mers et dans les colonies subit une redoutable éclipse.

Pourtant il y eut en France une brillante tentative en vue de réagir contre les désastreux effets de l'incompréhension coloniale, tentative d'ordre diplomatique destinée à rétablir une situation devenue critique. Ce fut la Politique du Pacte de Famille instaurée et pratiquée par

1. Même aux temps de l'abaissement de la puissance espagnole, on voit Charles IV, monarque peu intelligent, se refuser obstinément, malgré les dangers pressants du moment, à aliéner en faveur de Napoléon une parcelle de son domaine colonial.

Choiseul. Il est piquant de constater que cet effort tenté pour orienter la politique française dans un sens plus conforme à ses véritables intérêts fut dû à un étranger entré au service de Louis XV et que cet effort demeura absolument personnel à son auteur. Initiative heureuse, mais stérile, qui ne prévint point la faillite du système colonial français d'Ancien Régime !

---

## La signature du Pacte de Famille et le Traité de Paris (1760-1763).

### 1. — *La Lutte Coloniale Franco-Anglaise.*

Tandis que, sur les champs de bataille d'Allemagne, une coalition formidable essayait d'abattre la Prusse, une âpre lutte maritime mettait aux prises, depuis 1756, deux des grandes puissances navales et coloniales de l'Europe. La France et l'Angleterre, tout en prenant part dans des camps opposés à la rivalité austro-prussienne, s'affrontaient en un duel redoutable sur les mers.

En fait, il s'agissait moins d'un conflit à but local que du règlement définitif de la maîtrise des mers et de la suprématie sur les terres lointaines, productrices de denrées exotiques. C'était une des phases de l'antagonisme qui, depuis le début du XVIIIe siècle, s'était poursuivi entre le Cabinet de Saint-James et les états continentaux possesseurs d'une marine considérable (Espagne, France, Provinces-Unies). Déjà, étape par étape, cet antagonisme avait abouti à la constitution d'un empire britannique d'outre-mer : assoupi un moment durant le ministère de Walpole, il avait repris depuis 1740 avec un redoublement d'intensité.

Une différence profonde se marquait dans la conduite de la guerre dans les deux pays belligérants. En France, l'intérêt se concentrait sur les affaires continentales. Le roi, la cour, gens de robe et de lettres, bref les salons qui formaient l'opinion, n'avaient qu'indifférence et dédain pour des régions éloignées, ignorées. Le souvenir des

combinaisons de Law au Mississipi, la gestion laborieuse de la Compagnie des Indes Orientales contribuaient puissamment à entretenir le discrédit autour des opérations lointaines. Seuls quelques hommes d'État, quelque fonctionnaires, armateurs ou planteurs songeaient à l'existence des possessions et comptoirs d'outre-mer. Représentants effacés d'un système dédaigné, ils étaient sans grande influence sur la politique extérieure, leur voix étant facilement étouffée sous le bruit et l'agitation des courtisans, des financiers, des écrivains qui encourageaient par intérêt ou ignorance les tendances officielles d'immixtion à outrance dans les affaires continentales.

Le gouvernement, c'est-à-dire le roi et ses conseillers, n'avait en effet d'yeux ou d'oreilles que pour les affaires continentales, l'équilibre européen. Contraint de mener la guerre sur deux fronts, l'un de mer, l'autre de terre, il se donnait tout entier à la conduite des hostilités sur le dernier, n'accordant au premier qu'une attention distraite au cours des loisirs laissés par les combinaisons diplomatico-militaires en Pologne, en Autriche, en Bavière ou en Italie.

Dans la monarchie britannique, il n'en était pas de même. Sans doute Georges II comme Louis XV donnait, dans ses préoccupations, le pas aux problèmes de l'Europe Centrale sur ceux d'Amérique ou d'Asie : n'était-il pas, par tradition et par éducation, plus électeur de Hanovre que roi d'Angleterre ? Mais ses ministres et ses sujets anglais savaient rétablir la balance en faveur des intérêts nationaux ; ils donnaient aux questions coloniales toute leur importance.

La nation, à cet égard, suivait ses chefs et, par la presse et le Parlement, participait quelque peu à l'exercice du pouvoir. Les négociants de la *City*, les banquiers,

les armateurs, les industriels des comtés du centre étaient tous intéressés à la conquête de régions de production ou de marchés d'exportation. Ils étaient donc tout acquis à une politique d'expansion coloniale et leurs représentants aux Communes savaient parler haut. La *gentry* appuyait ces tendances, sachant que la guerre lui donnait sur le marché intérieur un monopole pour les denrées agricoles et pensant par surcroît que la multiplication des possessions lointaines augmentait les chances de brillantes carrières administratives et militaires [1].

Plus encore que la grande majorité des Anglais de la métropole, les Anglais des colonies se montraient ardents. C'était eux qui avaient rendu inévitable le conflit en 1755. Bien mieux, dans l'intervalle entre la paix d'Aix-la-Chapelle (1748) et l'attentat de Boscawen en 1756, incidents de frontières et agressions locales n'avaient point cessé là où se touchaient les deux empires coloniaux rivaux (confins canadiens et louisianais — comptoirs des Indes).

Ainsi, tandis que les Anglais s'attachaient à affermir leur puissance et leur prospérité, les Français se livraient à des exploits stériles, sacrifiant leurs forces et leurs colonies à l'espoir d'exercer une domination fragile sur le continent européen. Cette erreur d'appréciation, jointe au goût de Louis XV pour le dédale des complications diplomatiques, rendit désastreuses les campagnes navales et coloniales.

Dès 1759, il n'y avait plus çà et là que quelques forteresses ou îles soumises à un siège : Pondichéry, Montréal, Sainte-Lucie, etc. Voilà tout ce qui restait du Canada, des

1. Dans la presse anglaise, on discutait longuement en faveur de l'annexion à la paix de telle ou telle colonie française occupée, et toute une floraison de pamphlets sur ces questions attestait l'intérêt qu'y attachait le public britannique.

Indes et des Antilles [1]. Seule la Louisiane échappait à ce sort, bien que voisine et du Canada et des treize colonies anglaises de l'Amérique. Celles-ci, à dire vrai, se souciaient peu des territoires situés au-delà des Appalaches et tournaient toutes leurs regards vers le Canada. La vallée mississipienne n'en était pas moins hors d'état de se défendre avec 1.500 hommes de troupe et elle était pratiquement bloquée. Sur terre, les succès de la coalition n'étaient guère plus brillants et la Prusse résistait à tous les assauts.

Le ministre des Affaires Étrangères de Louis XV qui avait présidé et assisté à la reprise des hostilités, l'abbé de Bernis, dévoué à la politique continentale et autrichienne, constatait la faillite de ses plans. Il se retirait en décembre 1758. C'est alors que lui succéda aux affaires le comte de Choiseul Stainville, Lorrain entré au service de la France, caractère énergique autant qu'ambitieux servi par une intelligence déliée et un esprit large. Pour lui, point de fétichisme de « système politique » ; c'était erreur de s'obstiner en une politique continentale à l'heure où l'Angleterre tentait d'asseoir sa suprématie navale ; c'était impossibilité de mener de front deux guerres aussi différentes et aussi difficiles. Son esprit réaliste voyait avec raison dans l'Angleterre et non dans la Prusse le véritable adversaire de la France. La Prusse ne menaçait ni l'existence, ni l'essor de celle-ci ; la Grande-Bretagne, par contre, visait à interdire tout développement commercial à la France, à établir sa suzeraineté économique sur le continent. D'autre part, toute une coalition tenait en haleine le Cabinet de Berlin tandis que la France était seule

1. Pondichéry capitula en 1760, restant la dernière place française d'Hindoustan. Montréal fut également capturé par le général Amherst en 1760.

à affronter les forces britanniques. A quoi bon dès lors se faire l'auxiliaire de l'Autriche contre Frédéric II ? Scinder opérations maritimes et opérations terrestres était vain, car les cours de Londres et de Berlin formaient un bloc, mais il y avait lieu de déplacer l'axe de la guerre, de le porter d'Allemagne sur les côtes atlantiques, de consacrer tous ses efforts à la lutte vitale, mais dédaignée jusqu'alors, à la lutte contre la marine britannique. Une contre-offensive coloniale était difficile du fait des succès anglais. A tout le moins fallait-il, par une résistance intelligente, essayer de conjurer les désastres à venir et de limiter les pertes subies.

C'est ce que tenta le nouveau ministre qui, tout en poursuivant les hostilités, tâta le terrain conduisant vers la paix. Bernis, pusillanime, cherchait une paix immédiate, mais une paix d'humiliation ; Choiseul tenta d'obtenir la paix par l'intimidation et la raison. De là les essais de négociations avec l'Angleterre par l'intermédiaire des Provinces-Unies : les conversations entre le comte d'Affry et le général Yorke à La Haye se poursuivirent durant tout l'été de 1759, mais échouèrent grâce à l'intransigeance de Pitt et de ses collègues.

Choiseul se voyait donc dans l'alternative : soit de poursuivre la guerre avec une marine durement éprouvée, des colonies à demi conquises, des finances délabrées, sans compter les embarras continentaux, soit de souscrire à une capitulation impliquant le renoncement à toute ambition coloniale et rivant économiquement la France au char triomphal de l'Angleterre. Bien plus, la paix maritime étant subordonnée à la pacification continentale, l'avènement du tzar Pierre III ébranlait la coalition et permettait à la Prusse comme au Hanovre de se montrer plus exigeants.

Dès lors, mieux valait prolonger les hostilités et risquer le sort des batailles qui, fût-il contraire, ne pouvait aggraver la situation. Choiseul se résigna à cette éventualité, escomptant une alliance navale qui offrirait l'occasion de lasser, sinon de vaincre, l'Angleterre. Cette alliance ne vint point des Provinces-Unies où le futur stathouder Guillaume V était sous la tutelle de son oncle Louis de Brunswick, où les partis n'aspiraient qu'à une prudente neutralité ; elle vint de l'autre grande puissance maritime de l'Atlantique, de l'Espagne où un nouveau roi, à peine monté sur le trône, annonçait son intention de déplacer l'axe politique du pays.

## 2. — *La Politique Espagnole et la Conclusion du Pacte.*

Quand, le 10 août 1759, le roi Ferdinand VI d'Espagne mourut, la monarchie ibérique était nettement à la remorque de l'Angleterre. Situation paradoxale si l'on songe qu'en 1740 le Parlement britannique retentissait de violents cris de guerre contre l'Espagne et que l'opinion publique, la majorité des Communes avaient contraint le pacifique Walpole à briser toute négociation amicale pour entamer contre l'Ultramar une guerre dictée par les intérêts les plus mercantiles.

L'inefficacité de la lutte engagée de 1740 à 1748 et surtout l'avènement de Ferdinand VI en 1746 déterminèrent un revirement de la politique anglaise envers l'Espagne. Au lieu de tendre au démembrement de l'Ultramar, on entreprit de portugaliser l'état hispanique, c'est-à-dire de lui imposer un asservissement politique et économique semblable à celui du Portugal. Entreprise que facilitaient

maints facteurs : l'indolence et la paresse d'esprit du roi qui ne rappelaient guère les talents de Philippe V, l'influence de la reine, Portugaise tout acquise aux vues du Cabinet de Saint-James, enfin l'existence à Madrid d'un parti hostile au rapprochement intime avec la France, tel qu'il avait été pratiqué sous Philippe V.

Ce parti anti-français était en grande partie dû à la politique italienne de la reine-mère Elisabeth Farnèse, à cette politique qui avait rendu nécessaire l'appui de la Cour de Versailles et avait donné une place prééminente à l'ambassadeur de Louis XV. Par réaction, il se mit aux ordres de la Grande-Bretagne et, secondé par la reine — et inconsciemment par le roi, — il réussit à orienter l'axe diplomatique de l'Espagne vers Londres.

De 1750 à 1755 eut lieu le détachement progressif envers la France et l'évolution vers l'Angleterre qu'attestaient le traité de commerce anglo-espagnol de 1750, l'arrivée au pouvoir de ministres anglophiles : duc de Huescar, comte de Valparaiso, marquis de Carvajar, l'Irlandais Wall, tandis que l'ancien parti français fondé sous Philippe V s'effondrait : La Ensenada écarté des affaires, Eslava mort, l'ambassadeur français duc de Duras rappelé à la demande de Ferdinand VI. Lorsque la guerre maritime éclata à nouveau en 1756, le gouvernement de l'Escurial observa la plus entière neutralité, abstention significative qui préludait sans doute à une entente formelle avec la Cour de Londres.

Si cette attitude n'affectait guère le ministère où siégeait Bernis, il n'en alla plus de même après 1758. Choiseul concentrait son attention sur la lutte coloniale ; à ce titre il recherchait la seule alliance possible, l'alliance que dictaient les traditions et les intérêts. Avant même que le neurasthénique Ferdinand VI eût terminé son existence,

il était entré en rapport avec le futur souverain hispanique, Charles VII de Naples, et avait trouvé en ce dernier un adepte de l'union des deux couronnes bourbons en même temps qu'un farouche adversaire de la Grande-Bretagne [1].

Ce monarque, devenu Charles III [2] en montant sur le trône de Madrid, était un homme intelligent, ouvert aux idées nouvelles bien que d'un esprit conservatif, même en de menus détails ; de plus, tenace, fier et doté d'une fidèle mémoire. Il n'hésita pas à conserver le personnel gouvernemental installé par son frère, mais lui donna des instructions nouvelles. On vit donc Wall [3] demeurer à la Guerre, le marquis de Musquiz aux Affaires Étrangères, le marquis del Campo Villar à la Justice, le bailli d'Arriaga à la Marine et au Conseil des Indes. Seul le titulaire des Finances, l'anglophile duc de Valparaiso, fut remplacé par un Sicilien, le marquis de Squillace. Toutefois, si les hommes restaient les mêmes, la direction de la politique était profondément modifiée.

Le parti anglais subissait de ce fait une éclipse qui menaçait d'être durable : ceux de ses membres qui étaient maintenus au pouvoir devaient abdiquer leurs opinions et subir l'impulsion donnée par le roi. Le nouveau programme tendait à la reprise d'une politique familiale

1. Un ultimatum anglais appuyé par la menace de bombarder immédiatement Naples et destiné à obliger Charles IV à rester neutre dans la guerre d'Italie de 1738 constituait un souvenir amer que n'oubliait point le roi d'Espagne.

2. Charles III, né en janvier 1716, mort le 14 décembre 1788, duc de Parme et de Plaisance en 1731, roi de Naples en 1738, roi d'Espagne en 1759.

3. *Richard Wall*, Irlandais entré au service de l'Espagne, devint principal ministre de Ferdinand VI, obtenant le portefeuille des Affaires Etrangères en 1754, celui de la Guerre en 1757 ; maintenu au pouvoir par Charles III, il menaça de se retirer en septembre 1762, et quitta le ministère en août 1763.

bourbonnienne comme au temps de Philippe V. Charles III témoignait ouvertement ces intentions, conservant auprès de lui l'ambassadeur français à Naples, le marquis d'Ossun, personnage représentatif mais vide, dénué d'initiative, privé de perspicacité et incapable de tout travail approfondi, au reste un parfait courtisan fort adapté à l'ambiance royale. Simple instrument de transmission, il allait contraindre son ministre à établir à Madrid en des postes secondaires des informateurs plus habiles et plus actifs. Choiseul et Charles III désiraient un rapprochement mutuel, et il fallut peu de temps pour reconnaître ces dispositions réciproques favorables à une alliance.

Le cabinet britannique n'avait pas tardé à se rendre compte que le changement survenu sur le trône de Madrid impliquait un changement de politique, que Charles III suivrait les traditions de son père plus que celles de son frère, ramenant la monarchie dans l'orbite de la France. Il n'avait pu entretenir d'illusions à cet égard, car, dès septembre 1759, le ministre de Naples à Londres, le prince Albertini, offrait la médiation de son maître entre la France et l'Angleterre. Pitt fit repousser cette ouverture sous le prétexte d'un congrès de pacification générale proposé par la Prusse. Bien que cet essai n'eût eu aucune suite, il n'y en avait pas moins contraste entre les premières décisions du nouveau roi d'Espagne et la réserve apathique de Ferdinand VI. L'ambassadeur de Georges II à Madrid, Lord Bristol, n'avait pu prévoir ce revirement qui atteignait à l'improviste son gouvernement, mais il eut bientôt toute occasion de faire part à sa cour des modifications essentielles apportées à l'orientation espagnole.

Charles III, en effet, multipliait les témoignages d'une

bonne volonté non équivoque envers la France : il n'agissait point sous l'inspiration de l'opinion publique ou de ses conseils, il ne cédait point aux suggestions du falot d'Ossun, mais il menait une politique personnelle qui s'accordait d'ailleurs avec l'intérêt national et surtout avec le sentiment national de fierté et d'orgueil. Agissant en vue de relever le prestige hispanique, il était suivi par le peuple et la majorité des grands. Comme il ne pouvait brusquement rompre en visière avec la Grande-Bretagne, du fait de la situation diplomatique générale, du fait aussi des conditions intérieures de la monarchie (récent avènement du souverain — domination à peine effacée du parti anglophile — organisation militaire et navale déficitaire), il se préparait par des transitions fort apparentes à passer de la neutralité à la belligérence.

A peine les démarches du prince Albertini avaient-elles échoué qu'elles étaient renouvelées par des représentants officiels espagnols. C'étaient successivement la mission extraordinaire du chevalier d'Abreu, puis la mission permanente à Londres du comte de Fuentès, missions destinées toutes deux à offrir la médiation hispanique. Quelle puissance mieux que l'Espagne, la troisième puissance navale, la première au point de vue colonial, eût pu jouer ce rôle de conciliateur qui supposait une force maritime susceptible d'intimider l'Angleterre et de rassurer la France ?

Le Cabinet de Saint-James ne se laissa pas impressionner. Parvenu en un faîte de gloire, enivré des succès remportés, préludes de triomphes plus décisifs, il concevait volontiers la possibilité de balayer définitivement la Cour de Versailles du monde extra-européen et de l'asservir en ce qui concerne la navigation. Aussi était-il peu disposé à se contenter de l'*uti possidetis* ; il désirait faire

disparaître le drapeau blanc du Canada, des Indes et des Antilles, afin de pouvoir à son gré dicter une paix romaine à Carthage vaincue.

Les propositions venues de Madrid ne furent donc accueillies à Londres ni par les dirigeants, ni par la nation. L'opinion publique, saturée des rêves impérialistes et mercantiles que concevaient la *City* et ses protecteurs, voulait recueillir le fruit des sacrifices subis et des victoires remportées. Ce fruit, c'était la maîtrise des océans et la domination coloniale, un monopole quasi-exclusif sur le trafic des mers. Les prétentions à l'égard du commerce neutre (comme l'éprouvaient tout particulièrement les Hollandais) ne rendaient point illusoire ce programme. La nation britannique surexcitée par l'enjeu formidable de la guerre appuyait sans réserve la politique belliqueuse d'un Pitt et considérait sans effroi comme sans regret la perspective d'un conflit avec l'Espagne, dénoncée depuis le début du siècle comme l'un des ennemis héréditaires. Elle envisageait cette éventualité avec confiance, tenant la monarchie ibérique pour un état vermoulu étançonné par les Bourbons.

Peut-être, même en bien des cercles commerçants d'Angleterre, estimait-on qu'une guerre espagnole ne pouvait être qu'avantageuse : une guerre sans risques qui, loin de compromettre les précieux résultats du traité de commerce de 1750, contraindrait le nouveau roi à le reconnaître, à subir ainsi l'emprise économique anglaise et à céder même quelques parcelles de son empire du Nouveau Monde. Par contre, la fraction hanovrienne s'alarmait de cette recrudescence d'esprit belliqueux, de cette extension éventuelle du nombre des belligérants, toutes choses qui signifiaient une prolongation de la guerre. Or elle désirait un prompt règlement des affaires

d'Allemagne, si désastreuses pour l'électorat livré à la menace de l'invasion. Mais ce parti pacifique était alors sans forces auprès du cabinet britannique.

La rupture paraissait fort probable lorsqu'au milieu de 1760 le comte de Fuentès offrit le choix entre la paix ou la guerre. Il parlait encore de médiation, mais liait à cette question un différend tout personnel à sa cour. Les Anglais, en dépit des principes d'exclusivisme et de monopole pratiqués par les Espagnols dans l'Ultramar, étaient parvenus par une action lente et tenace à arracher la concession du droit de couper des bois précieux sur certains points de la côte de l'Amérique Centrale. Ils s'autorisaient de ce fait pour fonder à demeure des établissements sur trois points du littoral : en Mosquitie, à l'embouchure du Rio Grande de Nicaragua ; des deux côtés de la péninsule du Yucatan, sur le versant caraïbe à Belize [1] et sur le versant mexicain dans la province de Campêche. A maintes reprises, le Conseil des Indes, la diplomatie royale s'étaient élevés avec véhémence contre ces empiètements dangereux, surtout au point de vue contrebande, pour la sécurité du Mexique et de la Terre Ferme. Toutefois, la passivité du gouvernement de Londres avait permis à ce dernier de résister à toutes les protestations et injonctions de Philippe V [2].

Le comte de Fuentès évoquait à nouveau ces difficultés pendantes et demandait l'évacuation immédiate des établissements de Mosquitie, qui n'avaient pas seulement un caractère de permanence, mais qui semblaient encore

1. Actuellement Honduras Britannique.

2. La convention du 13 juillet 1713 conclue entre le marquis de Bedmar et Lord Lexinton était le dernier texte régissant la question. L'art. 3 stipulait la permission accordée aux Anglais de couper du bois de campêche à la baie de Honduras.

devoir servir de base à une colonisation par une propagande adroitement menée parmi les populations indigènes. Il importait de couper court à ce danger, car toute la façade atlantique du Nicaragua, la seule accessible de l'Amérique Centrale, menaçait de tomber aux mains de l'Angleterre.

Celle-ci fit traîner les pourparlers sans cependant céler son intention de décliner la médiation et de maintenir sa main-mise sur les rivages mosquitos. Pourtant, au moment de briser net avec l'Espagne, on ressentait à Londres quelque hésitation, non que les escadres hispaniques parussent redoutables, mais il s'agissait de rompre avec la politique de protectorat si brillamment menée sous Ferdinand VI. Un retour offensif du parti anglophile à Madrid était-il possible ? Ne convenait il pas de permettre au Portugal de se mettre en état de supporter l'assaut des Espagnols ? Surtout, n'y avait-il pas lieu d'en finir avec les débris des forces françaises avant d'abattre l'Espagne ?

Charles III ne se laissait pas abuser par ces expédients dilatoires. Volontaire et résolu, il ne reculait pas devant des manifestations énergiques. Dans le courant de l'été 1760, il ordonna par cédule royale la suppression de l'établissement anglais de Campêche. Ainsi, à Madrid, on glissait rapidement de la neutralité à la médiation et de la médiation à la belligérence.

De fait, le roi négociait activement à Paris en vue de la conclusion de l'alliance des deux cours. Dès le début, il avait donné son entière adhésion à la renaissance de l'union des monarchies cis- et trans-pyrénéennes. Louis XV restait en dehors du débat, qui reposait presqu'entièrement sur Charles III et sur Choiseul. Toutefois, quand il s'agit de régler avec précision les conditions de l'alliance, la discussion devint animée, rendue plus ardue par le fait

qu'à Madrid le marquis d'Ossun était incapable d'assumer la tâche délicate de convaincre les ministres espagnols, toujours réticents et peu soucieux de ramener les temps de la « Colonisation Française ». D'autre part, l'ambassadeur espagnol à Versailles, le marquis de Grimaldi, si ami de la France fût-il, redoutait que, dans l'entente des deux royaumes, celui de Louis XV ne prît le pas sur l'autre et que les ministres madrilènes ne fussent les commis ou les instruments de leurs collègues de France.

En outre, la reine Marie-Amélie, peu favorable à une entente intime avec le cabinet de Versailles, contribuait par la simple expression de ses sentiments à encourager à l'inaction les hommes d'État demeurés secrètement anglophiles, notamment le ministre Wall toujours très influent. La mort de la reine, survenue inopinément le 27 septembre 1760, vint affaiblir le clan anglais et accélérer le rapprochement avec la France.

Les doubles pourparlers engagés avec la Cour de Saint-James étaient manifestement voués à l'échec à la fin de 1760. Wall n'avait pu, ni peut-être voulu, obtenir de satisfactions de Lord Bristol et, à Londres, Fuentès était bercé de promesses de renoncement aux privilèges de Campêche, vagues promesses que neutralisait le ton arrogant et intransigeant des Britanniques sur les affaires de commerce et de prise.

Choiseul, par contre, se montrait tour à tour pressant et modérateur. Attitude contradictoire en apparence. Autant il insistait pour que le relèvement naval de l'Espagne ne souffrît aucun retard, autant il paraissait redouter une irrémédiable rupture hispano-anglaise. C'est qu'il souhaitait, sans doute, faire pression sur Pitt par une réelle menace d'alliance offensive, mais ne voulait pas laisser cette arme s'émousser en faisant courir à son allié

le danger de désastres maritimes. Si un traité formel devait resserrer les liens entre les deux monarchies, plus importante serait encore une déclaration patente de l'Escurial, sorte d'ultimatum adressé à l'Angleterre sous forme de médiation armée.

Délicate question de nuance. Le principe de l'alliance était admis, mais les termes en étaient réservés de part et d'autre. En mai 1761, l'ambassadeur d'Ossun recevait de son ministre un « canevas de l'alliance » comportant deux traités distincts :

« L'un sera un pacte de famille à stipuler et à constituer « à perpétuité entre tous les souverains de la maison de France « et qui, n'étant relatif qu'aux intérêts des branches qui la com- « posent, sera exclusif pour toute autre puissance ; le second « traité, auquel d'autres puissances pourront être admises à « accéder, roulera sur les objets qui, regardant principalement « le Roi et le roi d'Espagne, ont aussi des rapports plus ou « moins directs avec d'autres rois ou républiques [1]... »

Charles III et un petit groupe d'Espagnols se montraient plus ardents à conclure, belliqueux qu'ils étaient par politique personnelle. Toutefois ces sentiments, ce penchant pour une alliance aussi étendue que possible devaient être mis à l'épreuve, car au moment où d'Ossun obtenait communication des grandes lignes du pacte de famille, une nouvelle offensive pacifique était menée par la France. Les conditions politiques se modifiaient en Angleterre. La guerre, en se prolongeant, faisait des mécontents : un nou-

1. *Archives du Ministère des Affaires Etrangères*, Espagne, vol. 532, f° 235, 12 mai 1761.

C'était assurément langage officiel car Choiseul, par ses agents spéciaux agissant en dehors de l'ambassadeur, avait pu poser déjà plusieurs bases préalables à l'alliance : il n'y avait point là table rase, comme le laisserait supposer la correspondance officielle avec le splendide mannequin qu'était le Marquis d'Ossun.

veau roi montait sur le trône, apportant dans les affaires du royaume une mentalité nouvelle.

Aussi Choiseul, entendant profiter de ces facteurs, faisait en mars-avril 1761 prudemment sonder le terrain par le ministre russe à La Haye, le prince Galitzin. Les propositions contenues dans un *Mémoire pour la paix* trouvèrent en Angleterre des oreilles complaisantes dans le parti hanovrien qui, tout gagné à des idées de pacification, avait depuis 1759 fait des recrues lasses d'une guerre indéfinie ou lasses de la dictature d'un Pitt. De plus, le nouveau roi Georges III inclinait à laisser faire une réaction contre le tout-puissant ministre et, par suite, admettait la possibilité de signer une paix triomphale afin d'asseoir ensuite à loisir son influence personnelle.

Il y eut donc en mai 1761 échange de plénipotentiaires ; le comte de Bussy se rendit à Londres et Lord Stanley vint à Paris. La présence d'un représentant officiel français dans la capitale britannique permettait d'espérer qu'une action efficace serait exercée sur les milieux pacifiques.

Toutefois cette conversation diplomatique n'impliquait pas un armistice. C'est ainsi que, le 15 juin 1761, une expédition anglaise parvenait à se rendre maîtresse de Belle-Isle, base d'opération contre les côtes mêmes de France.

Les prétentions du cabinet de Versailles s'étaient abaissées et devenaient modestes. La base de l'*uti possidetis* — quelque désavantageuse qu'elle fût — n'était pas contestée ; seule la date de sa fixation restait en litige. L'Angleterre désirant garder le plus de territoires possibles, au moins comme monnaie d'échange, la France comptant faire valoir ses occupations en Allemagne à titre de compensation pour ses pertes coloniales, il y avait là matière

à débat, d'autant plus que la majeure partie de l'opinion britannique se refusait à suivre le clan hanovrien dans la voie des restitutions compensatrices.

Pourtant, en ce qui concernait l'Afrique et l'Asie, il n'y avait que peu de difficultés. Les factoreries de Guinée ou du Sénégal ne soulevaient pas d'ardentes passions. La France pouvait sans peine renoncer à ses comptoirs et protectorats des Indes ; c'était surtout affaire privée, et la Compagnie des Indes Orientales se trouvait dans une situation financière critique. L'Amérique, au contraire, était un champ de bataille plus disputé. Choiseul concevait l'espérance de sauver, au moins en partie, le domaine colonial du Nouveau Monde, de constituer dans la mer des Antilles et le golfe du Mexique un foyer d'action et de rayonnement qui, en liaison avec les possessions espagnoles, permettrait de combattre efficacement l'influence grandissante des Anglo-Saxons dans cette partie du monde.

Naturellement, un tel programme se heurtait à Londres à une opposition irréductible. Là, deux groupes impérialistes se soutenaient mutuellement, l'un recruté en Angleterre, l'autre fourni par les treize colonies américaines (de la Nouvelle-Angleterre à la Géorgie). Tous deux déployaient leur ardeur à propos de la conquête du Canada, et ce problème, bien dédaigné en France, suscitait les plus violentes controverses de l'autre côté du détroit. Trois thèses étaient en présence : 1° Obtenir la Guadeloupe en rétrocédant le Canada ; 2° Garder le Canada en renonçant à la Guadeloupe ; 3° Joindre au Canada toutes les Antilles françaises. Ces deux dernières conceptions étaient surtout préconisées par les Anglo-Américains, défendues par d'innombrables pamphlets auxquels répondaient d'autres brochures non moins passionnées. Benjamin Franklin,

représentant la Pennsylvanie, n'épargnait pas sa plume pour soutenir la politique d'annexion et pour réfuter les arguments dangereux dirigés contre les colonies : par exemple la possibilité de voir les treize colonies se déclarer indépendantes dès qu'aucun danger extérieur ne les menacerait plus dans le Nouveau Monde. Il faisait valoir les efforts, les dépenses accomplies pour se saisir du Saint-Laurent, affirmait l'utilité de cette conquête et soulignait à tout propos la profonde désunion régnant parmi ses compatriotes. Quant aux partisans de l'annexion préférentielle des Antilles, ils se fondaient essentiellement sur la politique du sucre : nécessité de mettre la main sur les îles à plantation de cannes afin d'étouffer cette concurrence étrangère et de mettre un terme à l'active contrebande sévissant — en dépit du *Molasses Act* de 1733 — sur le continent nord-américain [1]. La virulence de ces polémiques attestait l'intérêt attaché à ces questions et ruinait tout espoir de sauver le Canada des mains anglaises.

Si les « arpents de neige » canadiens provoquaient le *Canada Pamphlet* de 1760, sa réponse de 1761, les brochures d'Israël Mauduit (1761-62), la Louisiane, par contre, n'éveillait nul désir. Taxée de colonie inutile, elle était délaissée dédaigneusement et, bien que sans défense, n'était l'objet d'aucune attaque. On envisageait, dans le cabinet britannique, l'éventualité d'en faire une sorte d'état-tampon où nul belligérant n'aurait le droit de s'installer.

Terre-Neuve, l'île aux morues, ne constituait point un terrain d'entente. Choiseul insistait pour le maintien des droits de pêche et de sècherie en faveur des Français ; il

1. William L. Grant : *Canada versus Guadeloupe* (*American Historical Review*, juillet 1912).

demandait, en outre, qu'en échange du Canada, un port voisin de l'île fût en quelque sorte neutralisé et reçût un commissaire français y exerçant pleine autorité. Ce port pouvait être, soit dans l'Ile Royale (île du cap Breton), soit dans l'île Saint-Jean, soit enfin sur le continent américain dans la région du cap Canso (à l'extrémité Nord de l'Acadie). Cette solution était repoussée par les Anglais. Pitt s'y montrait opposé, n'offrant comme compensation que les deux îlots inutiles et stériles de Miquelon et de Saint-Pierre. A l'égard des Antilles, il n'admettait que la restitution de la Guadeloupe (plus celle de Belle-Isle) mais comptait se réserver les établissements de Guyane, l'Angleterre n'ayant alors aucune possession sur les côtes d'Amazonie [1]. Ainsi donc, le règlement des questions américaines était mis par les deux belligérants au premier plan de leurs préoccupations et constituait une pierre d'achoppement.

Une erreur d'appréciation protocolaire vint rendre l'échec inévitable et permettre au parti de la guerre à outrance de rompre avec élégance. A l'instante demande de Charles III, que Louis XV appuyait contre le gré de Choiseul, les revendications espagnoles furent liées aux ouvertures françaises de paix. Fuentès et Bussy remirent conjointement leurs mémoires. C'était une maladresse qu'exploita le premier ministre britannique : il cria à la déloyauté, et répondit avec hauteur à l'envoyé français :

« Je dois vous déclarer très nettement au nom de S. M. « qu'Elle ne souffrira point que les disputes de l'Espagne « soient mêlées d'une façon quelconque dans la négociation « de paix des deux couronnes. A quoi j'ai à ajouter qu'il

1. A. Bourguet : *Etudes sur la Politique extérieure de Choiseul*, 1907.

« sera regardé comme offensant pour la dignité du roi et « non compatible avec la bonne foi de la négociation qu'on « fasse mention de pareille idée. En outre, on n'entend pas « que la France ait, en aucun temps, droit de se mêler « de pareilles discussions entre la Grande-Bretagne et l'Es- « pagne[1]... »

En même temps, Pitt se servait du danger d'une coalition franco-espagnole destinée à régir le Nouveau Monde pour faire accepter par l'opinion publique une prolongation de la guerre : la domination de l'Amérique du Nord et des Antilles n'était-elle pas, aux yeux des Anglo-Américains, le principal enjeu de la lutte ? Dès juillet 1761, il devint évident que la France n'accepterait point de ne recevoir de son ancien domaine colonial, que quelques parcelles sans cohésion et sans avenir, brisant tout espoir de relèvement. Toutefois les pourparlers ne furent définitivement suspendus qu'en septembre 1761 : aucune des deux monarchies bourbons n'avait pu vaincre l'opiniâtreté britannique[2].

Néanmoins cette tentative n'était point vaine. Elle démontrait que la paix devenait possible, qu'elle était souhaitée en Angleterre et qu'il fallait provoquer une vague de chauvinisme pour obtenir un ajournement des négociations. Pitt avait affirmé à la fois sa puissance et la fixité de sa politique coloniale ; il avait révélé aussi qu'il était le principal obstacle à toute pacification.

Une autre conséquence de cet échec de paix se faisait sentir à Madrid. La tactique de Pitt envers Fuentès, blessant l'amour-propre espagnol et témoignant des mauvaises

1. *Archives du Ministère des Affaires Etrangères*, Angleterre, vol. 44, f° 54 ; 24 juillet 1761.

2. A. Bourguet : *Choiseul et l'Angleterre* (*Revue Historique*, 1899) ; *Le Duc de Choiseul et l'Alliance Espagnole* par A. Bourguet, 1906.

dispositions du Cabinet de Saint-James, inclina toute l'Espagne à la guerre et détermina l'accélération de l'alliance.

En mai 1761 étaient partis de Paris les premiers projets de traité d'alliance et les ministres de Charles III avaient élaboré de leur côté des contre projets. Toutefois le terrain, préparé longtemps à l'avance, avait pu être rapidement franchi. Les clauses militaires et économiques n'arrêtèrent guère les négociateurs principaux, qui étaient Choiseul et l'ambassadeur Grimaldi. D'Ossun, à Madrid, se bornait à jouer le rôle d'observateur et d'agent de transmission.

Sur les questions territoriales, il y eut débat plus long. A quelle date s'appliquerait la garantie réciproque des territoires ? au moment de la signature du Pacte ou au moment de la paix générale ? Cette dernière solution prévalut. La reprise de Gibraltar serait-elle un article fondamental de l'alliance, et quel serait le sort de Minorque ? Tous ces points durent être examinés et discutés longuement. La France tenait à conserver Port-Mahon pour se payer de l'expédition des Baléares. De même, le fait pour la Cour de Versailles de prendre en main la défense des intérêts espagnols en Amérique avait été soulevé dès le milieu de 1760. Choiseul s'y montrait opposé, mais l'intervention de Louis XV décida de la fusion des intérêts coloniaux des deux monarchies dans les pourparlers de Londres, et cette décision se répercuta dans les clauses politiques du traité d'alliance. Enfin, des difficultés de protocole sur la préséance à observer entre les deux puissances furent un obstacle — et non un des moindres — qui tinrent en suspens quelque temps la signature de l'accord.

A la suite des négociations malheureuses avec l'Angle-

terre, après la divulgation des intentions du Cabinet de l'Escurial à cette occasion, la nécessité de conclure détermina un prompt règlement des articles restés litigieux. Le 15 août 1761, Choiseul et Grimaldi apposaient leur sceau au bas du traité qui devait porter le nom fameux de *Pacte de Famille*.

Y prenaient part comme puissances contractantes les Cours de France, d'Espagne, de Naples et de Parme, ces dernières par voie d'accession ultérieure (art. 2, 3 et 21). La garantie réciproque des territoires était stipulée pour l'état où l'une et l'autre cours se trouveraient à la paix générale (art. 2). Le principe « Qui attaque une couronne attaque l'autre » était inscrit dans l'article 3 avec la réserve que le Cabinet de Versailles dispensait son allié de toute intervention pour les guerres purement continentales dérivant de la Paix de Westphalie. De nombreuses et minutieuses stipulations réglaient les conditions du concours militaire et naval en cas de guerre (art. 5 à 20). Toute paix séparée était soigneusement interdite (art. 17 et 18). Enfin le régime du traitement national pour les sujets de chaque couronne était prévu dans toutes les affaires de commerce, navigation et établissement (art. 23 à 25).

### 3. — *L'Intervention Espagnole.*

Le Pacte de Famille avait été signé le 15 août 1761 ; moins de cinq mois plus tard, le 4 janvier 1762, la guerre éclatait entre Espagne et Angleterre.

Dans l'intervalle, bien des ressorts avaient été mis en avant pour empêcher qu'il en fût ainsi. Par un étrange revirement, on avait vu la Grande-Bretagne insister pour

le maintien de la paix. Georges III avait inauguré son règne personnel, après onze mois de réserve, en renvoyant le 5 octobre 1761 l'homme d'Etat qui avait contribué à asseoir sur des bases solides la suprématie navale du pays, mais qui symbolisait la guerre à outrance. Dans le cabinet Newcastle remanié, le premier rôle allait incomber à un nouveau venu, au Secrétaire d'Etat pour le Nord, Lord Bute[1], confident du roi. Représentant fidèle de la volonté de son maître, celui-ci désirait la paix afin de relever le pouvoir royal et d'abaisser la suprématie des whigs. Ainsi, alors qu'en septembre 1761 on parlait à Londres ouvertement de guerre contre l'Espagne, alors qu'on préparait un plan d'attaque contre les Antilles espagnoles et contre Panama, le mois suivant une détente subite survenait.

La raison du conflit anglo-espagnol (question de la coupe du bois de campêche et des établissements subséquents) était un *casus belli* bien mince. Des deux côtés, les éléments pacifiques s'employaient à empêcher la guerre. Les partis hanovrien et anti-colonial, tout ce qui gravitait autour de Bute, de Bedford et de Barrington, profitant de l'éloignement de Pitt, des sentiments de Georges III, des combinaisons d'ordre intérieur, s'efforçaient de trouver un terrain de conciliation. Parmi les Espagnols, le clan des modérés, des anglophiles secrets tentait de jouer le rôle de frein ; le comte de Fuentès cherchait des solutions satisfaisantes pour les deux chancelleries.

Mais le cabinet britannique n'était pas homogène. Le

1. *John Stuart, Comte de Bute*, né en 1713, mort en 1792. Ami personnel de Georges III et de son père Frédéric. Membre du Conseil Privé en 1760. Secrétaire d'Etat pour le Nord dans les cabinets Pitt et Newcastle (1761-62), premier ministre (mai 1762-avril 1763).

Secrétaire d'Etat pour le Sud qui avait dans ses attributions les affaires péninsulaires et américaines, Lord Egremont[1], ne partageait nullement les inclinations de l'Ecossais Bute et du roi ; il aspirait au contraire aux conquêtes coloniales et ne s'effrayait pas d'un nouveau conflit. Si, pour satisfaire son souverain, il incitait Lord Bristol à la conciliation (novembre 1761), il rendait vain par son attitude envers Fuentès tout espoir de paix. Il réussit par un double jeu adroit à faire échouer les efforts des deux ambassadeurs, qui, six mois plus tôt, eussent pu permettre à la médiation espagnole de restaurer la paix. La tentative venait trop tard au moment où, en Espagne, l'esprit public était poussé à la guerre, après la conclusion du Pacte de Famille. Quant à Choiseul, il entendait disposer de cette arme qu'était une offensive hispanique en Portugal et aux colonies. Peut-être avait-il la machiavélique pensée de faire éventuellement payer par l'immense domaine de l'Ultramar une part des compensations territoriales à livrer au Cabinet de Saint-James. Aussi ne relevait-il guère les ouvertures de paix britanniques, se réservant de les reprendre en cas d'insuccès. Au fond, il était prisonnier de sa propre politique. Ayant excité le roi d'Espagne contre la Grande-Bretagne, il devait subir l'accès de fièvre guerrière de ce monarque sans pouvoir céder aux velléités pacifiques qui se faisaient jour à ce moment. En réalité, la guerre maritime, près de se terminer quelques mois plus tôt, rebondissait donc par

1. *Sir Charles Wyndham, Comte d'Egremont*, né en 1710, mort en 1763, siège aux Communes de 1735 à 1750, entre à la Chambre des Lords en 1751. Membre du Conseil Privé (1761). Secrétaire d'Etat pour le Sud dans les cabinets Pitt, Newcastle, Bute et Grenville (1760-1763). Beau-frère de Grenville et d'Halifax, il forme avec eux le triumvirat (1763).

l'intervention espagnole. Aux temps de Pitt, ses plus ardents partisans se trouvaient en Angleterre ; depuis l'avènement de Lord Bute, elle était acclamée en Espagne, acceptée en France et en Angleterre, subie presque par le gouvernement anglais.

L'intervention espagnole n'était point pour les dirigeants de Londres une surprise. Prévue depuis les propositions de médiation, elle apparaissait inévitable et prochaine dès l'été de 1761. Sans doute, le Pacte de Famille était resté secret et Lord Bristol n'avait pu, même avec le secours de ses espions, en percer tout le mystère ; mais l'état d'esprit régnant à Madrid, le brillant détachement pour la paix succédant à de manifestes désirs de pacification, le revirement survenu à Paris, tout dénonçait à l'envi un accord offensif entre les deux cours bourbons.

L'Escurial engageait la lutte contre un adversaire vainqueur avec une alliée déjà hors de combat. C'était marcher au désastre si la prudence ne dominait. Or, dès le début, une faute capitale fut commise : la guerre maritime contre l'Angleterre fut doublée d'une guerre continentale contre le Portugal. Certes, il eut été difficile d'attendre de ce royaume voisin, vassal de Londres, une neutralité stricte et impartiale, mais on n'en pouvait craindre une redoutable agression, étant donné le délabrement de son armée et ses embarras intérieurs.

Charles III tenait à remporter des succès faciles, succès tant européens qu'américains, aux dépens de la couronne de Portugal. Jusqu'en mars 1762, de fallacieuses négociations furent menées par les plénipotentiaires franco-espagnols O'Dunne et José Toréro avec le Secrétaire d'Etat Luis Acuña : elles aboutirent à l'ultimatum du 16 mars 1762 qui, rejeté par la Cour de Lisbonne, ouvrit

la campagne militaire[1]. Aucune résistance sérieuse de la part des sujets de Sa Majesté Très Fidèle, une aide anglaise aussi lointaine que l'appui français donné aux Espagnols (ce dont ces derniers ne se plaignaient point). Toutefois la nature se chargea de limiter la portée des conquêtes espagnoles. Porto, objectif de l'armée du Nord, ne put être atteint ; l'occupation d'une partie du Tras-os-Montes et de Badajoz dans le Sud, tel fut le bilan de la guerre hispano-portugaise en Europe. Dans le Nouveau Monde, le gouverneur de Buenos-Ayres, Don Pedro Cevallos, enlevait la colonie ennemie du San Sacramento en novembre 1762.

Cependant le gouvernement anglais réalisait le programme naval qu'il s'était tracé. D'une part, il rendait la reprise de Gibraltar impossible pour les forces espagnoles. De l'autre, il portait à la monarchie de Charles III des coups qui ne s'égaraient pas en l'immense étendue des possessions continentales américaines : là, la solidité de l'occupation eût été précaire et les chances de conserver ces acquisitions à la paix étaient minimes. Au contraire, le domaine des Antilles offrait une proie plus facile et permettait d'atteindre l'Espagne et de consolider les succès déjà remportés sur la France ; en somme, de bannir de la mer des Caraïbes toute base d'activité latine.

En cette année 1762, les escadres britanniques sous Rodney achevaient de saisir les dernières îles où flotta le drapeau blanc : la Martinique, la Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent. S'attaquer aux deux Antilles espagnoles : Cuba et Porto Rico, c'était compléter le

1. A. Bourguet : *Un Ultimatum Franco-Espagnol au Portugal* (Revue d'Histoire Diplomatique, 1910, p. 25).

cercle d'investissement de l'Amérique centrale latine, de la Louisiane à la Nouvelle Grenade.

A cette date, Cuba était administré par Don Juan de Prada, gouverneur aussi incapable que vantard. Bien avant la déclaration de guerre, il avait assuré la Cour d'Espagne que La Havane était imprenable tout comme l'île. Or, le 6 juin 1762, parut devant la capitale cubaine une flotte anglaise sous le commandement de Pococke, portant un corps expéditionnaire amené de la Martinique par le général Albermale. Le débarquement fut chose peu difficile, le siège de la place fut mené avec vigueur, si bien que le 11 août était signée une capitulation qui livrait aux Anglais l'île entière, une flotte de neuf vaisseaux de ligne et onze frégates, un convoi de galions portant vingt millions de livres. C'était la main mise sur une position navale de premier ordre, l'établissement du contrôle britannique sur les voies d'accès à la Terre Ferme.

Dans les Indes Orientales, la fortune ne couronnait pas davantage les armes espagnoles. Aux Philippines, l'escadre de l'amiral Cornix jetait devant Manille des troupes dirigées par le brigadier Drapier. Aucune défense ne fut même tentée. L'archevêque Don Antonio Rojo s'empressa de négocier une capitulation (24 septembre 1762). Moyennant quatre millions de piastres (dont une moitié payée comptant), la ville fut rachetée du pillage. Mais les rades et les côtes de l'archipel n'en passaient pas moins sous le contrôle britannique, auquel échappait seul l'hinterland philippin où l'auditeur Simon de Ande y Salazar mena jusqu'à la paix une active campagne de guérilla.

Ainsi l'Espagne payait chèrement les fautes de son régime administratif (népotisme, incurie, superficialité

des tâches accomplies) en même temps que l'erreur de son souverain de vouloir lancer dans une lutte inexorable un pays désorganisé, à peine soumis depuis deux ans à des réformes hâtives et conduit depuis un temps égal par une main plus ferme, plus intelligente. Loin d'être de quelque secours à l'alliée qui l'entraînait dans la guerre, loin de défendre les Antilles françaises ou la Louisiane, elle ne pouvait sauvegarder sa propre intégrité menacée par les escadres britanniques.

Bien plus, aux désastres coloniaux se joignait un sévère blocus entravant le trafic maritime espagnol, la suspension de l'arrivée des galions. Le commerce était compromis, et les finances publiques délabrées par les dépenses de guerre se ressentaient de l'absence absolue du produit des impôts et monopoles du Nouveau Monde. Aussi, à Madrid, le goût pour les expériences guerrières, qui n'avait jamais été fort vif ni dans le peuple, ni même parmi tous les dirigeants, faisait manifestement place à des aspirations de paix. La nouvelle de la chûte de La Havane, connue en octobre 1762, avait ouvert la voie aux tendances pacifiques. Le roi presque seul restait décidé à poursuivre la guerre. Ses ministres étaient abattus et découragés, Wall secrètement hostile à la lutte contre l'Angleterre, Squillace désillusionné.

Au même moment, des tractations s'ébauchaient entre Versailles et Londres. La campagne maritime s'était, en 1762, tristement rouverte pour la France : les dernières places américaines, les dernières Antilles succombaient à leur tour. L'alliance espagnole faisait pratiquement faillite. Choiseul se reprenait à suivre derechef la voie des négociations, alors plus praticable que six mois auparavant.

Pitt restait dans l'ombre. Newcastle résignait son poste

de premier ministre. Au pouvoir arrivait Lord Bute, symbolisant la volonté de paix (mai 1762). Fort de l'adhésion royale, dédaigneux de l'opposition de ses deux Secrétaires d'Etat (d'Egremont pour le Sud et Grenville pour le Nord), il saisit l'occasion de plaintes provoquées par le traitement rigoureux que subissait un illustre prisonnier, le comte d'Estaing, pour rouvrir les conversations avec le Cabinet de Versailles. Le représentant de la Sardaigne à Londres, de Viry, servait d'intermédiaire.

Ces travaux d'approche diplomatiques permirent aux deux premiers ministres de se convaincre mutuellement de leurs désirs de paix ; aussi deux plénipotentiaires officiels furent-ils désignés : Lord Bedford, lord du sceau privé dans le Cabinet Bute et partisan résolu de la paix, se rendit à Paris tandis que le duc de Nivernais gagnait Londres. En dépit de cet échange de négociateurs, le centre des opérations politiques était en fait à Paris, mais les intrigues des partisans acharnés de la guerre ne manquaient point de s'exercer dans les deux capitales.

Les bases déjà posées l'année précédente par Bussy et Stanley ne contribuèrent pas peu à alléger le débat. Certes, le régime de l'*uti possidetis* se présentait en 1762 plus défavorable à la France qu'en 1761. Toutefois, Egremont ne pouvait se montrer plus rigoureux que Pitt, et Bute comme Bedford, porte-paroles de Georges III, étaient là pour adoucir les conditions exigées et éviter une surenchère de la dernière heure.

Pour l'Afrique, aucune difficulté. Les Anglais n'avaient pas senti s'éveiller leurs ambitions à l'égard de ce continent. Ils consentaient donc à la restitution de Gorée et des factoreries de Guinée. En Europe, Minorque s'échangeait contre Belle-Isle : la main-mise britannique sur la

Méditerranée Occidentale demeurait aussi solide que les rochers inviolés de Gibraltar. Dans le Nouveau Monde, Guadeloupe et Martinique étaient rendues à la France. Sur le continent même, la Louisiane était coupée en deux tronçons et cessait de former — dans l'esprit des dirigeants britanniques — un état-tampon. La Louisiane Orientale (à l'Est du Mississipi) tombait en partage à l'Angleterre, la partie occidentale restait à la France, de même que le delta et la Nouvelle-Orléans. Quant au droit de pêche à Terre-Neuve, il était conservé aux Français.

Choiseul insistait pour obtenir les cinq comptoirs de l'Inde et les établissements de Guyane, réclamait la rétrocession de plusieurs autres Antilles et demandait avec instance qu'en échange de l'abandon définitif du Canada, l'Ile Royale, à l'ouverture du Saint-Laurent, restât aux mains de la France. De ces requêtes plaidées avec chaleur à Paris et à Versailles, l'une d'elles était suivie d'effet à la fin du mois de juillet : l'île de Sainte-Lucie était laissée à son ancienne métropole et, de plus, les îlots de Miquelon et Saint-Pierre, situés au Sud de Terre-Neuve, étaient garantis possession française. Avantages minimes, sans doute, mais appréciables pour un pays vaincu et acculé à la reddition, pour un pays où les idées de reconstitution coloniale étaient l'apanage exclusif d'un ministre.

Pourtant cette œuvre de réconciliation franco-britannique était traversée à la fois par les protestations des farouches tenants de Pitt et par les menées du roi d'Espagne.

A Londres, la majorité des Communes était soulevée d'indignation à l'annonce de la reprise des négociations ; les whigs, parti dominant, tonnaient contre l'indigne

ministère qui annihilait la victoire nationale et atteignaient indirectement la personnalité royale dont ils sentaient l'animosité contre eux. Derrière ces députés venait toute l'opinion publique de Londres et des grands centres, embrigadée par les bourgeois de la *City*.

Même au sein du Cabinet, l'esprit de Pitt perçait et s'exerçait. Egremont, marionnette entre les doigts habiles de son beau-frère Grenville, travaillait en sous-main à retarder les négociations. Les pourparlers de Londres, auxquels il était partie, avaient un tout autre ton que ceux de Paris : ils se traînaient lentement ou plutôt ils n'avançaient guère. Bedford se plaignait amèrement à Bute des entraves suscitées par le Secrétaire d'Etat du Sud. D'ailleurs, les succès remportés sur les Espagnols favorisaient la recrudescence d'intransigeance des milieux coloniaux et desservaient la politique ministérielle.

D'autre part, Choiseul se heurtait à des obstacles analogues, venant de l'obstiné Charles III. Il avait à déployer plus de zèle pour convaincre ce monarque vaincu de l'urgente nécessité de poser les armes que pour l'inciter, neutre, à se jeter dans le conflit maritime. Lié par le Pacte de Famille, il était obligé de subordonner la paix à l'acquiescement de son allié qui, entré dans la guerre pour reprendre Gibraltar et se libérer de la tutelle économique anglaise, ne pouvait se résoudre à renoncer à ces buts de guerre et à payer le prix de ses défaites. L'opiniâtreté des coloniaux anglais à vouloir la cession d'une possession espagnole commandant l'accès du golfe du Mexique achevait de pousser à l'extrême les résolutions d'un roi tenace et orgueilleux. Venir à bout de ces résistances était ardu : il fallut envoyer à Madrid un plénipotentiaire spécial, O'Dunne, pour doubler d'Ossun (août 1762).

Cependant les ministres hispaniques, s'appuyant sur le parti des modérés (en particulier sur Grimaldi, ambassadeur à Versailles) et sur le groupe des anglophiles, travaillaient à l'œuvre de conciliation. Par malheur, la facilité du gouvernement français à renoncer à ses colonies n'était pas sans inquiéter le roi et la nation espagnole, non pas qu'ils se souciassent beaucoup du Canada ou des Indes, mais l'aliénation de tout ou partie de la Louisiane, aliénation consentie avec légèreté, puisque la colonie restait encore aux mains de la France, rapprochait l'Angleterre du Mexique et faisait des Florides une enclave en territoire britannique. Choiseul répondait que les dangers de la contrebande anglaise étaient fort réduits dans la vallée mississipienne, que les Florides étaient plus vulnérables du côté de la Géorgie que du côté du Mississipi. De plus, il offrait de prendre à sa charge les pertes territoriales éventuelles de la couronne d'Espagne en cédant à celle-ci comme compensation une colonie française : soit la partie ouest de Saint-Domingue, soit la Louisiane Occidentale.

Même cette dernière proposition, susceptible de rassurer Charles III par l'interposition d'une zone espagnole tampon en avant des provinces mexicaines, ne trouvait qu'un accueil glacial auprès du souverain et de ses conseillers. Wall voyait dans cette offre un danger (assimilation difficile de colons français turbulents) ou un piège (reprise ultérieure par la France). Éventualité qui certes n'était nullement chimérique quand il s'agissait de la riche et prospère Saint-Domingue, mais qui était plus improbable en ce qui concernait la Louisiane, onéreuse possession engloutissant les millions et ne fournissant que peu de denrées exotiques.

L'ardeur de Choiseul à presser son second maritime

de participer aux négociations s'expliquait ; avec l'Angleterre, l'accord se précisait de plus en plus, il était même conclu en principe vers le mois d'août 1762. Ajourner sa signature était risquer gros jeu en présence des protestations whigs, de la vague de chauvinisme anglais. C'était discréditer le ministère Bute, le renverser et permettre peut-être le retour au pouvoir de Pitt, c'est-à-dire s'exposer, soit à continuer la guerre désastreuse, soit à subir de plus dures conditions de paix.

Peu à peu, Charles III cédait sous l'influence du ministre français et de ses propres conseillers, sous la pression des faits, de la raison qui commandait de céder. A la fin de septembre 1762, il décidait d'accéder aux pourparlers et désignait comme son représentant diplomatique le marquis de Grimaldi, dont la présence tardive ne pouvait contribuer à améliorer les conditions faites à l'Espagne.

En effet, dans le tête à tête franco-britannique, les grandes lignes du statut imposé aux monarchies péninsulaires avaient été fatalement tracées. Le rôle du plénipotentiaire hispanique semblait devoir se borner à entériner les propositions britanniques. D'ailleurs, le geste de Choiseul offrant une partie de la Louisiane ou de Saint-Domingue était de nature à faire pressentir que l'Espagne aurait à traiter en vaincue et ne saurait arguer de ses succès remportés sur le Portugal, puisque la France soucieuse d'assurer la paix aplanissait à l'avance pour son alliée la voie de la capitulation.

### 4. — *Le Traité de Paris.*

Dès que les intentions pacifiques de l'Espagne furent connues à Londres, Lord d'Egremont remit au duc

de Nivernais les conditions de paix relatives à cette puissance. De ces conditions, il était le principal auteur : s'il avait dû subir, en ce qui concernait le sort de la France, l'influence de Bute et de Bedford, il réussissait à leur imposer ses vues dans le domaine de la politique espagnole. Il posait comme base de négociation un programme directement opposé à celui de Charles III : rétablissement du *statu quo ante bellum* pour le Portugal et ses colonies — rétablissement des traités de commerce (notamment du traité de 1752) — reconnaissance du droit de couper du bois sur la côte de Campêche — reconnaissance des établissements de Mosquitie — enfin, cession d'une colonie espagnole située à l'ouverture du golfe du Mexique [1].

Ce dernier point étant de nature à faire échouer les pourparlers, Bute, soucieux d'obtenir la signature espagnole, eût désiré le voir écarté ou au moins relégué à l'arrière-plan des préoccupations britanniques. Il ne put obtenir gain de cause et dut se borner à offrir au Cabinet de l'Escurial la liberté du choix du membre qui serait amputé du domaine de l'Ultramar. L'alternative portait sur Cuba, Porto-Rico, les Florides et la péninsule du Yucatan. La cession de celle-ci était à écarter d'emblée, car elle permettrait aux Anglais de prendre pied définitivement aux confins mexicains et guatémaltèques ; c'était rompre l'unité continentale de l'empire colonial espagnol s'étendant jusqu'alors sans solution de continuité de la

1. A côté de ces conditions positives, il en était d'autres de caractère négatif pour les Anglais : conservation de Gibraltar et de Minorque qui commandaient le commerce maritime espagnol et menaçaient les côtes orientales de la péninsule ; refus aux Espagnols du droit de pêche à Terre-Neuve. — On voit que les succès remportés sur les Portugais ne servaient même pas à adoucir les exigences britanniques.

Californie à la Patagonie. D'autre part, Cuba et Porto-Rico, outre leurs riches plantations, constituaient des positions maritimes hors pair commandant les routes d'Europe à La Vera Cruz et à Panama. Les abandonner serait abdiquer la maîtrise du commerce colonial et exposer les galions à d'incessants dangers. Restaient les Florides, possession n'ayant qu'une valeur stratégique, pays de savanes, de lagunes et de plages arides, pays à peine connu, n'offrant que deux points de relâches à Pensacola et à Mobile. C'était sans doute un des montants de la porte s'ouvrant sur le golfe du Mexique ; mais s'il fallait en sacrifier un, mieux valait conserver la riche Cuba.

Voilà ce qui fut décidé à Madrid ; ainsi fut sauvée Cuba. De même, l'archipel des Philippines put échapper à l'avidité britannique, la prise de Manille (septembre 1762) n'étant pas alors connue en Europe. Le 3 novembre 1762, les préliminaires de Fontainebleau étaient signés. L'Angleterre acquérait le Canada et ses dernières dépendances insulaires, la Louisiane Orientale et les Florides, plusieurs Antilles : la Grenade, Dominique, Saint-Vincent, Tabago. Elle obtenait liberté d'action dans les Indes, réduisant la part de la France à quelques comptoirs dispersés sur les côtes. La monarchie de Louis XV ne jouissait plus dès lors que d'un domaine colonial restreint : la Guyane, la Guadeloupe et ses dépendances, la Martinique, Sainte-Lucie, une moitié de Saint-Martin et la portion occidentale de Saint-Domingue, débris d'un empire américain. De plus, elle conservait encore des droits de pêcherie à Terre-Neuve ainsi que les deux îlots de Miquelon et de Saint-Pierre (art. 3-4).

L'Espagne était moins maltraitée : elle perdait les Florides (art. 19), renonçait à tout droit de pêche à Terre-

Neuve, reconnaissait aux Anglais le privilège de couper du bois de campêche et d'établir sur le littoral des magasins et des installations, mais obtenait, en revanche, la démolition des fortifications élevées dans la baie de Honduras (art. 16). Elle rétrocédait aux Portugais toutes ses récentes conquêtes effectuées tant en Europe qu'en Amérique (art. 21). Quant à Minorque, elle renonçait à reprendre cette importante base navale qui restait britannique, tout comme Gibraltar.

Quelques jours avant la signature de ce traité préparatoire, le marquis de Grimaldi avait conclu avec Choiseul un acte par lequel la Louisiane occidentale, avec La Nouvelle-Orléans, passait sous la souveraineté espagnole. Il avait signé sans grand enthousiasme cet accord qui, en apparence, arrondissait encore le vaste empire colonial de l'Amérique hispanique. L'annexion de Saint-Domingue français eut été, à tout prendre, une acquisition préférable aux yeux des Espagnols à cette moitié de la vallée mississipienne. Le voisinage immédiat des Anglais — qui avait été fatal à la Nouvelle-France — apparaissait comme dangereux, et la possession d'une seule rive du Mississipi constituait pour le Cabinet de l'Escurial, obstinément attaché au principe du monopole commercial et maritime le plus rigoureux, une source d'autant plus sûre de conflit, que l'autre rive tombait en partage à l'Angleterre, dépourvue de tout respect envers les lois étrangères et le droit des gens.

La Cour de Madrid avait posé deux conditions à l'annexion de la Louisiane de l'Ouest : aucun port anglais ne serait fondé sur le littoral floridien — la navigation sur le Mississipi serait réservée, c'est-à-dire qu'aucune liberté de navigation ne serait introduite par les Anglais sur ce

fleuve. Naturellement, le Cabinet britannique se rit de ces prétentions et refusa net de les examiner. Bien que ces clauses jugées essentielles ne fussent point admises par la Grande-Bretagne, le cadeau royal fait par Louis XV à Charles III fut accepté sur les instances pressantes du monarque français. Cette extension territoriale était jugée par le roi d'Espagne et ses ministres comme une charge onéreuse pour le Trésor et une cause de démêlés incessants avec l'Angleterre. Tout au plus pouvait-on y attacher une valeur négative. Mieux valait que la région de l'Ouest du Mississipi fût aux mains de l'Espagne que de la Grande-Bretagne, car cette dernière pourrait être arrêtée, sinon définitivement, du moins provisoirement dans sa marche vers l'occupation de tout le continent nord-américain ; mieux valait interposer entre les frontières des colonies anglaises et celles du Nouveau-Mexique et du Texas une bande de territoire servant de glacis et de poste avancé à la vice-royauté de Mexico. Telle est la raison pour laquelle Charles III se décida, le 13 novembre 1762, à ratifier l'acte de cession du 3 novembre, acte rempli de réserves qui témoignaient du peu d'empressement des Espagnols à s'installer sur le Mississipi, acte destiné à rester secret et à ne recevoir son exécution qu'après rédaction d'une convention spéciale sur les détails d'application [1].

1. Cet acte était ainsi conçu :

« ...S. M. T. C., véritablement sensible aux sacrifices que le Roi « Catholique a bien voulu faire généreusement pour concourir avec « Elle au rétablissement de la paix, a désiré de lui donner à cette occa- « sion une preuve du vif intérêt qu'Elle prend à sa satisfaction et aux « avantages de sa couronne. Pour cet effet, S. M. T. C. a autorisé le « Duc de Choiseul à délivrer ...au Marquis de Grimaldi... un acte « par lequel S. M. T. C. cède en toute propriété, purement et sim- « plement, à S. M. C. et à ses successeurs à perpétuité les pays connus

Le traité définitif rétablissant la paix entre l'Angleterre, la France et l'Espagne fut signé à Paris le 10 février 1763 et reproduisait les stipulations de Fontainebleau.

« sous le nom de la Louisiane, ainsi que La Nouvelle Orléans et l'île « dans laquelle cette ville est située.

« Mais le Marquis de Grimaldi, n'étant pas exactement informé des « intentions de S. M. C., a cru ne devoir accepter ladite cession que « conditionnellement et *sub spe rati* en attendant les ordres qu'il « recevra du Roi Son Maître, lesquels, s'ils sont conformes aux désirs « de S. M. T. C., comme Elle l'espère, seront immédiatement suivis « de l'acte formel et authentique de la cession dont il s'agit, dans « lequel seront stipulées les mesures à prendre et l'époque à fixer « d'un commun accord, tant pour l'évacuation de la Louisiane et de « La Nouvelle Orléans par les sujets de S. M. T. C. que pour la prise « de possession desdits pays par les sujets de S. M. C.... »

*Archives du Ministère des Affaires Etrangères*, Etats-Unis, Supplément, vol. VI, f^os^ 133-134.

**Le Bilan apparent et réel de la Guerre de Sept Ans.**

La paix de Paris signée le 10 février 1763 semblait tracer une ligne de démarcation définitive entre vainqueur et vaincus : elle semblait aussi devoir régler pour une longue période la question de la prépondérance maritime. A lire les articles du traité, on pouvait aisément conclure que la France cessait à la fois d'être puissance navale et coloniale de premier ordre tandis que l'Espagne était plus que jamais confinée dans un rôle secondaire et obscur ; la Grande-Bretagne, par contre, rayonnait en Europe tant comme maîtresse des mers que comme arbitre des cours continentales ou dominatrice des grands marchés.

*
* *

La monarchie de Louis XV ne conservait plus que certaines de ses possessions d'outre-mer, par la grâce de l'Angleterre selon toute apparence, mais ce domaine colonial semblait composé de débris épars, sans cohésion, par suite difficiles à protéger contre des agressions, difficiles aussi à mettre en valeur sans engager d'immenses dépenses En effet, quel parti tirer des comptoirs et factoreries d'Afrique, si dédaignées par le commerce anglais ? que faire des riches Antilles encastrées au milieu des îles britanniques et enserrées dans un réseau tant stratégique qu'économique appartenant à l'étranger ? L'avenir de ces colonies apparaissait précaire et on pouvait — non sans quelque raison — se demander si la puissance qui s'était laissé exclure de vastes empires continentaux comme ceux de l'Indoustan ou de l'Amérique du Nord,

saurait sauvegarder les dernières épaves de sa domination d'outre-mer.

De la guerre de Sept Ans, le prestige de la France sortait singulièrement amoindri, le naval comme le colonial, voire même le diplomatique. La Cour de Versailles retirait-elle de la guerre continentale plus de succès que de la guerre maritime ? Du traité d'Hubertsburg concommittant de celui de Paris, elle n'obtenait aucun avantage. Se réservant seulement d'affirmer son souci de l'équilibre européen, elle laissait à l'Autriche la première place dans les combinaisons continentales ; ses sacrifices en Amérique et en Asie, ses lourdes dépenses et ses pertes en hommes ne trouvaient d'autre compensation que la satisfaction d'avoir menacé l'existence de la Prusse et prévenu l'agrandissement de celle-ci.

Sans doute la guerre n'avait point apporté d'avantages tangibles, mais la paix enregistrait des pertes dont l'importance était plus apparente que réelle. Les forces vives du royaume restaient intactes. Le territoire métropolitain avait échappé à toute dévastation ou occupation (hormis les raids éphémères de croisières anglaises et la saisie de Belle-Isle en 1762). L'activité commerciale avait été entravée par les hostilités sous le pavillon national, mais avait trouvé des exutoires dans les rapports avec les puissances neutres ; elle était prête à reprendre sa plénitude dès la paix. L'anéantissement du trafic colonial provoqué par l'abandon de l'Indoustan et du Canada était-il un coup irréparable ? Nullement, car les opérations de la Compagnie des Indes ne rapportaient guère, le Canada ne fournissait à la mère-patrie que des matières premières encombrantes (bois) ou des articles de luxe (fourrures). La principale utilité de ces possessions avait été de servir de débouchés à l'industrie métropoli-

taine. Celle-ci, certes, tirait plus parti des productions de la Louisiane, mais ces productions étaient peu abondantes et leur valeur représentait — comme en maintes colonies d'ailleurs — une maigre compensation aux frais d'administration [1]. Ces débouchés perdus pouvaient, du reste, avoir un équivalent dans les marchés nouveaux qu'industriels et commerçants français pouvaient s'ouvrir en Europe même, en profitant des conditions générales de crise qui sévissaient au lendemain de la suspension des hostilités.

De plus, le domaine colonial qui restait encore au Cabinet de Versailles était la part la plus précieuse : certes, quelques Antilles avaient été cédées à l'Angleterre, mais des îles à sucre et à café demeuraient encore à la France (Saint-Domingue, la Guadeloupe et la Martinique ; Bourbon) ; des établissements en Guinée et au Sénégal assuraient la continuation du commerce de la gomme, de l'ivoire et de la poudre d'or. Ainsi la grande monarchie bourbon conservait encore ses colonies à plantations et ses colonies de commerce qui, bien que dispersées, offraient des points d'escale sur les grandes routes maritimes ; elle perdait ses colonies de peuplement comme la Louisiane et le Canada, mais le mal était peu considérable pour une nation dépourvue de tout courant d'émigration régulière, d'autant moins considérable que les îles antillaises se prêtaient dans une certaine mesure à l'expatriation.

1. La Louisiane produisait en 1762 pour 410.000 livres d'indigo, pour 3.600.000 livres de tabac, pour 250.000 livres de pelleteries, 300.000 livres de piastres gourdes et d'argent, pour 30.000 livres de bois équarri, 25.000 livres de suif et d'huile animale, autant de cire végétale. Par contre, le montant des traites sur la Marine s'élevait à plus de 2 millions de livres. Cette année 1762 peut compter comme très favorable. En 1756, il n'y avait que pour 270.000 livres d'indigo, 120.000 livres de pelleteries, 90.000 livres de tabac (d'après l'ouvrage de M. de Villiers du Terrage).

L'abandon à l'Espagne de toute la Louisiane Occidentale avec la métropole de la Nouvelle-Orléans témoignait nettement du peu d'attrait et de la médiocre importance que présentait à Paris la question des colonies de peuplement.

D'ailleurs la France sortait de la guerre de Sept Ans avec l'espérance d'une riche compensation aux pertes coloniales, compensation qui n'était obtenue qu'indirectement du fait des hostilités : n'obtenait-elle pas, grâce au Pacte de Famille, l'ouverture à ses négociants et armateurs du vaste marché espagnol ? Perspective singulièrement avantageuse puisqu'il s'agissait d'un marché facilement accessible et d'un marché qui offrait la possibilité de fructueuses opérations en raison de l'afflux d'or dans les villes espagnoles et de l'état médiocre de l'industrie hispanique. De plus, ces relations commerciales et maritimes étaient plus aisées à défendre contre des agressions britanniques que des relations entretenues avec de lointaines colonies, quelles qu'elles fussent. Il est vrai que cette expansion au sein du marché espagnol était subordonnée à la volonté du gouvernement de Madrid ; mais ce dernier n'était-il pas, du fait de la paix de Paris autant que du Pacte de Famille, amené à combiner ses efforts avec ceux de la France afin de s'assurer une éclatante revanche sur la Grande-Bretagne ?

De telles perspectives étaient donc de nature à donner au ministre qui avait signé le fâcheux traité de paix une popularité dans les milieux commerçants, une popularité presqu'aussi grande que celle qui devait accueillir le cabinet britannique rapportant de la guerre des profits abondants pour la nation. D'ailleurs l'opinion publique française, cette opinion des salons parisiens qui seule comptait, se désintéressait complètement des colonies ; elle ne jugeait point que l'abandon du protectorat sur

les princes hindous, la perte du Canada et de la Louisiane, la cession de diverses Antilles, fussent un dommage ou limitassent la puissance de production du royaume. Des désastres coloniaux ou maritimes, nul écho durable dans la société française.

N'avait-on pas vu formuler sérieusement en janvier 1759 un projet d'abandon du Canada contre l'acquisition de la Géorgie et des Florides « avec les isles adjacentes, les isles de la Providence situées dans le détroit de Bahama et celles de Sainte-Hélène, de Saint-Augustin, gisantes sur les côtes de la Géorgie et des Lucayes », la rivière de Savannah servant de frontière et restant ouverte à la navigation des deux puissances : France et Angleterre? On prévoyait même, pour compléter la disparition du Canada français, l'échange des îles Royale et Saint-Jean contre Minorque [1]. Le seul fait de concevoir un tel programme en un moment où les troupes canadiennes résistaient aux forces coloniales et métropolitaines de la Grande-Bretagne permet de comprendre l'indifférence nationale en matière coloniale, la passivité avec laquelle on reçut en France les clauses coloniales de la paix de 1763.

Toutefois, une telle attitude n'était point générale parmi les gouvernants. Si Louis XV non plus n'attachait guère d'importance aux questions de commerce exotiques, en revanche le Duc de Choiseul ainsi que son cousin Choiseul-Praslin estimaient que la France se trouvait réduite par le traité de Paris au domaine colonial minimum ; sans factoreries, sans colonies à épices ou à denrées tropicales, sans points d'escale dans les mers éloignées, le trafic maritime français serait voué à la décadence, peut-être même à la disparition si les marines

1. *Archives des Aff. Etr., Grande-Bretagne, Documents*, Volume 41, f^os 256 et ss.

marchandes anglaise et hollandaise établissaient sans conteste leur monopole de fait.

Choiseul entendait donc, non seulement conserver avec soin les débris de l'empire colonial sauvés de la guerre, mais encore restaurer cet empire dans toutes les régions où le vigilant contrôle des Anglais s'exercerait avec le moins d'âpreté. Avant même la conclusion de la paix définitive, il jetait les bases d'une reprise d'expansion coloniale : il se préparait à revivifier les comptoirs d'Afrique, à relever les établissements de Guyane, à mettre pleinement en valeur les possessions antillaises ou les établissements de l'Océan Indien, arrachés à l'avidité britannique. Il était résolu à ne laisser échapper aucune occasion de planter le pavillon français sur des terres nouvelles, reprenant des colonies abandonnées ou encourageant armateurs ou marins à tenter des expéditions vers les régions encore inoccupées[1]. A ces incitations adressées aux entreprises privées venaient s'ajouter les efforts accomplis dans les domaines officiels pour reconstituer, en dépit de la détresse financière, la puissance navale nationale si compromise par la guerre. Reconstitution indispensable tant pour le maintien du prestige français en Europe que pour la sauvegarde de l'avenir colonial français.

Le ministre d'ailleurs pouvait se livrer sans autres obstacles que ceux d'origine financière à cette œuvre de relèvement maritime puisque l'opinion publique, par son désintéressement, lui laissait carte blanche en la matière. Il n'avait point à redouter une opposition tenace, ostensible ou dissimulée, ni dans les milieux intellectuels

1. Quelques cas typiques apparaissent dans les relations franco-espagnoles, notamment à propos de Manille et des Falkland (voir ci-dessous).

ni au sein des Bureaux, pourvu que les programmes ou systèmes favoris des politiques de salons ou des commis dirigeants ne fussent point gênés par l'exécution de mesures coloniales. Choiseul prenait soin en vérité de ne point alarmer l'opinion publique française en lui laissant voir l'éventualité d'une nouvelle guerre maritime et il travaillait à dissimuler ses plans d'expansion lointaine à la fois à la France et à l'Angleterre. Ce n'est point qu'il voulût ignorer la politique continentale, mais au lieu de se laisser absorber entièrement par le système autrichien et les soucis de l'équilibre en Europe Centrale, il traçait résolument une ligne de démarcation entre le programme terrestre et le programme maritime, tenant la balance égale entre l'un et l'autre tout en s'inspirant des circonstances. Or, après 1763, la grande puissance adverse était pour la France la Grande-Bretagne et non plus la Prusse.

C'était aussi le cas de l'Espagne, qui voyait dans la domination britannique des mers le grand problème national comme la grande menace pour la splendeur de la monarchie hispanique. Celle-ci avait été atteinte par la dernière guerre beaucoup plus moralement que matériellement. Sans doute La Havane et une partie de Cuba, Manille et sa banlieue avaient été capturées et pillées : sans doute les escadres du roi catholique n'avaient pu tenir la mer contre les flottes anglaises ; mais, en définitive, la paix de Paris n'amputait guère le royaume péninsulaire que d'une colonie à peu près inutilisable. La Floride n'avait jamais attiré, avec ses lagunes et ses savanes, la sollicitude attendrie de la métropole : elle n'avait que des havres comme Pensacola ou Mobile dont l'activité était neutralisée par le voisinage de La Havane

ou de La Nouvelle-Orléans. Son importance était purement négative, permettant aux Espagnols de contrôler de façon absolue l'accès septentrional au Golfe du Mexique. Désormais, l'Espagne ne disposerait plus que d'une rive du canal floridien et laisserait les Anglais s'installant à Mobile violer les abords de la mer intérieure mexicaine. Ne valait-il pas mieux obtenir la restitution des Philippines et de Cuba au prix du danger éventuel de la création à Pensacola d'une base navale et d'un centre de contrebande ?... Encore faudrait-il aux Anglais plusieurs années pour réaliser cette entreprise, quelque peu artificielle du fait que les Florides étaient pratiquement coupées de toutes communications terrestres avec les anciennes colonies britanniques d'Amérique (Géorgie, Carolines ou Virginie).

L'Espagne déplorait donc par principe plus que par utilité ses pertes territoriales, elle déplorait plus encore de n'avoir pu récupérer ni Gibraltar, ni Minorque. Elle avait relativement peu souffert économiquement de la brève guerre maritime. Toutefois le gouvernement hispanique avait pu se rendre compte de maintes erreurs de régime et dans cet enseignement résidait surtout la portée du conflit. Charles III et ses conseillers pouvaient avec raison se rendre compte — mais à des degrés très divers — de l'imprudence qu'ils avaient commise en lançant la monarchie, mal préparée et mal outillée, dans une lutte d'endurance avec un adversaire redoutable autant qu'expérimenté. La faiblesse de la monarchie éclatait aux yeux du souverain qui venait à peine de prendre possession du trône et qui n'avait pu effacer les traces désastreuses du règne de Ferdinand VI.

La sujétion financière due au trafic des galions, la quasi-indépendance des vice-rois étaient les principaux

de ces maux qui compromettaient la sécurité de l'empire colonial. Une minutieuse inspection des possessions d'Amérique, une réfection de la marine de guerre, voilà les tâches formidables qui s'imposaient à la monarchie.

La nation avait vaguement conscience de ces imperfections, elle sentait l'abaissement dans lequel elle était plongée au point de vue maritime et souffrait de cet état de choses. Les gouvernants qui avaient cru marcher à une guerre de revanche, se remettaient lentement des désillusions éprouvées et envisageaient avec quelqu'inquiétude le travail à accomplir avec des finances obérées et un commerce engourdi. Néanmoins l'orgueil national, le sentiment que l'Amérique espagnole était une partie intégrante de l'état, stimulaient les énergies et les courages. Le roi était plus ardent que jamais à rechercher un succès qui l'avait fui une première fois ; il voulait non plus une revanche, mais *sa* revanche. Ses ministres n'étaient point sans apprécier leur part de responsabilité dans le désastre et ils étaient prêts à collaborer activement à l'œuvre de revanche. Le parti anglophile allait s'effacer définitivement de la scène et les divergences qui demeuraient allaient être dues à l'interprétation de la politique francophile. Le Pacte de Famille était admis comme base des rapports franco-espagnols, mais, alors que les uns estimaient nécessaire une certaine abdication de souveraineté au profit de la politique commune anti-anglaise, d'autres s'efforçaient de limiter les concessions à faire à la monarchie voisine et alliée.

Alors qu'en France le programme de guerre maritime était soutenu par Choiseul et un petit clan de partisans du ministre, à Madrid au contraire, ce programme réunissait tous les suffrages et tous les dirigeants travaillaient — avec une ardeur variable, d'ailleurs — à son

exécution. Il y avait un véritable bloc de volontés tendues contre l'Angleterre et une sorte de cabinet de guerre, réunissant autour de Charles III le ministre des Finances Squillace, celui de l'Extérieur Grimaldi, celui de la Marine et des Indes Arriaga, voire même le ministre de la Guerre Wall [1], survivait à la cessation des hostilités, attestant par son maintien le caractère fondamental et national donné à la politique d'abrogation d'un traité qui, somme toute, ne privait la Cour madrilène que des marécages floridiens.

Ainsi l'attitude des vaincus ne variait qu'en degré, l'amertume de la défaite était d'autant plus vivement ressentie que les pertes avaient été plus minimes.

Quelle était, d'autre part, la situation du vainqueur ?

*
* *

L'Angleterre offrait le plus étrange contraste de splendeur et de détresse, d'immutabilité et de rénovation. Extérieurement, elle semblait n'avoir guère changé depuis 1740 ou 1750, mais, en fait, elle était en proie au désarroi qui marque toutes les révolutions ; or la révolution qui atteignait la nation britannique était moins d'ordre politique que de nature économique, sociale et morale.

Les conséquences d'une obstinée poursuite de la domination des mers se faisaient jour lentement. Commerce, industrie, agriculture avaient été fortement marqués au coin de la politique belliqueuse pratiquée depuis vingt ans et ils conservaient plus ou moins cette empreinte, ne pouvant plus revenir en 1763 avec élasticité au stade de

1. Le 21 août 1763 il se retirait et son portefeuille était attribué à Squillace qui, de la sorte, devenait en fait un premier ministre gérant de nombreux services.

l'économie de paix. Le commerce extérieur et le ravitaillement national, par suite toutes les branches d'activité semblaient dépendre des conditions de guerre maritime : opérations de course, visite des bâtiments neutres, capture des colonies ennemies, cours forcé, impôts doublés et emprunts fréquents. Les grands propriétaires se félicitaient de la suspension ou de la réduction des entrées de produits alimentaires, ce qui leur permettait d'imposer aux consommateurs des prix excessifs. Certains industriels et commerçants, s'approvisionnant facilement en matières premières, tiraient de leur côté de gros profits. On conçoit sans peine qu'à l'aube des négociations décisives, en 1762, des négociants de la *City* aient spontanément offert de souscrire à une contribution extraordinaire pour la continuation des hostilités. C'est que la guerre était pour eux une source d'enrichissement et que la paix signifiait le retour de la concurrence étrangère, la fermeture des marchés alliés ou acquis par conquête (colonies françaises et espagnoles), la fin du monopole de fait sur les transports maritimes, etc. Jamais barrière douanière ne constituerait un obstacle aux exportations de l'étranger comme l'étaient croisières et corsaires britanniques.

Pourtant, si certains particuliers s'enrichissaient et profitaient de la guerre, la nation tout entière se trouvait vers 1762 en une situation critique, et cette situation n'avait pas été sans influer sur les décisions du gouvernement. Certes celui-ci n'était nullement réduit à implorer la paix ; mais il en arrivait à la désirer, à sentir plus ou moins obscurément qu'il ne pouvait pas impunément dicter ses conditions à ses adversaires et qu'il risquait, en prolongeant la guerre, de compromettre ses succès en révélant certaines de ses faiblesses.

C'est que dans les Iles Britanniques sévissait, sinon la

famine, du moins la disette, — la disette en denrées alimentaires comme en articles manufacturés. Les articles les plus nécessaires à la vie voyaient leurs prix monter sans cesse, se maintenir à l'étiage des cours du blé ; l'agriculture ne pouvait suffire à nourrir la population et l'industrie nationale, souffrant déjà de la spécialisation, ne pouvait suppléer les arrivages du continent, interrompus par la guerre. Qu'importait l'introduction d'épices, de sucre, de café si des produits plus indispensables manquaient ? si l'activité des corsaires ennemis jointe à l'hostilité de neutres indignés des pratiques maritimes anglaises ralentissait le mouvement des importations et exportations britanniques ? Les débouchés extérieurs, déjà restreints en temps de paix du fait de la médiocre variété des productions [1], se resserraient encore à la suite des représailles commerciales exercées sur le continent contre les Anglais.

L'industrie et le commerce en général souffraient énormément de la politique belliqueuse qui avait pour résultat de réserver toutes les possibilités de développement à une unique branche d'activité : la navigation. Prises et contrebande, hauts frets ne suffisaient point à enrichir la nation et, loin de maintenir un juste équilibre dans les revenus des diverses classes de la société, concentraient en certaines mains tous les profits ; à ce facteur de dénivellement dans la répartition venaient s'ajouter les spéculations métropolitaines et coloniales, les bénéfices scandaleux des grands propriétaires fonciers.

Tandis que les revenus diminuaient pour la majeure partie de la nation, les charges publiques s'accroissaient. Pour subvenir aux dépenses de guerre, il avait

1. Les grands articles d'exportation étaient les cotonnades, les poissons et les denrées coloniales, quelques minerais : plomb et étain.

fallu hypothéquer l'avenir non seulement par le renforcement des impôts existants, mais encore par la multiplication des emprunts. L'inflation de la dette flottante avait paru au gouvernement un procédé commode pour se procurer des ressources et les Bons de la Marine (du Trésor) avaient été émis en des proportions qui dépassaient les limites d'un sain crédit public. Sans la discipline et le patriotisme du peuple anglais, tout ce papier monnaie eut promptement été déprécié : néanmoins en 1762 il circulait péniblement et l'agio apparaissait. A peine les préliminaires de Fontainebleau étaient-ils signés que les conversions commençaient et en 1764 on consolida par réduction les soldes des émissions de bons non encore rachetés.

La guerre avait été ouverte alors que le fardeau de la dette atteignait près de 75 millions de livres sterling ; en sept années, la dette avait doublé, parvenant au total de 133 millions. Le service des intérêts avait fatalement suivi une progression analogue et le Trésor devait chaque année débourser en arrérages environ 5 millions de livres sterling. De plus, il était impossible au lendemain de la paix d'augmenter le taux de taxation et plus impossible encore de déployer une ingéniosité quelconque en matière fiscale puisque toute matière imposable payait des droits. La situation était telle en 1763 que, malgré la liquidation progressive des services de guerre, il fallut avoir recours à l'emprunt et émettre pour trois millions et demi de livres sterling des titres gagés sur un impôt nouveau atteignant le vin, le vinaigre, le cidre et le poiré [1].

Les budgets d'après-guerre restaient lourdement grevés

1. En 1756, la dette globale est de 74.575 025 £ (dont 815.555 £ non consolidées). En 1763, la dette globale s'est élevée à 132.716.049 £ (dont 5.000.000 £ non consolidés).

par des dépenses extraordinaires militaires ou navales. Un million et demi de livres sterling était prévu au compte de la flotte en 1764 et 1765, presque autant pour l'armée sans compter les subsides dus aux princes allemands, les frais de ravitaillement des forces royales aux colonies, etc. En définitive, la guerre maritime de 1756 à 1763 coûtait à l'Angleterre 82.623.738 livres sterling, dont le quart à peine avait été couvert par voie d'impôts[1]. Telles étaient les pertes pour l'Etat ; quant aux dommages subis par les particuliers du fait des hostilités, ils sont impossibles à évaluer.

La Grande-Bretagne victorieuse acquérait de nombreuses colonies dont la mise en valeur devenait problématique en raison de la pénurie de capitaux disponibles : le Canada, la Louisiane Orientale et les Florides seraient-elles aisées à exploiter et pourraient-elles fournir rapidement à la métropole un dédommagement aux dépenses de guerre? Il est vrai que les Antilles enlevées à la France étaient immédiatement exploitables, que la Compagnie des Indes n'avait plus à redouter en Hindoustan la concurrence de sa rivale française ; mais ces avantages mis en balance avec les dépenses accumulées depuis 1756 paraissaient bien légers, peu susceptibles de rétablir l'équilibre commercial de l'Angleterre et de restaurer la prospérité de celle-ci.

C'était assurément ces impérieux motifs financiers qui avaient en partie enrayé le courant de bellicisme qui entraînait la plupart des hommes politiques anglais. La nation, depuis les temps de Walpole, avait littéralement été saturée d'esprit guerrier : elle avait contracté depuis

1. *Considerations on the Trade and Finance of this Kingdom*, pamphlet paru à Londres en 1766 et relatif à la situation économique et financière d'Angleterre.

1740 l'habitude de vivre en état de guerre plus ou moins ouverte avec ses rivaux du continent. Psychologiquement comme matériellement elle s'était adaptée à ce nouveau régime. Cependant la prolongation indéfinie des hostilités que coupaient seulement de brèves trêves avait fini par frapper de paralysie certaines branches d'activité, par démoraliser de nombreux esprits au contact des profits illicites et des spéculations éhontées, par lasser aussi la grande masse des consommateurs, victime des grands seigneurs agrariens comme des grands marchands. Ceux-ci comme ceux-là, unis par la communauté d'intérêts, eussent pu même après 1762 tenir en échec, grâce à leur puissance politique et à leurs capitaux, les mouvements populaires en faveur de la paix ; mais la détresse du Trésor royal, d'une part, et les combinaisons pacifiques de Georges III, de Lord Bute et de ses amis avaient fini par neutraliser le chauvinisme intéressé des négociants de la *City* et des lords terriens.

La paix avait été acquise, mais les partis belliqueux ne désarmaient point, si bien qu'on pouvait assister à cet étrange spectacle : dans le pays vainqueur, le cabinet qui signait un traité singulièrement avantageux était l'objet des attaques les plus violentes tant dans la presse que dans les rues de la capitale. Lord Bute était vilipendé dans les journaux, critiqué en une nuée de pamphlets, raillé par maintes caricatures et des cortèges s'organisaient à Londres pour promener au milieu des sarcasmes une botte, emblème homonymique du premier ministre.

Celui-ci avait contre lui d'être Écossais, d'être l'ami et le confident écouté du jeune roi, d'avoir peu d'amis et moins encore de partisans politiques, d'avoir été le successeur de Pitt. Contre lui se réunissaient en une coalition formidable les belliqueux et les mercantiles, les

admirateurs de Pitt et les adversaires de la politique hanovrienne, les ennemis du pouvoir personnel et les amis zélés du jeune roi, ces derniers redoutant de voir la popularité de Georges III diminuée par la tutelle d'un lord écossais. Bien plus, les intrigues étrangères se mêlaient encore aux éléments purement intérieurs de cette opposition : si lord Bute et les négociateurs du traité de Paris étaient, en raison de leurs opinions pacifiques, vus avec faveur par les monarchies bourbons, ils ne pouvaient pas tirer force ou appui de ces sympathies et par contre ils se heurtaient à l'animosité du cabinet prussien. Frédéric II, l'allié de l'Angleterre, mécontent du programme pacifique de la Cour de Saint-James, multipliait à ses agents à Londres, Michell et le Comte Knyphausen, des instructions positives pour mener campagne contre le cabinet (1762-1763)[1].

Lord Bute, qui avait obtenu pour la ratification des préliminaires de paix des écrasantes majorité à la fois aux Communes et à la Chambre des Lords (le 9 décembre 1762 les Communes avaient donné 319 *oui* contre 65 *non*) était bien défendu par la grande majorité de l'opinion publique et grandement attaqué par la plupart des partis politiques. Certes son intention avait toujours été de réaliser l'œuvre de pacification chère au roi et de se retirer aussitôt cette tâche accomplie pour laisser la place à quelque manœuvrier parlementaire choisi par le souverain. Lui-même n'avait point d'ambition et son expérience ministérielle toute récente ne l'inclinait pas à se maintenir au pouvoir. Néanmoins il voyait avec regret se dresser contre lui les leaders de la politique nationale, les Pitt et Temple ; il voyait se séparer de lui

1. *William Pitt und Graf Bute*, par von Ruville, 1895.

le Duc de Bedford, signataire du traité de Paris, et il sentait Fox, son allié, quelque peu incertain. Deux satisfactions lui pouvaient être réservées : d'une part, son œuvre de paix n'était pas attaquée car nul n'eut osé risquer l'impopularité pour faire ostensiblement le procès d'une paix triomphale, d'une paix qui lésait les intérêts de quelques spéculateurs et consacrait les intérêts nationaux — d'autre part, sa succession était âprement disputée et si l'opposition qui l'assaillait était nombreuse, elle était hétéroclite. Les partis se fragmentaient plus que jamais en fractions dominées par une personnalité : aussi leur faiblesse s'accroissait, menaçant d'introduire l'incohérence dans le monde politique britannique. Déjà, depuis quelques années, on avait vu des changements de position subits, des factions passer des rangs du gouvernement à l'opposition et *vice-versa*, on avait vu des sécessions fameuses et des transfuges glorieux.

Pitt réclamait le ministère ; il ne voulait point d'un portefeuille mais il les voulait tous pour les distribuer à ses partisans. Georges III repoussait formellement les candidatures de Pitt et de Temple ; il souhaitait le maintien au pouvoir de son mentor Bute, mais ce dernier remit le 8 avril 1763 sa démission, transmettant la Trésorerie à Grenville son adjoint [1]. Ce fut un cabinet de transition dominé par le triumvirat des trois beaux-frères : Grenville, Halifax et Egremont. Cabinet éphémère, car Egremont mourait subitement le 21 août 1763, ce qui remettait en question le retour de Pitt au ministère. De

1. Lord Bute, lorsqu'il avait pris la direction du cabinet en mai 1762, avait confié son poste de Secrétaire d'Etat pour le Nord à Thomas Grenville ; le Comte d'Egremont avait été Secrétaire d'Etat pour le Sud. En avril 1763, Grenville prit la Trésorerie des mains de Bute et remit son propre portefeuille à Lord Halifax.

nouvelles intrigues vinrent éloquemment témoigner de la rupture des cadres des partis, du désarroi des hommes d'état et de la maîtrise des appétits sur le domaine politique. Pitt fut derechef écarté et un cabinet replâtré Grenville-Rockingham commença une carrière incertaine en s'attaquant au problème de l'exécution du traité.

* * *

Ainsi donc, le vainqueur sortait de la guerre maritime en plus mauvaise posture que les vaincus. Sa marine était splendide mais elle avait coûté cher ; son industrie et son commerce étaient, selon le cas, dans le marasme le plus profond ou dans une prospérité tout artificielle. Au point de vue financier, son crédit extérieur était ébranlé tandis que le déficit entre recettes et dépenses était comblé à l'aide d'émissions de titres d'Etat. Les conquêtes coloniales ne rapporteraient guère avant plusieurs années et le conflit qui en 1762 avait mis aux prises les partisans des fourrures (Canada, Nouvelle-Angleterre, Ohio) et ceux des sucres (Antilles, Carolines), annonçait bien des difficultés et rivalités entre les anciennes et nouvelles possessions, peut-être même entre colonies et métropole. L'instabilité du gouvernement de Londres n'était pas le symptôme le moins significatif de cet affaiblissement de l'Angleterre qui, parvenue à la victoire au prix d'efforts considérables, paraissait incapable de l'exploiter. La domination des mers et du monde colonial était acquise mais son utilisation semblait contestable.

En revanche, les monarchies bourbons étaient relativement moins éprouvées. Leur commerce était plus aisé à relever que celui de la Grande-Bretagne, en partie

boycotté sur le continent : leurs finances étaient obérées mais il n'y avait point ce pesant fardeau d'une dette publique écrasante. Surtout les gouvernements étaient solidement établis : Choiseul ne se heurtait à aucune opposition redoutable et son habileté, son doigté lui assuraient carte blanche en politique maritime et coloniale ; à Madrid, Charles III et ses conseillers travaillaient avec l'appui de la nation au relèvement de la marine et de l'empire d'Ultramar.

Les vaincus devaient fatalement songer à la revanche, mais avaient-ils pleinement conscience de la fragilité de la puissance anglaise ? De leur côté, les partis belliqueux britanniques ne demandaient qu'à rentrer en scène et à reprendre le pouvoir pour orienter derechef la vie économique du pays dans les voies de l'économie de guerre. Il y avait donc dans cet antagonisme conjugué des causes de conflit que l'épuisement matériel et la volonté de paix des nations pouvaient paralyser. Toutefois, la mise à exécution de maintes clauses du traité de Paris n'offrait-elle pas quelque occasion de déchaîner à nouveau les hostilités après un bref répit ?

---

## L'Exécution du Traité de Paris et les Incidents des Bois de Campêche.

Le traité de Paris de 1763, tout léonin qu'il fut pour les vaincus, n'en comportait pas moins pour le vainqueur quelques charges et obligations. Il devait donc être mis en application par les trois parties contractantes ; quelle serait l'attitude de chacun des anciens belligérants au cours de l'exécution de l'acte du 10 février 1763 ?

La France allait manifester sa loyauté par un empressement nullement équivoque à mettre en vigueur le nouveau statut colonial édicté par la paix. N'était elle pas d'ailleurs directement intéressée à un prompt règlement de ces affaires, elle qui, de par le traité de Paris, rentrait en possession de quelques colonies et aussi de Belle-Isle et était autorisée à exercer de nouveau ses droits de pêche à Terre-Neuve. Ses colonies cédées à l'Angleterre n'étaient-elles pas, en fait, aux mains de celle-ci depuis quelque temps déjà ? A cet égard, il n'y avait qu'une unique exception : la Louisiane qui, même dans sa région maritime (celle de La Nouvelle Orléans), avait échappé aux attaques britanniques.

D'autre part, le Cabinet de Versailles, en réalisant sa déchéance coloniale, ne courait point le risque de soulever l'indignation dans les salons ; l'indifférence de la nation envers les questions coloniales était un sûr garant de l'application exacte par la France du traité de Paris. Et même à cette indifférence populaire venait s'ajouter celle de la plupart des dirigeants. Ce n'était donc point l'abandon du Canada et des principales Antilles, l'abdi-

cation de la suprématie française en Hindoustan qui pouvaient faire naître des complications diplomatiques.

Pourtant ces complications devaient surgir lors de la mise en application du traité, mais c'étaient les clauses financières et économiques qui devaient provoquer ces conflits. Ainsi la démolition du port de Dunkerque, ou plus exactement la mise hors d'usage de celui-ci par la destruction des ouvrages (digues et jetées) protégeant les bassins contre l'ensablement. De plus, la France, si elle n'avait pas à payer des indemnités de guerre, avait à procéder à la liquidation de certaines dettes au profit de l'Angleterre. Or, en l'état des finances du royaume, il était difficile autant que pénible de ravitailler le trésor de l'ennemi.

Choiseul, connaissant le grand besoin de paix du royaume, était fermement résolu à éviter non seulement toute reprise des hostilités, mais encore tout état de guerre latente ; il entendait disposer d'une longue période de repos, nécessaire à la fois pour compenser les pertes de toute nature de la dernière guerre et pour préparer la revanche qu'il se flattait d'accomplir de concert avec l'Espagne. Aussi, tout en défendant énergiquement les intérêts nationaux, comptait-il ne point faire montre d'opiniâtreté et manifester un esprit conciliant.

Il n'était point sans savoir que le Cabinet Bute avait été promptement débordé par tous ceux qu'irritait son esprit pacifique. Il se trouvait en présence d'un nouveau ministère Grenville-Rockingham, peu homogène, faible et ondoyant, par suite incapable d'imposer silence aux partisans d'une paix punique. Choiseul pourtant, conscient de ces difficultés de politique intérieure anglaise, avait choisi comme représentant provisoire de Louis XV à Londres un homme habile et fort au fait des habitudes

du gouvernement et de la Cour britanniques : le chevalier d'Eon, secrétaire du duc de Nivernais, avait succédé à ce dernier au mois de mai 1763.

Le duc était rentré en France dès l'échange des ratifications, mais il s'était préoccupé de se choisir, de concert avec Choiseul, un successeur définitif tel que la paix ne risquât pas d'être compromise et que l'œuvre de revanche pût se poursuivre contre l'Angleterre. Il fallait en effet un personnage à la fois souple et ferme, énergique et conciliant, ferme pour défendre les intérêts et la dignité du pays, souple et conciliant pour éviter de donner prise aux partis belliqueux anglais prêts à dénoncer la paix sous prétexte d'une exécution retardée ou fictive du traité. Après maintes hésitations, le choix se porta sur le comte de Guerchy, ami personnel de Nivernais, brave militaire et honnête homme dont l'expérience diplomatique n'était certes à la hauteur ni des circonstances, ni du poste où il était appelé. L'intérim, qui d'ailleurs devait être peu long, fut tenu par d'Eon, pourvu le 3 juillet 1763 du titre de ministre plénipotentiaire, tandis que Georges III se faisait représenter à Paris par M. de Neville.

D'Eon, puis de Guerchy[1] eurent dès le début à faire face à deux problèmes financiers, corollaires presqu'obligés de la signature de la paix. Le premier était relatif au règlement des sommes dues par la France pour l'entretien de ses soldats prisonniers : il s'agissait là d'un total de 26 millions et demi de livres tournois (exactement 26.435.384 livres). Somme d'ailleurs très élevée si l'on envisage la condition misérable faite aux prisonniers français depuis 1756. La Cour de Versailles acceptait bien

1. A partir du 17 octobre 1763. Cf. M. Coquelle : Le *Comte de Guerchy, ambassadeur de France à Londres*, 1763-1767 (*Revue des Études Historiques*, septembre-octobre 1908, p. 432-472).

le principe du paiement, mais non la somme réclamée. Elle s'élevait en particulier contre l'inclusion en ce total des dépenses afférentes aux prisonniers faits avant la déclaration de guerre ; par suite, elle déclinait le paiement de ces dépenses à titre de sanction contre les procédés britanniques contraires au droit des gens. Elle déclarait vouloir ramener à 15 millions de livres sa contribution aux frais d'entretien de ses sujets.

L'affaire, si mince fût-elle quant à son importance et aux principes en jeu, traîna en longueur quinze mois. Choiseul proposa bien de lier ce règlement à la question de Dunkerque, offrant de payer sur-le-champ 15 millions si l'Angleterre se désistait de ses exigences relatives à la destruction des jetées de Dunkerque. L'intransigeance britannique ne put se maintenir indéfiniment à propos d'un litige aussi secondaire. Le Secrétaire d'Etat Halifax, après avoir, durant tout l'été de 1764, tonné contre la France et réclamé les 26 millions, se radoucit à l'automne et accepta finalement les 15 millions proposés. Un accord spécial signé le 27 février 1765 enregistra la solution donnée au conflit et fixa à 670.000 livres sterling la somme par laquelle la France éteignait cette dette.

C'était là un point de détail sur lequel les deux parties européennes étaient d'accord quant au fond, et cependant il avait fallu deux années de négociations ardues avant que la France obtint justement gain de cause. La raison de ce fait réside en ce que le cabinet Grenville redoutait de s'exposer à la censure des candidats au pouvoir (de Pitt et de Temple surtout). Aussi voulait-il aux yeux de la nation paraitre ne renoncer à aucune bribe des avantages concédés dans le traité, ne laisser transgresser aucune clause de celui-ci sans opposer la plus vive résistance.

D'ailleurs ce ministère peu homogène contenait des hommes d'Etat dont les dispositions envers les monarchies bourbons étaient rien moins qu'amicales : de là quelque difficulté pour Grenville et Rockingham à faire mouvoir sur des lignes parallèles la politique intérieure de coalition et la politique extérieure de condescendance hautaine envers la France.

L'autre question financière en jeu ressortissait plus directement au domaine colonial. Il s'agissait de la liquidation du papier-monnaie français au Canada. La dernière guerre avait incité à multiplier les instruments de crédit dans cette possession où l'on voyait circuler simultanément des billets de monnaie, des lettres de change d'Etat, des ordonnances et tous autres signes fiduciaires dont la variété était égale à l'abondance (environ 73 millions de livres de papier-monnaie se trouvaient en circulation vers 1764). Aussi la dépréciation de ces monnaies de papier avait-elle précédé la paix de Paris et l'agiotage se donnait libre cours sur ces valeurs.

Or le Cabinet de Versailles avait rendu le 24 décembre 1764 un arrêt en conseil fixant la valeur réelle des billets de monnaie et ordonnances au quart de leur valeur nominale, celle des traites à moitié de leur valeur nominale. De plus, le remboursement de ces titres devait se faire par voie de tirage avec retenue de 10 °/₀, non en argent mais en titres de rentes à 4 1/2 °/₀. C'était établir un simple échange de papiers d'Etat et un échange fort onéreux. L'arrêt en conseil consacrait la faillite partielle du gouvernement français au Canada et achevait de porter atteinte au crédit des billets canadiens.

On conçoit sans peine que la Cour de Saint-James dont, les sujets étaient pour une large part porteurs de ces titres (environ 17 millions de livres), protestât contre

cette mesure de liquidation. Elle demanda — ce qui n'était point excessif — que tous les billets fussent payés sur le même pied (à savoir une dépréciation de 50 %) et que les remboursements eussent lieu en argent.

Les finances françaises étaient certes mal en point, mais était-ce là une excuse pour ne point honorer sa signature et traiter de façon draconienne des porteurs de titres confiants en la solvabilité française ? Le Cabinet de Versailles soutenait cette thèse qu'il ne voulait point faire le jeu des spéculateurs, moins encore celui des spéculateurs anglais. Ce litige s'éternisa également, mais cette fois le gouvernement français dut faire des concessions. Choiseul admit bientôt le principe que l'arrêt s'appliquerait dans son intégralité vis-à-vis des porteurs anglais moyennant des compensations, notamment une prime compensatoire de la perte à l'agio. Nouveau débat sur le point de savoir si cette prime serait payée en argent ou en papier et quel serait son montant. L'Angleterre demandait 2 millions et demi de livres, la France offrait 1.300.000 livres. Finalement, la convention du 29 mars 1766 décida que les porteurs anglais seraient payés en rentes françaises pour le capital et pour la prime, mais une surprime d'un demi-million de livres en argent leur serait allouée.

Aux questions financières venaient s'ajouter, pour corser le débat franco-anglais, les problèmes mi-politiques, mi-territoriaux liés à l'exécution de la paix. L'affaire des pêcheries de Terre-Neuve était fort épineuse. D'une part, durant la campagne de pêche de l'armistice (1763), les pêcheurs anglais avaient envahi le *French Shore*, saccageant habitations et magasins, contraignant leurs concurrents français à se rembarquer au plus vite dès la mi-septembre. A la suite des protestations de la

Cour de Versailles, aucun acte d'agression ne vint entraver les campagnes de 1765 et 1765, mais aucune satisfaction ne fut accordée et une mauvaise volonté réciproque se manifesta sourdement entre pêcheurs rivaux. mauvaise volonté qu'encourageaient les conflits entre le gouverneur de Terre-Neuve Palisser et celui de Saint-Pierre et Miquelon Dangeac.

Ces incidents locaux suscitaient entre les cabinets intéressés un actif échange de notes, incidents d'autant plus significatifs que d'autres manifestations, celles-là de principe, venaient les renforcer et leur donner de l'importance. En effet, à Londres, on contestait fort l'interprétation française du traité en ce qui concernait la délimitation du *French Shore*. On était d'accord sur la lettre mais non sur l'emplacement à attribuer au promontoire de Pointe-Riche : les Français prétendaient trouver ce cap par 47° de latitude Nord alors que les Anglais le reportaient plus haut vers 50° 3′. Il y avait là matière à échange de notes avant que Choiseul ne reconnut comme entachée d'erreur la carte du géographe Herman Moll dont il se servait.

Puis, en 1765, l'Angleterre réveilla le conflit en soulevant la question du statut des îles Saint-Pierre et Miquelon. Ne prétendait-elle pas les avoir restituées sous condition de n'y point permettre le stationnement de bâtiments de guerre ? Recours aux minutes des protocoles de négociation pour démontrer combien mal fondées étaient ces exigences. La question de la non-fortification de ces îles avait été discutée lors des préliminaires, mais avait été écartée lors du traité définitif ; de toute autre servitude, il avait été moins encore question. Choiseul dut faire reconnaître que les droits de souveraineté de Louis XV étaient entiers à Saint-Pierre et Miquelon. Les ministres britanniques

répondirent à cette défaite qui leur était infligée en interdisant la pêche aux Français dans le canal entre ces îles et Terre-Neuve. Ils émirent même l'idée de faire prohiber toute pêche autour des deux îles françaises ; battus sur ce point, ils se rabattirent en dernier ressort sur l'interdiction d'accès aux Français des eaux du Saint-Laurent et du Labrador au nom de l'article XIII du traité d'Utrecht.

Dans ces affaires de pêcheries, Choiseul fut moins heureux que pour le règlement des affaires financières ; il ne parvint point à conclure d'accords même provisoires et les litiges restèrent en l'état. Par contre, il remporta, grâce à sa ténacité, plus de succès dans la question de Dunkerque. La Grande-Bretagne avait obtenu par le traité de Paris l'annihilation de ce port, grâce à des clauses prévoyant la démolition des jetées et de l'écluse qui prévenaient l'ensablement. Clauses pénibles et humiliantes qu'on ne songeait en France qu'à éluder.

Tandis que des travaux très apparents de coupure des jetées donnaient un commencement de satisfaction aux ministres de Georges III et à l'opinion anglaise, des discussions prolongées pendant trois ans sur le point de savoir s'il était opportun de compléter ces travaux de destruction, l'intervention discrète du ministre impérial à Paris, le comte de Schelern, faisant valoir les intérêts flamands en la matière, contribuèrent à émousser les énergies britanniques sur cette question, si bien qu'à la fin de l'année 1766 Choiseul réussissait à faire réparer les digues de Dunkerque sans provoquer à la Chambre des Communes une tempête d'indignation contre le cabinet Shelburne qui, au cours de l'été et de l'automne, s'était borné à adresser à Versailles de platoniques remarques à ce sujet.

En somme, Choiseul pouvait se flatter d'avoir appliqué son programme, c'est-à-dire de n'avoir, tout en défendant les intérêts de la France, nullement compromis la cause de la paix. Même il avait réussi à obtenir, contre toute attente, gain de cause intégralement sur la question de Dunkerque, partiellement sur les litiges financiers, sans soulever le problème d'une révision du traité de Paris, sans s'attirer la menace d'un ultimatum anglais et sans se voir dénoncé par les ministres britanniques comme le trouble-fête de l'Europe et le débiteur récalcitrant et déloyal de la Grande-Bretagne. Ainsi, de 1763 à 1766, il réussissait à mettre en application le traité de Paris au moindre coût pour la France. A dire vrai, il n'avait eu que peu de choses à livrer au vainqueur qui était déjà nanti et il n'avait de cession à faire qu'à un allié, l'Espagne, recevant la Louisiane occidentale : encore le donataire montrait si peu d'empressement à réaliser cette acquisition que, jusqu'en 1768, la région de la rive droite du Mississipi avec La Nouvelle Orléans restait colonie française[1]. Quant à la paix continentale d'Hubertsbourg, elle rétablissait le *statu quo ante bellum* et maintenait l'alliance franco-autrichienne.

Par contre, l'Espagne, bien que payant moins que son allié les frais de la guerre maritime, était soumise à plus de prestations territoriales ou financières, avait à subir ce qui, aux yeux de ses dirigeants, apparaissait comme d'incroyables humiliations ou de douloureuses atteintes aux intangibles principes du régime colonial hispanique. De ce fait, l'exécution du traité de Paris devait être plus

1. V., dans une prochaine *Etude*, les pages relatives à la cession de la Louisiane Occidentale à l'Espagne.

difficile pour les Espagnols que pour les Français, et cela d'autant plus que ce traité ne constituait pas pour la Cour de Saint-Ildefonse la liquidation radicale d'une situation coloniale : l'Ultramar était à peine amputé, mais les sources de conflits américains quasi-séculaires entre les Cabinets de Saint-James et de l'Escurial se trouvaient non effacées, mais consacrées ou renforcées, par la lettre ou l'esprit du traité.

Pourtant les Franco-Espagnols témoignèrent de leur désir de ne point retarder l'exécution territoriale du traité : les uns cédant la Louisiane Orientale et recouvrant Belle-Isle, quelques Antilles, etc. : les autres abandonnant les Florides et reprenant Cuba et les Philippines. Pour le printemps de 1764, les Anglais étaient maîtres des territoires situés entre Alleghanys et Mississipi. Dès le 20 octobre 1763 Mobile était occupée par Robert Farmer, les postes du Tombigbee un mois plus tard par Thomas Ford. Les établissements du Haut-Mississipi étaient remis au major Loftus au printemps de 1764 tandis que Saint-Augustin et Pensacola étaient évacués par les autorités espagnoles, passant entre les mains de George Johnston, le nouveau gouverneur de la Floride anglaise. En même temps, Bâton-Rouge et la région du Bas-Mississipi étaient placés sous l'autorité du colonel Robertson, chargé de l'administration de la Louisiane Orientale.

La prise de contact entre les tribus indiennes et les représentants de la couronne britannique fut peu satisfaisante. Les nouveaux venus agirent avec légèreté, imprévoyance ou dureté, faisant regretter le régime français moins sévère. Le résultat fut un mécontentement général des indigènes, mécontentement qui, attisé par certaines ambitions, aboutit à un soulèvement. Celui-ci, dirigé par le chef Pontiac, se développa dans la vallée de

l'Ohio et la région des Grands-Lacs, mettant en danger la Nouvelle Angleterre et les colonies voisines. Détroit fut assiégé par les insurgés, des incursions indiennes eurent lieu dans le New York. A la guerre coloniale contre les Français succédait la guerre indienne. Moyennant un effort militaire considérable et des dépenses formidables, moyennant un traité en règle, l'insurrection fut apaisée en 1766, mais seul l'assassinat de Pontiac en 1768 rassura définitivement les Anglais.

La modération relative de ceux-ci au sujet de l'exécution du traité de Paris en 1764 et 1765 fut due sans doute en partie à ces difficultés politiques survenues dans l'Amérique du Nord. Si la situation dans la région des Grands-Lacs était nettement défavorable au gouvernement de Londres, elle n'était guère meilleure sur la frontière louisianaise. Les relations entre les deux rives du Mississipi étaient supprimées ; Robertson était en conflit aigu avec Abbadie, le gouverneur français de la Louisiane demeuré en fonctions à La Nouvelle Orléans. Bâton-Rouge, aux mains des Anglais, devenait un entrepôt de contrebande éhontée dont se plaignaient également les Français et les Espagnols des colonies voisines. Les opérations maritimes et commerciales entre les ports ci-devant français ou espagnols et La Nouvelle Orléans, Cuba, La Vera Cruz, etc., n'avaient pu cesser dès le lendemain du traité de Paris, mais du côté britannique elles étaient menacées de mille entraves qui pratiquement paralysaient le trafic local et intercolonial.

Si les Franco-Espagnols avaient montré quelque empressement à livrer les colonies cédées aux Anglais, ceux-ci, n'ayant rien à gagner à une prompte restitution, montraient peu de zèle à la pratiquer. Même, un esprit exempt de tout libéralisme et empreint de déloyauté

semblait percer en bien des agissements du Cabinet de Saint-James et de ses représentants coloniaux.

La recouvrance de trois Antilles par la France devait avoir lieu en vertu du traité. Or, si Bute était partisan de l'exécution immédiate de ces clauses, Egremont entendait prolonger l'occupation le plus possible et il s'ingénie à rendre la remise des îles aussi lente et aussi onéreuse que possible. Sa mort imprévue ne provoqua point de changement de système. C'est ainsi que l'évacuation débuta par Sainte Lucie, la moins riche de ces colonies, ce qui permit de retarder encore la livraison de la Guadeloupe et de la Martinique. En l'automne de 1764, la restitution était accomplie.

Mais les autorités anglaises, avant de se retirer, avaient édicté mille mesures vexatoires et désavantageuses telles que l'interdiction de payer les dettes en marchandises, l'obligation de s'acquitter en lettres de change, etc. D'autre part, l'établissement de la souveraineté britannique dans les îles ci-devant françaises : Dominique, Grenade, Tabago, était l'occasion de débats diplomatiques. Egremont, puis Halifax, invoquant le fait que ces Antilles étaient réputées neutres (c'est-à-dire soustraites à toute domination exclusive), prétendaient que le traité de Paris n'avait rien prévu quant au statut des habitants. Ils espéraient ainsi couvrir d'un voile légal les spoliations exercées contre les colons français de ces îles : terrains confisqués et vendus par le gouvernement, interdiction de transfert de valeurs mobilières. Les spéculateurs ne craignaient point d'abuser sans vergogne de la situation, imposant aux émigrants des prix exorbitants pour leur transfert en territoire français. Le gouvernement de Versailles réussit à faire admettre en faveur des Antillais français le régime des Canadiens et Acadiens.

De son côté la Cour de Madrid était soumise à mille traces analogues ; ne devait-elle point recouvrer deux importantes possessions : Cuba et les Philippines ? Mais ici comme là maintes difficultés surgirent pour retarder le règlement de compte de l'occupation et, par suite, l'évacuation.

A La Havane il y avait eu reddition ordinaire entre forces gouvernementales et le débat ne put se prolonger outre mesure. A Manille, il en était autrement : l'archipel avait été conquis par la Compagnie britannique des Indes, laquelle avait témoigné d'un esprit quelque peu mercantile dans ses opérations militaires. La ville de Manille menacée de pillage avait dû se racheter au prix de quatre millions de piastres, dont la moitié payée sur-le-champ. Or l'heure de l'évacuation sonna avant que les Philippines se fussent acquittées du versement des deux millions complémentaires. La Compagnie des Indes n'osa faire prolonger l'occupation pour recouvrer intégralement sa créance ; après plusieurs mois d'hésitation, elle ordonna le rappel de ses forces pour le 1er avril 1764. Mais ce non-paiement des deux millions de piastres sans cesse ajourné n'allait pas tarder à devenir une source de conflit aigu, car le Cabinet de Saint-James ne pouvait manquer de soutenir les droits que tirait la Compagnie des Indes de la capitulation de Manille.

A ce point de friction entre les gouvernements de Londres et de Madrid s'en ajoutaient beaucoup d'autres : en particulier, l'installation de colons et de flibustiers anglais dans les îles Bahama vers 1765, la main-mise de l'Angleterre sur les îles Turks, petit groupe insulaire situé au Nord de Saint-Domingue et à l'extrémité de la chaîne des Bahama. Le Cabinet de l'Escurial voyait dans ces actes des atteintes directes à ses droits autant qu'à

la sécurité de son empire américain : il déclarait que l'un et l'autre de ces archipels devaient être, sinon remis entre ses mains, du moins considérés comme neutres jusqu'au moment du réglement définitif des prétentions rivales. Cette politique de porte ouverte à l'égard des îles contestées ne fut point admise par la Grande-Bretagne, qui nia l'existence de tout droit espagnol sur les Turks et invoqua pour les Bahama un traité secret de cession consenti par le roi d'Espagne Charles II. Toutefois le gouvernement hispanique n'entendait point entrer en guerre dès 1765 et il ne voulait point rouvrir les hostilités pour un sujet d'aussi mince importance que ces archipels américains. Aussi laissa-t-il les choses en l'état, se bornant à enregistrer ces atteintes portées par l'Angleterre au *statu quo* antillais tel qu'il était fixé à ses yeux par le traité de Paris.

Si l'Espagne à cet égard ne perdait que des espérances d'établissement en ces îles, elle était, en d'autres points du Nouveau Continent, directement lésée en ses intérêts. Il s'agissait de la question si longuement et vivement discutée de ces établissements anglais de l'Amérique Centrale destinés à la coupe des bois de campêche et bois de teinture. Ces établissements, dont les plus anciens dataient à peine de 1670, étaient nés de la ténacité de l'Angleterre à vouloir prendre pied dans la « Région des Isthmes », de la faiblesse des dirigeants hispaniques à la fin du XVII^e siècle et surtout de l'impossibilité où étaient les gouverneurs espagnols de surveiller l'immense étendue des côtes américaines et de prévenir l'installation de flibustiers en des baies retirées. Ils se rencontraient en trois zones distinctes : la péninsule du Yucatan (forêts du Cap Catahouche et lagunes du Terminios, établis-

sements les plus anciens), la baie de Honduras (du golfe du Triste aux Rios Hondo et Belise), enfin la côte des Mosquitos de part et d'autre du Cap Gracias a Dios.

Le Cabinet de l'Escurial protestait périodiquement contre les incursions de ces colons, mais n'obtenait nulle satisfaction. Charles III, soucieux de protéger ses domaines d'Amérique, songea dès son accession au trône à mettre fin à ces empiétements jugés dangereux, qui aboutissaient à la formation de véritables colonies britanniques s'incrustant dans le flanc de ses possessions de la Mer Caraïbe. En effet, il ne s'agissait plus d'établissements provisoires ou saisonniers, mais d'établissements permanents relevant du gouverneur de la Jamaïque.

Aussi les préliminaires de la paix parurent en 1762 au gouvernement espagnol une occasion favorable pour en finir avec ce litige pendant depuis le XVII^e siècle. Mais la Cour de Londres se refusa à suivre celle de Madrid sur ce terrain et entreprit de défendre énergiquement le droit de coupe concédé à ses sujets. Elle admit toutefois une atténuation marquée du caractère de prise de possession définitive et de pleine souveraineté sur les districts occupés en fait par les coupeurs de bois car, par un article du traité de 1763, la Grande-Bretagne promettait de « faire démolir dans les quatre « mois qui suivront l'échange des ratifications du traité « toutes les fortifications que des sujets anglais pour- « raient avoir élevées dans la Baie de Honduras et autres « lieux des *territoires espagnols* en Amérique. » Par contre, l'Espagne s'engageait « à ne plus permettre que « les Anglais fussent inquiétés ou molestés sous un « prétexte quelconque dans lesdits lieux et dans leurs « travaux pour couper, transporter et charger les bois

« de teinture, déclare que pour cet effet lesdits sujets « anglais pourront bâtir sans empêchement et occuper « sans interruption les maisons et magasins nécessaires « pour les abriter ainsi que leur famille et leurs effets. « Cette faculté ne devra s'étendre qu'à la Baie de Hon- « duras et aux bords du fleuve Wallis. »

La mise en vigueur de cet article ne pouvait manquer de provoquer un conflit diplomatique. La Cour de Madrid estimait avoir obtenu la disparition des établissements yucatèques en même temps que la reconnaissance de sa souveraineté sur les districts de la Baie de Honduras et de la Côte mosquito. De son côté, l'Angleterre entendait bien que les droits acquis restassent intacts. L'accord n'avait pu se faire entre les vues hispano-britaniques que grâce à un malentendu plus ou moins volontaire.

Le roi Charles III comptait ne point laisser en suspens l'application du traité de Paris quant à la coupe des bois de teinture. A la fin de 1763, selon les ordres venus de Madrid, le gouverneur du Yucatan, Don Philippe Ramirez, procédait à l'expulsion des colons anglais et à la destruction de leurs habitations et magasins dans la région du Cap Catahouche ; puis, soit par erreur d'interprétation des instructions de son gouvernement, soit par zèle, il entreprit les mêmes opérations d'anéantissement sur les rivages de la Baie de Honduras.

De son côté, le Président de l'Audiencia de Guatémala, Don Luis Fernandez de Hernandez, chargeait l'un de ses officiers, l'ingénieur Luis Navarro, de la disparition des établissements anglais de la côte des Mosquitos, mais, sur ce théâtre d'action, les mesures prises par les Espagnols restèrent purement platoniques en raison de la plus grande densité de la population et de l'importance

des postes défensifs élevés sur ces rivages. Ainsi, au printemps de 1764, le gouverneur de la province guatémaltèque renonçait à exécuter ses projets, vraisemblablement inspirés par les instructions du Président du Conseil des Indes, le Bailli d'Arriaga.

Les colons britanniques chassés du Yucatan et du Honduras s'étaient réfugiés à la Jamaïque et dans les Antilles voisines. De là, ils protestaient véhémentement à Londres contre le traitement qu'on leur avait infligé et à leurs pétitions dolentes ou indignées venaient s'ajouter les rapports (en général plus violents) des agents de la couronne pour les établissements détruits. Les ministres de Londres ne pouvaient donc manquer de soulever à ce sujet un débat diplomatique et de formuler d'énergiques représentations à la Cour de Madrid. Dès le mois de septembre 1764, l'ambassadeur de Georges III en Espagne, Lord Rochford, présentait au ministre de Charles III un long mémoire qui, après avoir retracé les pénibles incidents de l'hiver et du printemps précédents, concluait à la reconnaissance formelle par Sa Majesté Catholique du droit de l'Angleterre à procéder à la coupe de bois de teinture en tous lieux et qui, en outre, réclamait un exemplaire châtiment pour Don Ramirez.

Charles III et ses conseillers constataient que les velléités, émanant soit d'eux-mêmes, soit de leurs agents, de mettre à exécution dans un esprit de rigueur les stipulations du traité de 1763, risquaient de coûter cher à la couronne d'Espagne. En effet, la Cour de Londres ne visait rien moins qu'à obtenir à la faveur des incidents du Yucatan l'annulation de toute limitation de son droit de coupe, bref à améliorer encore le régime antérieur à la paix de 1763. Le gouverne-

ment espagnol entendait bien ne pas s'engager dans la voie des concessions : il était d'autant moins enclin à agir ainsi qu'il jugeait les stipulations de la paix de Paris (limitation du droit de coupe à la Baie de Honduras et à la Côte des Mosquitos — destruction des fortifications anglaises) fort insuffisantes à son gré. Il ne voulait donc point perdre le léger bénéfice acquis par le traité. Il acceptait donc de blâmer Don Ramirez, mais non pas de le punir pour avoir procédé quelque peu radicalement à la suppression des fortifications élevées par les colons britanniques ; d'autre part il se refusait à accorder des indemnités, et plus encore à reconnaître aux sujets de la Grande-Bretagne le droit de couper du bois en tous lieux.

Mais les Anglais insistaient avec énergie : à Madrid Lord Rochford, à Londres les secrétaires d'état qu'étaient les deux Lords Halifax et Sandwich. Il fallait céder, car la France, elle-même engagée dans les interminables débats d'ordre financier ou les discussions relatives à Terre-Neuve, ne pouvait prêter en cet automne de 1764 un appui efficace. Le Marquis de Grimaldi montra à l'ambassadeur britannique la lettre que le Bailli d'Arriaga adressait au gouverneur du Yucatan, lettre qui contenait un blâme sévère en même temps que l'ordre de laisser les colons anglais pratiquer la coupe des bois partout où ils étaient installés avant 1763. Le Prince de Masserano fit la même communication aux ministres anglais. Ceux-ci pensèrent que le rétablissement du *statu quo* territorial antérieur à la paix était un avantage suffisant et ils se tinrent pour satisfaits d'avoir éludé une partie des obligations relatives à la coupe des bois de teinture.

En mars 1765, le commandant de la station des Indes

Occidentales Britanniques, Sir William Barneby, procédait à la réinstallation des colons expulsés tant dans la Baie de Honduras que dans la région du Cap Catahouche. Sans doute les fortifications antérieures ne furent point relevées, mais les colonies anglaises incrustées dans l'Amérique Centrale reprirent vie et prospérité sous la haute direction du Gouverneur Général des Antilles. L'incident était clos, mais au désavantage des Espagnols. Ceux-ci, non seulement n'avaient pu réaliser leur programme de libérer de toute servitude leurs possessions continentales de la Mer Caraïbe, mais encore ils avaient dû renoncer à la principale stipulation en leur faveur et par surcroît ils avaient subi une pénible humiliation en s'inclinant devant les protestations anglaises.

Cette capitulation, plus encore que celle relative aux Bahama et aux îles Turks, était imposée par les conditions du moment. La Cour de Madrid s'y soumettait péniblement ; ne devait elle pas éviter une rupture qui la livrerait isolée et mal préparée aux coups de l'adversaire ? ne devait-elle pas travailler en silence à reconstituer ses forces ? Ne fallait-il pas surtout veiller à maintenir un synchronisme diplomatique entre les deux monarchies bourbon afin que celles-ci, agissant de concert, s'assurassent toutes les chances de succès pour la revanche attendue sur l'Angleterre ?

---

## La Politique de Revanche et la Collaboration franco-espagnole.

Les deux monarchies bourbon pouvaient vis-à-vis de l'Angleterre suivre une politique presque commune ou au moins identique en apparence mais, en réalité, cette politique était différente en chacun des deux pays tant pour des raisons d'organisation intérieure que pour des causes dues au tempérament national ou aux vues particulières des gouvernants.

En France l'opinion publique se désintéressait des questions maritime et coloniale : les salons n'y prêtaient guère attention et la guerre navale n'avait jamais recueilli beaucoup de popularité soit à la cour, soit parmi la nation. Dans les cercles dirigeants, il était peu d'hommes qui s'attachassent à combattre la Grande-Bretagne sur le terrain maritime et colonial. Par suite, Choiseul, qui était presque seul entre les gouvernants à ne point partager ce dédain pour les affaires lointaines, se trouvait libre d'agir à sa guise en ce domaine, pourvu que son action n'entraînât point de trop redoutables complications financières ou diplomatiques. De plus, tant par son ascendant personnel auprès du souverain que par ses multiples fonctions, il disposait d'une influence si considérable qu'en fait il était le maître de la politique extérieure, l'arbitre de la guerre et de la paix pour la France, pourvu qu'il observât quelque ménagement envers certains systèmes politiques chers à Louis XV ou à des clans puissants à la Cour.

Choiseul n'était-il pas le chef du Département de la Guerre et de celui de la Marine depuis 1761 ? S'il avait

délégué à son cousin Choiseul-Praslin la gestion des Affaires Etrangères, il conservait avec soin en son obédience toutes les affaires ressortissant au Pacte de Famille, ce qui évidemment assurait l'unité de direction au triple point de vue diplomatique, militaire et colonial. Il contrôlait donc trois grands ministères et, de plus l'administration des transports par la surintendance des postes qu'il détenait. Enfin, s'il n'avait pu se faire attribuer les Finances lors du départ de Bertin, du moins exerçait-il une influence personnelle sur le contrôleur général.

Ainsi Choiseul avait bien en main les instruments nécessaires pour mener cette politique de revanche contre l'Angleterre qui à cette heure seule importait, puisque, sur le continent, l'abaissement de la Prusse n'était plus souhaitable et que l'alliance autrichienne était fort solide en raison des intérêts du Cabinet de Vienne à demeurer uni au Cabinet de Versailles alors que les conséquences du traité de Paris devaient lourdement peser à l'avenir sur la France. Le ministre de Louis XV, en puissant réaliste qu'il était, comprenait que le relèvement militaire et naval impliqué par cette politique de revanche devait être mené avec prudence et lenteur car, d'une part, la réfection de la marine de guerre devait être presqu'intégrale avant de risquer une reprise avantageuse des hostilités sur mer : l'expérience de 1756 montrait tous les dangers d'une médiocre préparation militaire. L'œuvre entreprise était de longue haleine et ne pouvait être menée trop ostensiblement, de crainte que la Cour de Londres ne fut tentée de dissiper, par une guerre préventive, toute menace dirigée contre sa suprématie. D'autre part, il fallait tenir compte de l'épuisement des finances publiques, de la situation em-

barrassée des fortunes privées : ne convenait-il pas de ménager les unes et les autres pour permettre la réalisation sûre des programmes naval et militaire, pour assurer la formation d'un trésor de guerre qui pût faire face aux dépenses extraordinaires au lendemain d'une rupture ? En outre, il ne fallait pas effaroucher l'opinion publique française peu favorable à une nouvelle guerre, surtout maritime. Enfin il y avait lieu de ne pas oublier la nécessité d'agir en concordance avec l'Espagne, et le seul fait de préparer des opérations conjointes ou de veiller à une jonction des flottes entraînait des retards et des difficultés d'exécution.

Pourtant les deux Choiseul pouvaient accomplir leur tâche presqu'à leur gré puisque, du Contrôle Général des Finances, ils n'exigeaient qu'un effort modéré et de la nation des sacrifices compatibles avec les circonstances. Ils s'efforçaient, pour mener à bien cette œuvre de relèvement, de s'adapter aux conditions nouvelles faites par le traité de Paris. Ils travaillaient à n'effrayer ni l'opinion publique, ni les milieux de la cour, moins encore l'étranger et ils dissimulaient, surtout aux yeux de l'adversaire, l'ampleur de leur entreprise.

Tout en ne négligeant pas l'armée (ordonnance de 1764 revisant le statut des troupes de terre), le duc de Choiseul portait son activité vers la marine, qui avait grand besoin d'amélioration après les guerres de 1740 à 1763, améliorations administratives, techniques, etc. Assisté de deux collaborateurs énergiques, Truguet et Rodier, le ministre exécutait par une ordonnance de 1764 maintes réformes dans l'organisation navale mais, comprenant la vanité de ce genre d'action, il s'attachait aussi à stimuler dans la nation le goût des expéditions lointaines. Si à cet égard il trouvait dans la bourgeoisie et parmi les

artisans une bonne volonté manifeste à servir ses desseins, il rencontrait l'hostilité des classes privilégiées et des gens de cour lesquels tentaient de limiter ou frapper de stérilité les réformes ou innovations. Pourtant, au lendemain de la paix, la marine de guerre française était réduite à une quarantaine de vaisseaux et une douzaine de frégates : par bonheur, les contributions spontanées d'états provinciaux, de corporations et de corps privés permirent la mise en chantier de nouveaux bâtiments.

Pour la mise en valeur des ressources existantes ou récemment créées, Choiseul ne trouvait point toujours les collaborateurs éclairés et actifs qui lui eussent été nécessaires. Il ne pouvait communiquer à tous son énergie et son enthousiasme ; il ne pouvait exercer partout une surveillance vigilante. Aussi le relèvement et l'exploitation des possessions laissées par le traité de 1763 à la France n'aboutirent qu'à de minces résultats ; même pour la mise en défense de ce domaine restreint, on n'agit qu'avec mollesse et notamment, dans l'Hindoustan, la Compagnie des Indes faisait preuve de découragement et d'un excessif esprit de prudence. Aux Antilles, on ne pouvait que réparer les pertes dues aux hostilités et à l'occupation anglaise.

Quant au programme d'acquisitions coloniales, conception qui prévoyait la substitution de nouvelles possessions aux colonies perdues par le traité et qui par là devait attester la vitalité de la France, ce ne fut qu'une série d'échecs en dépit de la justesse des initiatives. Choiseul avait dans ce but jeté les yeux sur deux régions bien distinctes : en Afrique sur Madagascar où les comptoirs entretenus depuis le XVII^e siècle devaient être relevés et servir de centres de colonisation ; en Amérique sur la

Guyane (vallée du Kourou). Là aussi l'énergique ministre voulait obtenir des colonies de peuplement, des « colonies blanches » ; avec beaucoup d'illusions et de méconnaissance des conditions géographiques, il se flattait de fonder sur ces rivages méridionaux de la Mer Caraïbe l'équivalent de la Nouvelle Angleterre ou des Carolines : peut-être le soupçon des richesses minières de la Guyane renforçait les espoirs d'ordre agricole.

En Afrique comme en Amérique, l'essai conçu dès 1762 [1], tenté dès le printemps de 1763, poursuivi en 1764, fut malheureux en raison de la maladresse des premiers administrateurs, de la médiocre préparation matérielle des expéditions, des obstacles de la nature [2]. Ces insuccès ne découragèrent point le ministre, qui persévéra dans la réalisation de son programme et qui, au cours des négociations diplomatiques ultérieures, n'oublia point de chercher à assurer à la couronne de France de nouveaux domaines extra-européens [3].

Choiseul n'oubliait certes point de mettre en valeur les établissements et factoreries sauvées du désastre de 1763. Les encouragements donnés au développement des plantations à Saint-Domingue et à Sainte-Lucie témoignent de la sollicitude qu'il éprouvait pour les colonies antillaises, corollaire des projets guyanais. Il est toutefois curieux qu'en cette occurrence, le duc, si ardent à vouloir reconstituer un empire colonial antillais, si empressé à vouloir sur le Nouveau Continent des colonies blanches, n'eut point songé à conserver à la Cour de Ver-

1. V. H. Froidevaux : *Une mission géographique et militaire à la Guyane en 1762* (*Annales de Géographie*, 15 janvier 1892, p. 218-231).

2. Le récit détaillé de ces expériences figure dans l'ouvrage de Daubigny, *Choiseul et la France d'Outremer*.

3. Voir *infra* nos études sur les projets français aux Philippines et aux Malouines.

sailles une colonie toute faite, la portion occidentale de la Louisiane, immense région s'étendant entre le Mississipi, les Grands Lacs et les Montagnes Rocheuses, disposant en outre de ce débouché maritime et de ce vaste entrepôt qu'était La Nouvelle Orléans. Or le ministre semblait se désintéresser de cette colonie, tenant pour acquis qu'elle fût espagnole, quoique le Cabinet de l'Escurial se montrât si peu satisfait de cette acquisition qu'il retardait sans cesse la prise de possession (qui ne devait avoir lieu qu'en 1767-68 [1]). L'attitude du gouvernement français paraît à cet égard difficilement explicable : à quoi bon travailler à élever une colonie en Guyane alors qu'on en délaisse une autre sur le Bas Mississipi ? Sans doute, on considérait la Louisiane comme une possession peu productive mais pourquoi n'y point tenter des réformes ? Les traditions autant que l'intérêt semblaient inviter à conserver cette colonie et n'était-il pas curieux que les bureaux de la Marine, non moins conservateurs que ceux des Affaires Etrangères, témoignassent une relative indifférence à ce sujet, pourtant digne de toute leur attention ?

*
* *

En Espagne aucune indifférence semblable ne régnait à l'égard de l'Ultramar. Charles III et ses conseillers, appuyés par l'ensemble de la nation, étaient d'accord pour placer au premier rang de leurs préoccupations les affaires maritimes et coloniales, les relations politiques et économiques avec la Grande-Bretagne — ce qui n'empêchait point de laisser en bonne place la question des rapports avec la France (lesquels étaient liés en une large

1. Nous reviendrons sur ce point dans une de nos études ultérieures.

mesure au développement de la politique hispano-anglaise) et les problèmes italiens.

A Madrid, souverain et ministres étaient unanimes à désirer la revanche des défaites de 1761-62, l'annulation du traité de Paris et le relèvement de la puissance navale hispanique. Toutefois le roi et quelques personnages de l'entourage royal manifestaient une plus grande ardeur que les ministres. Charles III, au lendemain de la paix, n'avait rien perdu de l'enthousiasme et de l'esprit réformateur dont il était animé en montant sur le trône d'Espagne quelques années auparavant. Il se sentait toujours résolu, en dépit des échecs subis, à rétablir le prestige espagnol en Amérique et sur les océans aux dépens de l'hégémonie britannique. Sans doute, il avait tiré profit de la pénible expérience de la guerre passée, mais il ne paraissait pas encore comprendre et assimiler pleinement le tempérament espagnol, la technique des administrations espagnoles puisqu'il se flattait de pouvoir en quelques années tenir tête aux forces nombreuses et aguerries de l'Angleterre — avec le concours de la France, il est vrai.

Par contre, les ministres, tout en adoptant, moins par désir de plaire que par patriotisme, les vues de leur souverain, n'étaient pas sans apprécier à leurs justes valeurs les obstacles d'ordre matériel et moral qui empêchaient une réalisation immédiate des projets du roi. Ils savaient combien lentement travaillaient les arsenaux et construisaient les chantiers maritimes, combien lentement s'élevaient les fortifications ; ils se doutaient au moins de la difficulté à discipliner les équipages et les troupes, à éduquer les officiers de toutes armes. Ils savaient aussi quels longs délais exigeait la transmission des ordres de la capitale aux colonies et quels plus longs délais exi-

geaient les travaux effectués sous les tropiqnes. Enfin ils connaissaient à peu près exactement l'état des finances royales et n'ignoraient point combien d'années seraient nécessaires pour constituer un trésor de guerre. Certains ministres éprouvaient donc quelque découragement, quelque pessimisme, tandis que d'autres conservaient l'espérance d'exécuter le programme conçu. Néanmoins la plupart d'entre eux, tout en préconisant la revanche, fixaient à celle-ci une échéance plus lointaine que celle escomptée par Charles III.

Il n'y avait point réellement dissentiment entre le roi et ses ministres, mais il y avait des divergences d'opinion quant au mode de préparation de la guerre de revanche. Entre les ministres eux-mêmes, surgissaient des rivalités. A dire vrai, on ne pouvait plus parler de clan britannique mais, en revanche, il y avait le clan des vrais Espagnols ennemis de la tutelle française et le clan des partisans ardents du Pacte ; entre ces deux extrêmes se développait toute une gamme d'opinions. En particulier, le rôle à attribuer à la France dans le prochain conflit accentuait les dissentiments.

D'ailleurs, au lendemain de la paix, le personnel gouvernant avait subi quelques altérations. La grande figure, parmi les secrétaires d'état du temps de Ferdinand VI, avait sombré. Don Ricardo Wall, ministre de la Guerre et des Affaires Etrangères, s'était démis de ses fonctions le 21 août 1763 mi-volontairement, mi sous la pression des circonstances. Sa qualité d'étranger, d'Irlandais, soulevait déjà bien des colères au sein de l'aristocratie espagnole ; de plus, la responsabilité des désastres navals et diplomatiques n'avait pas été sans l'atteindre. Pourtant cette lourde succession fut divisée en deux parts qui échurent encore à des étrangers. L'administration de la

Guerre revint au Marquis de Squillace, déjà titulaire des Finances, un Italien fort sympathique au roi, très hispanifié, peu favorable au Pacte de Famille et à la France, mais un homme scrupuleux. Quant aux Affaires Etrangères, elles furent confiées au Comte de Grimaldi qui, quoique d'origine génoise, occupait le poste singulièrement important d'ambassadeur à Paris. En cette position, il s'était montré partisan sincère de l'alliance française autant que *persona grata* près de Choiseul. Au reste, un diplomate habile, rompu aux pratiques de chancellerie et de négociation, pourvu d'une mémoire remarquable et d'un honnête amour du travail. Un ambassadeur anglais (James Harris, plus tard Lord Malmesbury[1]), tout en l'accusant de médiocrité et de servilité, reconnaissait que Grimaldi était partisan du Pacte de Famille spontanément, par sentiment de l'utilité de cette alliance pour sa seconde patrie. Au privé, c'était un homme aimable et cultivé, doté de sentiments d'humanité et de désintéressement.

Les autres départements ministériels ne subissaient point de changement. En particulier le Bailli d'Arriaga demeurait à la tête de la Marine et du Conseil des Indes, conservant par ce cumul la haute main sur tout le domaine colonial. Homme intègre et dévoué, mais travailleur médiocre, officier compétent, bon administrateur local, mais piètre ministre en raison de son absence de tout esprit novateur et de son impuissance à concevoir ou exécuter de grandes idées. Détenteur de son portefeuille depuis 1754, il semblait en 1763 plus en faveur

1. James Harris fut secrétaire de légation, puis chargé d'affaires à Madrid de 1769 à 1771. Il dut sans doute motiver son sévère jugement sur Grimaldi par l'origine génoise et l'éducation donnée à celui-ci, car Grimaldi, en fils cadet, était destiné à être d'Eglise.

que jamais et les échecs navals de la guerre ne semblaient pas avoir ébranlé son crédit. Cependant en 1764, alors que Grimaldi et Squillace obtenaient la faveur enviée d'entrer au Conseil d'Etat, Arriaga fut l'objet d'une exception marquée, attribuable, selon une rumeur partie du cabinet royal, au désir de stimuler le chef d'une administration jugée indolente.

Le souci de travailler à la revanche fit qu'après l'arrivée de Grimaldi aux affaires une sorte de cabinet de guerre se forma, innovation due autant aux circonstances qu'à l'initiative du roi et des ministres. Ce cabinet était composé des titulaires des cinq principaux services d'état : Grimaldi, Squillace et Arriaga ; il était destiné à faciliter les échanges de vues entre les chefs de ces départements, à assurer une intime collaboration entre eux, bref à étudier en commun les mesures préparatoires à une nouvelle guerre. Naturellement le roi ne restait point en dehors de ces délibérations et donnait une énergique impulsion à celles-ci.

Le programme comportait trois points dont le premier seul était de la compétence exclusive de l'Espagne :

1° Défense de l'Ultramar ;

2° Armements militaires et navals ;

3° Plan de guerre contre la Grande-Bretagne (diplomatique et militaire).

Ces deux derniers points dépendaient dans une large mesure de la collaboration française et de l'orientation de la politique commune aux deux monarchies bourbon.

La défense des Indes tant Orientales qu'Occidentales apparaissait, après les enseignements de la dernière guerre, l'un des talons d'Achille de l'Espagne : la capture presqu'aisée des Philippines et de Cuba, la menace diri-

gée contre l'Amérique Centrale restaient encore présentes à la mémoire des hommes d'état espagnols, et fatalement le cabinet de guerre devait songer avant tout à prévenir le retour de semblables éventualités. Il y devait songer d'autant plus que les débats pendants entre les Cabinets de l'Escurial et de Saint-James, que les relations si peu amicales entre ces deux gouvernements faisaient craindre une agression britannique inopinée ou la reprise d'hostilités maritimes générales.

La sécurité de la vice-royauté du Mexique sollicitait plus particulièrement l'attention des Espagnols : ceux-ci veillaient toujours avec soin à la protection de ses provinces et des galions qui en sortaient, mais ils devaient redoubler de précautions depuis que les Anglais, installés désormais sur le Bas-Mississipi, maîtres de bases d'opérations sur le Golfe du Mexique telles que Mobile et Pensacola, pouvaient attaquer simultanément Cuba et les ports de la Nouvelle Espagne : Vera Cruz, Tampico, etc.

L'immensité des possessions hispaniques d'Amérique rendait impossible toute défense qui eût voulu être universelle. Il fallait faire un choix entre les provinces et se résoudre à ne protéger que celles qui étaient les plus vulnérables ou les plus visées par la Grande-Bretagne. C'est ainsi que six zones de défense furent envisagées : Cuba et Porto-Rico, toujours convoitées par la Cour de Londres — le Mexique et la Plata aux deux ailes — enfin la Terre Ferme et le Pérou pour fermer tout accès aux deux flancs de l'isthme de Panama. En chacune de ces régions transformées en redan, on constituerait des centres de résistance sous la direction d'officiers généraux experts. Ceux-ci auraient pour tâche d'élever des fortifications, de construire des arsenaux et chantiers, de lever et entraîner des milices qui, fait exceptionnel, seraient renforcées de

troupes européennes destinées à servir de noyau à des armées coloniales.

Cuba serait dotée de huit bataillons de milice, d'un régiment de dragons, plus deux bataillons européens, tandis que Porto-Rico disposerait de cinq bataillons de milice, un régiment de dragons et deux bataillons européens ; en outre, dans ces deux Antilles, tout un réseau de fortifications serait établi pour prévenir tout débarquement. Par contre, la portion espagnole de Saint-Domingue serait livrée à elle-même, c'est-à-dire confiée en fait à la protection de la France. A Puerto Bello, à Caracas et à Cumana, on créerait des bataillons de milice et on fonderait des arsenaux. Au Mexique, douze bataillons de milice, deux régiments de dragons, et à La Vera Cruz une garnison spéciale avec deux bataillons européens et un détachement d'artilleurs. A Buenos Ayres serait constituée une armée locale destinée à envahir le Brésil Méridional alors qu'au Pérou seraient formées des troupes de réserve à rôle purement défensif, appelées à n'intervenir qu'au cas où les forces britanniques auraient capturé l'isthme de Panama.

Au point de vue naval, on renforçait les stations et on remplaçait les bâtiments trop anciens par d'autres en état de mieux servir. La répartition des unités était la suivante pour l'année 1765 : à la Havane, deux vaisseaux de ligne et six frégates (dont trois peu utilisables) ; à La Vera Cruz, trois vaisseaux et sept frégates ; à Carthagène, un vaisseau, une frégate, un chébec et un paquebot ; à Buenos Ayres, trois vaisseaux et deux frégates. De plus, il y avait un bâtiment de ligne aux Philippines et deux frégates croisaient dans les mers du Sud. C'était donc une bonne partie de la flotte espagnole qui était ainsi éparpillée en Amérique, sans aucune puissance offensive

sauf dans les Antilles. La marine de guerre hispanique comptait alors environ trente-six vaisseaux, une trentaine de frégates, une dizaine de chébecs et quelques galiotes [1]. La valeur de ces bâtiments était assez mince car environ les trois quarts d'entre eux avaient été construits de 1750 à 1755.

Le souci de conserver la perle des Antilles et de protéger les avant-postes couvrant le Mexique fit que les préparatifs de défense les premiers et les plus importants eurent lieu à Cuba. Travaux de fortifications et organisation militaire furent activement poussés. Dès février 1764, le Capitaine Général, M. de Riecla, annonçait la formation d'un corps de milice à huit bataillons (soit six mille hommes) et d'un corps de dragons (huit cents hommes). Quant aux ouvrages militaires, ils étaient relevés et augmentés ; les travaux devaient durer environ six ans et entraîner pour le trésor royal une dépense annuelle d'un demi-million de piastres. A cette participation financière de la métropole, venaient s'ajouter les contributions des habitants qui prêtaient leurs esclaves et subvenaient à l'entretien des troupes. L'empressement des colons à aider à la mise en défense de l'île était un résultat de l'occupation anglaise, dont on redoutait fort le retour.

Dans les autres provinces du Nouveau Monde, on témoignait d'une égale ardeur. Dans les régions platéennes, M. de Cevallos réunissait des troupes, amassait des munitions et élevait des fortifications dans la zone frontière. De son côté, le vice-roi du Pérou réunissait une armée de quarante mille hommes, dont six mille cava-

1. L'état officiel figurant aux Mss. du *British Museum* indique 16 frégates, mais ce chiffre paraît inférieur à la réalité en raison de l'âge de ces frégates (dix et douze ans) et il s'adapte mal avec les informations recueillies par les diplomates français.

liers. Au Mexique, on procédait à une réorganisation de l'administration, notamment à celle de la branche fiscale sous la direction du surintendant Don Francisco Carasca et celle du militaire sous le lieutenant-général de Villalba.

La direction suprême de la protection des Indes incombait officiellement au Bailli d'Arriaga, mais pratiquement elle se trouvait dans les mains d'un homme de guerre dont la popularité succédait à celle de Wall. Compatriote de ce dernier, O'Reilly était considéré à la fois comme le plus brillant homme de guerre et le plus habile administrateur militaire de l'Espagne [1]. Jouissant à la cour d'une solide influence, il reçut mission d'inspecter et de contrôler l'œuvre de défense des Indes avec pleine autorité sur tout le Nouveau Monde hispanique. En fait, il donna une vigoureuse impulsion aux entreprises poursuivies par les gouverneurs locaux tout en s'attachant, selon les instructions reçues, à faire de Cuba et de Porto Rico des bases d'opérations offensives.

Ces pouvoirs anormaux confiés à O'Reilly étaient dus, comme la formation du cabinet de guerre, à l'inspiration de Charles III et montraient chez celui-ci l'intention de prévenir les funestes effets de l'autonomie *de facto* dont jouissaient vice-rois et capitaines généraux, effets qui étaient apparus manifestement lors des hostilités de 1761-62. Le roi entendait que la guerre de revanche survint à une heure voulue par lui, à l'heure où toutes les forces de la monarchie seraient tendues pour la lutte

1. *O'Reilly,* né en 1735, mort en 1794. Entré de bonne heure au service de l'Espagne, il se distingue comme lieutenant-colonel dans la campagne de Portugal 1762-63 et acquiert une grande réputation. Brigadier général, puis major général et capitaine général de la Havane.

contre l'Angleterre ; si cette idée était irréalisable, de par les tendances belliqueuses de la Cour de Londres, du moins voulait-il que cette guerre prochaine ne prit point à l'improviste métropole et colonies.

Aussi le souverain, tout en ne négligeant point les questions d'administration intérieure, consacrait-il une bonne part des activités et des ressources nationales au relèvement militaire, naval et colonial du pays. Les dépenses de l'armée et de la marine avaient toujours tenu bonne place dans les budgets espagnols, mais, depuis 1760, elles en prenaient une plus grande encore, si bien qu'une bonne partie des disponibilités obtenues chaque année servait à alimenter un véritable budget extraordinaire de l'armée et de la flotte. A titre d'indications, les chiffres de l'année 1760 sont éloquents : les recettes péninsulaires atteignaient 32 millions de piastres et celles d'Amérique 5.328.000 piastres : les dépenses ordinaires s'élevaient à plus de 23 millions sur lesquels 7.208.400 piastres appartenaient à l'armée, 3 millions 574.800 piastres à la marine et 2.500.000 piastres aux dépenses de cour. Assurément l'excédent budgétaire apparent servit de plus en plus, en dehors des sommes prélevées par le roi pour ses besoins personnels, à des fins belliqueuses après 1763[1].

Les préparatifs de guerre ne se bornaient évidemment pas à mettre les Indes à l'abri d'un coup de main anglais ; c'était la tâche défensive mais il en était une autre de nature offensive. Les armements proprement dits de mer et de terre, ayant lieu dans la métropole de façon presque exclusive, étaient subordonnés à deux facteurs : l'un financier (les ressources du trésor qui suffisaient à la mise

1. *British Museum, Add. Mss.* 36806, f^os 124-128.

à exécution d'un programme militaire s'étendant sur une certaine période) — l'autre politique (la collaboration militaire et diplomatique de la France).

En effet, ces armements devaient être menés de telle sorte que les armées et escadres combinées des deux alliés pussent agir avec le maximum d'efficacité et disposer de la supériorité numérique : d'où une communauté de plan et une cohésion dans la direction des opérations. D'autre part, ils ne se pouvaient accomplir en l'une ou l'autre monarchie sans éveiller l'attention vigilante du Cabinet de Saint-James : de là, la nécessité d'agir de façon concertée entre les gouvernements de Versailles et Madrid afin d'éviter en commun toute demande d'explication ou tout ultimatum de l'Angleterre.

Or le programme espagnol supposait un redoublement d'activité qui ne pouvait guère passer inaperçu. Il prévoyait la construction de six vaisseaux de ligne par an (dont deux construits à Carthagène, quatre à Santander, d'autres à la Havane), soit en trois ans dix-huit unités nouvelles et un total de cinquante-quatre bâtiments vers 1766 ; ce chiffre apparaissait insuffisant à Grimaldi qui parlait d'obtenir une flotte de 80 bâtiments de ligne. Quant au nombre des frégates, il s'élèverait parallèlement de trente à soixante.

Cet effort, considérable sur le papier, l'était plus encore quand on passait à la réalisation : médiocres ressources financières, car on ne pouvait imposer à l'infini une nation, si patriote qu'elle fût ; lenteur des travaux dans les arsenaux et les chantiers ; extrême division des attributions dans les départements ministériels, ce qui occasionnait des retards et prévenait toute unité de direction.

Néanmoins le commencement d'exécution du programme naval espagnol était de nature à susciter cer-

taines espérances chez les Franco-Espagnols et certaines inquiétudes chez les Anglais. Dès juin 1764, Lord Rochford se faisait l'interprète de son gouvernement pour adresser à Madrid de véhémentes représentations et réclamer des éclaircissements au sujet des préparatifs belliqueux que signalaient les consuls britanniques. Un échange de notes s'ouvrit sur cette question et il ne devait guère cesser : les ministres anglais attribuaient dans leurs protestations toute la responsabilité de cette activité à la France qui, par ses conseils fallacieux, détournait l'Espagne de la voie de la sagesse et de la paix, vues quelque peu erronées.

S'il y avait parallélisme entre les mesures navales prises en deçà et au delà des Pyrénées, entre l'orientation des politiques maritimes suivies par les deux cours alliées, en revanche, il n'y avait plus rigoureuse similitude entre les manifestations de cette politique à Versailles et à Madrid. Choiseul et son entourage, agissant d'ailleurs en conformité avec le sentiment général commun au gouvernement et à la nation, voulaient éviter toute possibilité d'une reprise immédiate des hostilités. Ils se rendaient compte de la nécessité de patienter dix ans s'il le fallait avant d'engager la guerre de revanche dans des conditions de succès parfait et ils entendaient prévenir toute rupture avec l'Angleterre susceptible, en raison de l'état général des choses, d'être à l'avantage exclusif de cette dernière. Par suite, le ministre préférait accepter des solutions peu favorables des litiges existants plutôt que d'encourager les éléments belliqueux anglais à frapper les monarchies bourbon encore chancelantes sous les coups reçus durant la dernière guerre. Cette tactique de prudence ne put qu'être accentuée lorsqu'après 1765 apparut l'éventualité d'un retour aux affaires du vieux

Pitt devenu Lord Chatham, éventualité vérifiée l'année suivante.

Tout autre était la conception de Charles III et de certains de ses ministres. Ceux-ci, par tempérament ou par raison, subissaient avec impatience les clauses du traité de 1763, protestaient contre les applications que prétendait faire la Cour de Londres de ce traité et se plaignaient des humiliations incessantes subies depuis 1760 de la part des Anglais. Ils souffraient également de la double menace qui pesait constamment sur le royaume par la présence de forces ennemies à Gibraltar et à Minorque. En outre, les Espagnols étaient, par éducation, dominés par certains principes coloniaux que blessait la dernière paix : principe d'unité territoriale de l'Ultramar, principes d'exclusivisme économique qui faisaient paraître intolérables les établissements anglais de Campêche et de la Mosquitie, ceux du Honduras, les centres de contrebande des Bahama et de Bâton-Rouge. Ces principes ne permettaient de considérer les solutions imposées par la Grande-Bretagne que comme un régime purement provisoire.

Sans doute, chez plusieurs conseillers et ministres, l'influence de ces principes n'était point telle qu'elle les aveuglât sur les dangers d'une renaissance de la guerre. Le point de vue français était partagé par ces hommes d'état espagnols, lesquels éprouvaient en matière politique les mêmes sentiments qu'en matière administrative et ne se laissaient point trop séduire par des projets éloignés de toute réalité. Toutefois le fait que Charles III lui-même s'intéressait activement au sort de l'Ultramar, au prestige naval et colonial de la monarchie, qu'il inclinait nettement à la guerre, neutralisait l'action de ce clan de conseillers qui préconisait une politique belliqueuse à retardement.

Les politiques suivies par les deux cours vis-à-vis de l'Angleterre ne pouvaient, dans ces conditions, être synchrones bien qu'elles fussent parallèles. Les caractères des hommes au pouvoir autant que les tempéraments nationaux et les conditions d'existence des empires coloniaux de France et d'Espagne étaient responsables de cette discordance. D'autres éléments intervenaient aussi dans ce sens, notamment l'influence de la politique continentale.

Le Cabinet de Versailles, en effet, avait à faire face à bien des problèmes continentaux que sa situation géographique autant que sa position de grande puissance lui imposaient de connaître. A l'Escurial, on était moins engagé dans le dédale des combinaisons européennes et on n'y participait directement qu'en Italie, où régnaient des princes espagnols à Naples et à Parme. Même dans ce domaine les intérêts français ne se confondaient pas avec ceux de son allié : la Cour de Deux Siciles n'était que nominalement membre du Pacte de Famille et les ambitions des infants sur l'Italie Centrale étaient vues à Paris sans enthousiasme. Par contre, les visées françaises sur la Corse déplaisaient à Madrid où l'on eut désiré, tout en faisant pièce à l'Angleterre sur ce point, incorporer l'île à la monarchie espagnole ou la donner à l'un des infants installés en Italie, s'il était impossible de la laisser à Gênes. La convention franco-génoise du 4 septembre 1764, communiquée dès le 11 septembre aux ministres de Charles III, n'était point de nature à être chaleureusement approuvée car elle apparaissait comme le prélude de l'annexion de la Corse à la France et mettait fin aux projets d'intervention franco-espagnole pour le compte de la République, projets que caressaient Grimaldi et, vraisemblablement, son maître.

D'autre part, la position du Portugal était envisagée de façon très différente à Paris et à Madrid. Là, on voyait dans la Cour de Lisbonne un allié de l'Angleterre mais aussi un adversaire peu dangereux aux points de vue naval, économique ou colonial, adversaire qui, soumis à une politique de douceur et de pression énergique, pouvait être détaché de l'alliance anglaise ou tout au moins réduit à la neutralité lors de la guerre de revanche. A Madrid, au contraire, on considérait le problème des relations avec le Portugal sous un aspect tout opposé, car en Europe et en Amérique le Portugal était le voisin de l'Espagne, voisin hostile et ennemi héréditaire soulevant de perpétuels litiges et constituant une constante menace.

Le traité de Paris d'ailleurs, s'il ne satisfaisait point le Cabinet de l'Escurial pour ses clauses anglaises, ne lui procurait nul sujet de contentement en ce qui concernait les clauses portugaises : le rétablissement du *statu quo ante bellum* prévu par l'article 21 suscitait l'irritation des Espagnols qui se voyaient frustrés des résultats de leurs efforts contre le Brésil et de leurs victoires d'autant plus précieuses qu'elles étaient plus rares. Don Pedro Cevallos ne se pressait donc point d'évacuer le territoire contesté aux confins platéens (notamment la colonie du Saint-Sacrement) et quand il mit à exécution les instructions reçues, il se retira en détruisant les forts et les établissements élevés par l'ennemi (fin 1763). De plus, il mit des entraves au commerce par terre ou par eau entre les possessions brésiliennes et les provinces platéennes en frappant d'un droit de 24 °/₀ *ad valorem* les produits portugais : le trafic frontalier se trouva suspendu (printemps 1764). De là, de véhémentes protestations de la part du gouvernement portugais.

Aussi la reprise des relations diplomatiques, très

prompte entre la France et le Portugal[1], tardait singulièrement à se produire entre celui-ci et l'Espagne. Ce ne fut qu'en l'été de 1764 qu'on procéda de part et d'autre à la désignation des ambassadeurs respectifs : M. de Sa pour le Portugal et le Marquis d'Almodovar pour l'Espagne. Ce dernier différa plus de six mois son départ, si bien qu'il ne parut sur les rives du Tage que dans les derniers jours de décembre 1764. Ce retard était dû en partie aux inquiétudes qu'à la cour de Charles III on ressentait au bruit d'un mariage qui unirait le Roi des Romains (Joseph II) avec une infante de Bragance (printemps de 1764) ; si cette éventualité se réalisait, l'Espagne redoutait de voir toute future attaque contre son voisin de l'Ouest neutralisée par la menace d'une intervention autrichienne s'exerçant du Milanais contre les infants espagnols d'Italie[2]. La Cour de Versailles ne partageait point ces alarmes, les tenant pour vaines, et elle s'efforçait d'entretenir avec le Cabinet de Lisbonne des rapports aussi amicaux que possible en dépit de la domination quasi exclusive du comte d'Œyras (devenu plus tard Marquis de Pombal), lui-même favorable à l'alliance britannique.

S'il y avait des nuages entre les deux puissances bourbon sur des questions de diplomatie générale, il y en avait aussi sur les points relatifs aux relations immédiates entre les deux nations. Le Pacte de Famille était incapable d'aplanir ou de prévenir les difficultés résultant d'un contact permanent entre peuples voisins. Le pro-

1. Le chevalier de Saint-Priest représentait la France à Lisbonne dès les derniers mois de 1763.

2. Dès avant ces projets de mariage, Grimaldi, même comme ambassadeur à Paris, avait cherché à transformer les deux alliances dualistes de la France en une Triple Alliance, mais les Cours de Vienne et de Versailles n'avaient guère goûté cette conception et aucune négociation formelle n'eut lieu à ce sujet de 1762 à 1765.

blème délicat des échanges économiques et des transports maritimes était difficile à régler.

En particulier, l'administration espagnole n'aimait point à se départir des règles sévères de son régime commercial. Les Français, qui aspiraient à jouir d'une position privilégiée dans le royaume péninsulaire, se plaignaient d'être en presque tous les cas traités sur le même pied que les autres nations ; aussi protestaient ils contre le droit de visite, contre les taxes diverses dont ils se croyaient exonérés en qualité d'alliés et ils invoquaient à l'appui de leurs demandes le Pacte de Famille. De son côté, le gouvernement de Louis XV constatait, non sans déplaisir, que le trafic maritime français diminuait sur les côtes espagnoles, tant à cause du développement du cabotage baléare et espagnol qu'en raison de la concurrence des bâtiments hollandais ou anglais jouant le rôle de *tramps* et offrant à bas prix leurs frets alors que les armateurs français maintenaient pour les transports des taux excessifs.

D'autre part, les Espagnols faisaient entendre maintes doléances au sujet de l'attitude de leurs alliés, attitude qu'ils jugeaient hautaine et accompagnée d'onéreuses prétentions. Ils voyaient d'un œil peu favorable les Français réclamer un régime d'exception en toute matière. Ils appréciaient fort mal la thèse française selon laquelle ils étaient matériellement incapables d'assurer le commerce de l'Amérique et du Pacifique, goûtant peu la comparaison avec le chien du jardinier qui ne fait rien et nuit à qui veut travailler. Ce fait seul avec ses conséquences contribuait à rendre le Pacte de Famille impopulaire en certains milieux (aristocratie et bourgeoisie). Même parmi les dirigeants, l'accord de 1761 n'était pas unanimement approuvé et certains hommes d'état le

considéraient comme néfaste pour les intérêts nationaux.

Aussi les demandes françaises relatives à l'établissement d'un régime de faveur étaient-elles froidement accueillies par les titulaires de certains ministères. Squillace se refusait à suspendre le droit de visite pour les bâtiments français ou à accorder un tarif privilégié aux négociants français, alléguant le danger de tels précédents. Toutefois il se résolvait le 26 mai 1765 à faire droit à une requête de Choiseul en supprimant le droit d'habilitation de 7 °/₀ qui frappait les sucres français. Une autre réforme plus générale survenait en octobre 1765 : les prohibitions ou impôts atteignant le commerce d'Amérique étaient remplacés par une taxe de 6 °/₀ sur les produits nationaux et de 7 °/₀ sur ceux de l'étranger. Néanmoins les commerçants français, qui avaient espéré conquérir le marché espagnol, tant métropolitain que colonial, se voyaient déçus dans leurs espérances et, par leurs protestations souvent inconsidérées, ne disposaient guère l'administration hispanique à faire droit à leurs vœux.

*
* *

Même à un point de vue purement politique, il y avait des froissements entre les deux cours bourbon. Le Cabinet de Versailles faisait sentir que l'alliance, pour être fructueuse, devait être soumise à une direction unique : la sienne. Sans doute, Louis XV était le chef de la maison de Bourbon et la France la plus importante des deux puissances mais ces considérations n'avaient point une force telle qu'elles fussent acceptées aveuglément par les Espagnols.

Assurément Choiseul s'attachait à ménager l'amour-propre espagnol mais il avait surtout à cœur de faire

triompher sa politique de relèvement et de revanche. Par suite, il ressentait quelque irritation lorsqu'il voyait l'Espagne risquer de compromettre son programme en s'abandonnant à quelque nervosité envers l'Angleterre pour l'affaire des bois de Campêche ou des millions de Manille. D'autre part, Choiseul, énergique, actif, disposant de la plupart des ministères français et donnant une impulsion unique à ces départements variés, comprenait mal les lenteurs de l'administration espagnole, les obstacles que celle-ci rencontrait. Aussi s'en irritait-il, désespérant de voir armée, marine et colonies d'Espagne jouer leur rôle à l'heure de la prochaine guerre. Son mécontement était d'autant plus vif qu'il comparait chez son allié sa médiocre préparation militaire à ses programmes démesurés et à ses intempestives velléités de rupture avec la Grande-Bretagne. Il en venait à se demander si l'alliance devait jouer avec réciprocité et il mandait à Ossun le 1er octobre 1765 que, dans le cas d'un conflit hispano-anglais, la France interviendrait sur-le-champ ; mais serait-il de l'intérêt de celle-ci qu'en cas de guerre franco-anglaise l'Espagne se déclarât immédiatement et entrât en lice ?

Certes Choiseul approuvait le plan de défense des Indes, mais il s'inquiétait bien plus de savoir comment et quand le programme des armements navals serait exécuté. Certes il appréciait à sa juste valeur le rôle des ports coloniaux espagnols comme base d'opérations et escale des flottes alliées mais, avec raison, il tenait pour essentiel d'avoir d'abord dans des mers européennes la maîtrise sur les escadres britanniques. Choiseul demandait à être tenu minutieusement au courant des projets et surtout de l'exécution des armements, tant par l'ambassadeur d'Ossun que par le ministre espagnol Grimaldi :

il désirait qu'on déployât plus d'activité à bâtir des navires qu'à dresser des plans. Dans une note à d'Ossun, le 7 février 1764, il loue le programme espagnol mais voit en celui-ci un ouvrage de pure spéculation n'existant que sur le papier : ailleurs il se plaint de la mégalomanie des projets venus de Madrid et estime que les ressources du royaume péninsulaire sont gaspillées ou employées mal à propos (13 novembre 1763).

Le ministre, en outre, n'était pas sans se méfier de la véracité des rapports qui lui étaient soumis et il jugeait bon de les faire rectifier. D'Ossun lui mandant que la population espagnole atteint dix millions d'habitants et que l'armée compte 97.000 hommes, il réduit avec raison ces chiffres à huit millions d'habitants et à 53.000 hommes de troupes (dont 7.600 cavaliers). En ce qui concerne la marine, il éprouve plus de scepticisme encore. Il ne se contente pas de connaître le nombre des unités en service ou en construction, le nombre des canons à bord de chaque vaisseau, il veut — non à tort — tenir compte de la valeur combative de ces unités et plus encore des équipages. Mesure prudente, car une inspection menée par l'ingénieur français Gauthier révèle que la plupart des vaisseaux construits sous la direction des Anglais (conséquence du règne de Ferdinand VI) sont d'une manœuvre difficile et nécessitent de fréquentes réparations. Le résultat de cette inspection fut que Charles III chargea Gauthier de réparer les escadres existantes et d'en armer de nouvelles, décision qui suscita un vif dépit chez beaucoup d'Espagnols, mais qui assura le contrôle de Choiseul sur les constructions navales de son allié.

Le ministre de Louis XV entendait exercer un contrôle analogue au point de vue diplomatique. Il tirait parti de

la situation toute particulière dont jouissait le marquis d'Ossun à la cour de Charles III, étant l'ami du souverain plutôt qu'un ambassadeur ; aussi laissait-il sagement le marquis à son poste tout en estimant difficile d'obtenir par son entremise des rapports vraiment détaillés et critiques ou de charger le marquis de négocier des questions délicates. Aussi se servait-il d'envoyés extraordinaires et spéciaux pour doubler l'ambassadeur ; c'est ainsi qu'il employa comme une sorte de réprésentant ministériel l'abbé Beliardi[1]. Celui-ci, Italien et homme d'église, se trouvait à Madrid depuis 1757 en qualité d'Agent-Général du Commerce et de la Marine ; après la paix de Paris, il devint une véritable puissance à côté et en dehors de l'ambassade, organisant avec son secrétaire d'Irandaz une sorte de légation et ayant pleine autorité sur les consuls français. Ostensiblement, il était chargé de missions purement économiques, notamment il devait déterminer le *modus vivendi* économique résultant du Pacte de Famille : ainsi l'abbé avait accès à la cour, auprès de Grimaldi et de Squillace et son influence n'était pas mince. Officiellement, ses missions étaient très intermittentes, mais, en fait, elles étaient presque continues, si bien qu'elles assuraient le contrôle discret et efficace de l'activité des ministres espagnols et de l'ambassadeur français.

Pourtant Choiseul avait l'avantage de trouver dans le ministre des Affaires Etrangères de Charles III un homme qu'il connaissait bien et sur lequel il avait quelque influence, Grimaldi ayant été ambassadeur à Paris

1. *Beliardi*, né à Sinigaglia en 1723, attaché à la chancellerie pontificale, puis au cardinal Carrero durant sa légation d'Espagne, entra ensuite au service de la France. Sur l'activité de l'abbé comme agent français, cf. l'ouvrage de Blard. Cf. la mission Favier en 1759.

jusqu'en 1763. Cet avantage immense atténuait l'éloignement de Madrid et permettait parfois, en esquivant l'intermédiaire de d'Ossun, d'agir directement sur le Cabinet de l'Escurial et sur Charles III. D'ailleurs Choiseul n'avait-il pas marqué l'intérêt qu'il attachait aux relations avec l'Espagne en distrayant du ministère des Affaires Etrangères ce service et en se le réservant? Il ne pouvait aussi manquer d'attribuer une grande importance au poste d'ambassadeur espagnol à Paris, ce poste qui achevait de compléter la liaison politique entre les deux cabinets et qui assurait la collaboration étroite entre les acteurs de cette politique de revanche.

A Grimaldi avait succédé Don Joaquim Pignatelli del Aragon y Moncayon, XVI^e comte de Fuentès [1], qui vint occuper ses fonctions en février 1764. L'heure pourtant était peu propice à un changement d'ambassadeur : l'exécution du traité de Paris, l'application des principes économiques inscrits au Pacte de Famille soulevaient maintes difficultés que seul pouvait effacer le désir mutuel d'assurer l'union entre les deux monarchies.

De fait, Choiseul, qui se félicitait de voir la direction des affaires diplomatiques espagnoles aux mains de Grimaldi, zélé partisan du Pacte, devait espérer trouver en l'ambassadeur de famille une communion d'idées qui affermit la collaboration des cours bourbon. Une occasion d'ailleurs se présenta pour permettre au premier ministre de Louis XV d'exposer ses vues à ce sujet.

Le comte de Fuentès, après quelques mois de présence à Paris, tomba gravement malade (septembre 1764) et

1. Le Comte de Fuentès avait occupé divers postes diplomatiques : ministre à Turin en 1753, envoyé extraordinaire à Londres de 1759 à 1761, conseiller d'Etat depuis 1762, chevalier de la Toison d'Or depuis 1761.

son précaire état de santé, puis l'annonce de sa nomination à un poste de la cour madrilène (grand maître de la maison de l'infant Don Luis) rendirent bientôt probable un changement d'ambassadeur au printemps de 1765. La question fut même discutée à l'Escurial entre Grimaldi et l'abbé Beliardi : on parla au cours de ces entretiens des candidats éventuels à cette ambassade si désirée. Le comte d'Aranda, l'un des personnages marquants dans la politique intérieure espagnole, capitaine général de la province de Valence, était l'un des principaux concurrents tandis que le Prince de Masserano, ambassadeur à Londres, désirait fort occuper le poste de Versailles.

Beliardi se prononça discrètement en faveur du premier de ces deux grands compétiteurs : il laissa entendre que Masserano, marié à une princesse de Soubise, serait de ce chef vu d'un œil peu favorable par Choiseul qui, en revanche, faisait fond sur la réputation d'activité d'Aranda pour espérer que ce dernier à Paris travaillerait à hâter la préparation navale et militaire de l'Espagne. Charles III, de son côté, manifestait son désir de voir le Prince de Masserano le représenter auprès de Louis XV et il parlait de la nécessité d'un contact personnel pour faire tomber certaines préventions (juin 1765).

La situation devenait délicate, le candidat royal ayant toute chance d'être agréé à contre-cœur par le ministre français. Celui-ci fit part de ses vues personnelles à son agent Beliardi dans une instruction envoyée de Compiègne le 8 juillet 1765 [1]. Choiseul, après avoir déploré le départ projeté de Fuentès, ajoutait :

« Il m'importe peu à moi personnellement qui sera

1. *Aff. Etr. Espagne*, vol. 543, f^os 207-209.

ambassadeur d'Espagne en France car, ou il se conduira bien avec moi tant que je serai chargé du ministère, ou il se conduira mal. Si il se conduit bien, tout ira bien aussi ; si il se conduit mal, il arrivera incessamment de deux choses l'une : ou je quitterai la correspondance d'Espagne ou il quittera l'ambassade. Je n'appelle pas se conduire mal, de ne me point aimer, de n'avoir aucunes attentions pour moi, aucuns liens de société qui rendent amis des gens qui traitent des affaires ensemble. Comme je suis de mon naturel assez peu exact sur les attentions, que je ne promets pas d'aimer le nouvel ambassadeur et qu'il est difficile de faire société avec un ministre surchargé et qui voyage continuellement, la loy doit être égale entre nous et il est possible que nous nous conduisions bien l'un et l'autre sans gesne et sans délicatesse ; mais j'appelle se conduire mal vis-à-vis de moi, si j'apprenais qu'il confiat à des familles françoises ce que je luy dis sur ces affaires, si ces familles et lui tiraient des conséquences et formaient des intrigues à l'occasion des propos que tiendrait l'ambassadeur d'Espagne, enfin s'il se plaignait à d'autres qu'à son maître ou au mien des torts vrais ou faux dont il croirait pouvoir m'accuser. Dans ces cas vous sentez qu'il serait dangereux, surtout avec la vivacité que Dieu dans sa colère m'a donnée, de nous laisser traiter des affaires ensemble. Il serait de même impossible quant à moi de traiter avec un ambassadeur d'Espagne qui se meslerait dans les intrigues de cour, de Jésuites, de Parlement, etc., qui règnent dans ce pays-cy, parce qu'un intriguant inspire de la réserve, que je les hais et les méprise par principe et par caractère et qu'avec ma cour alliée comme nous devons l'être avec l'Espagne je ne sçais d'autre manière de traiter que la franchise.

« Quant aux affaires du Roy, je pense que l'ambassadeur d'Espagne doit être un homme rompu aux affaires qui ait de l'expérience, qui soit en état de saisir et de conseiller des partis en grand, qui ait dans le cœur un grand intérêt à l'union et à la gloire des deux couronnes, qui soit un ministre en France de la France comme de l'Espagne. Si M. de Masseran a toutes ces qualités, si on le préserve à son âge des inconvénients qu'on lui suppose et qu'en même temps on lui donne les connaissances qui lui sont nécessaires, enfin s'il est le plus utile pour l'Espagne icy et le seul sur lequel le Roy Catholique puisse jetter les yeux, j'applaudirais au choix du Roi d'Espagne et il trouvera en moi peu de talents mais un zèle et un intérêt pour sa cour qui n'est pas commun et dont je l'assure que mon cœur et mon esprit ne se départiront point. »

Toutes ces démarches restèrent vaines. D'Aranda demeura en Espagne chargé de fonctions administratives ; Masserano, proposé pour l'ambassade de Parme, autre ambassade de famille, se vit évincer de ce poste par Pignatelli tandis que Fuentès, n'obtenant pas en définitive de place parmi la maison de Don Luis, conserva l'ambassade de Paris où il demeura jusqu'en 1773.

Néanmoins cet incident permettait de dévoiler à certains initiés l'importance qu'attachait Choiseul au choix de la personne chargée de représenter le roi Catholique auprès de Louis XV et aussi de collaborer avec lui à l'exécution du Pacte de Famille comme à la préparation de la guerre de revanche. Choiseul désirait bien avoir sous son influence directe ou lointaine les principaux moteurs de la politique espagnole et peut-être ne craignait-il pas d'étendre son action jusqu'à Charles III. Il laissait voir par là que pour lui l'élément directeur de l'alliance

bourbon et anti-anglaise était la France, mais aussi l'incident du remplacement de Fuentès témoignait qu'à Madrid on entendait avoir une volonté. Par suite, si la raison commandait le maintien de l'alliance, l'inclination à se soumettre à la tutelle française n'était-elle pas unanimement ressentie parmi la cour hispanique : elle était d'autant plus affaiblie que, lors des conflits anglo-espagnols nés au lendemain de la paix de Paris, le profit tiré du Pacte de Famille apparaissait singulièrement mince.

---

## Les Iles Turques et les Millions de Manille (1764-1766).

La France avait exécuté les clauses de la paix maritime de 1763 avec loyauté ; l'indifférence de l'opinion publique avait permis de sacrifier la majeure partie du domaine d'outremer sans qu'aucun mouvement d'indignation se fit jour. Choiseul et les rares partisans d'une politique coloniale entrevoyaient la nécessité de ne point soulever à ce sujet de débat avec l'Angleterre afin de s'assurer ces années de paix indispensables à la préparation d'une guerre de revanche. L'Espagne était de son côté sollicitée d'agir selon un plan analogue et d'éviter tout conflit.

L'opinion anglaise, par contre, si elle désirait vivement le retour de la paix, s'adaptait plus malaisément aux conditions économiques et politiques d'une ère de paix : la lenteur avec laquelle elle revenait à un régime normal était encore accrue par l'activité de ces partis belliqueux qui continuaient à critiquer la diplomatie pacifique de Lord Bute et qui ne cherchaient qu'à susciter des incidents diplomatiques en vue de maintenir en effervescence l'esprit public. Néanmoins le gouvernement britannique en son ensemble ne partageait pas ce point de vue et tentait de résister à cette opposition parlementaire qui ne voyait dans une tension des rapports extérieurs que l'occasion de revenir au pouvoir.

### 1. — *L'Affaires des Iles Turques (1764).*

La Cour de Versailles avait donné entière satisfaction à la Grande-Bretagne en ce qui concernait l'exécution terri-

toriale de la paix. Questions financières et question de de Dunkerque restaient pendantes mais il n'y avait guère là de causes susceptibles de faire tressaillir les nations, ni même de perpétuer un esprit de défiance dans les relations diplomatiques. Une mesure prise aux Antilles par un gouverneur français, mesure toute locale, d'apparence fort anodine, survint et témoigna de la nervosité des milieux politiques britanniques en servant de thème à cette oppotion friande de *casus belli*, Ce fut l'affaire des Iles Turques, ces derniers maillons de la chaîne insulaire des Bahama situés à l'ouverture de ce canal maritime qui, passant entre Cuba et Saint-Domingue, permet de communiquer avec la Jamaïque, groupe d'îles dépourvu d'habitants et fréquenté à longs intervalles par les sauniers exploitant les salines naturelles de ces parages[1].

Le Comte d'Estaing, gouverneur général des Iles sous le Vent (c'est-à-dire des dernières Antilles françaises) avait, par ordre donné au Cap Français le 26 mai 1764, chargé le comte de Guichen de se rendre en ces îles voisines de Saint-Domingue pour « donner la chasse à des « forbans qu'on dit infester ces parages et pour former des « établissements sur les îles. Il fera, ajoutaient les instruc- « tions, détruire lesdits établissements construits sans « aucune permission... Il fera bâtir un phare sur chacune « des îles nommées la Petite et la Grande Saline... » Comme ce petit groupe insulaire était officiellement sous la dépendance de la couronne d'Espagne, d'Estaing avait demandé et obtenu l'assentiment du Marquis d'Azlor, gouverneur de Saint-Domingue espagnol.

1. Ces îles forment actuellement la colonie britannique de Turks and Caïcos Islands ; elles sont restées à tous égards dans la même situation qu'au XVIII^e siècle. La grande île Grant Inague voisine de Cuba leur est toujours rattachée.

A la fin de juin 1764, Guichen mouillait aux Turques avec une flottille composée du vaisseau *le Brûlant*, de deux corvettes, un chebec, etc., (la frégate *Calypso* avait été envoyé à la Grande Inague). Aussitôt il saisissait huit bâtiments dont les papiers étaient suspects ou absents, il arrêtait quelques colons et obtenait des autres un acte reconnaissant la souveraineté sur eux des cours bourbon. En outre, il étudia la question d'élever des phares en bois de cinquante pieds de haut à la Grande et à la Petite Saline[1].

Moins d'un mois plus tard, deux véhémentes protestations parvenaient au Comte d'Estaing. L'une émanait de Sir William Burnaby, l'amiral commandant la station anglaise de la Jamaïque, réclamant la restitution des îles, des captures opérées et la démolition des ouvrages élevés sur les Salines, les Caïques et à Inague (16 juillet) ; l'autre protestation, conçue en termes analogues, venait du gouverneur des Bahama, William Shirley (19 juillet).

Le 22 août, d'Estaing répondit à Shirley et le 28 à Sir William. Sa réplique constituait un véritable mémorandum ; tout d'abord l'expédition de Guichen était présentée comme une mesure de police destinée à disperser un un foyer de forbans et de naufrageurs : à l'appui de cette thèse venait le fait que les bâtiments saisis étaient sans papiers réguliers et que les pseudo-colons ne pouvaient invoquer de nationalité définie. Au reste, les navires amenés au Cap avaient été relâchés ainsi que les prisonniers. Quant à l'accusation d'avoir élevé des fortifications, le gouverneur la réfutait vivement et signalait que les travaux pour l'érection des phares, travaux projetés et non encore entrepris, avaient un caractère d'utilité

1. Rapport d'Estaing du 24 juin 1764.

générale : néanmoins il était prêt à renoncer à leur exécution.

Sur le fond de l'affaire, d'Estaing prétendait n'avoir agi qu'en mandataire de l'Espagne, souveraine des Turques et Caïques. En effet le roi d'Espagne Charles II, créant en 1666 le gouvernement des Bahama, avait limité ce dernier aux 22e et 28e degrés de longitude ce qui excluait dudit gouvernement les Turques et Caïques, Inague. Par suite, ces îles n'avaient pû être comprises dans la cession des Bahama à l'Angleterre et elles restaient sous la souveraineté hispanique. Souveraineté qui, au reste, s'était manifestée au cours du XVIIIe siècle par des actes de police maritime dans ces parages. Bien plus, la Cour de Madrid avait énergiquement défendu ses droits sur ces îles lorsqu'en 1752 le Cabinet de Versailles avait cherché à s'y installer et y avait envoyé l'expédition de M. de Kernsoret (la correspondance échangée entre l'ambassadeur duc de Duras et le ministre espagnol Wall en faisait foi).

Avant même que l'échange de notes put se poursuivre entre gouverneurs coloniaux, l'affaire était évoquée en Europe devant les chancelleries intéressées. L'opinion anglaise, avertie des prétentions de la France et adroitement stimulée, s'émeut. L'ambassadeur de Georges III à à Versailles reçoit l'ordre de protester contre l'expédition de Guichen, de réclamer la restitution des îles et réparation des dommages causés (26 août 1764). Choiseul, reçevant simultanément la version anglaise et française de l'incident, n'hésite pas ; il décide de donner satisfaction aux demandes britanniques : l'installation des phares sera abandonnée, le paiement des dommages accordé, car à quoi bon susciter un conflit pour une telle vétille? Il se plaint seulement auprès de Lord Hertford le 4 septembre de la chaleur dont on fait montre en Angleterre

pour soutenir une cause si peu importante. Il tient cependant à réserver les droits de l'Espagne. La France se désiste de toute prétention sur les Turques mais n'entend pas donner un titre de propriété à l'Angleterre ; elle se borne à renouveler envers celle-ci le geste accompli en 1754 envers l'Espagne. A Lord Hertford, il est rappelé non sans quelqu'ironie qu'en 1754 sa cour appuyait les revendications hispaniques ce qui impliquait une reconnaissance des droits de l'Espagne sur les îles.

Choiseul est si soucieux d'éviter toute cause de conflit qu'il ne tient nul compte des rapports venus des Antilles, rapports montrant l'importance de la position des Turques lesquelles commandent le trafic des Antilles Centrales et qui, aux mains des Anglais, peuvent singulièrement menacer la sécurité de Saint-Domingue. Le Comte d'Estaing suggérait même pour concilier tous les intérêts un curieux régime de condominium à trois, régime selon lequel les îles seraient possédées en commun par la Grande-Bretagne et les monarchies bourbon : les co-souverains se partageant l'exploitation des salines, installant un égal nombre de colons, exerçant à tour de rôle ou simultanément les droits de police et entretenant à frais communs les phares, le balisage, etc· Ce système permettait de tirer parti des îles sans les attribuer à un état particulier et tout en prévenant les inconvénients de la situation d'une *res nullius* (installation de forbans en ces parages, absences de travaux d'art maritimes, etc,). Pourtant Choiseul l'écarta impitoyablement et songea moins encore à invoquer le fait que Richelieu, puis Louis XIII avaient successivement par patentes du 28 janvier 1633 et de novembre 1640 accordé des concessions dans les îles Inague, Ibaque, Morgane[1].

1. *Aff. Etr. Amérique, Documents*, vol. XXII, f^os 58-59.

Aussi, dès le milieu de septembre 1764, l'affaire des îles Turques qualifiée par Choiseul de « misère de cette espèce », n'est plus plus susceptible de mettre en danger les relations franco-anglaises et sort même du domaine des conversations diplomatiques entre les deux cours. L'indemnisation des sauniers expulsés devait avoir lieu sans difficulté. Par contre, l'Espagne succédait à la France comme interlocutrice de la Grande-Bretagne. Le gouvernement de Madrid avait été avisé de l'incident par le marquis d'Azlor et par d'Ossun. Il fit montre vis-à-vis de ces minuscules îles antillaises de moins d'indifférence que son allié. Sans doute, Grimaldi ignorait leur existence mais le Bailli d'Arriaga, qui déjà en 1754 avait succédé à La Ensenada à la tête du département de la Marine, non seulement connaissait leur histoire mais encore avait participé au règlement du débat franco-espagnol à ce sujet. Les ministres de Charles III d'un commun accord affirmèrent les droits de souveraineté de l'Espagne sur l'archipel et invoquèrent contre l'Angleterre le fait déjà relaté par Choiseul : à savoir que cette puissance avait en 1754 implicitement reconnu que les Turques étaient possession hispanique en soutenant la cause espagnole. Lord Rochford eut donc à transmettre à Londres l'assurance que le cabinet de l'Escurial entendait ne point être dépouillé de ces îles, les défendre jusqu'à la dernière extrémité et ne les céder que sous la menace d'une guerre,

Lord Halifax et ses collègues n'osèrent pour un si mince objet faire figure d'agresseur ou rouvrir des hostilités qui eussent été peu populaires. De plus, à Londres, on avait craint de voir les entreprenants Français prendre pied à proximité des Bahama mais on ressentait peu d'inquiétude de voir les Turques sous la domination hispanique.

Enfin on était encore dans la période d'illusion et on croyait grâce aux avis de Rochford pouvoir rompre le Pacte de Famille et restaurer à Madrid un parti anglophile ; par suite, le ministère britannique ne voyait nul inconvénient à témoigner à la cour espagnole des prévenances peu onéreuses. C'est pourquoi il observa un prudent silence sur la question des Turques, profitant de ce que la Cour de l'Escurial n'était mise en cause qu'indirectement et n'avait point à intervenir dans la liquidation pécuniaire des suites de l'expédition de Guichen.

Ce n'est pas d'ailleurs que les Anglais se désintéressaient des îles mais ils laissaient l'oubli se faire à cet égard afin de mettre sans bruit les mains sur l'archipel. En effet, quatre années plus tard, le Chevalier de Rohan, gouverneur de Saint-Domingue, mandait à Versailles que les îles Turques qui eussent dû rester neutres c'est-à-dire inoccupées, étaient l'objet d'une colonisation anglaise ; un fort même y était élevé. Protestations franco-espagnoles auprès du Secrétaire d'Etat Shelburne ; celui-ci nia l'existence d'établissements britanniques et déclara que la cause de ces bruits était la présence dans les îles d'un agent de la couronne afin de vérifier l'état des salines et assurer l'ordre parmi les pêcheurs et sauniers[1]. Les deux cours bourbon n'insistèrent point, satisfaites d'avoir montré aux gouvernants de Londres qu'elles ne permettaient point une main-mise subreptice sur ces îles.

Que le Cabinet de Saint-James eut l'intention plus ou moins avouée de se saisir des Antilles encore vacantes et

1. Cet agent André Symmer organisait une véritable colonie, créant un conseil local de huit membres élus et deux nommés par lui-même, établissant des taxes, attirant des étrangers et visant à ruiner le port espagnol de Monte-Christo à Saint-Domingue. *Colonial Papers*, cl. V, volume 43, f° 137 et suiv.

inoccupées. c'est ce qui résulte de son attitude envers les Turques, les Caïques et autres îles voisines. Durant les années de 1763 et 1764, il avait répandu — sans doute à titre de ballon d'essai — la rumeur qu'il se proposait d'annexer l'île de la Bique ou Krabb, laquelle appartenait depuis 1682 à la Cour de Copenhague. Celle-ci avait renoncé en 1698 à poursuivre la colonisation de Krabb par suite d'épidémies persistantes qui décimaient la population, mais elle ne comptait nullement abdiquer ses droits sur cette Antille comme le prouvait la récente convention franco-danoise de 1733 relative à l'achat de Sainte-Croix par le Danemark.

### 2. — *Les Incidents de Gambie (1764-65).*

L'affaire des îles Turques avait dans sa phase diplomatique à peine duré un mois grâce à l'esprit de conciliation de Choiseul et à la modération des principaux ministres anglais. De telles dispositions étaient indispensables dans les relations franco-britanniques, les zones de friction étant multiples aux colonies. Quelques semaines après le règlement de l'incident antillais s'élevait un nouveau différend d'importance également minime, mais susceptible de déchaîner une guerre si quelque complaisance était mise à forger des *casus belli*.

Il s'agissait cette fois de la traite de la gomme et du commerce en Sénégambie. Les Anglais avaient pris l'offensive proclamant la rivière de Gambie domaine réservé et ils se plaignaient d'y voir des négociants français ; apprenant même l'existence d'un établisement français à Albreda sur cette rivière de Gambie, ils annonçaient leur intention d'arrêter tout commerce étranger ainsi que de détruire la factorerie et le fort français d'Al-

breda. Le gouvernement britannique était prêt à donner main forte aux agents des compagnies et détachait pour la côte d'Afrique une frégate dont le commandant recevait des instructions secrètes.

C'est en ces conditions de fait que s'ouvrirent au mois de décembre 1764 des conversations à Londres entre Guerchy, Grenville, Sandwich et Halifax. Deux ordres de questions étaient discutés : en ce qui concernait l'établissement français d'Albreda sur la rive droite de la Gambie, il s'agissait d'un vieux poste récemment relevé et il n'y avait là point de fort mais au contraire s'élevait sur la rive gauche un fort anglais baptisé Saint-James. Sur ce point, aucune difficulté pouvu qu'un enquête fut menée sur place,

Restait la question de principe : les Français avaient-ils le droit de faire le commerce en Sénégambie ? La thèse des ministres de Georges III était que le traité de 1763 avait implicitement admis que la Gambie était territoire anglais à titre de dépendance du Sénégal et qu'au reste plus de vingt forts anglais se dressaient dans cette région. A cela, Guerchy répondait que géographiquement comme administrativement la Gambie était distincte du Sénégal et que le traité de Paris n'avait pu altérer le statut commercial de cette rivière.

Choiseul, alliant la fermeté à la modération, évita que le débat s'envenimât. Ne prétendant qu'à partager avec les Anglais la traite de la gomme en Gambie et ne visant pas à s'assurer le trafic exclusif de la région, il réussit à faire révoquer les ordres de l'Amirauté relatifs à l'expulsion des Français et à la destruction d'Albreda. Par contre, il donna satisfaction au Cabinet de Saint-James qui réclamait le renvoi du gouverneur de Gorée jugé « trop remuant ». Dès les premiers jours de

février 1765, Guerchy pouvait mander à Versailles que la discussion sur ce point était close sans que les intérêts du commerce français fussent lésés. L'attitude conciliante du ministre et de l'ambassadeur avait permis de ramener l'incident à ses justes proportions et les satisfactions de forme acccordées à l'Angleterre donnaient au cabinet Rockingham le moyen de paralyser devant le Parlement et l'opinion toute opposition des partis belliqueux.

### 3. — *Les Millions de Manille* (*1764-68*).

La France faisait preuve envers l'Angleterre d'un sincère désir de paix tant dans le réglement des incidents coloniaux survenant à l'improviste que dans l'exécution du traité de paix (dette canadienne — Dunkerque). L'Espagne, quoique plus sensible à ses échecs maritimes, adoptait une semblable politique et elle accomplissait sans trop de répugnances les obligations que lui imposait le traité (Florides — question des bois de Campêche). Grimaldi, à propos des îles Turques ou des établissements de la Baie de Honduras, se montrait conciliant et ne témoignait pas plus que son souverain ou ses collègues le désir de provoquer un conflit avec la Grande-Bretagne.

Or pourtant un litige demeurait pendant à l'arrière-plan des préoccupations diplomatiques des deux cours, litige qui se rattachait à la liquidation de la guerre tout en demeurant indépendant du traité de paix : c'était la question de la rançon de Manille.

Cette capitale des Philippines avait été inopinément menacée par une expédition de la Compagnie des Indes anglaises avant de croire à l'imminence de la guerre. L'archevêque Don Manuel Antonio Roxo, qui remplaçait le gouverneur mort peu auparavant, avait signé le 8 oc-

tobre 1762 une capitulation au terme de laquelle la population se rachetait du pillage moyennant paiement de quatre millions de piastres, dont la moitié versée sur le champ. Il n'y en avait pas moins eu saccage. D'autre part, les autorités locales espagnoles, loin de pouvoir faire face à ces engagements financiers, avaient dû emprunter aux Anglais les sommes nécessaires à l'administration de la zone occupée. En fait, une partie de l'archipel échappant au contrôle de l'envahisseur, l'auditeur Don Simon de Anda y Salazar menait dans les provinces une active lutte de guérilla.

Or la paix de Paris restait muette au sujet des Philippines car la nouvelle de cette conquête n'était parvenue en Europe que bien après les préliminaires de Fontainebleau et même après la signature du traité définitif (mars 1763). Il est vrai que l'article XXIII relatif à la restitution des territoires non mentionnés s'appliquait en l'espèce[1] et c'est pourquoi la Compagnie des Indes ne put faire difficulté d'évacuer Manille en avril 1764 après dix huit mois d'occupation. Restait la question de la rançon. Le général Draper et l'amiral Cornish avaient reçu à peine un million et encore avaient-ils en main des traites que l'archevêque Don Manuel Antonio avait à longs intervalles tirées sur la Trésorerie de Madrid. Celle-ci refusa de payer si bien que la Compagnie alarmée chargea le gouvernement de Londres de recouvrer sa créance.

C'est ainsi que le 3 février 1764 lord Halifax invitait l'ambassadeur du roi à réclamer le paiement des traites et du complément de la rançon. Lord Rochford signifiait

1. Le plénipotentiaire anglais Neville répondait le 25 avril 1763 à une note du même jour de son collègue espagnol Grimaldi, en déclarant que l'article XXIII s'appliquait bien aux Philippines (*S. P. France*).

donc le 2 mars à Grimaldi que deux traites avaient été protestées : l'une du 22 décembre 1762 s'élevant à 8.864 piastres, l'autre du 1er mars 1763 à 15.180 piastres. Le ministre espagnol répondait le 15 mars en invoquant des irrégularités de forme et demandant des délais pour établir le dossier. L'affaire des millions de Manille entrait dans le domaine diplomatique.

La Cour de Madrid était-elle prise à l'improviste par cette réclamation ? Ce n'était point improbable car elle n'avait eu depuis 1762 aucune relation officielle avec l'archipel philippin et ce n'était qu'au printemps de 1764 qu'un nouveau gouverneur prenait possession des îles et rétablissait l'administration. Avec la lenteur des relations entre l'Europe et les régions du Pacifique, les dirigeants madrilènes pouvaient fort bien demeurer dans l'incertitude quant aux conditions politiques des Philippines. Ils jugèrent la dette de deux millions de piastres écrasante pour le trésor royal obéré, plus écrasante encore si la population philippine devait s'acquitter de cette dette. En outre, ils pensaient qu'en droit la demande de la Compagnie était mal fondée

La thèse espagnole présentée à Londres dès la fin d'avril 1764 et maintes fois répétée, se résume ainsi : L'exigence d'une rançon à titre de rachat de pillage est anormale entre nations civilisées et on ne peut voir là qu'un artifice des commandants britanniques en vue d'abuser de la crédulité, de l'inexpérience et de la frayeur d'un ecclésiastique subitement investi de fonctions administratives en une période d'extrême crise. L'archevêque n'était compétent ni en matière militaire, ni en matière administrative ou financière pour signer une capitulation de ce genre. Il y avait donc abus de force de la part

des Anglais [1]. D'autre part, Don Manuel Antonio ne pouvait s'engager que pour ce qui était en son pouvoir et il ne pouvait signer des traites sur le trésor royal pour une somme quelconque. D'ailleurs si ce système n'était pas admis, on pourrait contraindre un fonctionnaire quelconque à ruiner son pays et à prévenir toute poursuite d'hostilités par l'imposition de contributions de guerre formidables.

La convention de Manille était donc nulle *de jure*, mais, ajouta bientôt Grimaldi, elle l'est *de facto*. En effet, elle n'a point été respectée par Draper et Cornish. N'y eut-il pas pillage de la ville en dépit de la rançon, les sommes obtenues par ce saccage réduisent d'autant la capacité de paiement des Manillains. Le ministre espagnol invoquait aussi le fait que les Anglais avaient mis à prix la tête de l'auditeur Simon de Anda (5.000 piastres) et avaient molesté maints religieux notamment les Augustins[2], en dépit des clauses de la convention.

Naturellement le gouvernement de Londres contesta formellement cette interprétation. La convention a été signée *vi coacto* mais quelle est la capitulation consentie de plein gré ? De plus, la somme réclamée ne fut-elle pas jugée par les autorités espagnoles locales fort compatible avec l'avantage d'être exempté de pillage et avec les ressources de la ville ?

La convention était composée des conditions anglaises auxquelles furent aggrégées les contre-propositions espa-

1. L'archevêque était certes assisté en cette occasion des fonctionnaires civils de l'Audiencia et des chefs des corporations mais on peut faire observer que les hommes énergiques comme Anda s'étaient retirés dans l'hinterland pour poursuivre la lutte.

2. Les Anglais répliquaient en dénoncant le clergé espagnol comme l'instigateur de révoltes indigènes. Cf. les lettres d'officiers anglais d'occupation à ce sujet dans le dossier des Augustins, *State Papers, Spain*, vol. 253.

gnoles qui furent acceptées. Or l'article IV des propositions britanniques prévoit que les quatre millions de piastres ne pourront être aisément perçus puisque si une moitié sera payée sur le champ, l'autre moitié sera composée de suretés : traites sur le trésor de Madrid concurrement ou non avec un galion, le *Philipina* qui, parti de Manille peu auparavant, serait invité à rentrer au port. Ce bâtiment ne revint pas et les Manillains ne payèrent comptant que 515.802 piatres.

Quelques mois avaient été nécessaires aux deux parties pour réunir les pièces du procès. Aussi cette affaire sommeilla-t-elle durant 1764. Par contre, l'Espagne formait une demande reconventionnelle en réclamant le galion, *la Très Sainte Trinité* qui, parti d'Acapulco, avait été capturé au large de Manille en octobre 1762 aux lieu et place du *Philipina*. La Cour de Madrid prétendait cette prise illégale, la capitulation de Manille en autorisant le libre commerce de cette ville sauvegarderait la propriété de ce galion. Il y avait quelqu'inconséquence à rendre valable la capitulation en ce cas tout en niant son existence à propos de la rançon. Le cabinet britannique ne manqua pas de relever cette erreur et déclara que seules les cours de prise avaient à délibérer à ce sujet. En vain Grimaldi protesta-t-il, en vain Masserano transmit-il mémoires, pièces et documents ; la sentence des Lords en appel confirma le jugement de capture (14 août 1765).

Dans l'intervalle, le général Draper et l'amiral Cornish avaient rédigé leurs rapports pour réfuter les assertions espagnoles mais aussi de nouvelles traites avaient été protestées. L'affaire des bois de Campêche avait été réglée dans un esprit de conciliation. Lord Rochford, malgré ses préventions, ne pouvait que louer à cette occasion la loyauté de Grimaldi mais dénonçait l'arrogance hispani-

que et la finesse italienne qui apparaissaient dans l'affaire des millions de Manille. Une absence de l'ambassadeur de mars à juin 1765 retarda toute conversation ; Masserano à Londres pouvait négocier avec Halifax mais le gouvernement madrilène préférait lasser la patience de son interlocuteur. De son côté, le ministère britannique ne témoignait pas d'un zèle ardent à faire triompher les droits de la Compagnie des Indes. Seul Rochford voyait là l'occasion de déployer son activité.

Au début de septembre 1765 la question était discutée à nouveau. Grimaldi reprit ses arguments : « Faudrait-il vous livrer Madrid, disait-il, si l'archevêque vous l'avait promis ? » Le noble lord, fort de son hostilité envers Grimaldi, rusé Italien et réputé francophile, se tourna vers Squillace, par lui supposé favorable à la Grande-Bretagne. Mais le ministre de la Guerre et des Finances, s'il déclara ne point contester la prise du galion *la Très Sainte Trinité*, se montra intransigeant sur le paiement des deux millions et alla jusqu'à dire à l'ambassadeur : « Si vous nous payez deux millions de piastres, vous pouvez avoir Manille et tout ce qui y appartient. » Toutefois il avoua être éloigné de consentir à une rupture.

La note de Rochford datée du 5 septembre 1765 restait sans réponse. Grimaldi, poursuivi par l'ambassadeur, ne put que faire connaitre l'opposition irréductible de Charles III et ajouta pour son compte : « Je me soumettrais d'être haché en pièces plutôt que d'accorder une demande aussi injuste » (14 septembre). Le représentant britannique s'irrite de cette obstination, s'enflamme et réclame impétueusement le paiement immédiat ; il parle même de guerre mais cette pression reste inutile car Masserano mande de Londres que les ministres anglais considèrent avec sérénité et détachement cette affaire,

qu'ils ne risqueraient point la guerre pour recouvrer une créance privée. Pourtant le général Conway, qui a repris en juillet à Halifax le Département du Sud, se croit obligé de rompre la prescription et réfute solennellement par une note du 26 novembre la thèse espagnole, personnellement il se soucie peu des droits de la Compagnie des Indes.

La France était officiellement en dehors du débat mais en fait elle était consultée par l'Espagne. Lord Rochford, au hasard d'une audience en septembre 1765, s'entretint de ce sujet avec l'abbé Beliardi, envoyé commercial de Choiseul et l'abbé soutenant le point de vue hispanique, l'ambassadeur parla de l'éventualité d'une guerre. Il se plaignit aussi que la Cour de Versailles influençât celle de Madrid et il dénonçait à cette occasion les belliqueuses menées de Choiseul qui poussait son allié à entrer en guerre contre l'Angleterre.

Opinion erronée résultant d'un parti-pris incurable. Le ministre de Louis XV redoutait au contraire tout conflit et il ne voulait pas qu'une affaire aussi secondaire que celle de la rançon de Manille déchainât les hostilités. Ne disait-il pas à Guerchy, son ambassadeur à Londres, en février 1766 : « Il vaut mieux payer quelques millions même injustement que d'entretenir un prétexte de guerre bien plus onéreux pour la puissance qui est obligée tôt ou tard de vider la querelle par les armes. » Ne préconisait-il pas le recours à l'arbitrage qui ménageait l'amour-propre des deux nations [1]?

D'ailleurs l'influence de Choiseul en faveur de la paix était bien mince car Charles III avait une opinion inébranlable sur l'affaire de Manille et entendait pour des

1. Des partis de cour devaient en 1770 reprocher à Choiseul ses « capitulations » envers l'Angleterre.

raisons de droit comme pour des motifs de fait ne rien payer. Ses conseillers, eussent-ils été d'avis contraire, eussent dû s'incliner devant cette volonté. Rochford se méprenait donc sur l'action de la politique française qui en encourageant le souverain espagnol se serait contredite.

Les affaires de Parme, puis la mort du Dauphin furent de nouvelles causes de délais. Le Cabinet de Saint-James ne pressait guère son ambassadeur d'intervenir mais celui-ci insistait auprès de Grimaldi ; tout ce qu'il obtint ce fut un nouvel exposé de la thèse espagnole (12 janvier 1766) : il y répondit le 8 mars et trouva dans la note du 11 mars une répétition des arguments déjà présentés.

Les émeutes de Madrid provoquèrent une nouvelle interruption. Or, en mai, Rochford éprouva la surprise de recevoir une note du 16 mai par laquelle Conway expliquait que le gouvernement britannique ne réclamait plus le paiement des traites et des deux millions restant mais se contentait de 1.600.000 piastres (400.000 £.), voire même de 1.250.000 piastres (300.000 £.). Qu'on paie sur le champ et les revendications sont éteintes. Un état comparé du compte anglais et du compte espagnol (ce dernier dressé d'après la note de Grimaldi du 29 septembre 1765) accompagnait les nouvelles instructions venues de Londres.

| | Compte anglais | Compte espagnol | |
|---|---|---|---|
| | — | — | |
| Pillage ..... | 26.623 | 1.570.695 | piastres. |
| Payé.. ... ..... | 515.802 | 515.802 | — |
| Bâtiment capturé..... | 16.000 | 16.000 | — |
| Touché effectivement... | 558.425 | 2.102 497 | — |
| Reste dû..... | 3 441 575 | 1.897.503 | — |
| Réclamé ..... .. ..... | 1.250.000 | 1 250.000 | — |
| Montant abandonné.... | 2.191.575 | 647.503 | — |

Cette condescendance s'expliquait par des raisons de politique intérieure, par la nécessité de fortifier un cabinet ébranlé, par des raisons diplomatiques car l'Espagne, cédant aux suggestions françaises, réclamait l'arbitrage d'une puissance neutre et parlait de désigner Frédéric II. Or l'Angleterre, redoutant ce choix et craignant une décision arbitrale contraire à ses vœux, préférait obtenir une somme réduite et se tirer avec honneur et profit de ce mauvais pas.

Ce ne fut pas Rochford mais son secrétaire et chapelain de Visme, alors chargé d'affaires, qui offrit à l'Espagne le 4 juin un paiement égal à la moitié de ce qui était dû. Grimaldi prit note de la réduction des prétentions britanniques mais parla plus que jamais d'arbitrage. Cette obstination prévenait tout règlement amiable. Or de Londres partaient des ordres impératifs qui enjoignaient à de Visme de ne point perdre de temps et d'offrir l'extinction de la dette espagnole moyennant 300.000 livres sterling. Ce qui eut lieu le 24 juillet mais les dirigeants madrilènes ne furent pas plus séduits qu'auparavant.

Il semblait que le ministère britannique cherchât à obtenir à tout prix un succès diplomatique en arrachant à l'Espagne un paiement quelconque. Il est vrai que l'espoir d'une telle conclusion était encouragé par l'absence de Madrid de l'impétueux Rochford si prévenu contre les ministres de Charles III et si compromis par son attitude intransigeante. Rockingham, tout en prenant l'initiative d'un compromis financier, ménageait sa position envers ses adversaires parlementaires et affectait de parler haut à Masserano : « La France et l'Espagne sont maîtresses du continent, disait-il, mais la Grande-Bretagne l'est des mers ! ». Il remaniait son cabinet et appelait aux Affaires Etrangères (pour le Sud) le Duc de

Richmond (23 mai 1766). Le ministère n'en succomba pas moins sous les coups de l'opposition et Pitt, devenu Lord Chatham, reparut au pouvoir en août 1766.

Dans les chancelleries du continent, on crut quelque temps à l'imminence d'une crise diplomatique européenne. Choiseul déplorait plus encore l'existence du litige de Manille qui offrait aux partis belliqueux d'Angleterre un *casus belli*. En mars, il avait déclaré à d'Ossun : « Quant à la guerre je doute que nous l'ayons cette année. L'Espagne paiera (ceci entre nous) la rançon de Manille et nous gagnerons du temps mais l'année prochaine sera difficile à passer si Pitt rentre cette année. » Précisément cette éventualité se réalisait quelques mois plus tard. A l'épreuve, Pitt se révéla moins intraitable qu'il n'avait paru dans l'opposition. Lord Shelburne, investi des affaires du Sud, trouvait l'affaire de Manille dans une impasse. Masserano insistait en faveur de la procédure d'arbitrage que le nouveau cabinet britannique repoussait comme son prédécesseur tandis que Grimaldi, loin d'être amadoué par les propositions de de Visme, se plaignait de voir remettre en question le paiment intégral à propos de l'état qui lui était soumis.

D'ailleurs l'attitude de la Cour de Madrid se faisait dédaigneuse à l'égard de ces revendications déjà vieillies. C'est en vain que d'Ossun sur l'ordre de Choiseul pressait les ministres de Charles de mettre l'archipel philippin en état de résister à un coup de main, c'est en vain qu'il signalait le départ d'une escadre sous l'amiral Byron à destination des Mers du Sud. Les Espagnols, jugeant que l'Angleterre n'était pas alors d'humeur à tenter une guerre, répondaient que l'archipel était capable de se défendre, que la métropole ne dépenserait rien pour une telle possession et que ni le roi, ni la nation ne comptaient

faire la guerre pour conserver ces îles. Ce ton ne manqua pas de faire impression à Versailles où l'on pensa sur le champ à tirer parti de cette indifférence.

Choiseul, en effet, cherchait toujours des territoires vacants, propices à l'érection de colonies. Les Philippines lui parurent une acquisition désirable d'autant plus que sa politique d'extension coloniale venait de subir un échec. Bougainville avait reconnu en 1763 le groupe d'îles qui, situé dans l'Atlantique du Sud non loin du détroit de Magellan, avait été baptisé du nom de Malouines par des navigateurs de Saint-Malo vers 1700-1708. Il avait pensé incontinent créer là un centre de peuplement pour les Canadiens et Acadiens chassés de l'Amérique du Nord. En février 1764 il installait les premiers colons et créait Port-Louis dans la grande île occidentale [1].

Le Marquis de Grimaldi, ayant appris cette expédition, chercha à dissuader le gouvernement français de persister en cette intention ; il fit remarquer que ces îles dépendaient du continent et, par suite, étaient espagnoles de droit. En outre, il signala tous les déboires que des occupants successifs avaient subis en ces parages déshérités. Toutefois il n'exprimait pas la véritable raison de cette opposition : la crainte que les Français ne créassent un entrepôt de contrebande à proximité de l'Amérique du Sud. Choiseul s'obstinant à encourager Bougainville, la cour de Madrid exprima officiellement son mécontentement et entreprit de faire valoir ses droits. D'Ossun s'empressa de reconnaître ces droits et s'offrit à acheter les îles mais cette combinaison fut repoussée.

Bougainville se rend alors à Madrid en avril 1766 pour

1. La prise de possession eut lieu le 31 janvier 1764 et la *Gazette de Hollande* (La Haye) du 13 août suivant relate cet évènement et mentionne en faveur de la France le droit de premier occupant.

plaider la cause de sa colonie mais il ne put réussir mieux que l'ambassadeur. De plus, il recevait de Choiseul, soucieux de ne pas altérer l'entente franco-espagnole, le conseil de se désister. Il obtint sans peine qu'une indemnité serait versée à lui et à la compagnie de Saint-Malo, que les colons acadiens et français ne seraient pas lésés et pourraient demeurer sous la souveraineté hispanique. L'indemnité accordée s'élevait à 680.108 livres 13 sols et 6 deniers dont 378.000 livres payées en traites d'Amérique et 200.000 livres en billets tirés par le gouverneur de Buenos-Ayres. La remise des îles devait avoir lieu au printemps de 1767.

Choiseul appréciait peu la conduite de son allié qui le frustrait d'une colonie bien peu susceptible de porter ombrage à la puissance espagnole dans le Nouveau Monde. Il prédisait la prise prochaine de ces îles et de la Louisiane par l'Angleterre ; même il s'offorçait de pressentir l'Espagne au sujet d'un droit de relâche à accorder aux bâtiments français dans les Malouines en échange de la restitution. Le dédain qu'accusait le Cabinet de l'Escurial envers les Philippines en cet été de 1766 lui inspira l'idée de tirer doublement parti de l'affaire de Manille : acquérir ce riche archipel et supprimer un *casus belli* toujours possible entre l'Angleterre et l'Espagne. Il offrit d'acheter ces îles : « Cette cession, disait-il à d'Ossun, « qui nous serait très avantageuse pour notre navigation « dans les mers d'Asie, ne pourrait jamais être préjudi- « ciable aux Espagnols. Nous nous chargerions alors de « payer aux Anglais l'argent qu'ils exigent pour la capture « de ces îles.... »

Cette ingénieuse solution ne fut pas favorablement accueillie à Madrid. Charles III entendait ne rien payer et conserver les îles. La proposition de Choiseul fut déclinée ;

à titre de compensation ultérieure, le ministre des Finances Musquiz devait offrir, lors d'une réorganisation de la Compagnie des Philippines, une participation des capitaux français (collaboration économique destinée à rester dans le domaine des projets). Le Cabinet de Versailles fit alors demander si l'Espagne voulait la guerre pour cette affaire de millions ; ce à quoi Grimaldi répondit que nul n'était belliqueux dans le royaume mais que si la Grande-Bretagne était décidée à faire la guerre, elle la ferait en tous cas et de préférence après avoir soustrait deux millions de piastres au trésor espagnol.

D'ailleurs, le cabinet Pitt semblait se désintéresser de la créance de la Compagnie des Indes et donnait toute son attention à la question des Malouines. Il désirait, en effet, s'assurer de cet archipel et dès le mois de septembre 1765 une petite division sous Mac Bride avait été envoyée par le Comte d'Egmont lord d'Amirauté pour reconnaître ces parages et éventuellement occuper les îles (instructions complétées en mars 1766). En décembre 1766, il y avait échange de corespondance aux Malouines entre Bougainville et Mac Bride, ce dernier obtenant de visiter Port-Louis comptant 130 habitants.

Cependant la Cour de Madrid ressentait de vives inquiétudes en présence de ces explorations et au mois d'août 1766, elle protestait. Ce n'est pas que Choiseul omit de donner de bons conseils à son camarade et comme ce dernier manifestait l'intention d'envoyer à Londres un mémoire détaillé sur cette question des droits de l'Espagne à la navigation exclusive dans les Mers du Sud, il faisait transformer le memorandun en note verbale.

« J'ai toujours cru, disait-il, qu'il fallait savoir bien positivement « le lieu de cet établissement (anglais) avant de s'en plaindre et s'il « est dans telle ou telle position le détruire dans son commence-

« ment parce qu'il y a plus d'avantages à discuter sur une posses-
« sion détruite que sur une possession à détruire. Je vous avoue
« franchement que si l'établissement anglais est dans les îles Falk-
« land et, par conséquent, hors de la Mer du Sud, je ne vois pas que
« l'article VIII du traité d'Utrecht lui soit contraire à moins qu'on ne
« trouve qu'il y avait des Espagnols dans ces îles du temps de Char-
« les II... »

En octobre et en novembre, des conférences s'ouvraient à Londres entre Shelburne, Masserano et Guerchy. L'Angleterre réclamait la liquidation de la dette de Manille tandis que l'Espagne demandait l'abandon de toute colonisation aux Falkland ou Malouines. L'ambassadeur français sur l'ordre de sa cour proposait de lier les deux questions et de choisir Louis XV pour arbitre. Ces suggestions étaient en outre transmises par le duc de Hertford qui, de passage à Paris, avait été endoctriné par Choiseul[1]. Pitt rejette cette solution tout comme les Espagnols avaient rejeté les propositions français relatives à Manille ; il laisse toutefois entendre que la colonie des Malouines qu'il ne nie point exister, pourra être abandonnée mais, en revanche, il conteste l'interprétation espagnole de l'article VIII du traité d'Utrecht : il laisse entendre que la reconnaissance à l'Angleterre du droit de navigation dans le Pacifique pourrait servir de compensation. Choiseul appuie avec chaleur cette idée en décembre mais il peut constater que Charles III et ses ministres menacent de lui battre froid et lui reproche trop de tiédeur à soutenir leurs intérêts. Soucieux de ne pas donner ombrage à ses alliés, il décide en janvier 1767 de

1. Le duc d'Hertford avait été remplacé comme ambassadeur auprès de Louis XV par le duc de Richmond (août 1765). Ce dernier d'ailleurs venait d'être remplacé par Lord Rochford qui nommé en 1766 au poste de Paris, allait apporter à Versailles ses extravagances et son penchant anti-français, dès que la pénible liquidation de ses dettes à Madrid serait terminée.

se retirer du débat et de cesser ses bons offices ; néanmoins il entend suivre en ami et non plus en arbitre la discussion hispano-britannique.

Celle-ci d'ailleurs s'apaise. Le prince de Masserano au début de 1767 signifie au Cabinet de Saint-James que jamais sa cour n'acquittera la rançon de Manille si injustement réclamée. D'autre part, de Visme, toujours chargé d'affaires en attendant le successeur de Lord Rochford, avise son ministre qu'il n'y a nul espoir de faire revenir les Espagnols sur ce refus lequel est dû non à une appréciation d'opportunité mais à une conviction enracinée en l'esprit du roi catholique. Par suite, réduire le montant de la créance ne servirait à rien puisque le principe même resterait contesté. On semble donc à Londres prêt à abandonner le recouvrement des millions de Manille : l'éventualité d'une guerre pour ce mince motif est résolument écartée.

De fait, les instructions données le 26 juin 1767 au nouvel envoyé à Madrid, Sir James Gray, ne mentionnent qu'accessoirement cette question [1]. Dès octobre suivant, l'ambassadeur a pu se rendre compte de l'inutilité de tous les efforts en ce sens et il préfère traiter du réglement d'un incident maritime à Cuba. Deux vaisseaux anglais se virent refuser avec menaces l'entrée du port de La Havane ; en juin 1767, le cabinet de Saint-James réclame la punition du Capitaine Général Bucareli et cette affaire

1. Ces instructions portaient dans leur partie secrète : « 3° Vous « insisterez fortement sur le droit indubitable de Nos sujets à l'ar- « gent restant dû par la rançon de Manille... et si les ministres espa- « gnols vous renouvellent les propositions faites auparavant pour « renvoyer le règlement de cette affaire à l'arbitrage d'un prince « étranger, vous la rejetterez comme contraire à Notre dignité et à « la justice de Notre cause... » Sir James Gray arriva à Madrid le 13 octobre 1767.

occupa l'activité des chancelleries jusqu'en automne 1768 pour se terminer par un vague compromis. En outre, les préparatifs en vue d'une triple entente franco-hispano-portugaise destinée à obtenir la dissolution de l'ordre des jésuites en Cour de Rome et aussi à établir éventuellement un statut colonial définitif, absorbèrent l'attention des dirigeants de Grande-Bretagne.

Le remplacement de Lord Shelburne par le Vicomte Weymouth en octobre 1768 ne fit point revivre la question de Manille : Sir James Gray tenait pour inutile les pleins pouvoirs qui lui avaient été donnés à ce sujet (17 juillet 1768) et son ambition se bornait à la conclusion d'un cartel pour l'échange les esclaves fugitifs entre possessions anglaises et hispaniques des Antilles. (Un semblable cartel hispano-danois venait d'être conclu pour Porto Rico et les Indes Occidentales Danoises). Le rappel de l'ambassadeur et l'appointement du secrétaire de légation, James Harris, comme chargé d'affaires (juin 1769), la nomination de l'ancien auditeur de Manille, Don Simon de Anda y Salazar, comme Capitaine Général des Philippines (avril 1769) ne provoquèrent aucun rappel de l'affaire des millions de Manille.

Celle-ci, après 1767, était bien définitivement écartée du domaine diplomatique. La résistance tenace des ministres espagnols, contrairement aux prévisions de Choiseul, était couronnée de succès et la Compagnie anglaise des Indes dut en définitive passer par pertes son expédition des Philippines. Toutefois le gouvernement britannique avait en compensation *de facto* créé un établissement dans les Malouines de l'Est. Par contre, les ministres français avaient échoué dans leurs tentatives pour obtenir des avantages coloniaux aux dépens de l'Espagne, que ce fut l'acquisition des Malouines ou des Philippines, que ce

fut la cession d'une île ou d'une enclave continentale sur les côtes de Darien (projet de compensation pour la livraison de la Louisiane, conçu à la fin de 1764 et abandonné presqu'aussitôt), que ce fut enfin l'octroi aux commerçants français de privilèges pour le trafic avec l'Amérique Méridionale ou la navigation dans les Mers du Sud [1].

*
* *

La première phase du développement de cette affaire de Manille marqua la fin d'une période d'illusion de la part de certains hommes d'état britanniques, qui se flattaient de neutraliser ou détruire l'effet du Pacte de Famille. Lord Rochford, l'ardent ambassadeur à Madrid, comptait parmi ces hommes qui espéraient rompre l'alliance franco-hispanique. Rien n'est plus caractéristique à ce sujet que ses premières dépêches expédiées d'Espagne en 1764, dépêches où il révèle ses ambitions. D'ailleurs les apparences donnaient quelque vraisemblance et possibilité de réalisation au plan conçu. Grimaldi, nouveau ministre désigné par Charles III pour sa bonne entente avec Choiseul durant son ambassade de Paris, ne pouvait manquer de se sentir au début fort isolé à Madrid. D'Ossun qui craignait pour son crédit lui était défavorable tandis que les autres ministres adoptaient une semblable attitude, les uns comme Squillace par souci de sauvegarder leur influence, les autres par

1. On peut signaler les infructueuses démarches faites par Beaumarchais (lequel était soutenu par Choiseul) en vue d'établir avec l'aide d'une Compagnie de Commerce française un nouvel Assiento des nègres aux Antilles (automne 1764 — printemps 1765). En même temps échouait un projet de Daubaret pour la création d'une Compagnie française de Louisiane destinée à exploiter cette colonie sous le contrôle et la souveraineté de l'Espagne.

esprit de nationalisme espagnol contre un étranger réputé dévoué à la France.

Telle était la situation au lendemain de l'arrivée de Grimaldi mais celui-ci par sa finesse et son habileté italiennes la changea à son profit. C'est ainsi que Wall qui, tout en se retirant, n'était pas en disgrâce (il recevait en 1764 le grand cordon de Saint-Janvier) faisait passer au service du nouveau ministre ses amis et collaborateurs, notamment son premier commis Llano. Grimaldi sut rassurer d'Ossun bien qu'il entretint une correspondance directe avec Choiseul et, tandis qu'il affermissait son influence sur le roi, il ramenait à lui le ministre des Finances et des Guerres Squillace, le président du Conseil des Indes, Arriaga. Ainsi se reformait l'unité de la politique espagnole.

D'autre part, Rochford manquait de la souplesse et de l'habilité nécessaires pour parvenir à exercer cette emprise qu'il souhaitait obtenir sur le souverain et les secrétaires d'Etat. Il méconnaissait le caractère de Charles III à la fois peu anglophile et défiant envers toute ingérence étrangère. De même, il attachait trop d'importance à des jalousies de métier. Sans doute Squillace jamais ne fut partisan chaleureux du Pacte de Famille ou ami dévoué de Grimaldi mais moins encore était-il acquis aux intérêts britanniques et l'ambassadeur de Georges III se méprenait sur la portée de l'accueil qu'il recevait au Département des Finances ; en fait, il recevait moins de faveur de Squillace que de Grimaldi. Ne trouvait-il pas dans le secrétaire d'Etat un grand esprit de conciliation lors des incidents de Campêche et ne trouvait-il point chez Squillace une vive opposition à payer les millions de Manille? Quant à ses rapports avec la grandesse et l'entourage royal, il subissait plus de déboires que de satisfac-

tions et son plan d'attirer à lui les confidents intimes du roi, notamment le duc de Losada, avait complètement échoué.

Quant à l'influence qu'il croyait avoir sur ses collègues du corps diplomatique, elle ne répondait guère à ses ambitieuses visées. Le noble lord ne disposait comme satellite que du ministre de Portugal et du représentant de Sardaigne, le Comte de Roubion, personnage passif et indiscret, qu'il avait connu auparavant et dont il se servait comme informateur. Tels étaient les ressorts dont disposait la diplomatie anglaise en face de la position redoutable de d'Ossun, ambassadeur de famille et ami du roi, de d'Ossun qui attirait à lui l'ambassadeur de Naples, celui d'Autriche, etc., de d'Ossun qui était doublé en fait par les agents de la politique de Choiseul, l'abbé Beliardi pour les affaires commerciales, l'ingénieur Gauthier pour les constructions maritimes, le Duc de Crillon pour les questions militaires, etc. [1].

Rochford ne pouvait que déplorer l'ascendant de la France à Madrid mais que pouvait-il contre les relations intimes entre Charles III et d'Ossun, contre l'amitié qui liait Grimaldi à Choiseul, contre les rapports dynastiques qui unissaient les deux cours et déterminaient une diplomatie de famille. Il regrettait aussi l'action de Grimaldi sur le gouvernement et se livrait à mille combinaisons sur le papier pour amener des changements ministériels. Il oubliait de tenir compte d'un trait essentiel du caractère de Charles III : une répugnance invincible à modifier son entourage immédiat. Ce souverain, de plus, s'il entendait ne pas être soumis aux volontés du

1. L'Angleterre ne se faisait point faute d'envoyer de temps en temps des agents secrets pour visiter la péninsule ; mais la France faisait de même en dépit de ses multiples informateurs officiels.

Cabinet de Versailles, entendait aussi être le seul à tracer les limites d'application du Pacte de Famille.

Avec l'année 1766 tout espoir de restaurer le système politique en vigueur sous Ferdinand VI est perdu. Le parti anglophile est bien mort et le parti qui passe pour anti-français est un parti nationaliste espagnol. Toute influence britannique ne peut s'exercer dans le royaune péninsulaire depuis la conclusion du Pacte de Famille et Lord Rochford, quittant son ambassade en 1767, pouvait se consoler en pensant que ses successeurs immédiats seraient aussi peu heureux que lui à ramener l'Espagne dans la sphère d'action britannique.

La principale question qui se posait dans les relations hispano-anglaises était de savoir si cette monarchie déclancherait la guerre de revanche ou suivrait seulement la France dans cette voie : il y avait donc lieu de suivre avec un redoublement d'attention les moindres préparatifs militaires et navals, les symptômes de réorganisation coloniale. Rochford ne faillissait point à cette tâche mais il était convaincu que les déclarations pacifiques de Grimaldi sonnaient faux et que le gouvernement madrilène était l'instrument docile du Cabinet de Versailles, lequel poussait à la guerre son allié du Sud. Imbu de cette idée, il aimait à attribuer l'échec de ses combinaisons aux intrigues de Choiseul et d'Ossun ainsi qu'à l'avilissement des Espagnols.

L'ambassadeur, par son esprit turbulent et ses opinions intransigeantes, était loin d'être un conciliateur et souvent dans ses notes officielles adressées à Grimaldi, il dépassait fort les intentions de ses ministres. Pourtant sur un point, il sut rassurer son gouvernement en dissipant l'épouvantail d'une fusion en une triple alliance des ententes franco-espagnole et franco-autrichienne. Cette combi-

naison, dont on faisait quelque mystère en 1764, n'était pas chimérique étant donné l'intérêt du Cabinet de l'Escurial à s'entendre avec l'Empereur en vue d'un partage de l'Italie. En fait, le représentant impérial près de Charles III, le Comte de Rosemberg, parla plus alliance matrimoniale qu'alliance politique et les alarmes britanniques restèrent vaines. Toutefois l'Angleterre avait dans sa politique espagnole subis un double échec : l'un secret en n'ayant pu rompre le Pacte de Famille, l'autre ostensible en n'ayant pu obtenir le paiement de cette rançon de Manille qu'elle avait si impérieusement réclamée en 1764 et que la France eut si volontiers payée à la place de l'Espagne pour prix d'une colonie nouvelle.

---

## La Politique Coloniale de 1766 à 1770. La Louisiane.

Le gouvernement de Londres dans les affaires extérieures et surtout coloniales semblait s'ingénier à souffler sur un feu pour l'éteindre ensuite. Il tirait parti des incidents locaux ou des causes de litige, que ce fut la question des îles Turques, celle des millions de Manille ou des écluses de Dunkerque ; puis après avoir menacé, il s'apaisait soudainement. La cause de cette étrange attitude devait résider à la fois en l'hétérogénéité des ministères successifs qui de 1763 à 1770 prirent le pouvoir, dans le jeu de l'opposition parlementaire et dans les difficultés d'origine intérieure auxquelles se heurtait l'administration britannique.

La disparition de Lord Bute en 1763 avait plus que jamais marqué l'avénement de ces cabinets de coalition dont le chef était sans prestige suffisant pour imposer une politique unique, cabinet faible car au Parlement il y avait plutôt des factions personnelles que des partis fondés sur des principes. L'opposition se renouvelait aisément s'agrégeant de nouveaux éléments, opposition d'autant plus tenace qu'elle avait pour noyau Pitt et quelques alliés tous frappés par l'exclusive royale. Or Pitt et ses coalisés témoignaient, par conviction ou par tactique, d'un esprit belliqueux, d'un désir avoué de tirer de la paix de Paris le maximum d'avantages ; se trouvant dans l'opposition, ils avaient la tâche facile de critiquer les gouvernants et de réclamer à grands cris la guerre contre la France ou l'Espagne et pouvaient d'autant mieux faire pression sur les membres du cabinet que

ceux-ci étaient jaloux les uns des autres et incapables d'affirmer leur unité de vues.

L'opposition avait un jeu aisé en relevant les fautes du gouvernement sur tous les domaines. L'administration s'exerçait souvent de façon tyrannique sous l'action de Georges III imbu des droits de la prérogative et, d'autre part, elle se heurtait à des difficultés financières et commerciales telles qu'elle pouvait sans trop de blâme recourir à des mesures extraordinaires, par suite impopulaires. Sans doute, la noire période de liquidation de la guerre avait pu être surmontée en 1764 sans que les nombreux krachs du continent trouvassent leur équivalent dans la *City* mais les affaires commerciales n'en avaient pas moins été resserrées, les faillites nombreuses et les fonds publics avaient par leur dépression accusé la diminution de confiance dans le public. Le cours des opérations privées avait pu reprendre vers 1765 mais depuis la paix les prix n'avaient nullement baissé sauf en ce qui concernait certains articles d'usage peu répandu. En 1766, il devait y avoir disette de blé en Angleterre !

De telles conditions économiques n'étaient pas favorables à l'établissement des lourds impôts nécessaires au rétablissement du budget, à la liquidation des dettes flottantes, à la consolidation des emprunts. C'est ainsi que le budget de 1765 était encore alourdi par des dépenses de guerre (notamment par un million de livres sterling pour les subsides allemands), par le règlement des annuités de la marine (trois millions et demi) et des bills de l'Echiquier (1.800.000 livres). Bref les dettes d'Angleterre se montaient alors en services budgétaires à plus de dix millions de livres sterling. L'assainissement des finances publiques, tâche ingrate, avait été poursuivi par les divers chanceliers de l'Echiquier mais il

entraînait, outre le recours à l'inflation monétaire plus ou moins déguisée, la multiplicité des taxes et le relèvement des impôts. Or ces mesures d'excessive fiscalité étaient de plus en plus mal accueillies à mesure que s'atténuait l'excitation patriotique de la guerre. Aussi les ministres du Trésor britanniques avaient songé à faire participer les populations coloniales au fardeau de la dette métropolitaine et de l'impôt, ce qui dans les riches possessions d'Amérique déjà endettées par la guerre, provoquait un vif mécontentement.

C'était surtout en Nouvelle Angleterre et dans les colonies voisines que se faisait jour cette irritation contre le gouvernement de la mère-patrie. L'écrasement de la puissance française et même espagnole dans le Nouveau-Monde encourageait les idées d'émancipation en réduisant singulièrement les avantages de la tutelle métropolitaine et celle-ci, à ce moment, se faisait sentir de désagréable façon. Tout d'abord, il y avait comme en Angleterre ce retour offensif du pouvoir royal, caractérisé par les tentatives de gouverneurs en vue de restaurer ou d'étendre leurs prérogatives exécutives. En outre, la mise en vigueur de la nouvelle politique coloniale conçue par les dirigeants de Londres choquait les colons américains. Ceux-ci avaient espéré tirer un profit immédiat et considérable des acquisitions territoriales effectuées aux dépens de la France entre les Alleghanys et le Mississipi (notamment autour des Grands Lacs). Or la Grande-Bretagne entendait se réserver l'administration exclusive de ce domaine. Par la proclamation royale du 7 octobre 1763 avaient été créées sur le Nouveau Continent trois provinces : celle de Québec englobant les deux rives du Saint-Laurent jusqu'aux Grands Lacs — celles de Floride Occidentale du Mississipi à l'Appalachicola, de Floride

Orientale entre l'Appalachicola et l'Atlantique toutes deux limitées au 31e degré de latitude. Le reste des acquisitions anglaises c'est-à-dire toute la Louisiane Orientale, était soustrait à toute colonisation spontanée et interdiction était faite aux colonies littorales de dépasser la Chaîne des Alleghanys. Cette mesure lésait directement la Virginie, le Connecticut et le New-York qui prétendaient avoir créé des établissements, véritables sous-colonies, dans la vallée de l'Ohio et sur le versant Ouest des Alleghanys. Cette mesure portait plus encore atteinte aux intentions secrètes de nombreux colons qui envisageaient dans cette extension territoriale l'occasion de fructueuses spéculations sur les terres enlevées aux Indiens. La décision prise était d'autant plus impopulaire que ces colons constataient que ces terres leur étaient soustraites moins dans le but ostensible de protéger les Indiens contre leur rapacité que dans l'intention de procurer aux personnes bien en cour de lucratives opérations commerciales. Par ailleurs, la proclamation réglait le régime administratif de la province de Québec et, ce faisant, supprimait les garanties promises aux Canadiens français et catholiques, soumettant entièrement ces derniers à l'élément anglo-saxon et protestant.

Cette proclamation qui fut, tout autant que la politique fiscale, à la base du soulèvement américain, était l'œuvre du *Board of Trade*. Lord Shelburne, président de ce corps, l'avait conçue en ses grandes lignes mais, démissionnaire en octobre 1763, il avait été remplacé par Lord Hillsborough qui déforma ou aggrava les dispositions de ce texte.

On avait promis la garantie de possession aux Indiens, des donations agricoles aux vétérans de la guerre et en réalité sous ces prétextes, on assurait à des lords ou à

d'influents bourgeois des prébendes ou des profits de Bourse ! Après la fin de la guerre indienne et de la « Conspiration de Pontiac », des compagnies de colonisation pour l'Ohio et le Mississipi se fondèrent de 1767 à 1774 mais elles se révélèrent comme des combinaisons d'ordre spéculatif, que ce fut la *Walpole Company* avec Vandalia ou Pittsylvania ou l'*Ohio Company*, l'*Indiana Company*, etc. Quand le *Quebec Act* de 1774 étendit les limites de la province canadienne jusqu'à l'Ohio et aux Lacs de l'Ouest, rien encore n'avait été accompli au point de vue colonisation rationnelle. Sur le Golfe du Mexique, il en était de même et l'extension vers l'hinterland (du 31° au 32° 40′ de latitude) de la Floride Occidentale ne fut en 1767 qu'une mesure administrative dépourvue d'effets économiques sensibles.

D'autre part, on avait promis d'instaurer un système commercial qui donnât libre essor aux provinces et colonies : en fait, le protectionnisme agraire subsistait dans la mère-patrie, les privilèges métropolitains demeuraient intacts et on laissait le conflit entre colonies à fourrures et colonies à sucre s'éterniser et s'envenimer. L'irritation qui naissait en chacune des possessions continentales d'Amérique ne pouvait que se fondre peu à peu en un mouvement d'hostilité contre le gouvernement métropolitain. Même toute tentative de diversion extérieure était susceptible de faire long feu, surtout parmi les populations de Nouvelle Angleterre que ne menaçait plus aucune puissance étrangère. Aux Antilles seulement ou dans les enclaves de l'Amérique Centrale, le danger d'une agression des monarchies bourbon pouvait être ressenti mais là même une reprise d'hostilité n'était point désirée.

Ainsi s'explique en partie la passivité relative du

Cabinet de Saint-James au cours des incidents coloniaux survenus de 1763 à 1766. Le parti de la guerre, concentré au Parlement était sans action au dehors ; il n'avait point l'oreille des masses en Angleterre, moins encore aux colonies. Les ministres, même les plus belliqueux d'entre eux, se rendaient compte des difficultés de renouveler la guerre [1] et ils s'efforçaient de désarmer adroitement par des démonstrations de pure apparence cette opposition dont Pitt était le coryphée. Ne savaient-ils pas que les préoccupations de la nation étaient surtout économiques et n'avaient d'égal que leur propre souci d'équilibrer un budget par d'autres moyens que des jeux d'écritures ou des emprunts déguisés ? Dans le royaume britannique, l'économie publique autant que privée n'avait pas encore reconquis sa stabilité et ce fait était un gage de paix, obligeant le vainqueur à ne pas tirer de sa victoire un prix excessif. C'est pourquoi l'Espagne put esquiver le règlement de la rançon de Manille et la France la destruction de Dunkerque en désarmant l'opposition de Westminster par des concessions apparentes et de laborieuses négociations.

*
* *

La France d'ailleurs n'était pas sans souffrir d'embarras nombreux ce qui obligeait Choiseul à pratiquer autant par principe que par nécessité une politique de prudence en matière maritime, mais la France n'était-elle pas sortie en vaincue de la lutte. Toutefois la Cour de Versailles observait une semblable attitude de réserve dans les affaires

1. Même Pitt durant son éphémère ministère de 1766-67 se montra beaucoup moins violent au pouvoir que dans l'opposition et sa politique extérieure fut identique à celle de ses prédécesseurs ou successeurs.

continentales dans le but de réaliser l'équilibre et de maintenir la paix sur le continent grâce à l'alliance autrichienne, sur mer grâce à l'alliance espagnole. A cet égard, elle se trouvait nettement en état de supériorité sur l'Angleterre qui au lendemain de la paix de 1763 était pratiquement isolée : la Prusse étant dégoutée de la vaine alliance britannique et le Portugal étant un facteur médiocre dans la balance des puissances (et même sous la dictature de Pombal cette alliance anglo-portugaise n'était pas sans nuages). Outre cette situation diplomatique tout à son profit, le ministre de Louis XV comptait établir la paix générale sur des bases sûres grâce à un esprit de modération et de conciliation. C'est ainsi qu'il menait avec discrétion et ménagement sa politique intérieure d'armements et sa politique extérieure, notamment à propos de l'acquisition de la Corse ou de la conclusion d'une étroite alliance avec la Porte contre la Russie. Ainsi la France travaillerait sur de multiples théâtres d'opérations à réaliser par un cours insensible de circonstances des acquisitions territoriales ou une extension d'influence sans provoquer l'inquiétude de la Cour de Saint-Pétersbourg en Orient ou du Cabinet de Saint-James dans les colonies ou en Méditerranée.

Ce n'est pas d'ailleurs sans difficultés qu'à propos de la Corse, Choiseul réussit à substituer à la convention franco-génoise pour l'envoi d'un corps auxiliaire français dans l'île (4 septembre 1764) une convention d'acquisition. Cette dernière obtenue le 15 mai 1768 par une action lente sur le Doge et les Conseils de la République, était conçue de manière à présenter la cession comme un nantissement d'avances financières. Le Piémont protesta et la Grande-Bretagne plus encore. Le ministre Shelburne dénonça cet accord comme une menace

dirigée contre Gibraltar et Minorque mais ses collègues refusèrent de le suivre sur le terrain d'une rupture avec la France. Peut-être Shelburne lui-même tenait-il plus à donner satisfaction aux partis d'opposition dirigés par Pitt en paroles qu'en actions. De même lorsqu'en l'été de 1769, les troupes françaises vinrent définitivement à bout des résistances corses, les Lords Weymouth et Rochford tinrent à élever la voix pour protester contre l'extension de puissance de la Cour de Versailles en Méditerranée Occidentale mais dès l'hiver suivant l'incident s'estompait dans les brumes de la diplomatie générale et ne devait plus reparaître, grâce au système de ménagements pratiqués par Choiseul envers le gouvernement de Londres [1].

A la base de cette politique de prudence se trouvait le souci de ne point compromettre l'œuvre de réorganisation nécessaire après les défaites de la Guerre de Sept Ans. Or cette œuvre devait durer de longues années moins par suite de l'affaiblissement des forces militaires de la monarchie que par la détresse périodique des finances. Assurément Choiseul, grâce à son cumul de divers départements, grâce à l'unité de son administration, parvenait à réaliser le renforcement de l'armée, le relèvement de la marine, à obtenir un meilleur rendement de ces organes à un moindre coût mais il n'en apercevait pas moins avec netteté l'impossibilité chaque année de risquer une guerre de revanche par l'absence de tout trésor de guerre qui permit de faire face des années durant aux dépenses extraordinaires car Choiseul n'igno-

1. Ces ménagements officiels n'excluaient pas les minutieuses investigations sur les forces militaires en l'état d'esprit de l'Angleterre et de ses colonies, témoin ces missions secrètes en Amérique (notamment celle de Kalb en 1767-68).

rait pas que contre l'Angleterre ce serait une nouvelle guerre d'usure. Or le budget ordinaire, la liquidation des dettes de guerre offraient un tableau peu satisfaisant en dépit du contrôle exercé par le tout-puissant ministre sur le contrôleur-général, en dépit des efforts faits pour ramener la prospérité dans le royaume, pour stimuler toutes les branches de l'activité nationale.

Les tentatives d'expansion coloniale avaient été couronnées d'un médiocre succès. Si les colonies laissées par l'Angleterre avaient pu être remises en valeur, ce n'était qu'un maigre appoint ; ni Saint-Domingue épargnée pendant la guerre, ni la Louisiane conservée provisoirement à la France par suite de l'indifférence espagnole, ne constituaient des sources de revenus [1]. Il y avait d'ailleurs une étrange erreur à ne point vouloir recouvrer la Nouvelle Orléans et son hinterland car en présence du refus tacite de la Cour de Madrid à occuper cette province, n'y avait-il pas intérêt à tenter une énergique exploitation de la vallée du Mississipi et la transformation de la Nouvelle Orléans en grande place de commerce. Etant donné le noyau de population blanche installée dans la région, c'eut été une entreprise plus profitable ou au moins plus logique que les expériences malheureuses en Guyane ou à Madagascar.

Choiseul d'ailleurs ne s'était point découragé après ces échecs puisqu'il avait cru à deux reprises trouver de nouveaux centres de colonisation : d'abord aux Malouines après l'expédition de Bougainville mais le gouvernement espagnol dès 1766 avait opposé un ferme veto et obtenu

1. La Louisiane du reste n'était plus à charge de la France, celle-ci ne déversait plus des millions de livres dans une future colonie espagnole ; par contre, les exportations d'indigo, de sucre, etc. se faisaient toujours à destination de Bordeaux et autres ports français.

au nom du Pacte de Famille gain de cause — puis aux Philippines que l'Espagne lors de l'affaire des millions de Manille semblait tenir en piètre estime ; là encore dès les premières ouvertures précises du Marquis d'Ossun à Grimaldi en vue de l'achat de l'archipel, ce dédain tout apparent pour ces îles s'était mué en une tendre sollicitude et la monarchie de Louis XV, ou plutôt Choiseul, avait dû renoncer à cette acquisition.

En outre, la politique française en Espagne n'était pas exempte de déboires tant politiques qu'économiques. La docilité des dirigeants hispaniques à suivre l'impulsion donnée par l'allié du Nord était loin d'être complète et si Choiseul s'était flatté d'instituer par le Pacte de 1761 un régime de protectorat, il se fut fort trompé car Charles III, ses ministres et la nation acceptaient à des degrés divers d'être des collaborateurs pour la France mais se refusaient unanimement à être traités en auxiliaires. L'indépendance de la monarchie péninsulaire se maintenait absolue et les privilèges qui pouvaient être accordés à la Cour de France l'étaient à titre exceptionnel et familial comme les avantages concédés aux sujets français l'étaient à titre de faveur et non de droit. Les Français dans le royaume étaient peut-être les premiers parmi les étrangers mais ils n'échappaient en rien à l'application des règles et coutumes (sauf le droit d'aubaine dont ils étaient exempts pour la métropole seulement). Même les consuls français s'étaient vu interdire la continuation d'un usage selon lequel les armes royales étaient apposées sur leurs maisons, détail dont l'importance à cette époque était extrême et qui, touchant au prestige de la monarchie, révélait que la politique du Pacte n'impliquait nullement une fusion des deux cours. L'état d'âme de la nation hispanique n'eut point permis d'ailleurs cette fusion.

La pénétration économique en Espagne escomptée par les négociants français ne s'était guère réalisée ; le peuple espagnol n'avait point éprouvé d'enthousiasme pour le Pacte de Famille et avait manifesté dans le domaine commercial toute sa froideur. Les milieux officiels, loin d'atténuer cette réserve, l'avaient accentuée en se montrant hostiles à tout régime de faveur. Squillace, jusqu'à la fin de son règne, apparaissait plus soucieux des intérêts de l'Espagne qu'un Espagnol et n'accordait de dérogations aux usages et principes que sur l'injonction expresse de son souverain. Musquiz, son successeur après 1766, n'apporta guère d'altération à ce système : tout au plus pourrait-on citer un projet relatif à la création d'une Compagnie franco-espagnole pour l'exploitation des Philippines mais projet qui ne fut suivi d'aucune réalisation.

En somme, l'Espagne se refusait énergiquement à devenir une dépendance économique, ou le client exclusif de la France. Elle entendait maintenir l'équilibre entre les importations des diverses puissances et ne voulait point favoriser les marchandises françaises au détriment des produits anglais, hollandais ou italiens. En outre, elle voulait non seulement maintenir son indépendance commerciale mais encore se suffire à elle-même et, de fait, sous l'impulsion d'Aranda, de Squillace, un effort industriel et maritime avait lieu dans la monarchie tandis que des atténuations au système colonial relevaient en partie le commerce intérieur.

Droits de douanes et taxes locales, obligation de laisser visiter les navires et restriction de commerce dans la péninsule comme aux Indes, continuaient à peser sur les Français presqu'autant que sur les autres nations car la plupart du trafic se faisait par mer ce qui rendait aisé le contrôle. Les Français, conscients de l'existence du Pacte

de Famille, s'irritaient de ne pas jouir d'un régime de faveur et de ne point voir s'ouvrir à leur activité l'immense empire de l'Ultramar. Pourtant le système de l'exclusive combiné à celui des corporations marchandes privilégiées pesait sur les Espagnols à tel point qu'en Espagne les négociants nationaux étaient relativement les plus désavantagés.

Cependant Choiseul, soucieux de développer le commerce et la marine française, tentait d'améliorer cette situation et s'efforçait d'amener le roi Charles III à consentir à la négociation d'une convention qui en matière économique serait le pendant du Pacte de Famille. Il avait chargé l'abbé Beliardi, cet agent général du Commerce et de la Marine, de présider aux pourparlers avec Squillace, Musquiz et le Conseil des Indes. Pourparlers épineux et laborieux qui durèrent de longs mois et qui aboutirent à la convention du 2 janvier 1768 [1].

Cet accord était qualifié de convention explicative de l'article VIII du Pacte de Famille et attestait la répugnance des gouvernants espagnols à ébranler leur système économique. C'est ainsi que les privilèges spécialement accordés par traité aux nations étrangères étaient spécifiquement maintenus, ce qui visait particulièrement le traité anglo-espagnol de 1667 (art. 1) : les bâtiments français seraient soumis au droit de visite (art. 4 à 8) et les marchandises françaises aux mêmes droits que les produits anglais, hollandais (art. 16) ainsi qu'aux taxes locales en cas de débarquement (art. 9). Par contre, les articles 2 et 3 instituaient une réciprocité de traitement pour le commerce et la navigation ainsi que pour la pêche.

C'était à coup sûr un médiocre succès mais intérêts et

1. *Les Rapports de la France et de l'Espagne pendant le Pacte de Famille et jusqu'à la fin du ministère de Choiseul*, par L. Blart.

conceptions économiques n'étaient-elles pas différentes de part et d'autre des Pyrénées ? Du reste, Choiseul sur le domaine politique et diplomatique avait fort à faire pour inspirer à la Cour de Madrid un programme de modération et prévenir tout conflit anglo-espagnol que les conditions intérieures de la monarchie péninsulaire autant que le tempérament du roi semblaient devoir provoquer.

*
* *

L'Espagne, en effet, était des trois grandes puissances maritimes et coloniales celle dont la position était la moins chancelante. Ses finances étaient les moins obérées quoiqu'elles reposassent sur un système à peine moderne mais le roi, économe par principe, veillait à ce que les dépenses n'excédassent point les recettes et les déficits dûs à des dépenses extraordinaires étaient couverts dès l'exercice suivant. Aucune dette tant intérieure qu'extérieure et le credit espagnol sur les places étrangères était chose inconnue. Le commerce de la monarchie n'était plus aussi étranglé par les réglements sévères et assurait de larges profits au roi et aux compagnies tout en restreignant encore dans une certaine mesure le bien-être de la nation. Les forces militaires s'accroissaient lentement ; leur réorganisation et la défense des Indes étaient assurées par des hommes comme O'Reilly, Bucareli, etc. Une certaine renaissance navale marquait l'administration d'Arriaga quoique ce ministre vieillissant tendit à figer en un cadre trop étroit les initiatives d'officiers intelligents. Enfin au point de vue intérieur, l'Espagne échappait à la fronde de l'Intelligence comme en France ou aux embarras parlementaires que suscitaient en Angleterre l'administration de Lord North ou l'opposition de Pitt.

Ce n'est pas d'ailleurs que le royaume péninsulaire ne

subit en certaines occasions quelqu'agitation. Le mois de mars 1766 avait vu à Madrid (et en miniature à Séville et à Barcelone) des émeutes provoquées tant par la disette que par la réglementation des capes et des chapeaux, émeutes encouragées par certains milieux ecclésiastiques qu'inquiétaient de récentes mesures gouvernementales, émeutes exploitées aussi par les partis politiques rivaux du Duc d'Albe et du Comte d'Aranda. Les intrigues contre les ministres et les administrateurs étrangers s'exercèrent à l'envi sur le roi. Grimaldi put échapper à ces assants qui coûtèrent à Squillace ses deux portefeuilles. Ce fut alors que les Finances furent confiées à Don Miguel Musquiz et les Guerres à Don Gregorio Muniay (24 mars 1766).

Grimaldi, s'il survécut à cette crise politique, se sentait menacé sans cesse et ses ennemis recouraient pour l'intimider aux procédés les plus grossiers. Il avait vu, non sans surprise, au cours des journées critiques de 1766 Choiseul lui conseiller de céder au mouvement d'opinion et de se faire remplacer par l'ambassadeur à Versailles, le Comte de Fuentès ; il ne se doutait pas que la cause de cet avis résidait dans le fait que lui-même était obligé parfois pour se maintenir en place de consentir envers les Espagnols intransigeants à des mesures peu avantageuses pour la France.

Par contre, les émeutes madrilènes avaient mis en relief l'énergie d'Aranda. Celui-ci, avec le parti dit aragonais visait à instaurer un régime de réforme, d'autocratie et de guerre. Il avait capté la faveur du souverain, obtenant d'être Capitaine Général de Nouvelle Castille, obtenant même le rétablissement de la charge de Président du Conseil de Castille (11 avril 1766). Véritable ministre de l'Intérieur, il dirigeait la politique interne de la monarchie et se préparait à mener la lutte contre les Jésuites. Le 2 avril

1767 s'effectuait l'expulsion de ces religieux et une campagne diplomatique était menée à Rome pour obtenir du pape la dissolution de l'ordre : le bref d'extinction de Clément XIII ne devait être promulgué qu'en février 1773. Cette mesure, que pratiquaient le Portugal et la France, ne soulevait dans l'Espagne métropolitaine et coloniale aucun soulèvement de l'opinion publique si bien que les incidents de mars 1766 restaient isolés.

Ainsi les ministres de Charles III réalisaient des réformes, des entreprises que sous les règnes précédents on n'eut pas envisagé. Le trafic des Indes ne se limitait plus aux navires de registre et s'ouvrait à l'activité privée. L'Amirauté et le Conseil des Indes songeaient à étendre la colonisation en Amérique. Le vice-roi du Mexique favorisait le développement des plantations ; à la Plata, on défrichait activement. D'autre part, le souci de prévenir les Anglais faisait organiser des expéditions : notamment à la Terre de Feu en 1768 à la recherche de Port-Famine (les instructions d'Arriaga à ce sujet devaient servir de cause lointaine à l'affaire des Malouines). Les voyages de Cook et de Bougainville dans le Pacifique stimulaient l'activité espagnole, Sur un ordre venu de Madrid en 1771, le vice-roi du Pérou, Don Manuel de Amat envoyait Boenechea reconnaître en novembre 1772 Tahiti et des essais de colonisation étaient tentés dans ce groupe de 1775 à 1789 [1]. Felipe Gonzalez visitait et prenait possession en novembre 1770 de Saint-David (île de Pâques). Ces tentatives devaient rester vaines mais elles témoignaient d'un regain d'activité coloniale chez la nation espagnole et Choiseul félicitait Grimaldi et Fuentès de ces mesures.

1. *The Quest and Occupation of Tahiti by Emissaries of Spain* par Corney. 3 vol. *Hakluyst Society* 1913-1914-1918.

*La Révolution de Louisiane* (1768-69).

Fut-ce en vertu d'un programme colonial en voie de réalisation ou pour toute autre raison mais la Cour de Madrid se décida enfin à entrer en possession de la Louisiane, cette colonie que Louis XV lui avait cédée en 1762 et qu'elle-même avait acceptée le 13 novembre 1762 [1]. Elle l'avait acceptée sans enthousiasme, jugeant peu avantageuse une colonie qui coûtait à la France bon an mal an des millions de livres et estimant difficile l'assimilation d'une population blanche pourtant peu nombreuse [2]. Elle craignait surtout le contact de son domaine avec celui de l'Angleterre. Aussi n'avait-elle point fait montre d'un grand empressement à exercer sa souveraineté sur la rive droite du Mississipi.

Par suite, le Cabinet de Versailles avait dû bon gré mal gré pourvoir à l'administration d'une colonie dont il était détenteur provisoire et il avait procédé en 1763, lorsqu'il fut avéré que l'Espagne était décidée à ne point entrer immédiatement en jouissance, à la nomination du haut personnel : d'Abbadie gouverneur en février 1763, Chauvin de la Frénière procureur général en janvier 1763 et Foucault contrôleur en février 1763. D'Abbadie, arrivé en juin, eut à procéder à la cession de la Louisiane Orientale à la Grande Bretagne, à faire face aux conflits de frontière avec les Anglais, à parer à la détresse de la colonie de plus en plus abandonnée par la métropole et il réussit à se tirer habilement de cette tâche ingrate. Sa

1. *Les dernières années de la Louisiane française* par M. Villiers du Terrage.

2. En 1763, environ 2.000 hommes, 1.000 femmes et 2.600 enfants, plus 5 à 6.000 nègres.

mort en février 1765 fut un véritable désastre car son successeur Aubry était un homme faible. Or l'état de l'opinion dans la colonie devenait chaque jour plus effervescent : la quasi-indépendance due à l'indifférence de l'ancienne et de la nouvelle métropoles exerçait une action démoralisante sur les esprits créoles et surexcitait les ambitions de certains membres de la bourgeoisie créole. Une délégation dirigée par Louis Milhet, Bienville, avait été envoyée à Paris pour plaider la cause du rattachement à la France mais elle avait reçu de Choiseul un accueil peu favorable, le ministre se sentant lié par la donation de Louis XV à son cousin.

Des pleins pouvoirs pour la transmission de souveraineté avaient été expédiés à Abbadie dès le 21 avril 1761 et avaient été remis à Aubry. Ils semblaient ne devoir jamais être utilisés lorsqu'au cours de l'été 1765 un haut fonctionnaire espagnol annonça son arrivée. C'était Don Antonio de Ulloa, de la Capitainerie Générale de Cuba, qui ne parut d'ailleurs à La Nouvelle-Orléans qu'en mars 1766, accompagné du Commissaire des Guerres Joseph de Loyola (comme intendant provisoire) et du Contrôleur Estevan Gayarré avec un piquet de soixante hommes. Marin de profession mais savant de goût, surtout adonné à l'astronomie, Ulloa était un piètre administrateur en des circonstances exceptionnelles. Aussi ne pouvait-il que renforcer la portée des fautes successivement commises par le gouvernement espagnol. Ainsi, à Madrid, on s'imaginait que tout le personnel militaire ou administratif de la colonie passerait au service de l'Espagne et que, par suite, il était peu utile d'envoyer là-bas les cadres d'une administration ou d'une force armée. On ignorait aussi l'état de délabrement moral et financier où se trouvait la Louisiane et on ne se doutait guère que pendant les

quatre années d'interrègne les principes d'autorité avaient été littéralement sapés. Et le bailli d'Arriaga envoyait à cette population française soustraite à toute action métropolitaine un savant dépourvu d'expérience gouvernementale et plein de la fierté castillane.

De fait, Ulloa, à peine arrivé, s'isola bientôt, même de ses collaborateurs espagnols. Il commit l'erreur d'ajourner la prise de possession qui n'eut lieu que le 20 janvier 1767 et de laisser agir sous sa haute juridiction l'autorité française représentée par Aubry, la Frénière, Foucault. Cette dualité de pouvoir achevait de perturber l'opinion locale et favorisait le désordre, entravant toute fusion entre les gouvernants hispaniques et les gouvernés français et ne préparant point ceux-ci au régime espagnol. Ne fallait-il pas user de précautions pour que la Louisiane sortît sans secoussse du domaine colonial français et entrât dans l'Ultramar. Le libre commerce avec la France et les possessions françaises devenait impossible et il fallait créer de nouveaux débouchés : le décret du 3 mars 1768 autorisait le trafic avec Cadix, Séville, Barcelone, la Corogne par bâtiments espagnols. Appliqué brusquement et sans ménagement ce système ne pouvait qu'irriter les populations : or Ulloa n'était pas homme à songer à des transitions.

Le procureur général La Frénière, ambitieux et intriguant, perçut très vite l'impopularité du régime espagnol, impopularité due aux inconséquences administratives d'Ulloa et aux nouvelles mesures commerciales, due aussi à la désillusion de ne point voir affluer les doublons mexicains dans la colonie. En octobre 1768, se prépare une conjuration destinée à secouer le joug hispanique. Le 27, des manifestations éclatent afin d'effrayer le gouverneur. Aubry et les autres autorités françaises

restent passifs. Le 1er novembre, Ulloa se retirait pour La Havane et arrivait à Cuba au moment où y débarquait Urissa le nouvel intendant avec 800 hommes de troupe (le choix d'Urissa était plus judicieux que celui d'Ulloa car le futur intendant avait été longtemps consul à Bordeaux).

Bien que les autres fonctionnaires espagnols de Louisiane fussent restés à leur poste sans être molestés et qu'Aubry demeurât en fonction, La Frénière était le maitre de la colonie car exploitant habilement les intérêts des colons français acadiens ou allemands, il avait rallié à lui la population. Selon le vœu général, il déploya un ardent loyalisme envers la France mais ne prévoyait-il pas qu'une nouvelle délégation envoyée à Versailles pour réclamer l'aide de la métropole serait éconduite par crainte de sanctionner les désordres de la colonie. Aussi se prépara-t-il en mars 1769 à organiser une république autonome : le chef de l'Etat serait un Protecteur assisté d'un conseil de quarante membres ; il y aurait une administration nationale, une banque nationale, des milices nationales et la liberté de commerce serait instaurée. Toutefois cette tentative fut mort-née en raison de l'apathie de la population et de l'impossibilité d'obtenir des puissances étrangères une reconnaissance officielle. Par suite, la situation devenait grave pour les colons en face du désintéressement de la France et des représailles probables de l'Espagne.

La nouvelle de l'expulsion d'Ulloa, arrivée à Madrid en janvier 1769, fut notifiée sur-le-champ à Choiseul qui se hâta de donner l'assurance que la France désavouait les mutins : « Depuis dix-huit mois, disait le ministre de Louis XV, le 21 février 1769, nous n'avons eu aucun signe de vie des Français qui sont restés dans ce pays ». Ce n'est pas que Choiseul, par contre, approuva la conduite du

gouvernement hispanique et il s'étonnait que ce dernier eut procédé à la prise de possession de la colonie « avec quelques capucins et quelques douzaines de déserteurs », n'ajoutant pas cependant « et avec un astronome. »

La première impression des dirigeants madrilènes fut toute de surprise mais la seconde fut toute d'embarras. Que pouvait-on faire ? Abandonner une colonie peu désirable ou la conserver au prix d'une expédition. Charles III réunit un grand conseil et de janvier à mars on y discuta la question de Louisiane. Les opinions étaient contradictoires : le duc d'Albe, le comte d'Aranda, Don Jayme de Lima, Arriaga, Muzquiz et Grimaldi s'affrontaient sur ce terrain. Finalement, en avril, le parti de l'énergie et de l'intransigeance l'emporta avec d'Aranda, le prestige national étant en cause. La reprise de la Louisiane fut décidée ainsi que l'application de sanctions sévères.

L'exécution de cette sentence fut confiée au redoutable O'Reilly. Celui-ci paraissait devant la Nouvelle Orléans avec des forces de terre et de mer le 24 juillet. Cinq semaines plus tard, l'autorité espagnole n'était plus contestée nulle part dans la colonie.

Il n'y eut pas à dire vrai, de résistance. Les meneurs de l'insurrection, découragés par l'abandon de la métropole et effrayés de leur isolement, n'avaient pas tardé à revenir de leurs illusions et s'étaient empressés de choyer les fonctionnaires espagnols demeurés en Louisiane (Gayarré, etc.). Ils eussent voulu se ménager leur appui et mirent à prévenir leur départ autant de zèle qu'ils en avaient déployé pour chasser Ulloa. En vain ; les Espagnols rejoignaient Cuba en mai 1769. Aussi quand O'Reilly arriva, ne trouva-t-il que des hommes prêts à la capitulation, sollicitant leur pardon. Pourtant la répression n'eut point lieu sans effusion de sang : les princi-

paux chefs furent arrêtés, condamnés et cinq d'entre eux, parmi lesquels La Frénière, exécutés. De nombreuses confiscations et peines légères furent prononcées. Aubry et ses collègues furent invités à se retirer ; une administration espagnole et une milice nouvelle se constituèrent, en partie d'ailleurs avec des éléments prélevés dans la colonie.

O'Reilly se montra organisateur énergique et prudent ; il sut comprimer toute velléité de turbulence, épurer le Conseil Supérieur de la colonie et en faire un Cabildo docile. Aussi quand le gouverneur définif, Don Luis de Unzaga entra en fonctions vers octobre 1769, il trouva la Louisiane ralliée à la nouvelle métropole. Sans doute, le système économique présentait encore bien des causes de difficultés et de froissements, mais il devait être progressivement amélioré grâce à l'administration d'Unzaga et surtout à celle de Bernardo Galvez qui, par son goût de réformes et son activité, procura à la colonie une indéniable prospérité.

Cet incident de la révolution louisianaise n'altéra en rien les relations franco-espagnoles ; il constituait un bien mince évènement au regard des questions économiques et du programme de revanche débattus entre les monarchies bourbon. D'ailleurs le Cabinet de Versailles avait adopté une attitude singulièrement sympathique pour le gouvernement madrilène au cours de cette crise, refusant tout encouragement aux populations de la colonie et approuvant les mesures prises par O'Reilly, acceptant de juger le contrôleur Foucault pour méconnaissance et abus de fonctions officielles, blâmant enfin Aubry de sa conduite peu énergique. Il intervint toutefois en l'année 1770 et même en 1771 pour plaider la cause des condamnés de second plan, obtenir de la clémence de Charles III des levées de séquestre ou remises de confiscations.

D'ailleurs l'alerte avait été de peu d'importance pour la sûreté de l'Ultramar et pour les dirigeants madrilènes ; il était d'un plus haut intérêt de considérer les désordres survenant çà et là dans leur empire américain, que ce fut l'agitation mexicaine contre la réforme fiscale, la mutinerie d'un régiment à Panama ou le soulèvement de Quito (1765). Du reste l'ordre rétabli en Louisiane, le respect de la souveraineté espagnole, puis surtout les affaires intérieures de la péninsule telles que l'expulsion des jésuites et la suppression de cet ordre, la mise en œuvre du programme militaire et naval et bientôt les complications diplomatiques avec la Grande-Bretagne allaient faire oublier, au moins pour un temps, la révolution de la Nouvelle Orléans.

L'acquisition de la Louisiane par l'Espagne et son incorporation dans l'Ultramar était en 1769 un fait acquis. Sans doute cette colonie ne constituait pas un renforcement de puissance pour la Cour de Madrid et offrait au contraire un théâtre de conflit entre les systèmes coloniaux anglais et hispanique. Toutefois les causes de conflit entre les Cabinets de l'Escurial et de Saint James étaient déjà si nombreux qu'il importait peu que la vallée du Mississipi vît se heurter les ambitions coloniales de ces deux gouvernements. L'état d'esprit ou pacifique ou belliqueux qui régnait à Londres et à Madrid, tel était le facteur essentiel qui, de concert avec la politique de Choiseul, dominait le problème de la paix maritime et coloniale. Or en 1770 une expérience allait mettre à l'épreuve les sentiments des trois grandes puissances maritimes : cette expérience fut l'affaire des Malouines.

———

## Les Malouines et la Crise de 1770.

Un groupe d'îlots rocheux perdus dans l'Atlantique à cinq cents kilomètres du Détroit de Magellan [1], groupe à peine reconnu et nullement exploré, suscitait parmi les puissances coloniales de telles convoitises qu'il allait risquer de déchaîner une guerre maritime générale. C'était le groupe connu sous le nom de Malouines par les Français, de Falkland par les Anglais. Déjà il avait fait son apparition dans les conversations diplomatiques à diverses reprises, notamment en 1766 lorsque la Cour de Versailles à l'instigation de Bougainville avait songé à y créer une colonie pour des Acadiens [2]. L'Espagne avait fait valoir ses droits d'occupant antérieur et de maître du continent dont ces îles étaient une dépendance géographique ; aussi la France, soucieuse d'éviter toute cause de mésintelligence avec son allié, avait abdiqué toute prétention sur l'archipel,

Toutefois l'Angleterre n'avait pas été sans jeter les yeux sur les Malouines. Dès 1749, à la suite d'une croisière de l'amiral Anson, elle avait tenté de prendre pied sur ces îles et n'avait renoncé à ce projet que devant les véhémentes protestations du ministre Ricardo Wall. Néanmoins elle ne paraissait pas avoir entièrement abandonné ces intentions d'établissement car Bougainville, lors de sa croisière de 1764, avait aperçu dans ces parages de l'Atlantique Méridional des voiles suspectes qu'il tenait pour britanniques. En effet, l'Amirauté de

1. Le nombre des îlots est d'environ deux cents, leur superficie globale de 18.000 km².

2. Voir supra, chapitre v *in fine*.

Londres qui, même après la Paix de Paris, cherchait à occuper de nouveaux territoires d'outre-mer et ne voulait point se laisser distancer par l'Espagne dans la colonisation du Pacifique avait organisé des voyages de reconnaissance dans l'Atlantique et le Grand Océan, voyages dont l'objet et les résultats étaient tenus secrets. Mais Bougainville en 1766 avait reçu dans ces îles la visite du capitaine anglais Mac Bride qui n'avait point dissimulé ses intentions d'occuper l'archipel.

Grâce à d'habiles espions, les monarchies bourbon surent peu après que l'amiral Byron avait touché aux Malouines et que l'annexion de ces îles était envisagée par les ministres britanniques. En dépit du secret observé, le bruit transpira en 1769 qu'une expédition était partie d'Angleterre à destination de cet archipel afin d'y créer des établissements permanents, voire même une base navale. De telles nouvelles ne pouvaient que semer l'inquiétude parmi les dirigeants madrilènes et parmi les administrateurs de l'Amérique espagnole toujours inquiets pour l'intégrité de leurs vastes possessions. Aussi le Bailli d'Arriaga avait-il dès janvier 1768 engagé ses subordonnés à redoubler de vigilance à l'égard des agissements de l'étranger dans le Nouveau Monde.

A Buenos Ayres avait succédé à Don Pedro Cevellos un homme actif et énergique, Don Antonio Maria de Bucareli qui, suivant l'exemple de son prédécesseur, travaillait à mettre en état de défense les provinces platéennes et préparait éventuellement une offensive contre les Portugais toujours prêts à empiéter sur le territoire espagnol du Paraguay et de l'Uruguay. Selon les ordres de la métropole, il avait organisé une expédition à destination de la Terre de Feu : deux tentatives, l'une au printemps de 1768, l'autre à la fin de la même année

furent également infructueuses en raison des difficultés de navigation mais servirent à révéler l'inanité du bruit selon lequel les Anglais avait constitué une colonie à Port-Famine.

Bucareli ne négligeait point non plus la question des Malouines : en 1767 avait eu lieu la reprise des îles sur les Français. Don Philippe Ruiz Puente, nommé gouverneur de l'archipel à la fin de février avait pris possession des établissements français à peine constitués des mains de M. de Nerville. Bougainville engageait les colons à demeurer sous la souveraineté espagnole qui n'était plus aussi théorique que par le passé. Le gouvernement de Madrid avait décidé l'occupation effective des îles bien que la nouvelle colonie dut coûter au trésor un minimum de 24.000 piastres par an pour un revenu fort problématique, en dépit des assurances optimistes du trésorier (colonial) Miguel Bernanzany.

Or on savait à Madrid en 1769 que les projets formés lors de l'expédition Byron étaient en cours d'exécution et que la couronne d'Angleterre créait des colonies nouvelles dans l'Atlantique Sud. Un port, baptisé du nom d'Egmont en l'honneur du ministre de Georges III [1] était en voie de construction, des ouvrages défensifs s'élevaient et étaient occupés par une garnison. Où se fondaient ces établissements nouveaux ? s'agissait-il des Malouines ou d'un groupe insulaire ignoré ? Les connaissances géographiques du XVIII^e siècle étant encore sommaires, permettaient de laisser planer un doute ; d'autant plus qu'aux Malouines, seule la grande île de l'Ouest avait été occupée par les Français et les Espagnols et que la portion orientale de ces îles était *res nullius* en fait. Même

1. Lord de l'Amirauté.

s'il n'y avait pas identité entre Malouines et Falkland, le Cabinet de l'Escurial ressentait les plus vives inquiétudes à savoir l'existence d'une colonie anglaise à proximité de l'Ultramar, la sécurité de son domaine américain et les principes d'exclusive maritime et commerciale se trouvant également menacés.

Don Antonio Bucareli prit sur lui d'éclairer le mystère et en février 1769 il envoya une petite expédition sous Francisco Gil Taboaga y Lemos explorer l'Atlantique méridional et constater si les Falkland où s'élevait Port-Egmont ne faisaient qu'un avec les Malouines. Il avisait en même temps Puente, le gouverneur de Nostra Señora de la Soledad (l'ancien Port Louis de Bougainville) de l'existence probable des établissements anglais et l'invitait à visiter les autres îles du groupe.

Puente eut plus de succès que Taboaga et, avant la fin de l'année, le gouverneur de La Plata savait qu'une colonie britannique s'élevait aux confins de la possession espagnole et que les Malouines étaient occupées simultament par l'Espagne à l'Ouest et par l'Angleterre à l'Est.

Cette dernière puissance d'ailleurs semblait ne point souffrir le partage. Antoine Hunt, le commandant de Port Egmont, faisait sommer en novembre 1769 son collègue hispanique d'avoir à quitter les îles occidentales dans le délai de six mois. Puente protesta mais, malgré un actif échange de correspondance, ne put changer la détermination de l'Anglais qui, dans un ultimatum du 28 décembre 1769, réitéra son invitation de sortir des îles pour le printemps (boréal) suivant.

Celui-ci vint et n'assista à nul préparatif de départ des Espagnols. Le 18 février 1770, dans la petite baie de la Grande Malouine où se dressaient les baraquements de Port Egmont, apparurent trois frégates battant l'étamine

hispanique [1]. Don Fernando de Rubalcava, commandant de cette division, fit jeter l'ancre non sans peine par suite du mauvais temps et entra en communication avec Hunt. Sa lettre du 20 février fournissait toute explication:

« Entré par hasard dans ce port j'ai été fort surpris d'y trouver « une espèce d'établissement sous pavillon anglais soutenu par des « vaisseaux de S. M. B. et de vous voir revêtu du commandement en « chef tant de l'établissement que des vaisseaux. Comme ce pays fait « partie des domaines de S. M. C., c'est agir contre l'esprit des trai- « tés de paix... En conséquence je vous somme de quitter ce port et « les îles que vous avez si injustement usurpés et de laisser le roi « mon maître libre possesseur de ses domaines. Au surplus, je « m'abstiendrai de procéder à cet égard d'une autre manière jusqu'à « ce que j'aie fait part à S. M. de ce qui se passe et qu'elle m'ait fait « parvenir Ses ordres [2]. »

La réponse de Hunt ne tarda pas. Le lendemain, l'oficier espagnol recevait l'injonction de faire lever l'ancre sans retard ; il ne mit à la voile qu'après avoir vérifié soigneusement la position des batteries. Ses instructions (reçues en janvier de Bucareli) portaient : reconnaître l'établissement des Falkland, le détruire s'il est possible ou parlementer en cas contraire. L'essai de négociation en réponse à l'ultimatum de Hunt à Puente étant clos de manière abrupte, il ne put que rallier la Plata et aviser Bucareli de la situation (4 mars 1770),

Ce dernier ne se tint point pour battu. Jugeant que les trois frégates de Rubalcava étaient incapables de mener à bien l'expulsion des Anglais, il fit préparer une expédition plus formidable dont Juan Ignacio Madariaga reçut le commandement avec des instructions spéciales en date du 26 mars. Les préparatifs furent poussés si activement

1. *Santa Catalina, San Francisco de Paule* et *Andaluz*.
2. *Correspondance d'Espagne* aux A. E. et *Spain State Papers au Public Record Office*.

qu'on pensa faire partir l'expédition sans attendre deux conserves. L'arrivée inopinée de celles-ci à Montevideo le 30 mars permit de faire partir l'escadre au complet. Bucareli informait le Bailli d'Arriaga le 9 avril de son intention de chasser les Anglais du Port de la Cruzade (Port-Egmont).

Du 3 au 6 juin apparurent successivement devant ce port les frégates et transports espagnols. Du 8 au 9 juin dura la correspondance entre Madariaga et les autorités britanniques. Celles-ci, même à l'abri derrière leurs fortifications, ne pouvaient songer avec 120 hommes, une dizaine de canons et deux cutters à résister à un corps expéditionnaire de 1.500 hommes appuyé par une escadre de cinq bâtiments de guerre. Le 10 juin les officiers anglais Farmer et Maltby signaient une capitulation, obtenant les honneurs de la guerre et la faveur d'être rapatriés par les Espagnols.

* * *

Les intentions de Bucareli ne furent connues à Madrid qu'à la fin de juillet et elles semèrent quelque désarroi parmi les gouvernants. Grimaldi sur le champ se montra inquiet et, avisant de l'incident prochain l'ambassadeur de France, exprima l'espoir qu'aux Malouines rien d'irréparable n'était survenu. D'Ossun n'était point trop optimiste et avouait à Choiseul que si Charles III approuvait Bucareli, la guerre serait « sûre et immédiate ». Néanmoins après audience royale, il recouvra quelque calme, le souverain ayant repoussé toute idée de guerre et exprimé le désir que cet incident tout local serait réglé dans un esprit de conciliation.

La nouvelle de l'expulsion probable des Anglais de la

Grande Malouine avait provoqué à Versailles une vive émotion. Effet de surprise d'abord et répercussion de ce fait sur la politique générale. Or les relations franco-britanniques sans être tendues n'étaient nullement cordiales et un conflit, survenu aux Indes et minime d'apparence, témoignait des dispositions inamicales des deux nations. Le gouverneur de Chandernagor Chevalier avait fait creuser un fossé pour l'écoulement des eaux après avoir obtenu l'acquiescement de la Compagnie anglaise mais celle-ci, revenant sur sa décision, avait *proprio motu* fait combler le fossé en lequel elle prétendait voir un ouvrage de fortification. Protestations de la Cour de France à Londres mais les lords Weymouth et Rochford n'accordaient que des lèvres une promesse de réparation. Choiseul insistait pour obtenir satisfaction et réparation de l'atteinte portée à la souveraineté française. Ce pouvait être un *casus belli* bien que l'Espagne se montra peu disposée à soutenir la guerre pour un tel motif. Or à ce moment, l'Espagne elle-même provoquait involontairement et délibérément l'Angleterre et suscitait un *casus belli* plus caractéristique que celui du fossé de Chandernagor.

Que l'affaire des Malouines eut une telle portée, on ne se le dissimulait nullement à Madrid surtout quand les détails des événements de Port-Egmont furent connus. Au commencement de septembre 1770, Don Ignacio Madariaga débarquait à Cadix et adressait au Bailli d'Arriaga un rapport circonstancié. Les plus sombres prévisions étaient réalisées quoique fort heureusement le sang n'eut point coulé à Port-Egmont. Grimaldi, après avoir étudié le dossier de l'affaire, se félicita de l'attitude provocante de Hunt, laquelle permettait de représenter officiellement la Grande Bretagne comme l'agresseur bien qu'il

admit sans peine que Bucareli sans cette provocation eut agi de même.

Charles III, désireux de témoigner ses sentiments pacifiques, eut l'idée de faire connaître lui-même l'incident au gouvernement anglais avant que ce dernier n'en fut avisé et d'offrir en même temps que par un désaveu simultané de la conduite de Hunt et de Madariaga, on en revint au *statu quo*. Des instructions en ce sens furent expédiées en toute diligence au Prince de Masserano mais Grimaldi n'accusait point un pessimisme exclusif quand il écrivait à Fuentès le 20 août 1770 : « Il est fort « à craindre que la démarche que nous faisons ne suffise « pas à retenir les Anglais pleins d'orgueil... Par bon- « heur, la menace orgueilleuse du commandant anglais « nous autorise à lui attribuer la première hostilité... »

Les dirigeants madrilènes avaient pleinement conscience de la fausseté de leur position, engagés qu'ils étaient par la faute d'un gouverneur colonial. Le roi était prêt à faire les premières avances, la plupart des ministres étaient enclins à faire toutes les concessions compatibles avec l'honneur national ; tout dépendait de l'attitude des Anglais. Si ceux-ci comprenaient et acceptaient l'effort de conciliation des Espagnols, la guerre était évitée.

Or Lord Weymouth, secrétaire d'Etat pour le Sud, était, comme son collègue Rochford, un homme dont les dispositions étaient peu favorables aux monarchies bourbon. Il écouta froidement le récit de Masserano et plus froidement encore les explications, puis les propositions qui lui furent présentées. Finalement il réclama satisfaction et réparation tout en laissant entendre que sa cour ne tenait point outre mesure aux Falkland. Néanmoins il estimait indispensable la réoccupation au moins provisoire des îles. Masserano pro-

testa invoquant les droits imprescriptibles de son souverain et, faisant allusion aux préparatifs d'armement en cours dans les arsenaux britanniques, il ajouta fièrement : « Si on remue une planche dans les ports d'Angleterre, l'Espagne armera dans tous les siens ! »

Le cabinet britannique délibéra sur le champ et adopta le point de vue de Weymouth ; il se sentait guetté par une belliqueuse opposition que dirigeait Pitt et ceux des ministres qui inclinaient à la paix ne pouvaient que se rallier à une politique d'énergie. La réponse du gouvernement de Londres produisit par son fonds et par son ton la plus fâcheuse impression sur Charles III. Celui-ci, sincèrement mécontent de l'initiative de Bucareli, était prêt à accepter les conséquences de ce faux-pas politique, prêt à blâmer ce gouverneur pourvu que Hunt fut blâmé à son tour, prêt à réparer le dommage causé pourvu que les droits de sa couronne sur les Malouines ne furent entachés de nullité ou de servitude, mais il tenait aussi à n'accomplir aucune démarche qui put passer aux yeux de la nation et des cours pour déshonorante. Or l'intention évidente des Anglais était de rejeter toute la responsabilité de l'incident sur l'Espagne ; ce ne pouvait que stimuler l'amour-propre d'un prince fort soucieux du point d'honneur. Le roi en juillet 1770 était éloigné de penser à la guerre mais en septembre il considérait comme probable une telle éventualité.

Les armements ordonnés à titre de mesure de prudence furent activement poussés. A cet égard, d'Ossun faisait preuve de plus de perspicacité que son ministre lorsqu'il montrait dans la réalisation du programme militaire et naval une source de troubles ; en effet, les gouvernants espagnols constatant le développement de leur marine et l'entrainement de leur armée se laissaient aller

à quelque confiance et considéraient sans trop d'effroi l'approche d'un conflit avec la Grande-Bretagne.

Quoique l'Espagne, aux dires d'experts, eut besoin encore de deux ans de préparation pour être en état de soutenir avec succès la guerre, elle était déjà en position redoutable aux Indes. « Son infanterie, disait d'Ossun, peut être « complétée en trois ou quatre mois lorsqu'on le voudra « et il lui est possible de mettre d'ici au printemps pro- « chain jusqu'à quarante vaisseaux de ligne en état de « faire campagne ; elle en aura soixante à cette époque « mais plusieurs ont besoin de radoubs considérables... [1]. »

Sans doute ces chiffres étaient sujets à caution. Que ces quarante vaisseaux existassent, rien de plus vrai mais qu'ils pussent tenir la mer, c'était autre chose. On peut estimer que seuls les navires construits depuis 1764 pouvaient faire campagne pour une longue durée, soit une vingtaine de vaisseaux [2]. En outre, la valeur des équipages et celle du commandement laissaient fort à désirer. Néanmoins les forces de la monarchie apparaissaient en 1770 infiniment plus formidables et plus solides qu'en 1761. La situation financière était favorable [3] et, de plus, l'esprit belliqueux était en général plus développé à la cour et dans la nation grâce à l'action des partis militaires.

Aussi Choiseul se méprenait-il dans son appréciation de la psychologie hispanique quand il écrivait à d'Ossun le 21 août 1770 : « l'Espagne meurt de peur de tous les « incidents qui peuvent amener la guerre ; elle rejette « en partie sur nous et nos finances, cette crainte obli-

1. D'Ossun à Choiseul, 20 août 1770.
2. Les états de septembre signalaient 24 vaisseaux au Ferrol et 8 à Cadix prêts à prendre la mer.
3. Il y alors 33 millions de livres en caisse.

« geante. Elle a peut-être raison sur le dernier article « mais... nous serions plus en état de soutenir la guerre « ou de l'entreprendre que l'Espagne... » Dans cette opinion, il y avait assurément un effet du souvenir de cette froideur avec laquelle la Cour de Madrid avait jugé l'affaire du fossé de Chandernagor. Certes dans la nation comme dans le gouvernement espagnol il y avait des pacifiques résolus et non des timides (Grimaldi était au premier rang des amis de la paix) mais il y avait aussi des esprits résolus à courir les chances d'une guerre principalement le Comte d'Aranda, enfin il y avait le roi enclin à réaliser ses projets de relèvement national.

Voulait-on à Madrid pour quelques îles rocheuses courir le risque de rallumer une guerre maritime générale ? S'illusionnait-on sur la valeur des Malouines et considérait-on au Conseil des Indes ces îles comme une colonie de peuplement ? Nullement et ce point de vue défendu par le rapport de Bernanzany (signalant paturages, aiguades et rades spacieuses) n'intervenait guère dans les préoccupations de Charles III et de ses conseillers. Deux questions importaient avant tout : le maintien de l'intégrité territoriale de l'Ultramar et de l'exclusive commerciale. Laisser les Anglais s'installer sur un territoire reconnu espagnol par les Français, sur un territoire situé à proximité des côtes espagnoles constituerait une atteinte grave à ces principes. Port Egmont serait à la fois entrepôt de contrebande et base navale menaçante. Il n'y avait que trop de ces épines enfoncées dans le flanc de l'empire colonial d'Espagne : enclaves britanniques du Yucatan, de Honduras, de Mosquitie, enclave portugaise du Saint Sacrement à la Plata. Par ailleurs, les Anglais installés aux Falkland menaceraient le commerce des Mers du

Sud, la route de Magellan si jalousement monopolisée par les Espagnols.

Si tel était l'aspect du problème pour le Conseil des Indes et la conservative administration hispanique, un autre point de vue était particulier au roi. Charles III, en effet, avait le souci presque maladif du prestige de sa couronne ; par suite, il ne pouvait admettre de désavouer Bucareli que si l'Angleterre offrait une sorte de contre-prestation (légitimée d'ailleurs par les faits) en blâmant Hunt. Par esprit de justice autant que par fierté naturelle, il tenait à cette combinaison : or l'attitude du Cabinet de Saint-James ne laissait guère de doute à cet égard, d'où ressentiment éprouvé par le souverain.

L'existence d'un tel état d'esprit à Madrid fut une révélation pour Choiseul qui se souvenait de l'indifférence témoignée par Grimaldi à propos du fossé de Chandernagor et qui croyait l'Espagne fort éloignée de penser à la guerre. Le ministre de Louis XV dans le premier moment fut mécontent de voir son allié risquer de troubler la paix pour « une misère de l'espèce des Malouines ». Il concevait la gravité de la situation si les deux cours intéressées manifestaient une égale intransigeance. Il estimait dangereuse l'idée de Charles III d'informer lui-même le gouvernement de Londres de l'incident sans offrir une réparation non conditionnelle. La raideur de lord Weymouth et l'exigence britannique de la recouvrance des îles ne furent point pour le surprendre.

Choiseul se trouvait en délicate posture : envers l'Angleterre il était en froid du fait de l'affaire de Chandernagor ; envers l'Espagne, il était embarrassé par la fausse position de la cour madrilène. Il recevait avis des armements simultanés, poussés avec vigueur et Walpole,

remplaçant provisoirement le Comte d'Harcourt, lui notifiait qu'une escadre de dix-huit vaisseaux de ligne était prête dans la Manche. Or la France ne pouvait s'engager avec assurance dans un conflit maritime car les problèmes continentaux étaient loin de respirer la paix. Prusse et Russie tournaient des yeux avides vers la Pologne déchirée par les factions : la Turquie était attaquée par la Russie, le nouvel empereur Joseph II manifestait sa débordante activité en entrant en rivalité avec la République de Gênes à propos des droits souverains d'Empire (incident de San Remo) [1]. — En Orient une étroite alliance franco-ottomane s'ébauchait pour faire pièce à la Cour de Saint-Pétersbourg : cependant que les princes bourbon d'Italie (Parme et Naples) s'émancipaient fâcheusement vis-à-vis de leurs tuteurs français et espagnol.

En outre, les conditions de la politique intérieure française étaient des moins favorables à l'explosion d'une guerre. La situation financière était sinon mauvaise, du moins précaire et l'affaire des Parlements (survenant après celle des Jésuites) surexcitait la petite opinion publique existante et affaiblissait le pouvoir royal. Aussi Choiseul avait-il pleinement conscience que le moment propice à une guerre de revanche n'était pas encore venu. Or la diplomatie hispanique semblait vouloir tirer de l'incident des Malouines aggravé par l'attitude de l'Angleterre un *casus belli*, et on sentait à Versailles

1. L'ambassadeur d'Autriche, Mercy d'Argenteau, montrait l'importance de l'alliance franco-autrichienne quand il écrivait à Marie-Thérèse le 20 octobre 1770 : « L'esprit de l'alliance et sa plus grande utilité pour la France consistaient à lui faire éviter une guerrre de terre et à lui faciliter par là le moyen de porter toute son action et ses forces contre son ennemie naturelle qui ne peut être entamée que par une guerre sur mer... »

qu'un vent d'optimisme et de belliquosité soufflait à Madrid.

Choiseul se rendit à peine compte de cet état d'esprit qu'il signifia au Marquis d'Ossun qu'il importait de connaître les réelles intentions de l'Espagne et au cas où ces intentions seraient belliqueuses, de les neutraliser sur-le-champ. Il engageait son allié à éteindre le conflit sans délai et à ne point « filer la négociation ». Etant donné l'état de la question, une explication courte et sincère avec l'Angleterre permettait d'espérer la liquidation de l'incident aux moindres frais.

Choiseul, en même temps, n'hésite pas à entrer en tiers dans cette conversation anglo-espagnole qui menace de tourner à l'aigre et il compte jouer avec succès le rôle de médiateur. Pourtant il n'était pas sans savoir que les lords Weymouth et Rochford [1] étaient ennemis des monarchies bourbon, que Lord North n'osait heurter ses collègues, que le Comte d'Harcourt ne jouait qu'un rôle effacé. Quelle action pouvait-il donc exercer sur le gouvernement britannique ? De plus, il avait rappelé en juin 1770 son ambassadeur à Londres Du Chatelet dont le successeur, le Comte de Guines, n'avait pu rejoindre son poste. C'était donc au chargé d'affaire Francès qu'incomberait la tâche de participer aux pourparlers et d'aider à concilier les points de vue divergents de l'Espagne et de l'Angleterre.

La Cour de Madrid entend ne désapprouver Bucareli que si Hunt est désavoué de son côté : elle ne veut point réinstaller les Anglais dans les Malouines mais accepte que ceux-ci rentrent dans les îles à condition de les

1. Lord Rochford était le secrétaire d'État pour le Nord depuis octobre 1768 ayant succédé en ce poste à Shelburne et il allait avec ce dernier procéder à un échange de portefeuille le 19 décembre 1770.

évacuer de leur plein gré peu après. La Grande-Bretagne, par contre, se refuse à blâmer Hunt mais réclame des sanctions contre Bucareli et exige que son pavillon soit rétabli et ses troupes réinstallées à Port-Egmont. Quant à l'attribution définitive de l'archipel, ce sera l'objet de discussions ultérieures sans qu'il soit préjugé de rien. L'erreur des Espagnols est de vouloir lier inexorablement la question de réparation (pour l'expulsion des Anglais) à la question de principe relative à la propriété des îles ; une autre erreur consiste à vouloir établir une réciprocité de blâme, réciprocité accusée par l'emploi d'une convention.

Aussi de septembre à novembre va-t-on tant à Madrid qu'à Londres tourner en des cercles vicieux. Les principales controverses ont lieu entre Lord Weymouth et le Prince de Masserano car c'est du Cabinet de Saint-James que dépendra la solution amiable ou non du différent. Les entrevues sont fréquentes et les contradicteurs, répètant sans se lasser et leur thèse et leurs arguments, en viennent à s'aigrir de l'obstination de leur adversaire. Cependant peu à peu l'idée d'une convention solennelle où les torts seraient harmonieusement balancés entre les deux parties, a dû être abandonnée par l'Espagne. Grimaldi, à l'instigation de Charles III, propose un premier projet de déclaration où figurent toujours symétriquement les blâmes décernés à Bucareli et à Hunt. Mais le cabinet britannique le repousse avec indignation en signifiant une fois de plus que le gouverneur espagnol est seul coupable[1].

1. « Nous aurons la guerre pour un malentendu car de vous à moi « les ministres anglais sont insupportables et il y aussi quelque « chose à dire sur le tortillement des instructions espagnoles », disait Choiseul à Francès à la fin d'octobre.

Ce n'est pas que la Cour de Madrid en élaborant ce texte n'eut eu conscience des difficultés que celui-ci présentait et n'eut préparé des variantes d'adoucissement :

« Le Prince de Masserano... en vertu des ordres à lui donnés par « le Roi son maître pour faire voir combien S. M. C. désire de con- « server la paix et la douce harmonie avec la couronne britannique « et qu'Elle ne voudrait point que la paix fut rompue à l'occasion de « l'évènement du 10 juin dernier, jour auquel les Anglais ont été « expulsés de l'île appelée par eux Falkland et par les Espagnols « Grande Malouine et en vertu aussi du pouvoir spécial dont il se « se trouve muni pour donner une preuve manifeste et de la manière « la plus authentique des susdites intentions royales de S. M. C.

« Déclare que S. M. C., considérant l'amour dont elle est animée « pour la paix et le maintien de la bonne harmonie [1] avec S. M. B., « a vu avec déplaisir que Don Francisco Bucareli, lieutenant général « de ses armées et gouverneur de Buenos Ayres eut ordonné l'ar- « mement destiné à exécuter et qui a exécuté la susdite expulsion, « ce général s'y étant déterminé d'une part dans la vue de remplir « ses obligations [2], et de l'autre [3] y ayant été poussé par la menace « que le Sr Hunt, capitaine anglais commandant de l'île appelée « Falkland ou Grande Malouine avait faite à Don Philippe Ruis « Puente, gouverneur de l'île de Soledad (qui est une autre île des « Malouines) qu'il irait dans six mois le chasser de la dite île avec les « autres Espagnols et le Prince de Masserano fait la présente décla- « ration d'après l'assurance à lui donnée ministériellement que le « roi de la Grande Bretagne a appris avec un égal déplaisir cette « menace du susdit Hunt, commandant de Falkland [4] en tant qu'il « en résulterait l'interruption de la bonne harmonie que S. M. désire

1. *Ces notes sont les annotations originales du texte :* Si on ne peut s'en dispenser, ajouter « et le mécontentement que S. M. B. a marqué ».

2. On omet l'expression « de satisfaire aux loix et au serment sous « lequel il a reçu le gouvernement » pour ne point offenser le ministère anglais.

3. Dans le cas d'une nécessité absolue, substituer « des fortes rai- « sons qu'il a eues de craindre que les Espagnols ne fussent chassés « de la Soledad par les Anglais de la Grande Malouine si on ne les « gagnait de vitesse ».

4 ou « les motifs qui ont donné lieu à Bucareli de faire effectuer cette expédition ».

« de maintenir entre les deux nations espagnole et britannique.

« Le Prince de Masserano déclare aussi que S. M. C. consent que « les Anglais retournent [1] s'établir dans l'île de la Grande Malouine « ou Falkland comme ils y étaient avant le 10 juin de cette année « jour auquel ils ont été expulsés par violence, afin que de cette « manière il soit notoire [2] qu'ils sont remis dans l'état où ils étaient « avant la menace faite par le capitaine Hunt et avant l'expédition « par laquelle Don Francisco Bucareli a obligé ce capitaine de sortir « de cette île avec les autres Anglais.

« S. M. C. promettant comme S. M. B. promet aussi l'un par la « présente déclaration et l'autre dans celle par laquelle Elle admet- « tra cette même déclaration et que fera aussitôt par son ordre et « avec son pouvoir spécial le lord Comte de Weymouth que dans le « terme de... [3] les deux souverains feront abandonner l'un l'île de la « Soledad par les Espagnols et l'autre l'île de la Grande Malouine par « les Anglais et que toutes les Malouines resteront désertes afin « qu'il ne puisse plus s'élever de discussions sur les établissements « qu'on pourrait y faire d'autant que le peu d'importance de ces îles « n'est en aucune manière comparable aux avantages bien plus pré- « cieux d'une bonne harmonie entre les deux nations [4].

En présence de ce texte dont l'Espagne ne se voulait point départir et que l'Angleterre refusait d'accepter même avec des amendements, Choiseul s'efforçait de

1. Le mot retourner doit faire entendre que les Anglais aient à y aller d'eux-mêmes ce qui est important.

2. Par cette explication l'outrage dont ils se plaignent se trouve réparé ; vouloir d'autres satisfactions c'est prétendre nous humilier sans aucun avantage pour eux.

Ce passage peut être omis ou remplacé par « avant l'expulsion « et avant que les motifs qui l'ont précédée eussent eu lieu ».

3. On peut laisser ce terme à la volonté des Anglais.

4. Ce dernier article sera celui qui arrêtera de nouveau les Anglais ; il est le plus épineux quoiqu'à dire vrai ils aient bien l'air de l'être tous. Ils pourront bien dire qu'il atténue la satisfaction portée par notre déclaration. En ce cas, le Roi autorise Masserano à répondre que la déclaration finira par les mots « les « autres Anglais »... mais il ajoutera qu'il faut que dans la contre-déclaration anglaise on promette l'abandon réciproque dans le délai qu'ils jugeront à propos quoiqu'on demande qu'il soit positif et fixé. S'ils ne voulaient pas non plus faire cette promesse dans la contre-déclaration, on leur proposera de la faire par une conven-

trouver une formule acceptable aux deux parties. Sincèrement il déplore le fâcheux parti-pris dont on fait montre à Madrid « De grâce, mande-t il à Francès, faites l'impossible pour que le Prince Masserano suive de préférence mes instructions à celles de sa cour qui n'ont pas le sens commun [1]. Si l'Angleterre voulait sérieusement la paix, elle l'aurait sûrement en nous prenant pour médiateur car nous ferions faire ce que nous voudrions à l'Espagne et cette médiation nous couvrirait d'honneur ». Bien que tenu au courant de la marche des négociations par Grimaldi, par Fuentès, par d'Ossun et Beliardi, bien que les instruments diplomatiques envoyés à Masserano passent sous ses yeux, Choiseul s'illusionne à la fois sur son influence et sur la docilité de l'Espagne.

Grimaldi, si pacifique qu'il fût, ne résiste pas au courant, il transmet à Masserano comme à Harris des fins de non-recevoir catégoriques et il laisse la monarchie se transformer en un arsenal, en un camp. Ce n'est point qu'il déplore cette nécessité, ce n'est pas que dans les dépêches personnelles il n'insiste sur les moyens destinés à prévenir la rupture mais Grimaldi s'épouvante à l'idée

tion particulière et d'une date postérieure. Masserano peut convenir d'antidater ou de postdater selon ce qu'il estimera nécessaire mais il prendra garde malgré cela de ne point lâcher d'une main la déclaration à moins qu'en même temps il ne tienne la contre-déclaration ou seule — s'ils se déterminaient à y comprendre tout — ou avec la convention s'ils préféraient qu'il y eut l'une et l'autre.

*A. E. Espagne, volume 561*, f° 176-181. Le troisième et dernier projet espagnol se trouve dans le même volume f° 314-315 : il est conçu en des termes analogues et porte *in fine* la réserve expresse des droits de l'Espagne sur les îles Malouines.

1. Non seulement Grimaldi entretient une correspondance directe avec Choiseul, mais encore il expédie à ce dernier le double de ses dépêches à Masserano.

de perdre son crédit, il s'effraie de constater la sourde campagne menée contre lui. Ne lui reproche-t-on pas d'être vendu à la France, d'être prêt à céder à l'Angleterre et sa qualité d'étranger n'est-elle pas invoquée contre lui. Aussi se résigne-t-il à hurler discrètement avec les loups. C'est d'Aranda le véritable ministre de l'Intérieur, c'est le parti aragonnais qui pousse à la guerre et gagne du terrain. Cet entourage belliqueux entraîne aussi le roi. Charles III a conscience des dangers de la guerre mais stimulé par les encouragements d'Aranda, victime de sa fierté et de sa politique de relèvement colonial, il approuve les préparatifs de guerre et est prêt à déchainer les hostilités si l'Angleterre ne témoigne point quelque condescendance en retour de la sienne propre.

Des troupes s'embarquent pour les Indes ; six vaisseaux sont en armement au Ferrol, quatre à Cadix. Les galions sont successivement rentrés : ceux de Vera Cruz apportant dix-neuf millions de piastres en juillet, ceux des Mers du Sud quatre millions de piastres en août. Aussi ne dissimule-t-on plus les travaux en cours. A Madrid, on parle d'une attaque franco-espagnole contre la Jamaïque et les autres Antilles britanniques.

Choiseul ne cache plus son inquiétude devant cette subite activité. Il croit la rupture imminente en octobre et estime devoir soutenir diplomatiquement son allié quoiqu'en cas de guerre il ne sache quelle conduite tenir. Il sait que la France ne peut en trois mois être prête à faire campagne et maintenant il signale à Grimaldi la nécessité d'atermoyer. Ne doit-on pas attendre le retour des Terre-Neuvas et des convois coloniaux ce qui pour la France a le caractère vital des galions pour l'Espagne. Du reste, ne faut-il pas trois mois pour permettre aux

escadres françaises de compléter leurs cadres, leurs équipages et leur approvisionnement.

Le 3 octobre, Grimaldi accède, non sans une certaine satisfaction secrète, au vœu de son collègue : les négociations de Londres traîneront en longueur mais alors la médiation française s'impose de plus en plus car la réunion du Parlement britannique sera pour l'opposition une occasion de raviver l'esprit belliqueux. Le vieux Pitt malade n'est point là pour attaquer le cabinet mais ses lieutenants sont présents. Toutefois l'adresse d'ouverture ne contient aucune attaque contre l'Espagne ce qui relève chez Choiseul l'espoir de parvenir à un compromis.

Pendant ce temps Masserano et Weymouth défendent leurs points de vue sans y apporter d'altération : tout au plus les Espagnols acceptent-ils de ne plus insister sur le désaveu de Hunt mais ils réclament l'évacuation des îles. Choiseul obtient de Masserano que la question de réparation soit disjointe de la question de souveraineté mais cette initiative est sévèrement blamée de Madrid. Au début de novembre, le projet espagnol initial apparaît condensé, élagué, sous la forme de trois textes légèrement différents offerts à l'approbation des Anglais qui jugent chacune de ces rédactions identiquement insuffisante quant au fond. L'un de ces textes est le suivant :

« Le Prince de Masserano... déclare que S. M. C. considérant « l'amour dont Elle est animée pour la paix et le maintien de la « bonne harmonie avec S. M. B. a vu avec déplaisir l'expédition qui « pouvait l'interrompre et dans la persuasion où elle est de la réci- « procité de ses sentiments chez S. M. B., elle désavoue cette entre- « prise d'après la connaissance qu'elle a de l'éloignement de S. M. B. « pour autoriser tout ce qui pourrait troubler la bonne intelligence « des deux nations.

« Le Prince de Masserano déclare aussi que S. M. C. consent que

« les Anglais retournent s'établir dans l'île de la Grande Malouine « par eux appelée Falkland comme ils y étaient avant le 10 juin de « cette année, jour auquel ils en ont été expulsés par violence, afin « que de cette manière il soit notoire qu'ils sont remis dans l'état où « ils étaient avant cet évènement [1]. »

Grimaldi, que la résistance britannique effraie, s'efforce de surmonter les répugnances que montre le roi à paraître céder : il imagine qu'une expédition anglaise chasse les Espagnols de Port-Egmont et se retire ensuite tandis que les îles occidentales seraient évacuées par Ruiz Puente (5 novembre). Toutefois il ne nourrit point trop d'illusions sur ce subterfuge destiné à ménager l'amour-propre de Charles III bien qu'il estime devoir présenter cette idée comme une suggestion française (toujours par souci de paraître belliqueux tout en travaillant au maintien de la paix). N'avoue-t-il pas mélancoliquement à Masserano en une dépêche du même jour :

« Il vaut mieux (en) terminer tout de suite puisque les frais en « sont faits. Je tiens pour indubitable que si la disposition sur le « droit reste indécise, jamais les Anglais ne consentiront à l'abandon « de leur île sans une autre compensation que le simple abandon de « la nôtre. ... Ils savent que c'est une épine qui nous blesse et sous « prétexte de nous la tirer, ils espèrent que nous la paierons fort cher « et c'est dans cette vue que cette nation ambitieuse et intéressée à « l'excès nous demande une prétendue rançon de Manille,

« Nous croyons que le résultat de notre expédition de ce jour « après que vous aurez exécuté les ordres qui vous sont envoyés doit « nous amener ou la guerre ou la paix assurée. Il y a cent à parier « contre un que ce sera la guerre mais s'il y a quelque lieu d'es- « pérer la paix ce n'est uniquement que parce que le Parlement sera « assemblé ou près de s'assembler. »

L'ambassadeur partageait entièrement cette opinion : devant l'obstination de Weymouth il est convaincu que ce dernier cherche à obtenir contre les Falkland des com-

1. *A. E. Espagne*, vol. 561, f° 400.

pensations, sans doute des droits de commerce et de navigation dans le Pacifique qui s'ouvre à l'exploration (reprise, somme toute, de la tactique de Pitt en 1766). Quant aux probabilités de guerre, il signale — assez facilement d'ailleurs — que la mise en état des escadres anglaises se fait péniblement par manque d'hommes. L'amiral Howe, l'un des plus habiles hommes de mer, reçoit le commandement de l'escadre de la Méditerranée mais au lieu des 25 vaisseaux promis il n'en a que 14 dont 8 frégates [1].

A la fin de novembre 1770, Weymouth, en échange d'une déclaration espagnole conforme aux desiderata anglais (blâme de Bucareli, rétablissement des Anglais à Port Egmont, etc.), promet de donner une contre-déclaration par laquelle la Grande-Bretagne reconnaît qu'elle a satisfaction. A ce moment des complications de politique intérieure surviennent en Angleterre : l'opposition dirigée par Chatham, Shelburne, Richmond, livre au cabinet de violents assauts. Chatham, qui se flatte d'être rappelé au pouvoir en cas de guerre, redouble d'intrigues afin de s'assurer une majorité et de s'imposer à Georges III. Cependant, ni aux Lords, ni aux Communes, la majorité ministérielle n'est par trop entamée car les désirs de guerre ne sont point généraux dans les Chambres comme en témoignent les votes négatifs sur le renforcement des armements (aux Communes 225 non contre 101 oui le 22 novembre). Pourtant Weymouth, partisan de la guerre, se rapproche de Chatham afin de se ménager un

1. Les forces de la monarchie britannique étaient constituées sur terre par 52.000 fantassins et 12.000 cavaliers en Europe, 43.000 hommes en Amérique (principalement des milices) — sur mer 20 vaisseaux tout armés en Europe, 48 vaisseaux et 12 frégates susceptibles d'être armés et en Amérique 5 vaisseaux et 10 frégates (état officiel publié).

portefeuille dans la future combinaison ministérielle. Tout paraît incertain et Lord North, tout conciliant qu'il soit, se montre pessimiste et n'ose se compromettre en décidant de la paix.

C'est alors que Choiseul tente une démarche hardie. Il fait présenter par le comte de Guines, à peine arrivé à son poste, un projet français qui donne satisfaction au fond aux Anglais et ménage l'amour-propre espagnol. Le 14 décembre, Francès déclare sans détour que cette initiative sera vaine, ministres anglais et ambassadeur espagnol étant également « butés et privés d'imagination ». Choiseul avertit Grimaldi de sa détermination et fait valoir que si l'on veut la paix il faut une prompte décision, sinon par des armements respectifs la guerre éclatera au moindre incident ; ne sait-on point que des navires anglais sont partis à destination de Carthagène d'Amérique. Il y a donc lieu d'accéder sans retard aux demandes britanniques sauf à réserver dans un instrument diplomatique particulier la question de l'attribution des Malouines (19 décembre).

« Vous serez, dit Choiseul, peut-être fâché, mon cher Camarade, « que j'aie envoyé à Londres un projet sur un objet qui regarde direc- « tement l'Espagne aussi simple et un peu contraire dans la forme « à vos instructions mais songez, mon cher Camarade, que les îles « Falkland appartiennent à l'Espagne ainsi que tout l'accessoire de « cette affaire mais que la guerre appartient à la France comme à « l'Espagne. »

Choiseul estime indispensable d'intervenir car l'enthousiasme belliqueux de Charles III entretenu par d'Aranda, fait craindre un renvoi prochain de Grimaldi. Masserano, intimidé par les semonces de sa cour, se refuse à faire usage du projet français. A cette heure ultime, le roi reconnaît le danger de pousser le cabinet britannique à la guerre ou de favoriser le retour de Cha-

tham. Il se résigne à accepter le désaveu de Bucareli sans réciprocité, la réintégration des Anglais, bref le projet français mais il insiste sur l'évacuation simultanée des îles.

A ce moment survint à Madrid une intervention imprévue. Louis XV écrivit à Charles III une lettre personnelle et secrète en laquelle tout en parlant du maintien du Pacte, il suppliait son cousin de préserver la paix même au prix d'un sacrifice d'amour-propre. Cette lettre envoyée en dehors des ministres et confiée à d'Ossun fut remise au souverain espagnol le 24 décembre (elle était datée du 21 décembre). L'impression produite à la cour fut immense : un grand conseil se réunit le 27 pour discuter de l'adoption ou du rejet du projet de Choiseul. Le parti de la conciliation l'emporta en partie par esprit de sagesse, en partie grâce à un incident futile. D'Aranda, emporté par l'ambition, avait quelque temps auparavant adressé à Grimaldi une lettre ouverte en laquelle il critiquait sans ménagement la politique pacifique jusqu'alors suivie et dans ce réquisitoire la personnalité royale était largement mise en cause. Grimaldi, saisissant l'occasion, montra le pamphlet au roi qui vivement irrité et attaché à son libre arbitre, retira sa confiance à d'Aranda, rendit toute sa faveur à son ministre des Affaires Étrangères et se prononça pour la paix de crainte d'être ou paraître influencé par d'Aranda et les coryphées du parti belliqueux.

Au moment où l'Espagne se résignait à abandonner l'attitude qu'elle avait tenue jusqu'alors, deux évènements inopinés survenaient coup sur coup en France et en Angleterre. La lettre de Louis XV n'était qu'une manifestation de la révolution dont Versailles était le théâtre : le 24 décembre Choiseul était disgracié, renvoyé brutale-

ment dans ses terres de Chanteloup, son cousin Choiseul-Praslin partageait son sort et tous ses collaborateurs perdaient tout crédit. Une savante intrigue avait réussi à détacher Louis XV de son ministre les 20-21 décembre. La gestion des Affaires Etrangères était confiée à titre temporaire au Duc de la Vrillière. A Londres, Lord Weymouth, mécontent de ne se point voir suivi par ses collègues dans la voie de la guerre, compromis par ses tractations avec l'opposition, démissionnait subitement et le remaniement ministériel qui en était la suite permettait au cabinet de Lord North d'être nettement pacifique grâce à l'exclusion des « trouble-fêtes ».

Le 2 janvier 1771, Grimaldi mandait à Masserano et à Fuentès que Charles III présentait comme ultime proposition une déclaration dont le fond était inspiré du projet français et dans la forme du dernier projet espagnol [1]. Il demandait aux représentants de Louis XV à Londres d'appuyer sa proposition. Aussi Masserano entrait-il en conférence avec Rochford devenu Secrétaire d'Etat pour le Sud tandis que Guines et Francès négociaient avec Stuart Mac-Kenzie. Toutes les parties en cause avaient hâte de liquider ce litige que nulle raison ne permettait de prolonger. Le gouvernement hispanique, en perdant Choiseul et en sentant la France ne le soutenir que mollement, redevenait pacifique ; le cabinet anglais, débarrassé de la menace de l'opposition liguée à Weymouth, ne l'était pas moins (Georges III et le Parlement répugnaient à la guerre). Par suite, il n'y eut guère débat entre les plénipotentiaires et l'accord fut vite réalisé.

1. L'Espagne toutefois avait la satisfaction de constater que ses craintes relatives à des exigences territoriales ou commerciales de l'Angleterre étaient vaines ; la cour de Londres ne cherchait pas à « monnayer » l'incident de Port Egmont.

Le 22 janvier 1771, le Prince de Masserano signait la note suivante :

« S. M. B. s'étant plainte de la violence qui avait été commise le « 10 juin de l'année 1770 à l'île communément appelée la Grande « Malouine et par les Anglais l'île de Falkland en obligeant par la « force le commandant et les sujets de S. M. B. à évacuer le port « appelé par eux Port-Egmont, démarche offensante à l'honneur de « Sa couronne, le Prince de Masserano... a reçu ordre de déclarer et « déclare que S. M. C. considérant l'amour dont Elle est animée « pour la paix et pour le maintien de la bonne harmonie avec « S. M. B. et réfléchissant que cet évènement pouvait l'interrompre, « a vu avec déplaisir cette expédition capable de la troubler et dans « la persuasion où Elle est de la réciprocité des sentiments de « S. M. B. et de son éloignement pour autoriser quelque chose qui « pourrait troubler la bonne intelligence entre les deux cours, « S. M. C. désavoue la susdite entreprise violente et en conséquence « le Prince de Masserano déclare que S. M. C. s'engage à donner des « ordres immédiats pour qu'on remette les choses de la Grande « Malouine au Port appelé Egmont précisément dans l'état où elles « étaient avant le 10 juin 1770, à quel effet S. M. C. donnera ordre « à un de ses officiers de remettre à l'officier autorisé par S. M. B. le « port et fort appelé Egmont avec toute l'artillerie, les munitions de « guerre et effets de S. M. B. et de Ses sujets qui s'y sont trouvés le « jour ci-dessus nommé conformément à l'inventaire qui en a été « dressé.

« Le Prince de Masserano déclare en même temps au nom du Roi « son maître que l'engagement de S. M.C. de restituer à S. M. B. la « possession du port et du fort appelé Egmont ne peut, ni ne doit « nullement affecter la question de droit antérieur de souveraineté « des îles Malouines autrement dites Falkland. »

En échange, Lord Rochford remettait à l'ambassadeur espagnol une contre-déclaration qui reproduisit le texte précédent et se termi- « nait par ces mots : « S. M. B. afin de faire voir les mêmes dispo- « sitions amicales de sa part m'a autorisé à déclarer qu'Elle « regardera ladite déclaration du Prince de Masserano avec l'ac- « complissement entier dudit engagement de la part de S. M. C. « comme une satisfaction de l'injure faite à la couronne de Grande- « Bretagne. »

Trois jours plus tard, le Parlement britannique était saisi de ces documents. A la Chambre des Lords, Cha-

tham s'éleva avec vigueur contre la non-reconnaissance des droits de l'Angleterre sur les îles et contre l'immixtion de la France dans une affaire anglo-espagnole, mais sa voix s'éleva presque seule contre le cabinet. Aux Communes, l'opposition se montra plus faible encore : le principal grief invoqué contre la déclaration fut que les frais de rétablissement de la garnison britannique n'étaient pas imputés à l'Espagne. Bref le ministère recueillit dans les Chambres une écrasante majorité et le 13 février, il faisait voter une adresse de remerciement au roi pour le succès diplomatique remporté.

Pourtant *in extremis* un incident faillit compromettre l'heureux dénouement de cette laborieuse négociation. Lord Rochford, l'ancien ambassadeur à Madrid, ministre de second plan jusqu'alors, celui que Choiseul qualifiait d'homme le plus faux, le plus jactant, le plus étourdi et le plus indiscret, signala son arrivée au département du Sud par une imprudence. Il recevait ce portefeuille en un moment où de ce poste dépendait la paix ou la guerre. Or, à peine installé et bien que n'ayant pas participé aux négociations, il invita Harris, le chargé d'affaires à Madrid, à quitter son poste sur le champ, et, par surcroît, il omit d'aviser de ce fait les représentants à Londres de France et d'Espagne (28 décembre).

Harris, surpris, se conforma néanmoins à l'ordre de rappel, notifia cette décision à Grimaldi le 12 janvier et, peu après, prit officiellement congé. Il préparait sans hâte son départ, annonçait son intention de séjourner quelque temps à Madrid avant de gagner un port. Grimaldi, tout en estimant que la négociation était en bonne voie, ne put qu'envoyer à Masserano l'ordre de suspendre toute action officielle et de se retirer si le gouvernement britannique maintenait sa décision (13-15 janvier). Lord

Rochford s'émut du développement de cet incident et tenta d'expliquer aux ministres bourbon que cette mesure avait été destinée à donner une satisfaction de pure forme à l'opinion : il se hâta d'affirmer que l'Angleterre n'avait nulle intention de rompre relations ou pourparlers et, comme gage de ce fait, il annonça qu'un ambassadeur en titre allait être nommé à Madrid en la personne de Lord Grantham [1]. Le 18 janvier, des contre ordres étaient expédiés en toute diligence à Harris : ce dernier les reçut alors qu'il était sur la route de Barcelone à quelques étapes de Madrid et il s'empressa de rebrousser chemin et de rejoindre la cour espagnole.

L'heureux dénouement de l'expulsion des Anglais des Malouines ainsi que des laborieuses conversations diplomatiques qui en furent la suite, fut accueilli par des transports d'allégresse tant en Angleterre qu'en Espagne. Les deux nations acceptaient la guerre mais préféraient la paix. Seuls les partis belliqueux furent déçus.

* * *

Si les plus grandes difficultés résultant de l'affaire des Malouines se trouvaient surmontées par les déclarations du 22 janvier, il restait encore matière à controverse sur l'exécution des mesures décidées en principe. Sans doute, le Bailli d'Arriaga expédia dès le 7 février 1771 des ordres à Don Philippe Ruiz Puente pour assurer l'évacuation de Port-Egmont et la restitution du matériel capturé en juin précédent. Toutefois un point restait en suspens : y aurait-il retraite immédiate des Anglais ou faudrait-il de nouveaux pourparlers au sujet de la souveraineté des îles ?

1. L'ambassade d'Angleterre en Espagne était sans titulaire depuis le départ de Sir James Gray en 1769.

Masserano affirmait avoir reçu de Lord Rochford l'assurance — verbale d'ailleurs — que la Grande-Bretagne renoncerait à son établissement des Falkland sur le champ. Aussi Harris se faisait-il l'écho le 14 février d'un bruit répandu à Madrid sur lequel l'archipel serait abandonné par les Anglais deux mois après la réoccupation. Lord Rochford protesta contre tout engagement pris par lui et invita le chargé d'affaires à exprimer à Grimaldi en même temps que l'inexistence de toute obligation britannique l'inanité des craintes ressenties pour l'intégrité de l'Ultramar. L'Amirauté anglaise entendait ne point créer de base navale aux Falkland et même toute idée de colonisation dans ces îles était abandonnée. Durant le mois de mars, il y eut à Londres des conférences anglo-franco-espagnoles à ce sujet ; la Cour de Madrid réclamait l'évacuation simultanée ou la neutralisation mais constatant l'inutilité de ses réclamations, elle laissa cette question s'effacer dans l'oubli à partir d'avril 1771.

Du reste, le cabinet de Saint-James tint parole et se désintéressa de sa colonie des Falkland. Lors du vote du budget en 1772, Lord Rochford fit valoir que des économies étaient réalisées sur les dépenses militaires ; notamment aux Malouines la garnison était réduite à 50 fantassins et 25 garde-marines. Même le maintien de ces infortunés soldats dans ces îles solitaires de l'Antarctique se justifiait de moins en moins si bien qu'en février 1774 leur rapatriement fut décidé. Le 22 mai suivant, le lieutenant Clayton quittait Port-Egmout après avoir fait apposer une plaque attestant la prise de possession de l'île par l'Angleterre [1].

1. Ce groupe des Falkland abandonné par l'Espagne et la Grande-Bretagne ne devait être réoccupé par cette dernière qu'en 1830, ce qui provoqua en 1833 une active correspondance entre le vicomte

* * *

Cette crise de 1770 était survenue à l'improviste car les instructions du Bailli d'Arriaga en date de janvier 1768 ne prescrivaient nullement d'expulser les Anglais des Malouines et le Conseil des Indes n'édicta durant les années suivantes aucun ordre de ce genre. Toutefois l'incident de Port-Egmont susceptible de devenir un *casus belli* prit l'Espagne beaucoup moins au dépourvu que l'Angleterre. L'Espagne, en effet, armait systématiquement depuis 1763 et par la lenteur de son organisation se trouvait vers 1770 en pleine activité militaire et navale tandis qu'en Angleterre les mesures de défense ou préparatifs de guerre avaient lieu de façon plus spasmodique. De plus, par la tournure que prirent les négociations hispano-britanniques, l'esprit belliqueux était plus dominant à Madrid qu'à Londres ; le parlement et l'opinion britanniques juges décisifs en la matière, étaient bien moins empressés à faire la guerre que Charles III et certains de ses conseillers. Ces derniers avaient pleine confiance en les forces de la monarchie, en la situation saine des finances ; seule l'abstention de la France les paralysa à la dernière minute. La chute de Choiseul rendit inévitable la solution pacifique.

L'incident des Malouines paraissait bien mince pour déchaîner la guerre ; ne rappelait-il cette affaire des îles Turques survenue entre la France et l'Angleterre en 1764. Mais alors c'était Choiseul qui était mis en cause et Choi-

Palmerston et Manuel Moreno, le représentant de la Confédération Platéenne, celle-ci à titre d'Etat succédant de l'Espagne réclamait la propriété des îles. Ces revendications échouèrent devant l'état de fait et les Falkland restèrent colonie de la couronne britannique.

seul, désireux d'éviter la guerre, donna pleine satisfaction aux dirigeants britanniques et n'hésita pas à blâmer d'Estaing. Charles III aussi désirait maintenir la paix mais dominé par le souci de ne point abaisser sa couronne, il n'osa pas donner dès le début pleine et entière réparation aux Anglais. Ce qui détermina la crise aiguë fut non l'incident initial mais le fait que le Cabinet de Saint-James exigea complète réparation, méconnaissant les bonnes intentions de Charles III et le point d'honneur de ce souverain. Celui-ci n'en dut pas moins accepter la capitulation déguisée de janvier 1771 ; s'il eut agi ainsi en septembre précédent, il eut évité de subir la double mais distincte pression de la France et de la Grande-Bretagne. Cette erreur donna libre carrière aux partis belliqueux de Londres et de Madrid qui crurent en décembre 1770 parvenir à déchaîner la guerre. La crise fut conjurée au prix d'une humiliation pour l'Espagne, de la chute de Choiseul pour la Cour de Versailles.

---

## Les Suites de la Chute de Choiseul. — Les Limites de Saint-Domingue (1771-1776).

Le danger d'une guerre maritime mettant aux prises l'Angleterre avec les monarchies bourbon disparaissait avec moins de rapidité qu'il n'était apparu. Si la France n'avait pris que le minimum des précautions militaires pour l'éventualité d'un conflit, on avait en Angleterre mis quelques escadres sur le pied de guerre, mais c'était la monarchie espagnole qui avait poussé le plus loin les armements. Bataillons après bataillons étaient partis aux Indes depuis l'été de 1770 ; à Cadix comme au Ferrol, des flottes s'équipaient. La population du royaume avait témoigné d'un grand empressement à combattre et si l'Amirauté britannique se voyait dans la nécessité de recourir à la presse, on avait trouvé en Espagne un nombre suffisant de matelots. Le *Consulat* de Cadix auquel s'étaient joints les commerçants des autres ports, avait spontanément offert d'armer cent frégates, d'entretenir à ses frais 20.000 marins pendant la durée des hostilités ; dans ce but, il avait réuni des fonds en émettant 1.500 actions de 4.000 piastres et il avait présenté au roi un don gratuit d'un million de piastres. Symptôme caractéristique de l'état d'âme belliqueux de la nation mais celle-ci n'en avait pas moins été satisfaite de se voir épargner le fléau de la guerre. Toutefois on conçoit qu'on ne put calmer sur le champ l'effervescence de l'esprit public.

Après l'échange des déclarations du 22 janvier, les lords Rochford et North affirmèrent leur désintéressement absolu en matière d'annexion des Falkland et supplièrent

la Cour de Madrid de ne point réveiller l'attention du Parlement sur cette question en insistant sur une prompte évacuation. Quant au désarmement, tous étaient d'accord pour revenir par prudence autant que par économie au régime de paix. Si la France dès la fin de janvier désarmait, aucune des deux autres puissances ne se souciait, au moins officiellement, de désarmer la première. Les échanges de vue sur ce point étaient stériles. Cependant, d'un accord tacite, les préparatifs avaient été suspendus de part et d'autre ; depuis janvier 1771, quelques licenciements de troupes et d'équipages avaient lieu mais nul n'osait procéder le premier au désarmement des flottes.

Le Cabinet de l'Escurial à cet égard faisait montre d'un zèle modéré, semblant attendre qu'un évènement nouveau survint qui orienta décisivement sa politique extérieure. Attendait-il la mise à exécution de la déclaration du 22 janvier ou quelqu'altération dans l'attitude de la France ? Jusqu'en mai, tout resta en suspens, puis brusquement en juin la démobilisation des forces espagnoles s'accélère. Même on rappelait d'Amérique plusieurs bataillons de réguliers. Il est vrai que dans l'intervalle, le Parlement britannique était parti en vacances et Georges III avait prononcé un discours nettement pacifique. En l'été de 1771, la paix paraissait assurée sur mer et il en était de même sur le continent en dépit des froissements dus à la politique d'ingérence de Joseph II ; alors s'élaborait le plan prussien pour le démembrement partiel de la Pologne et en Orient Russes et Turcs étaient aux prises ce qui intéressait fort la France et l'Angleterre. [1]

A Madrid, on demeurait encore sous l'impression

1. Collaboration active de l'Angleterre aux succès navals russes.

causée par l'évènement qui avait déterminé l'adoption de la déclaration du 22 janvier et prévenu la guerre. Cet évènement était la chute de Choiseul chute brutale et inopinée, si conforme au tempérament de Louis XV. Le ministre disgracié n'avait pu croire sa fin si prochaine et à la veille de son renvoi, il écrivait à Grimaldi pour exprimer l'espoir que l'Espagne et l'Angleterre trouveraient un terrain d'entente. Il succombait à une coalition d'intrigues que dirigeaient Terray, d'Aiguillon, Maupeou, Broglie, etc. L'affaire des Parlements, habilement présentée, avait contribué à donner le coup de grâce au ministre dans l'esprit du roi.

Invoqua-t-on (ainsi qu'il est admis) les menées belliqueuses de Choiseul et insinua t-on que celui ci voulait, avec l'aide de la question des Malouines, déclancher une guerre maritime qui le rendrait indispensable. Mais il fallait alors singulièrement déformer la réalité car l'argument était de mince valeur. Si l'on pouvait invoquer le le programme de revanche élaboré depuis 1763, par contre, il était difficile de prouver les intentions belliqueuses de Choiseul en cet hiver 1770-1771. En effet, la correspondance diplomatique d'Espagne témoigne qu'à Madrid on trouvait bien tiède l'empressement de la France à armer et les états navals du début de 1771 montrent clairement que la flotte française était moins nombreuse et moins prête que la flotte hispanique.[1] Au reste la manière dont avait été réglé l'incident du fossé de Chander-

1. L'escadre de l'Atlantique (Brest et Lorient) comptait en janvier 1771 23 vaisseaux et 15 frégates (en mars, Brest fournissait 6 vaisseaux de plus) ; celle de la Méditerranée (Toulon) mettait en ligne en avril 1771 14 vaisseaux et 6 frégates (*Corr. d'Espagne*). L'ignorance à la cour des affaires coloniales et maritimes était une arme dont les ennemis de Choiseul se servirent pour abuser Louis XV et ses entours.

nagor prouvait que Choiseul n'entendait pas tirer de ce litige un *casus belli* et la médiation exercée à Londres de façon si effective entre Masserano et Weymouth était une nouvelle preuve d'esprit pacifique. Enfin ne pouvait-on mentionner ce projet de rédaction presqu'imposé à l'Espagne à la veille de la disgrâce.

D'ailleurs les thèses soutenues par les ennemis de Choiseul étaient à la fois variés et contradictoires. N'accusait-on pas ce ministre d'être tyrannique et faible, d'être simultanément acquis aux intérêts de l'Autriche, de l'Espagne et même de l'Angleterre. Certains mémoires venimeux (notamment ceux de Favier) ne présentaient-ils pas cette politique de prudence pratiquée depuis 1763 comme un pacte passé au profit de l'Angleterre. N'était-ce pas les mêmes hommes qui reprochaient à Choiseul sa faiblesse et qui se plaignaient de son énergie à vouloir la guerre en 1770.

Les dirigeants de Madrid sentirent rudement le contrecoup du renvoi de Choiseul. La collaboration en vue de la guerre de revanche paraissait compromise, peut-être même l'application du Pacte de Famille. Les lettres de Louis XV à Charles III, notamment celle du 21 décembre 1770, étaient une désapprobation discrète mais formelle de toute politique belliqueuse et l'affirmation du maintien du Pacte était une faible atténuation à cette défection d'autant plus pénible qu'elle était plus imprévue.

L'impression ressentie à Madrid était profonde. Charles III, Grimaldi, Arriaga, sentaient confusément qu'un trouble était apporté à l'alliance, que quelque fut l'homme appelé à remplacer Choiseul, l'œuvre accomplie en commun depuis 1763 ne serait plus poursuivie dans le même esprit de part et d'autre des Pyrénées. Aussi le roi d'Espagne

n'hésita-t-il pas à plaider ouvertement la cause du ministre disgrâcié : il reçut de Louis XV une réponse inexorable en sa froideur, réponse qui invitait à mettre un terme à de telles sollicitations. Il devait en octobre 1771 tenter une nouvelle démarche et s'attirer de Louis XV une réplique tellement catégorique qu'il crut devoir protester contre une semblable rebuffade tout en promettant de ne plus s'immiscer dans les affaires particulières de la Cour de Versailles.[1]

Le remaniement ministériel qui atteignait Choiseul, Choiseul Praslin, s'étendait aux principaux portefeuilles de l'état qui avaient été détenus par les deux cousins. Quiconque passait pour dévoué à la politique défunte était considéré avec suspicion. L'abbé Beliardi ne put échapper à un rappel (29 octobre 1771) mais d'Ossun, sacrifiant aux nouvelles puissances, conserva son poste. Ce fut le duc d'Aiguillon qui reçut en juin à titre définitif le Ministère des Affaires Etrangères, confié provisoirement au duc de la Vrillière. Aiguillon, l'un des membres du triumvirat présidé par Maupeou, n'était pas particulièrement *persona grata* près de l'Espagne : une démarche indiscrète tentée par Fuentès en faveur de l'exilé de Chanteloup auprès du duc, à la veille de la nomination de ce dernier n'était point de nature à établir quelque cordialité personnelle dans les rapports officiels franco-espagnols.

Ces rapports à partir de 1771 allaient devenir plus froids. Le souvenir de la défection française, de l'ingratitude de Louis XV pour son ministre et le ton du roi de France ulcéraient Charles III. Fini pour Grimaldi cet échange direct de correspondance avec le « camarade », le

1. Réponse de Louis XV en date du 18 octobre et réplique de Charles III du 28 octobre 1771.

« confrère » de Versailles, fini la communication au secrétaire d'Etat de France des dépêches espagnoles envoyées à Londres. Il est vrai que le nouveau ministre ne paraissait nullement désireux d'entretenir ces relations intimes et amicales.

Le seul fait de la dissociation des portefeuilles détenus directement ou non par Choiseul contribuait à porter atteinte à la politique du Pacte de Famille et à la politique de revanche contre l'Angleterre. Les départements de la Guerre, de la Marine, des Colonies, du Commerce, des Affaires Etrangères allaient travailler séparément désormais et les rivalités traditionnelles entre bureaux, les lenteurs administratives ne seraient plus atténuées par cette unité de direction, fruit de la « tyrannie » de Choiseul. La réaction contre celui-ci s'annonçait tellement irrémédiable et considérable que l'impulsion donnée de 1763 à 1770 allait bientôt mourir et que les préparatifs de la guerre de revanche allaient être suspendus.

Cette réaction se manifestait fatalement dans le domaine diplomatique. Avec l'exemple donné par Louis XV plus entiché que jamais des complications polonaises, asservi avec de Broglie aux machinations de son secret, les affaires coloniales et maritimes sont reléguées à l'arrière-plan. La cour veut bien s'intéresser aux choses du commerce et de l'industrie en France, fort peu en Europe et point du tout dans les pays exotiques. Aussi la question du trafic des Mers du Sud liée à l'incident des Falkland ne devait venir à l'esprit d'aucun des grands seigneurs français.

L'action du gouvernement de Versailles se tourne du côté de la Pologne, de l'Autriche et de la Prusse. Par suite, un revirement s'accuse du côté de l'Angleterre car

on a conscience que la monarchie ne peut à la fois intervenir sur deux fronts l'un de mer et l'autre de terre. Si la France a fait figure de médiateur dans le différent des Malouines, elle esquisse après 1771 un mouvement de rapprochement vers le cabinet de Saint-James. Peut-être est-elle encouragée dans cette voie par l'attitude assez pacifique des dirigeants de Londres qui, accablés par les soucis financiers, par les suites de la politique personnelle de Georges III et les difficultés grandissantes avec les colonies d'Amérique, cherchent à éviter les complications extérieures.

C'est ainsi qu'un incident franco-anglais survenu à Terre-Neuve durant la campagne de 1772 (saisie de bâtiments français à Bonavista, destruction de sécheries sur le *French Shore*) est réglée amiablement sur le champ grâce à l'offre spontanée des ministres britanniques d'accorder d'amples réparations. Dès lors, le duc d'Aiguillon, fidèle à l'impulsion royale, nourrit l'idée d'écarter tout danger de conflit maritime en concluant une alliance franco-anglaise. Il rêve de débuter en cette voie par la conclusion d'un traité de commerce entre les deux nations. Toutefois, même à cet égard, il n'est point trop soutenu par ses collègues du triumvirat : le contrôleur général Terray redoute que l'entente avec la Grande-Bretagne ne soit achetée au prix de la décadence du commerce français et que la concurrence des lainages et produits coloniaux anglais ne soit défavorable aux articles similaires nationaux : Néanmoins le successeur de Choiseul se leurre de l'espoir de pouvoir conclure l'équivalent des alliances d'Autriche et d'Espagne.

Si, sur le continent, le duc n'a pu prévenir le premier partage de la Pologne et s'il n'a pu relever le prestige ottoman abattu par la Russie, il se heurte dans l'accom-

plissement de sa politique maritime à un obstacle insurmontable. L'Angleterre en dépit des embarras intérieurs, en dépit de la menace de sécession des colonies d'Amérique, dédaigne l'alliance française. Lord Rochford, pressenti par un envoyé secret, M. de Martange, en février 1773, répond par une fin de non-recevoir catégorique. Le cabinet North, dont la position envers le Parlement est peu solide du fait de sa déférence aux mesures personnelles de Georges III, tient sans doute à se ménager la possibilité d'une diversion extérieure et il sait qu'après l'expérience récente de l'alliance prussienne, les engagements avec une puissance étrangère sont peu du goût de la nation et du Parlement.

En mars 1773, d'Aiguillon doit renouer à son projet d'entente. M. de Martange est expulsé de Londres. C'est un nouvel échec pour la politique du ministre. Celle-ci qui n'a procuré nul avantage du côté des puissances continentales et de l'Angleterre, en donne moins encore du côté de l'Espagne. Sans doute le Pacte de Famille est ostensiblement maintenu, sans doute vis-à-vis de Naples et de Parme il y a action commune des deux grandes cours bourbon[1] mais pour les affaires extra-européennes il n'y, a plus de liaison diplomatique entre elles. La politique franco-anglaise s'est séparée nettement de la politique hispano-anglaise.

Dans le domaine économique, on ressent l'effet du départ de Choiseul et du rappel de Beliardi. Les ministres espagnols, de même que les commerçants espagnols, regagnent lentement les avantages concédés à la France au temps de Choiseul. Musquiz aux finances, Arriaga à la

1. La Cour de Naples sous Tanucci tend à rejeter l'influence espagnole et française tandis que celle de Parme cherche à s'émanciper des tutelles bourbon et autrichienne.

Marine et au Conseil des Indes relèvent peu à peu le régime d'exclusive aux dépens des alliés français. D'Ossun en cette matière est un piètre avocat, souvent enclin à donner gain de cause aux Espagnols. Un fait caractéristique se produit au sujet des droits d'entrée. Ceux-ci sont revisés dans un esprit de spécialisation : les articles de luxe qu'exporte principalement la France sont volontairement ou non frappés durement tandis que les produits anglais plus communs échappent à une taxation excessive. Les négociants français d'autre part s'expatrient difficilement et cependant les quelques centaines de commerçants anglais répandus dans les ports de la monarchie sont considérés avec moins de suspicion que leurs rares confrères français. C'est que dans la monarchie péninsulaire on voit des milliers de Français pour la plupart artisans, valets, coiffeurs ou aventuriers.

Ce n'est pas que Charles III, quand d'Ossun le sollicite, ne soit prêt à témoigner sa bienveillance pour le commerce français : tel est le cas de l'indult de juillet 1776 qui autorise le commerce de Saint-Domingue français avec la partie espagnole, les provinces de Vénézuéla, de Cumana et de Guyane pour les bestiaux et avec la Louisiane pour les grains et les bois (à condition que le trafic se fasse par bâtiments espagnols et que le paiement des chargements se fasse en traites et non en marchandises). Mais pour profiter des bonnes dispositions du roi, il faut une intervention pressante et la cessation des rapports personnels autrefois établis entre Choiseul et la Cour de Madrid se fait durement sentir.

*
* *

La politique d'Aiguillon a servi de repoussoir à celle de Choiseul. Les velléités d'entente franco-anglaise n'ont pu

être ignorées du Cabinet de l'Escurial ; l'amélioration des relations entre Londres et Versailles n'avait point de pendant entre Londres et Madrid. Non certes que les rapports hispano-britanniques fussent particulièrement tendus mais ils ne témoignaient point en 1772 d'une excessive cordialité. Après la fièvreuse période de l'automne et de l'hiver de 1770, il y avait bien eu une réaction mais une certaine nervosité prévalait encore dans les affaires coloniales.

Ce n'est qu'en l'été de 1774 que les Malouines sont évacuées par les Anglais, mesure d'économie et résultat négatif d'une tentative de colonisation plutôt que marque de déférence envers les vœux de la monarchie hispanique. Lord Rochford profitait de son expérience d'ancien ambassadeur à Madrid de 1764 à 1766 pour laisser à son tempéramment ardent libre carrière. Il s'émouvait du moindre rapport envoyé par les consuls des ports de la péninsule et croyait découvrir à tout moment de suspects armements. La constitution à Carthagène d'une division chargée d'escorter la Grande Duchesse de Toscane d'Italie en Espagne lui inspira les plus vives inquiétudes et l'incita à d'imprudentes déclarations.

Le printemps de 1774 vit surgir un léger conflit colonial. Le gouverneur de Porto-Rico, Don Miguel de Muexa, protesta auprès du commandant des Iles sous le Vent britanniques au sujet d'une expédition de colonisation dirigée sur Krabbsœ, cette île officiellement danoise. Le vice-amiral Parry avait envoyé cinq vaisseaux protéger le débarquement. Les chancelleries s'emparèrent de l'affaire. Lord Rochford n'osa persister dans son intention d'annexer l'île et grâce à l'action émolliente de Lord Grantham, ambassadeur à Madrid, et grâce à l'esprit pacifique de Grimaldi l'affaire n'eut point de suites et la souveraineté de l'île resta douteuse.

L'année suivante, une nouvelle affaire des Falkland fut près de survenir : le théâtre du conflit était cette fois aux confins de l'Asie, dans l'archipel philippin. La Compagnie anglaise des Indes avait obtenu du sultan de Xolo une concession dans l'île de Balembagan. Son représentant Herbert fit preuve de zèle et créa des factoreries dans les îles voisines, d'où inquiétude à Manille et, par contrecoup, à Madrid. Le chargé d'affaires de cette cour à Londres d'Escaraño (qui, en raison de l'absence prolongée du Prince de Masserano malade, avait déjà présidé au réglement de l'affaire de Krabbsœ) fit les plus vives représentations à ce sujet. Menace d'expulsion des Anglais, vif échange de notes à propos des limites de la souveraineté espagnole. En mai 1775, Grimaldi et Grantham discutent longuement la question ; en juillet conférences à Londres. Le gouvernement britannique se trouve dans la même position que l'Espagne en 1770 et cherche une honorable solution. Finalement en août l'influence hispanique est reconnue sur Xolo et les îles voisines tandis que Balembagan est dévolue à la Grande-Bretagne.

A dire vrai, aucune des deux puissances n'avait envie de faire la guerre, surtout pour des motif aussi futiles. L'une se sent menacée dans son intégrité territoriale par le mouvement insurrectionnel de ses colonies d'Amérique : lord North tenait donc à avoir les mains libres à l'extérieur, surtout du côté des monarchies bourbon. D'autre part, l'Espagne avait des embarras avec les Barbaresques. Le sultan du Maroc n'avait-il pas attaqué les présidios de Melilla et de Ceuta en septembre 1774 et il avait fallu organiser des expéditions de secours. Au printemps suivant le siège des deux places avait été levé. Assurément c'était un succès mais aussi une lourde

dépense pour le trésor royal et un rude effort militaire pour la nation.

Quelques semaines plus tard, Charles III, profitant des préparatifs effectués dans ses ports, dirigeait contre Alger une expédition que commandait O'Reilly pour les forces de terre et Castejon pour celles de mer. L'assaut donné le 8 juillet fut compromis par l'absence de cohésion entre armée et marine si bien qu'il tourna à l'échec (6.000 hommes périrent dans ces opérations). O'Reilly se vit imputer en qualité d'étranger tout le blâme et dut subir une éclipse de faveur pour satisfaire le sentiment national. Mais l'administration et la diplomatie espagnoles subirent le contre-coup de cette défaite.

De tels évènements contribuaient à éloigner de tout projet d'une grande guerre les dirigeants madrilènes. En outre, le nouveau représentant de Georges III, Lord Grantham, avait adopté une attitude qui contrastait singulièrement avec celle de ses prédécesseurs, Harris, Gray, Rochford ; chez lui, point de hauteur ou de raideur blessante, point d'esprit de dénigrement pour le régime hispanique mais, au contraire, des dispositions amicales et le désir de prouver les intentions pacifiques de Lord North. L'ambassadeur cherchant à apaiser les petits conflits locaux inévitables dans le domaine colonial et travaillant à concilier les politiques anglaise et espagnole, la paix ne risquait point d'être troublée en dépit de la nervosité de Lord Rochford. Toutefois si le Cabinet de l'Escurial repoussait toute idée de rupture avec l'Angleterre, il était tout aussi éloigné de travailler à un rapprochement intime avec cette puissance. D'où opposition avec la politique pratiquée par d'Aiguillon et absence de plus en plus marquée de tout synchronisme entre les systèmes maritimes coloniaux des deux cours bourbon.

Au lendemain de l'affaire des Malouines, l'Espagne n'avait pas été sans avoir un prestige un peu terni. Des politiques, notamment en Angleterre, se plaisait à user de cette énigmatique formule « l'Espagne a dit son Secret » et laissaient entendre que cette puissance par une reculade imprévue avait accusé sa faiblesse navale et militaire à la veille de risquer une guerre. Assez singulièrement une telle opinion était partagée par certains milieux français qui pourtant eussent dû savoir que les intentions belliqueuses de la Cour de Madrid n'étaient pas absolues et que la guerre n'avait été évitée que par la défection inopinée de la France, notifiée par Louis XV à Charles III, L'idée que l'Espagne était plus redoutable en paroles qu'en réalité s'était propagée après 1771 sans cependant devenir parmi toutes les chancelleries une vérité : l'infructueuse expédition d'Alger ne devait pas contribuer à relever ce prestige aux yeux des adversaires et des détracteurs de la monarchie péninsulaire.

### *Les Limites de Saint-Domingue.*

L'altération subtile qui commençait à se faire jour dans l'application du Pacte eut occasion de se trahir au cours de pourparlers qui mettaient aux prises les intérêts des deux alliés. Le ministère de Choiseul léguait à son successeur deux questions de délimitation avec l'Espagne : l'une en Navarre, l'autre à Saint-Domingue. Cette dernière, était la plus épineuse car la colonisation de l'île s'était faite simultanément, les Français s'installant dans l'Ouest et les Espagnols dans l'Est, aucune frontière précise n'ayant été tracée entre les deux zones.

Le problème de délimitation pendant longtemps ne se

posa guère, la bordure côtière étant seule occupée et le centre de l'île étant abandonné d'autant plus que cette région centrale était formée d'un massif montagneux d'où se détachaient des chaînons jusqu'au littoral. Mais l'exploitation de l'hinterland progressant, il devint nécessaire au milieu du XVIII^e siècle de fixer des limites aux deux colonies voisines.

Les guerres du règne de Louis XIV avaient laissé les choses fort indécises : à la paix de 1678, les commandants locaux avaient admis que la rivière de Rebouc servait de limites et les traités de Ryswick et d'Utrecht avaient laissé dans l'ombre ce problème si bien qu'en 1770 rien n'était réglé à ce sujet. Lors des hostilités de 1761-1762, un accord était intervenu entre les gouverneurs respectifs, M. de Bory et le Marquis d'Azlor pour la défense commune de l'île contre l'Angleterre. Cet accord du 21 juillet 1762 organisait les relations entre les deux administrations, le ravitaillement mutuel des deux colonies, prévoyait un système de routes, etc : mais l'application de cette convention soulevait de telles difficultés qu'en 1763 et 1764 elle était fort platonique et suscitait une correspondance assez vive entre Azlor et d'Estaing, le nouveau gouverneur. Néanmoins pour la période des hostilités une certaine cordialité avait été maintenue par souci d'assurer la protection de l'île.

Bientôt naquirent des incidents de frontière : les colons Français plus entreprenants que les Espagnols étendaient sans cesse leurs plantations dans l'intérieur nonobstant un accord local du 1^er décembre 1766 (entre le Marquis d'Azlor et le Chevalier de Rohan) qui interdisait toute plantation nouvelle dans les territoires litigieux. Ces colons dépassaient les limites assignées à leur expansion et maltraitaient l'autorité espagnole quand celle-ci voulait

s'exercer (enlèvement de postes, désarmement de patrouilles, etc).

Aussi l'écho de ces faits minimes mais répétés retentit à Madrid et en octobre-novembre 1769 le Comte de Fuentès se plaignait à ce sujet auprès de Choiseul et de Praslin. L'occasion parut bonne pour fixer la frontière définitive et prévenir le retour de tels incidents. Grimaldi, par suite, expédia à son ambassadeur le 15 janvier 1770 des pleins pouvoirs pour négocier mais, l'affaire des Malouines survenant, cette question de Saint-Domingue fut reléguée à l'arrière-plan et oubliée. Durant l'année 1771, nul n'y songea à Versailles, ni La Vrillière, ni d'Aiguillon, tandis que les bureaux attendaient pour reprendre leur activité la venue d'un fait nouveau.

Par contre, on y pensait à Saint-Domingue et le Comte de Solano, successeur du Marquis d'Azlor, pressait son collègue français de mettre fin aux troubles des frontaliers et envoyait même au Cap Français un plénipotentiaire Fernand de Spinosa-Miranda. Le gouverneur français Comte de Nolivos admit par mémorandum du 3 novembre 1771 les revendications espagnoles. Alors que Solano en réclame l'exécution immédiate, le Vicomte de la Ferronnays remplace Nolivos et, prenant connaissance des engagements de son prédécesseur, s'en alarme. Pendant qu'il en réfère à Versailles, il propose le 20 janvier 1772 le maintien du *statu quo* pour dix huit mois et le respect des établissements français de la zone contestée, conditions acceptées par Solano le 25 février suivant avec la réduction du délai à dix mois.

L'affaire de Saint-Domingue est donc évoquée à Versailles ; les ministres s'indignent des concessions de Nolivos et décident de retirer aux autorités coloniales tout pouvoir de négociation. D'Aiguillon se flatte de venir à

bout sans peine de la résistance de l'ambassadeur d'Espagne, le Comte de Fuentès. En juillet 1772, il fait demander à Charles III par d'Ossun le transfert des pourparlers en Europe. Les dirigeants madrilènes, désireux d'obtenir satisfaction avant tout, acceptent. Toutefois le gouvernement français est incertain de la procédure à suivre : les conférences auront-elles lieu en définitive à Versailles ou Madrid ? Fuentès n'occupe plus son poste et Magallon est chargé d'affaires. D'Aiguillon expédie à d'Ossun de Compiègne des pleins pouvoirs datés du 10 août 1772 au moment où Grimaldi charge son représentant à Versailles de négocier sur la base de l'acquisition du massif montagneux à l'Espagne.

Les ministres de Louis XV sont alors en plein désarroi : absorbés par les soucis intérieurs et les difficultés financières, ils laissent ces affaires de frontière à Saint-Domingue et en Navarre parvenir à un point mort et obtiennent du gouvernement espagnol le maintien du *statu quo*.

Cependant là-bas dans la colonie on ne s'accommode guère du *statu quo*. Le Comte de Solano attend la ratification ou l'annulation de son accord avec Nolivos. Au début de 1773, il reprend l'initiative : ce n'est plus avec la Ferronnays qu'il traite mais avec le Chevalier de Vallière car ce malheureux gouvernement de Saint-Domingue français passe de mains en mains. La rapide succession des administrateurs français contraste avec l'immutabilité des gouverneurs hispaniques.

Bref, le 25 août 1773, une nouvelle convention locale est signée. Cette fois, une ligne frontière est tracée. L'Espagne triomphe et si elle n'a pu obtenir la ligne la plus occidentale, du moins fait-elle en sorte que la frontière partant au Nord de la rivière du Massacre, atteigne au

Sud la rivière Neybe en passant par la base Ouest du massif central et laissant en territoire français les mornes secondaires.

Cependant en Europe les négociations reprennent. Fuentès a quitté définitivement son poste et a été remplacé par le Comte d'Aranda en juin[1]. Or c'est en août 1773 que d'Ossun à Madrid réveille la question mais Grimaldi se dérobe et fait intervenir Arriaga et le Conseil des Indes ; puis en novembre il s'étonne de voir la France se réserver le droit exclusif de conclure puisqu'une nouvelle convention vient d'être élaborée dans la colonie. C'est que cet accord s'il est jugé avec faveur à Madrid, est sévèrement condamné à Versailles. D'Aiguillon proteste auprès d'Aranda contre le tracé adopté et soutient la thèse selon laquelle le massif montagneux appartient à la France. Il ne peut s'apercevoir de son erreur à vouloir traiter avec l'ambassadeur, politique intransigeant, hautain et énergique. Son plaidoyer tombe à faux et son argument essentiel qu'il est pitoyable de laisser en friche aux mains des Espagnols de riches terrains ne peut qu'être mal accueilli. D'ailleurs le ministère espagnol partage les idées d'Aranda sur ce point et il est unanime à refuser toute revision de la convention Solano-Vallière. Grimaldi se retranche pour éviter toute concession derrière le Conseil des Indes.

La mort du roi Louis XV et l'avènement de son successeur contribuent encore à ralentir les pourparlers. La disparition de ce souverain fut accueillie à la Cour d'Espagne avec une secrète satisfaction. Charles III n'oubliant pas

1. En fait, d'Aranda était honorablement exilé ; son caractère exigeant et ambitieux était la cause de cette disgrâce. Il arriva à Versailles en septembre, soucieux de jouer un grand rôle et de renverser Grimaldi.

la décisive intervention de son cousin en décembre 1770 lors de la crise des Malouines. Le renvoi de Choiseul avait été le signal d'un revirement marqué de la politique française dans le domaine maritime et la période du « Triumvirat Maupeou » n'avait pas été pour rassurer le gouvernement de Madrid au sujet de l'application du Pacte de Famille. De la tiédeur dans l'alliance, une détente dans l'armement militaire et naval, une détresse financière fort accusée, enfin une persistante agitation dans l'opinion publique de Paris et de province, tel était le tableau qu'avait offert et offrait encore la monarchie de Louis XV.

Le Cabinet de l'Escurial de son côté avait atténué la réalisation de cette collaboration diplomatique et militaire qui avait existé aux temps de Choiseul. Sans doute, il conservait une altitude toujours amicale mais quelque peu réservée. Que d'Aiguillon voulut le maintien de l'alliance, il l'admettait mais il sentait aussi l'indifférence remplacer la cordialité. De Grimaldi à Aiguillon, il n'y avait pas cet intime échange de vues qui de 1764 à 1770 avait subsisté entre le ministre de Versailles et l'ancien ambassadeur. Ce refroidissement n'avait pu qu'être renforcé par d'Aranda qui beaucoup plus que Fuentès, apportait dans les relations diplomatiques un esprit de hauteur et d'intransigeance. Par suite, les dirigeants français ne pouvaient s'étonner de rencontrer raideur ou mauvaise volonté dans les laborieuses négociations engagées avec les Espagnols, dans les multiples incidents d'ordre économique.

Le changement de règne réalisa les espérances de ceux qui souhaitaient la liquidation de funestes politiques. Le programme de rapprochement franco-britannique depuis 1773 s'était révélé une erreur et on revint aux idées de

Choiseul dans une certaine mesure. Sans vouloir penser relever le domaine colonial français, on songea à effacer les conséquences du traité de Paris. Le Comte de Vergennes qui recevait les Affaires Etrangères au lendemain de l'avénement, reprenait les traditions de Choiseul autant que son caractère prudent et rêveur le lui permettait. Au point de vue intérieur, la lutte avec les Parlements reconnue stérile s'atténuait peu à peu et le triumvirat était dissous. Néanmoins les esprits qui escomptaient le retour de Choiseul aux affaires après quatre ans d'absence furent déçus : l'ancien ministre, s'il ne fut plus en disgrâce, ne recouvra pas sa faveur et il ne put voir en la politique de Vergennes un reflet de la sienne propre.

Les affaires pendantes entre les deux monarchies bourbon ne pouvaient manquer d'attirer l'attention du nouveau secrétaire d'Etat, d'autant plus que ce dernier était enclin par des règlements définitifs de tracé de frontière à écarter toute cause de litige secondaire mais irritant[1]. Vergennes réprouva la convention passée entre Solano et Vallière le 25 août 1773 et se posa en partisan d'une revision. D'Aranda depuis la fin d'avril 1774 était en possession de pleins pouvoirs pour négocier et cependant les conférences entre lui, Vergennes et le ministre de la Marine Sartine ne s'ouvrirent qu'au début de décembre. Le 13 de ce mois, Vergennes après deux conférences est pessimiste, il craint de ne pouvoir venir à bout de la résistance opiniâtre et hautaine de l'ambassadeur qui veut poursuivre les avantages obtenus et qui réclame une bande de terrain large de huit lieues à l'Ouest de la Rivière du Massacre ;

1. Vergennes devait travailler durant son ministère à délimiter le royaume ; convention de 1779, pour les Pays-Bas, accords successifs avec Liège, Trèves, le Duc de Deux-Ponts, le Duc de Wurtemberg, le Corps Helvétique, etc.

la frontière partirait sur le littoral Nord de la rivière Jacquezy ce qui donnerait à l'Espagne la position stratégique de Fort-Dauphin couvrant la Baie du Massacre. D'Aranda invoquait pour justifier cette demande l'extrême importance de l'île pour l'Espagne qui après la capture de Cuba en 1762 et la perte des Florides en 1763 ne pouvait plus se désintéresser de Saint-Domingue, poste avancé protégeant son empire américain.

Ces prétentions abattirent la confiance des ministres français et décidèrent ceux-ci à se rallier à contre-cœur au projet tant critiqué de Vallière. Vergennes annonça donc qu'il acceptait à titre définitif cette convention locale et provisoire et qu'il s'en remettait à l'esprit d'équité de Charles III pour l'exécution de cette délimitation. Tentative désespérée pour enrayer l'offensive diplomatique du Cabinet de l'Escurial, offensive qui, depuis la chute de Choiseul, se développait avec lenteur mais ténacité.

Tandis que les dirigeants espagnols ressentent plus de confiance que jamais dans l'issue des pourparlers, ceux de Versailles sont désappointés et découragés, ils songent à transférer derechef la négociation à Madrid pour se dégager de l'intransigeance d'Aranda et profiter des dispositions plus conciliantes de Grimaldi. Toutefois d'Ossun, fort hispanifié, apparaît comme un porte-parole peu qualifié de la France et cet ambassadeur ne révèle-t-il pas brusquement par une note officielle le degré d'acuité de cette affaire coloniale. Vergennes renonce au transfert des pourparlers et pense traîner ceux-ci en longueur mais les Espagnols, impatients, protestent contre le maintien indéfini du *statu quo* et signalent derechef en l'été de 1775 les nouvelles plantations de café que les colons français créent dans la zone contestée.

En septembre 1775, Grimaldi propose de renvoyer la

négociation aux gouverneurs et il obtient l'approbation de la Cour de France. En conséquence, des pleins pouvoirs sont renvoyés à Saint Domingue et en février 1776, Solano, prenant l'initiative, se rend au Cap Français pour traiter de l'affaire de délimitation avec d'Ennery. Le 19 février, le traité est signé [1]. La ténacité espagnole reçoit sa récompense car la frontière suit le versant ouest du Massif central ; quelques bandes de territoire sont çà et là laissées aux planteurs français mais l'accord porte la marque des hommes d'état madrilènes. Avec une célérité qui contraste avec les habituelles lenteurs des administrations sociales, on procède à l'établissement des bornes frontières selon le nouveau tracé.

En cette occurrence, le pouvoir central semble être laissé de côté mais si le Cabinet de l'Escurial approuve un texte qu'il a dicté, celui de Versailles ne se résigne pas sans peine à ne détenir qu'une portion congrue de l'île. Il blâme d'Ennery de sa condescendance bien que lui-même ait pu apprécier l'importance des obstacles à surmonter : en mai 1776, il parle encore de revision mais ne parvient point à ses fins. Tout au plus Charles III admit il quelques tempéraments de fait mais la ligne de démarcation initiale tracée par les Espagnols n'en subsistait pas moins dans son ensemble : notamment les îles du Massacre tant disputées revenaient à la cour hispanique. L'acte définitif de ratification fut signé le 2 juin 1777 entre le marquis d'Ossun, inamovible ambassadeur et le successeur de Grimaldi, Florida Blanca, depuis quelques mois au pouvoir.

1. Traités de délimitation et de police à Saint-Domingue. Cf. *Aff. Etr. Amérique*, vol. XIII, f° 317 et ss. de la série des *Documents*.

*
* *

Cette question de Saint-Domingue toute secondaire qu'elle fût, celle des limites de Navarre qui suivait une voie parallèle, laissaient voir cependant l'altération survenue dans les rapports franco-espagnols. Si l'alliance subsiste officiellement, son esprit s'altère. A Madrid, on est aigri et désillusionné : défection française, rapprochement franco-anglais, ralentissement des armements après 1771. La balance qui, au temps de Choiseul, penchait obstinément du côté de Versailles, fléchit maintenant en sens inverse. La supériorité navale et coloniale passe aux mains de l'Espagne car l'indifférence d'Aiguillon envers les possessions d'outremer et la suspension des préparatifs de guerre maritime sous le triumvirat laissent des traces qui ne s'effacent pas en quelques mois. Charles III et ses conseillers ne pardonnent point à d'Aiguillon, même à Vergennes leur dédain pour les questions coloniales jugées si vitales à l'Escurial.

En 1774-75, les politiques d'Espagne et de France menacent de devenir nettement divergentes. Cette dissociation, lentement effectuée depuis 1771, ne va pas tarder à s'accuser de plus en plus à mesure que la complication croissante des affaires de l'Amérique du Nord et du Sud va affecter les diplomaties européennes et peser sur celles-ci de 1776 à 1783.

---

## L'Affaire du Saint-Sacrement et l'Alerte de 1777.

Depuis le règlement amiable de l'affaire des Falkland, l'horizon colonial et diplomatique de l'Espagne n'était plus obscurci mais si toute tempête avait cessé du côté de l'Angleterre, des symptômes d'orage apparaissaient en d'autres points du compas. Du côté de la France, les débats relatifs à Saint-Domingue étaient poursuivis dans un esprit presqu'amical. Par contre les rapports hispano-portugais n'avaient depuis la paix de Paris témoigné que d'une médiocre cordialité entre les deux pays. Le résultat des négociations de 1762-1763 avait été également mal accueilli par les deux puissances qui avaient apporté un mauvais vouloir presque réciproque à rétablir ce *statu quo ante bellum* prescrit par l'article XXI du traité et la lenteur mise à échanger des ambassadeurs avait été un symptôme caractéristique annonçant des relations troublées par de mutuelles récriminations.

A dire vrai les deux nations, lasses de payer les frais de la guerre, ne ressentaient que peu d'ardeur à rouvrir des hostilités et préféraient donner libre cours par des mesures moins graves à leur antipathie réciproque. La tendance populaire du maintien de la paix était partagée par des ministres qui jugeaient non sans raison que les minces avantages territoriaux qui seraient obtenus en Amérique de part et d'autre ne compenseraient point les dépenses engagées, non plus le danger de rallumer une guerre générale et de réveiller l'aigreur d'un voisin. Par malheur, des hommes d'état puissants ne partageaient point cette opinion : à Madrid Charles III, à Lisbonne Pombal, des deux côtés l'élément militaire et colonialiste

ne désiraient rien tant que rouvrir la querelle des frontières brésiliennes dans l'espoir de trancher décisivement le conflit latent entre les deux cours, Le roi José Ier laissait faire son ministre qui, en fait, était le maître de la monarchie portugaise et le roi d'Espagne, tout à ses projets de relèvement colonial, de revanche des échecs de 1763, cherchait l'occasion de succès après l'incident des Falkland et négligeait le fait que sur le trône de Lisbonne se trouvait sa propre sœur.

Aussi les velléités de rapprochement hispano-portugais esquissées en 1768 ne trahissaient qu'un état fugitif, sincère surtout chez les dirigeants de Madrid [1] ; assurément apparaissait comme plus normale la tension des rapports diplomatiques depuis la paix de Paris ou la série des incidents de frontière brésiliens en 1765, 1767. L'idée un instant caressée par le Cabinet de l'Escurial d'asseoir sa supériorité dans l'Amérique du Sud grâce à une entente hispano-portugaise était, non sans raison, définitivement abandonnée.

D'ailleurs la position des établissements appartenant aux deux cours rivales dans la région de La Plata ne pouvait que susciter des conflits. Deux zones de friction existaient. Tout d'abord, la large bande de territoire qui, partant de la moyenne vallée du Rio Parama, aboutit sur le littoral au Rio San Pedro (actuellement le lac de Palos), englobant la haute vallée du Rio Uruguay et tout le cours du Rio Yaquihy avec leurs tributaires ; là venaient se souder dans une contrée mal connue provinces platéennes du Nord et provinces du Bas Brésil ainsi que le domaine exploité par les jésuites.

Il s'agissait en ce cas, moins de riches territoires à

1. Les Portugais restaient hantés par la crainte d'une fusion des deux royaumes au profit de l'Espagne.

conquérir que de débouchés à s'ouvrir. Les Portugais voulaient à tout prix atteindre les deux grands fleuves se déversant dans le Rio de la Plata afin d'assurer une voie d'exportation facile aux produits de l'hinterland brésilien coupés de l'Atlantique par des montagnes côtières. Par contre, les Espagnols se montraient non moins obstinés à maintenir exclusive leur domination sur ces deux cours d'eau afin de laisser intact le monopole de commerce et de navigation dans le bassin de la Plata. Ainsi la question débattue dépassait en importance l'objet apparent de la saisie par l'une ou l'autre couronne de quelques kilomètres carrés peu exploitables. Sur les rivières contestées s'élevaient plus de forts que d'établissements agricoles et il y avait moins de colons que de troupes.

La seconde cause en litige était la Nouvelle Colonie ou établissement du Saint-Sacrement[1]. Celui-constituait une anomalie coloniale : minuscule possession littorale située sur la rive Nord du Rio de la Plata, presque au confluent du Parana et de l'Uruguay, elle était enclavée dans les provinces espagnoles et n'avait nulle communication avec le Brésil ou les postes du Haut-Uruguay distants de centaines de kilomètres. Elle était le vestige d'une conquête portugaise datant du temps de la décadence espagnole sous les derniers Habsbourg, vers 1681. Cette enclave, installée sur une avancée du littoral, couverte par quelques îles, San Gabriel, Martin Garcia, également portugaises, n'était séparée de Buenos Ayres que par la largeur du Rio de la Plata (une quarantaine de kilomètres) ; elle constituait donc une menace militaire et un idéal entrepôt de contrebande par lequel les marchandises étrangères pouvaient pénétrer dans les provinces platéennes.

1. Actuellement Colonia (Uruguay).

Par suite, le gouvernement de Madrid obligé d'accroître la surveillance du trafic dans les eaux de la Plata, contraint de renforcer les garnisons des deux rives, notamment celles de Montevido et de Maldonado, ne songeait qu'à arracher cette épine plantée dans le flanc de son empire sud-américain. Durant la guerre de succession d'Espagne, il se rendit maître du Saint-Sacrement mais dut le restituer à la paix d'Utrecht. En 1735, Don Miguel de Salcedo l'enlevait à Pedro Vasconcellos mais derechef il fallut rendre au Portugal cette possession. L'Angleterre, chaque fois, intervenait pour remettre à son allié cette précieuse enclave qui pour elle-même était fort utile car n'était-ce pas là pour tous les produits britanniques une porte d'entrée dans les colonies espagnoles.

La guerre de 1761 avait vu ce territoire tant disputé repris une fois de plus par l'Espagne, mais les négociations de Paris annulaient cette conquête de don Pedro Cevallos. L'article XXI rétablissant le *statu quo ante bellum* ne fut exécuté qu'en 1764[1] ; dès janvier 1765 la cour de Lisbonne protestait contre l'incomplète restitution accomplie, se plaignant que les postes du Rio San Pedro n'eussent point être remis en l'état convenu, que les îles de San Gabriel, de Martin Garcia eussent été indûment retenues, enfin que des entraves douanières fussent mises au trafic du Saint-Sacrement. Ces représentations transmises par M. de Sa furent rejetées par Grimaldi et Charles III.

Toutefois en Amérique dans la zone frontière et aux

1. La restitution du Saint Sacrement était implicitement consacrée par l'art. 2 qui, rétablissait les traités antérieurs, notamment ceux des 13 février 1668, 6 février 1715, etc. La restitution devait avoir lieu dans les trois mois pour les Indes Occidentales, dans les six mois pour les Indes Orientales.

abords du Saint-Sacrement, l'hostilité régnait à l'état latent. En 1767, c'est une courte crise. Contre des incursions portugaises dans la région du San Pedro et du Rio Yaquihy, le gouverneur espagnol M. de Molina proteste, puis recourt à la force. D'avril à juin ce ne sont que sièges et prises mutuelles de fortins. L'apaisement se fait non sans peine sur l'ordre venu d'Europe et le retour au *statu quo* s'accomplit sous l'action des cabinets français et anglais agissant respectivement à Madrid et à Lisbonne.

Tant qu'à Versailles, le tout-puissant Choiseul réglait la politique du Pacte de Famille, les partis belliqueux d'Espagne ne se sentaient pas libres de revendiquer leurs droits sur le Saint-Sacrement et les postes du San Pedro, certains d'être désapprouvés par le ministère de Louis XV qui entendait ne point réveiller la guerre en Europe ou en Amérique pour un objet aussi futile au regard de l'étranger. L'éphémère crise de 1767 était à ce sujet un enseignement. La disparition de Choiseul et l'apathie croissante du cabinet de Versailles envers les questions coloniales laissaient libre champ aux agitateurs hispano-portugais.

Certes les préparatifs militaires de la monarchie espagnoles n'avaient point cessé depuis 1763 : le programme militaire et naval dressé en 1764 par le cabinet de guerre se réalisait lentement. Charles III et ses conseillers militaires eussent voulu risquer la guerre lors de l'affaire des Malouines ; l'abstention de la France les avait forcés à ajourner leur plan. On sentait vaguement par le développement des armements que pour l'Espagne la revanche attendue ne saurait tarder indéfiniment. Renforcement des garnisons d'Amérique et relève des bâtiments, s'effectuaient de façon à assurer la défense des Indes et à permettre éventuellement une offensive espagnole dans le Nouveau Monde.

A Lisbonne, Pombal, triomphant de l'épineuse question des jésuites mais soucieux d'affermir sa domination, ne reculait point à la pensée de relever par une guerre coloniale son prestige pour le cas où le roi José disparaîtrait. La position de son allié l'Angleterre paraissait ébranlée à certaines heures par les embarras de l'Amérique du Nord ; aussi convenait-il de profiter d'une occasion propice.

Au printemps de 1774, le gouvernement portugais adopte une attitude inquiète. Il s'alarme des armements espagnols et fait connaître à l'envi ses craintes : n'équipe-t-on point au Ferrol des vaisseaux de ligne, n'y a-t-il point dans les autres ports espagnols ainsi que dans les arsenaux une activité inaccoutumée. Puis aux confins platéens ne décèle-t-on pas de suspects mouvements de troupe. Pourtant il n'y a là que les habituels préparatifs pour l'escorte des galions, les croisières des Indes et la relève des stationnaires. Cependant le gouvernement portugais réveille la question de l'exécution du traité de 1763, question assoupie depuis six ans. Il se plaint amèrement que le gouverneur de Buenos Ayres, loin de procéder au rétablissement du *statu quo* intégral, ne vise qu'à annuler les rétrocessions déjà accomplies. Il dénonce les incidents de frontière qui durant l'hiver se sont déroulés en territoire contesté : de janvier à février ce ne fut qu'escarmouches et engagements à Vacacaimini, à Santa Barbara, au Rio Periqui. Pombal ne laisse pas que de trahir ses intentions tandis qu'il hausse le ton en évoquant ce vieux conflit de frontière.

Symptôme significatif : le chevalier Pinto, ambassadeur à Londres, demande officiellement à la fin de juillet au cabinet North si celui-ci en qualité de garant de la paix de Paris, n'est point prêt à fournir les forces navales

nécessaires pour faire respecter les droits du Portugal en Amérique. Le ministère britannique, dont les soucis politiques, coloniaux et financiers sont grands, s'étonne d'une telle démarche et fait remarquer qu'aucun conflit n'a lieu au sujet du maintien du traité de Paris, qu'il ne saurait par suite procéder à une intervention, moins encore à une assistance ou à une démonstration militaire. Au reste, il se déclare prêt à offrir ses bons offices pour régler amiablement le différent hispano-portugais s'il en existe un et il parle d'exercer en ce sens une amicale action à Madrid. De tels moyens préviendront une guerre et les précédents de 1765 et 1767 sont là pour justifier l'optimisme à ce sujet.

Lord Rochford, Secrétaire d'État pour le Sud, envoie des ordres en conséquence à ses ambassadeurs dans la péninsule. A Lisbonne, Walpole dissuade fermement Pombal de soulever tout incident grave et reproduit le langage tenu par son chef à Pinto. Grantham, à Madrid, reçoit mission d'observer avec soin les agissements de son collègue portugais, de rassurer les dirigeants hispaniques et de prêcher la conciliation.

Cependant l'émotion gagne la capitale espagnole au cours de l'été de 1774. Les incidents brasilo-platéens ne servent plus seulement de thème à des conversations diplomatiques ; de même l'activité militaire et navale n'est plus seulement discutée par les chancelleries. Les opinions publiques s'emparent des faits, les grossissent, les déforment. A la version portugaise qu'une expédition s'est préparée à Montevideo à l'automne de 1773 pour envahir les régions contestées, s'opposent les démentis espagnols : il ne s'agissait que d'une visite d'un gouverneur général dans les districts frontières et le gouverneur, constatant les empiètements portugais, n'avait

songé qu'à remettre les choses en l'état où elles devaient se trouver conformément à l'article XXI du traité de Paris, d'où conflit local. Les bruits les plus fantaisistes ne tardèrent point à circuler à ce sujet, telle la nouvelle de la prise de Montevideo par une escadre portugaise.

Toutefois le Cabinet de l'Escurial fait preuve de sang-froid. Il sait que la France en cas de conflit n'interviendra pas ou interviendra à contre-cœur. D'Ossun déconseille toute mesure grave ; d'autre part, le représentant d'Angleterre agit de même. On peut supposer que le gouvernement de Londres se fait à Lisbonne l'avocat de la paix. Charles III, soustrait à l'influence d'Aranda, n'envisage donc pas la possibilité d'une rupture due à son initiative. Aussi Grantham confirme-t-il son ministre dans l'opinion que les incidents tant invoqués par Pombal sont minimes et d'ordre purement local (opinion que vient renforcer l'annonce de la croisière de Langara dans les eaux de l'île brésilienne de Trindade, laquelle a donné lieu à un échange de courtoisies entre l'équipage espagnol et la garnison portugaise). Il rassure aussi Lord Rochford en ce qui concerne les armements hispaniques ; rien qui soit anormal dans les ports d'Espagne. A Cadix on équipe les navires pour la relève de Cuba et de Vera Cruz ; de plus, aucun envoi de renforts pour la Plata, ce qui témoigne des intentions pacifiques de la Cour.

D'ailleurs Grantham avait de nombreuses conférences avec Grimaldi. Il cherchait à obtenir du ministre espagnol l'assurance que, non seulement l'attitude du Portugal ne risquait point de déchaîner la guerre, mais encore que le traité de Paris restait la charte de la politique coloniale, surtout en Amérique. Il put constater et annoncer à son chef que le marquis se montrait conciliant à ce sujet — vraisemblablement plus conciliant que ne l'était le roi

Charles III. A la fin de septembre et au début d'octobre (notamment le 4 octobre 1774), il y eut des échanges de vues sur les mouvements navals dans les ports de la monarchie. Grimaldi derechef donna pleine satisfaction à son interlocuteur et peu après fut soulevée la question des forces respectives en présence dans les confins brésiliens : ce fut le tour du ministre hispanique à dénoncer le renforcement des garnisons portugaises en Amérique.

A ces conversations participait le représentant de Charles III à Lisbonne, le Marquis d'Almodovar. En revanche, de plénipotentiaire portugais point. M. de Sa sur l'ordre de sa cour observait depuis juillet une attitude très effacée. Sans doute le Cabinet de Lisbonne laissait-il le champ libre à la diplomatie anglaise ou plutôt boudait-il l'intervention pacifique de celle-ci car Pombal, entier en ses idées, était pour le gouvernement de Londres un allié indocile. Du reste, le silence du Portugal fut rendu plus significatif par le rappel de M. de Sa, rappel qui n'impliquait pas une rupture car l'ambassadeur était appelé au poste de secrétaire d'Etat. Toutefois s'il rejoignit sur-le-champ son chef (décembre 1774), M. de Souza Cotinho qui lui succédait, n'arriva à Madrid qu'à la mi-mars 1775.

L'intervention pressante de l'Angleterre en faveur de la paix, l'action parallèle du Cabinet de Versailles semblaient devoir écarter tout danger de guerre immédiate. Le Marquis de Pombal avait sondé les intentions britanniques et, après l'insuccès des ouvertures du Chevalier Pinto, ne pouvait se dissimuler qu'il serait seul à ouvrir les hostilités, que la Grande-Bretagne se refusait à déclancher une guerre maritime générale et que l'opinion des puissances maritimes lui serait contraire.

Si, de part et d'autre des frontières, on se félicitait de

voir écartée la menace d'un conflit, les dirigeants suprêmes d'Espagne et de Portugal laissaient percer des arrière-pensées belliqueuses. Grâce aux bons offices franco-britanniques, ils eussent pu dès l'automne de 1774 tomber d'accord pour régler définitivement le litige brasilo-platéen et restaurer l'harmonie entre les deux monarchies. Mais d'une telle solution, nulle apparence. Ministre portugais et souverain espagnol semblaient avoir pour commune intention de laisser pendant un litige, *casus belli* tenu en réserve qui permit de rouvrir inopinément la guerre. Peut être Pombal, plus despotique, plus soucieux d'affermir son autorité, faisait-il preuve de plus d'ardeur à prévenir le retour d'un régime de cordialité entre les deux nations. Dans l'entourage de Charles III il y avait un puissant parti qui voyait avec regret, avec répugnance même tout conflit avec le Portugal, conflit qui apparaissait à la fois peu avantageux pour l'Espagne et dangereux pour la paix maritime générale. Grimaldi, si docile qu'il fut envers les idées de son souverain, si désireux qu'il fut de ménager l'esprit national, désapprouvait fortement toute rupture avec le royaume voisin et peu parmi ses collègues appuyaient sans réserve une politique belliqueuse. Le Comte d'Aranda constituait une brillante exception, étant fervent partisan des mesures énergiques.

Toute l'année 1775 fut remplie de ces stériles échanges de notes entre les cours de Madrid et de Lisbonne, de ces vaines conversations auxquelles participaient les représentants de France et d'Angleterre qui, chacun de leur côté, tenaient le rôle de médiateur. D'ailleurs, M. de Souza-Cotinho ne reprit officiellement les pourparlers qu'en octobre. Grimaldi fit alors valoir que depuis longtemps le Bailli d'Arriaga avait invité les autorités pla-

téennes à éviter toute querelle dans l'attente d'un règlement général du litige. Il demandait au Portugal de faire de même au Brésil. Sans doute l'ambassadeur portugais présenta en décembre 1775 un office en ce sens mais les termes de cette note semblaient choisis en vue de blesser l'amour-propre espagnol. Aussi le cabinet britannique, avisé de ce fait, chargea Grantham de se porter derechef conciliateur entre les deux cours mais la tâche du représentant de Georges III devenait difficile car son collègue portugais tendait de plus en plus à s'émanciper de la tutelle anglaise.

Or, à cette date, la situation politique générale paraît s'aggraver. Le gouvernement espagnol avait été paralysé en 1774-75 par des diversions barbaresques qui lui enlevaient toute liberté d'action contre le Portugal (siège de Melila et de Ceuta par les Marocains — expédition d'Alger) mais dès l'automne de 1775 ces soucis sont écartés : les presidios sont en sécurité et l'échec de la campagne contre le dey détourne les Espagnols de persister dans leur action punitive à l'égard des Barbaresques. Au moment où la Cour de Madrid a les mains libres, le facteur colonial américain surgit pour compliquer les relations diplomatiques entre les grandes puissances.

Le conflit de la Grande-Bretagne avec ses possessions de l'Amérique du Nord exerce de plus en plus son influence sur les rapports internationaux. Il perd de son caractère national et intéresse directement les nations étrangères. On peut prévoir que pour les colons de la Nouvelle Angleterre l'ère de la résistance légale est passée et la guerre civile est proche, guerre pour l'indépendance.

L'heure de la revanche tant attendue par Choiseul

serait-elle près de sonner ? Si la France et l'Espagne sont prêtes à agir en commun ne peuvent-elles trouver de moment plus opportun que celui où l'Angleterre se trouve absorbée par une guerre intestine et ne peut jeter toutes ses forces contre les monarchies bourbon. La portée des événements militaires et des agissements du Congrès Continental à la veille de la Déclaration d'Indépendance ne pouvait manquer d'être perçue à Madrid comme à Versailles.

Le roi d'Espagne, qui depuis 1773 ne désirait rien tant qu'attaquer son voisin pour régler avantageusement le problème de la délimitation du Brésil, qui patientait à grand peine sous la double pression française et anglaise, était résolu à engager l'action décisive à brève échéance. N'était-ce pas commencer à réaliser le programme dès longtemps conçu de libérer l'Espagne de ces servitudes imposées par l'Angleterre à Gibraltar, à Minorque, au Saint-Sacrement. Du reste, l'attitude équivoque, les provocations mêmes du Cabinet de Lisbonne ne permettaient nul espoir d'un règlement amiable.

L'idée d'une guerre préventive dominait peu à peu les milieux madrilènes en dépit des résistances de certains ministres ; les circonstances favorisaient ses progrès. Le fait que Pombal s'était servi du projet de rapprochement hispano-portugais de 1768 pour tenter d'indisposer contre l'Espagne la Grande-Bretagne et amener celle-ci à fournir cette coopération militaire réclamée depuis 1774, soulevait l'indignation de la cour madrilène et était sévèrement jugé par Lord Grantham qui avouait au vicomte Weymouth avec quelque mélancolie qu'un tel projet d'entente était à cette heure bien loin de tous les esprits.

L'activité militaire et navale qui dans la monarchie

hispanique survenait chaque printemps en vue du service colonial apparut en 1776 plus intense et partant plus suspecte. La *Gaceta de Madrid* publia de fréquentes correspondances de Lisbonne, soulignant le caractère évasif des engagements pris par cette cour au sujet du Brésil : elle annonça que deux bâtiments espagnols longeant les côtes brésiliennes avaient été capturés en février, amenés à l'embouchure du Tage et n'avaient été relâchés quelques semaines après la saisie qu'au prix de pressantes démarches du Marquis d'Almodovar.

De tels faits frappaient plus l'imagination populaire que les débats poursuivis entre chancelleries. Le Portugal manifestait aux yeux de la nation espagnole quelque mauvaise volonté à régler ou éviter les incidents ; s'il eut fait preuve d'esprit de conciliation, il eut sans peine neutralisé les tendances belliqueuses que nourrissaient certains conseillers de Charles III mais il ne paraissait point d'humeur à adopter une attitude amicale. Tandis qu'il suscitait des incidents diplomatiques il invoquait l'appui de l'Angleterre et même de la France et tout en parlant de réunir à Paris un congrès pour trancher le différend brasilo-platéen, montrait qu'il ne voyait en cette solution pacifique qu'une mesure dilatoire. Pourtant la Cour de Madrid, en février 1776, adoptait cette idée de congrès mais limitait à six mois la durée de celui-ci afin de n'être point victime d'une fallacieuse tactique de délai. Malgré ces apparences, on n'avait ni à Versailles, ni à Londres beaucoup d'illusions sur la sincérité des ouvertures de Pombal : on acceptait ces dernières comme moyen ultime de préserver la paix[1].

1. Pombal, deux mois durant, refuse toute indemnité pour la saisie des vaisseaux espagnols ; en avril, il accepte le principe de l'indemnité mais il ne veut point livrer les officiers portugais coupa-

D'ailleurs l'action des médiateurs était considérée avec scepticisme par les deux belligérants. Pombal était aussi empressé que Charles III à désirer la guerre mais le roi d'Espagne, en outre, avait la plus grande confiance dans la supériorité des ressources de son pays. Au point de vue maritime et financier un tel optimisme n'était pas injustifié malgré l'aventure algérienne. L'équilibre du budget espagnol permettait de soutenir sans faiblesse les hostilités durant de longs mois et la marine hispanique était assurée d'avoir la maîtrise des mers. Quant au recours des médiateurs à une pression quelconque, cette éventualité apparaissait peu probable : ni l'Angleterre, ni la France n'oseraient prendre de telles mesures soit seules, soit de concert.

Or, pendant qu'on discutait entre les cours intéressées du *modus operandi* de ce congrès, on apprit qu'une offensive de grand style se développait en Amérique contre les établissements espagnols. A la mi-février de 1776, les Portugais attaquaient les postes espagnols installés par delà la rive droite du San Pedro ; contenus un instant, ils renouvelaient leurs agressions à la fin du mois. Le fort Sainte Thècle (à plus de 26 lieues marines du San Pedro) capitulait le 26 mars après quatre semaines de siège et en avril les opérations s'étendaient au Sud du San Pedro (fort Sainte Barbara, les Mosquitos, la Trinitad, etc.) tandis qu'une escadre portugaise de neuf bâtiments bombardait les ouvrages espagnols de l'embouchure du fleuve et du littoral.

Une action parallèle à la précédente se déroulait dans les confins Nord du Brésil. Des contingents portugais

bles. Puis il se résigne à livrer les subalternes. Toutes ces chicanes sur un point secondaire n'encourageaient guère à aborder le problème de la délimitation du Brésil.

pénétraient dans les territoires espagnols de l'Amazonie et menaçaient la Nouvelle Andalousie ; aussi le gouverneur local, Don Manuel Centurion, réclamait-il en juillet 1776 des renforts et l'alarme se répandait jusqu'à Caracas et Bogota [1].

Par suite, l'activité militaire de l'Espagne s'accentue à la réception de ces nouvelles (commencement de l'été) : mouvement intense dans les ports et arsenaux de la monarchie, renforcement des garnisons dans les provinces de l'Ouest. Dès la fin de mai Badajoz et Ciudad Rodrigo deviennent des centres de concentration de troupes. Les bruits de guerre circulent et de fréquents conseils de guerre se tiennent à la cour.

En cette occurrence les Cabinets de Versailles et de Saint-James interviennent derechef. Bien qu'entre eux ne règne pas l'accord le plus parfait, ils sont unanimes à vouloir prévenir toute rupture entre les cours péninsulaires et, sous la pression des circonstances, n'hésitent pas à agir en commun. En mai et juin, Grantham et d'Ossun se concertent pour adapter la médiation aux conditions nouvelles. Souza Cotinho propose en juin l'ouverture à Madrid d'une conférence à quatre et le mois suivant fait passer la réponse de Pombal aux incidents récemment connus. Le ministre portugais déclare que, conformément à sa promesse de décembre 1775, il a fait partir en janvier les ordres de pacification mais retards de navigation, délais de transmission aux postes frontières, d'où les incidents survenus. Dorénavant la paix est assurée entre les deux couronnes. Lord Grantham se flatte qu'une telle explication apaisera l'irritation des Espagnols et il exprime à Londres l'opinion que derechef le péril

1. Cf. les rapports détaillés expédiés de Bogota en février 1777.

de la guerre est conjuré. Optimisme peu justifié car, en même temps que les déclarations de Lisbonne, arrivent à Madrid les avis de Caracas et de Buenos-Ayres signalant la continuation des hostilités.

D'ailleurs l'état de l'esprit public à Madrid et dans les grandes villes du royaume dément le jugement de Grantham. Que la guerre fut inévitable, certes non, mais que la paix fut assurée, non encore. L'éventualité d'une guerre est à la cour si bien envisagée qu'on laisse courir le bruit d'un renvoi prochain de Grimaldi jugé adversaire des mesures graves. On parle déjà de son successeur à mots couverts et le nom du Comte d'Aranda est prononcé. On affirme que l'ambassadeur est près de revenir de Paris pour intriguer et obtenir le poste bientôt vacant. Parmi les secrétaires d'Etat, le vieil Arriaga n'est plus là pour soutenir la cause de la modération ; il est mort en février 1776 et de ses deux portefeuilles, celui de la marine est échu au médiocre Castejon, celui des Indes à l'actif et ambitieux Galvez. Don José Galvez, depuis douze ans membre du Conseil des Indes, est rompu aux affaires coloniales et il pousse sa famille à occuper les hautes charges de l'Ultramar. Par patriotisme et par ambition il aspire à relever l'empire américain ; aussi est-il zélé partisan d'une guerre coloniale et s'il caresse l'idée d'attaquer l'Angleterre, il est plus désireux encore de remporter des succès aux dépens du Portugal. L'ancien gouverneur des provinces platéennes, Don Pedro Cevallos, ne demande qu'à s'illustrer en quelque campagne de grand style qui lui permette de réaliser son rêve : être vice-roi à Buenos-Ayres.

Ainsi un irrésistible courant portait à la guerre les dirigeants hispaniques et le prudent Grimaldi, sacrifiant à l'enthousiasme général, ne songeait qu'à prévenir toute

complication extérieure ou toute extension du conflit. Sur ce point, peu de craintes à ressentir puisque la France et l'Angleterre ne songeaient qu'à se porter médiatrices, la première ne désirant point entrer dans la lutte, la dernière s'abstenant de faire jouer son alliance. D'ailleurs le Portugal semblait s'être aliéné toute sympathie ; il faisait figure d'agresseur et devait supporter seul les fatales conséquences de sa politique.

En juillet 1776, l'embargo est proclamé à Cadix ; le mois suivant, en Galice et en Biscaye. A Cadix l'armada grossit ses effectifs. En août, il devient difficile de dissimuler qu'une expédition se prépare mais est-elle destinée à menacer le Brésil ou les corsaires barbaresques : des rumeurs contradictoires circulent à ce sujet. Bientôt le doute n'est plus possible aux initiés : Don Pedro Cevallos est investi du commandement : il doit chasser les Portugais du Saint-Sacrement, balayer leurs escadres de l'Atlantique Sud et recevoir en récompense le titre de vice-roi de la Plata.

Tout danger de complications extérieures s'efface. Le 4 juillet 1776 a lieu la Déclaration d'Indépendance des Insurgents américains et le gouvernement de Londres doit faire face à une véritable guerre, guerre coloniale plus redoutable que celle du Canada ou des Antilles en raison du nombre des colons insurgés, de leur force de résistance, de leur marine marchande et de l'éloignement. Non seulement l'Angleterre ne dispose plus des ressources de ses colonies révoltées mais elle voit ses flottes et armées immobilisées, son trésor plus obéré que jamais. Aussi n'est-elle point disposée à épouser la querelle du Portugal. Lord Weymouth, tout en exprimant ses craintes qu'une partie des armements espagnols ne fut destinée à menacer Gibraltar, se déclare impuissant à

aider la Cour de Lisbonne et invite catégoriquement celle-ci, par l'intermédiaire du ministre Walpole, à déférer aux légitimes revendications de l'Espagne (restitutions de territoires et indemnités).

D'autre part, Grimaldi évitait de solliciter l'application du Pacte de Famille car il tient à localiser le conflit. D'Aranda n'est point de cet avis ; tourmenté du désir d'agir, imbu de son influence à Versailles, il pressent les ministres de Louis XVI, surtout Vergennes. Mais à ce moment, on arme de part et d'autre de la Manche ; en Angleterre pour combattre les Insurgents et surveiller les monarchies bourbon, en France par mesure préventive. Les préparatifs français étaient peu de chose comparés à ceux de l'Espagne. Cevallos recevait de la Marine des escadres, de la Guerre des hommes et des munitions, du roi les pleins pouvoirs les plus étendus.

La guerre apparaissait imminente. Or brusquement dans les premiers jours de novembre se répand une rumeur qui sème l'espoir à la fois dans les clans pacifistes et belliqueux. Le 4 novembre, le Marquis de Grimaldi aurait offert sa démission ; trois jours après cette nouvelle devient officielle. Le ministre, las de lutter contre d'incessantes intrigues, a maintenu sa décision [1]. Les belliqueux escomptent l'avénement d'Aranda ou tout au moins se réjouissent de la chute de Grimaldi. Le choix

1. Grimaldi était populaire auprès des chancelleries étrangères. C'est ainsi que Vergennes dans une dépêche adressée à d'Ossun jugeait le départ de l'ancien « camarade » de Choiseul : « Il est « fâcheux que ce ministre ait été la victime d'une cabale qui n'a de « reproche plus essentiel à lui faire que celui d'être étranger. Assu- « rément il compensait ce défaut, si c'en est un, par le zèle le plus « pur et le plus sacré pour l'intérêt de ce royaume et par son atta- « chement pour la gloire de son roi. Il a celle d'avoir contribué à « l'union intime des deux branches et je ne serai pas surpris que « plusieurs lui en fissent un grief... »

du successeur du marquis devient une affaire de politique internationale. Le parti aragonnais s'agite mais d'autres candidats sont en ligne : le Prince de Masserano, sympathique au roi, aurait de grandes chances si sa santé n'était délabrée [1]. Le nom de José Galvez est mis en avant mais le président du conseil des Indes prèfère ses fonctions. Le Marquis de Llano, premier commis aux affaires Etrangères et ministre des dépêches à Parme, est mentionné parmi les concurents éventuels ainsi que le Vicomte de la Herreria, successivement ministre à Saint-Pétersbourg et à La Haye.

La décision de Charles III surprit les courtisans. Le ministère fut confié à José Monino, créé Comte de Florida Blanca, représentant l'Espagne à Rome et échangeant ses fonctions avec celles de Grimaldi. Le clan aragonnais montra du dépit et d'Aranda exhala son mécontentement de n'avoir ni obtenu la place convoitée, ni influé sur la désignation du nouveau secrétaire d'Etat. Celui-ci, âgé de cinquante ans, était un homme de loi plus qu'un diplomate et n'était ambassadeur près de la cour romaine que depuis 1772. Il devait arriver à Madrid le 10 février 1777 et Grimaldi, nommé duc et grand d'Espagne, gagna son ambassade le 21 février après avoir initié son successeur au maniement des affaires.

Le conflit avec le Portugal ne s'était pas apaisé par la retraite du ministre des Affaires Etrangères. A Lisbonne, la maladie subite du roi José influait sur la politique intérieure mais non sur le sort des pourparlers avec l'Espagne. La reine devenait régente, la reine sœur de Charles III ; l'influence de Pombal déclinait avec l'état de santé du souverain, M. de Sa reprenait quelqu'importance mais

1. Il devait mourir un an plus tard, 26 octobre 1777.

il était difficile de suspendre le cours des évènements.

L'armada espagnole, forte de six vaisseaux et de huit frégates, accompagnée d'innombrables transports, avait mis à la voile le 13 novembre 1776. Cevallos avait le commandement suprême et la direction des opérations navales était confiée au Marquis de Casa-Tilly assisté de Don Juan de Langara qui en 1775 avait reconnu les parages brésiliens. Le projet primitif était de gagner Montevideo et de s'y refaire. La prise d'une frégate portugaise le 8 février 1777 altéra le plan conçu. La flotte ennemie étant concentrée dans la baie de Garupo, Cevallos entreprit de la détruire ou d'acquérir au moins la maitrise des mers par la capture de l'île Sainte Catherine.

Le 16 février, celle-ci était reconnue au moment où l'escadre portugaise de douze voiles était en vue. La base était des mieux pourvues en hommes et munitions. Un habile débarquement et une menace d'encerclement des forts suffirent à semer la panique chez les Portugais. Le 5 mars, Don José Custodio de Sa e Taxia signait la capitulation générale de l'île. Après ce succès, l'armée espagnole se rendit à Montevideo, puis au Saint-Sacrement et dans la région du San Pedro, tandis que l'escadre se partageait pour surveiller la flotte ennemie et exécuter les opérations sur le San Pedro. Le vice roi du Brésil n'avait que 9.000 hommes de troupes peu homogènes à opposer aux 15.000 du corps expéditionnaire espagnol. En juin 1777, le contact entre belligérants avait lieu sur le San Pedro et dans l'hinterland.

Don Pedro Cevallos, depuis février vice-roi de la Plata, Paraguay et Potosi, annonçait bientôt la conquête du Saint-Sacrement, la capture de 1100 prisonniers et d'un matériel considérable [1], la reprise de tous les forts et l'entrée sur

1. 73 canons, 50 chalands, 2 canonnières, etc.

le territoire contesté. Sur mer, l'escadre portugaise (qui comprenait surtout des bâtiments auxiliaires) après quelques engagements désavantageux, se dérobait et, réfugiée à Rio de Janeiro, se refusait, en dépit des objurgations du vice-roi, le Marquis de Lavredio, à gagner la haute mer.

Dans le Nouveau Monde, l'agitation était extrême. Si dans le Sud la Cour de Lisbonne voyait sa puissance brisée et le Brésil près d'être envahi, dans le Nord les armées anglaises tentaient de vaincre les forces insurgées commandées par Washington, aux Antilles régnait l'appréhension d'une rupture franco-anglaise. La Grande-Bretagne qui ne remportait guère de succès contre ses colonies et qui redoutait une guerre avec les monarchies bourbon, qui voyait son allié le Portugal battu, manifestait son inquitude par quelque nervosité. Ne faisait-elle pas peser sur l'Espagne des soupçons, l'accusant de renforcer les escadres de Cuba et du Mexique, de méditer l'attaque de la Jamaïque. Elle redoutait aussi qu'un trafic de contrebande de guerre ne s'organisât entre les ports insurgés et les colonies franco-espagnoles : cette question ne pouvait manquer de susciter mille difficultés.

Peu de bâtiments espagnols du commerce des Indes échappaient à la visite, si ce n'est à la saisie ou au déroutement, par les croisières britanniques (en janvier 1777, incident du *N. D. de Belem* au large d'Antigoa, du *N. D. de la Mer* auprès de l'île Saint Martin) : puis ce sont des courriers royaux qui sont visités (tel est le cas du *Princesa* arrêté trois fois entre Cuba et Cadix en mai, du *Prince des Asturies* et du *Colon* en août, du *Pizarro* en octobre). En mai, deux brigantins le *Renombrado* et le *Caulican*, poursuivant des contrebandiers dans les eaux cubaines, sont eux-mêmes pris en chasse par des frégates anglaises,

canonnés, accostés et détenus sous le prétexte d'être navires américains, Le mois précédent, tout un convoi allant de Cadix à Porto-Rico est arrêté. Aussi de mai à juillet la correspondance diplomatique entre Grantham et Florida Blanca est-elle active.

Un incident plus grave survient encore. Le gouverneur par intérim de la Louisiane, don Bernardo Galvez, neveu du ministre, avait par une proclamation interdit au nom de la neutralité l'accès de la colonie aux Anglais, et avait échangé à ce sujet des notes assez vives avec le gouverneur de la Floride Occidentale, Chester. Il avait même procédé à la saisie sur le Mississipi de onze embarcations chargées de contrebande. Aussitôt la frégate anglais *Atalante* avait mouillé devant La Nouvelle Orléans et menacé de réduire la ville en cendres si les onze bâtiments n'étaient restitués, ce qui eut lieu.

Toutefois le gouvernement de Londres, s'il réveillait ses anciens griets relatifs aux armements et à la contrebande de guerre, ne paraissait pas attacher trop d'importance à ces causes de mécontement : c'était Lord Rochford qui toujours témoignait une inquiète sollicitude au sujet de l'activité des arsenaux espagnols et c'étaient aux commandants de croisière qu'incombaient toutes les responsabilités de saisie et de déroutement de bâtiments espagnols. Le cabinet et le parlement britanniques réservaient toute leur inquiétude pour les armements français, pour les actes de la diplomatie de Vergennes.

En dépit des échanges de notes suscités par les incidents maritimes anglo espagnols (et Lord Grantham s'attachait à atténuer la portée de ces atteintes au droit des gens), la Cour de Saint-James continuait à tenir à Madrid un rôle de médiateur. Grantham travaillait parallèlement ou de concert avec d'Ossun à rétablir la paix entre les deux

états péninsulaires ; à Lisbonne, les ministres Walpole et Blosset agissaient de même. A vrai dire, les effort de ces tierces puissances paraissaient absolument vains, stériles ; mais le zèle pacificateur des deux cours résistait à l'épreuve.

Ce n'est pas d'ailleurs que cette intervention fut absolument désintéressée et eut pour unique mobile des vues d'humanité. L'Angleterre tenait à la fois à prévenir toute extension de sa propre guerre, toute fusion de celle-ci avec la guerre hispano-portugaise et à témoigner à l'Espagne, la vaincue de 1763, des sentiments plus amicaux qu'auparavant. Elle visait à retenir, sinon la France, du moins l'alliée de celle-ci, loin d'un conflit maritime de plus en plus probable. De son côté, le cabinet de Versailles en 1777 envisageait ce conflit comme prochain et commençait dans cette vue à prendre quelque mesures de précaution : tout d'abord dégager l'Espagne de tout souci militaire du côté du Portugal, peut-être même attirer celui-ci dans le cercle des monarchies bourbon. La chute de Pombal était considérée par Vergennes comme une occasion de relever l'influence française dans ce pays.

En effet, le roi José était mort le 17 mars 1777 et sa fin, escomptée depuis quelques semaines, avait été le signal d'une réaction violente contre Pombal. La reine Maria avait été proclamée, M. de Sa était devenu le ministre des Affaires Etrangères en titre. Une évolution diplomatique était la conséquence du changement de règne. La politique belliqueuse était surtout le fait du dictateur déchu ; la reine-mère, sœur de Charles III, conservait quelqu'action sur le gouvernement. Aussi l'évolution devait se traduire en politique extérieure par un rapprochement entre les deux cours péninsulaires mais elle ne pouvait pas avoir lieu ostensiblement et soudainement.

D'un commun accord, le roi et la reine ouvrirent des pourparlers en dehors des tierces puissances, surtout des ministres britanniques (même d'Ossun était tenu en suspicion).

La nouvelle des succès de Cevallos à l'île Sainte-Catherine parvint en Europe à la fin de mai. Contrairement à toute attente, elle ne suscita ni redoublement de jactance d'un côté, ni désir de revanche de l'autre. Bien plus, elle parut aider à l'œuvre de conciliation en incitant les Portugais à abdiquer leurs prétentions tandis que Charles III annonçait ne point vouloir se prévaloir de ces succès et ne désirer que la paix.

L'annonce de la visite de la reine douairière de Portugal à Madrid était un indice symptomatique qui annonçait la cessation des hostilités. De fait, un acte rendu à Aranjuez le 11 juin 1777 prescrivait la cessation des opérations : il était mis en application le 24 août suivant par Cevallos dans la région du San Pedro, unique théâtre de la guerre. Florida-Blanca et de Sa travaillaient à dresser le traité de paix. La base du rétablissement du *statu quo* (sauf au Saint-Sacrement) était admise par le vainqueur : pour la fixation de ce *statu quo*, les deux parties en cause firent preuve d'esprit de conciliation. Les Portugais admettaient la perte de l'enclave du Saint-Sacrement, la livraison d'un port du San Pedro à condition que les deux rives de ce fleuve fussent leurs dans la haute vallée contestée. Par contre, le gouvernement madrilène en faisant mine de conserver l'île Sainte-Catherine, cherchait à faire pression sur son interlocuteur et à donner une apparente satisfaction à l'opinion publique mais il renonçait à obtenir cette base car c'eut été compromettre l'œuvre de réconciliation. L'accord se fit rapidement et les négociations engagées en juin aboutirent

le 1er octobre au traité préliminaire de Saint-Ildefonse [1].

L'arrivée de la reine-mère de Portugal à Madrid (mi-novembre) coïncida avec une explosion de mécontentement de la part de maints politiques espagnols. Les partis belliqueux déploraient que le roi, cédant à un accès de sentimentalité, laissât frustrer le pays du résultat de ses victoires et de ses sacrifices. Le parti aragonnais s'agitait derechef, faisait retomber tout le blâme sur Florida Blanca : le prince des Asturies critiquait ouvertement le traité. Pourtant Charles III et ses conseillers les plus avisés jugeaient imprudent de pousser à bout le Portugal ; ils savaient que la majorité du Cabinet de Lisbonne n'était point pacifique, que la guerre en s'éternisant ne rapporterait rien de plus, qu'en outre, il convenait d'avoir les mains libres à l'heure où la France et l'Angleterre entreraient en conflit. Au point de vue des intérêts nationaux le principe de la paix devait donc être admis.

L'annonce de la conclusion du traité de Saint-Ildefonse avait surpris les puissances médiatrices sans déterminer l'expression d'un dépit trop marqué. D'Ossun venait d'être rappelé « de façon abrupte » (pensait Charles III) et quittait Madrid en novembre tandis que le Comte de Montmorin, son successeur, arrivé dans la capitale dès octobre sous un incognito transparent, entrait en fonctions sans pouvoir rivaliser d'influence avec son prédécesseur, depuis vingt ans ami du roi. D'autre part, Grantham était toujours optimiste, tenant pour secondaires les incidents coloniaux répétés, pour insignifiante l'exclusion de la médiation anglaise et concluant dans ses dépêches à Lord Weymouth à l'utilité du nouveau traité lequel en rétablissant la paix ne nuisait en rien au commerce britannique dans l'Amérique du Sud.

1. Ratifié 22 jours plus tard.

Le traité définitif, signé au Pardo le 24 mars 1778, reproduisait l'accord préliminaire sauf en deux points : l'un d'ordre économique et l'autre territorial. A la garantie réciproque des territoires (art. 3) était adjointe l'exclusion de toute alliance et traité hostile à l'une des parties contractantes (art. 2). En cas de guerre avec une tierce puissance, la partie non belligérante observerait la neutralité tant que le territoire de l'autre ne serait pas envahi (art. 4). Chacun des signataires obtenait le régime de la nation la plus favorisée, le Portugal étant traité en Espagne sur le même pied que l'Angleterre selon le traité de 1667[1], l'accord douanier du 23 octobre 1668 serait revisé et modernisé dans un esprit amical (art. 6 à 12). De son côté l'Espagne en rétrocédant Sainte-Catherine obtenait pour ses navires le droit de relâcher dans les ports brésiliens en cas de nécessité (art. 5). La délimitation dans la région du San Pedro restait vague et sa seule acquisition teritoriale portait sur les îles d'Annobon et de Fernando Poo dans le Golfe de Guinée avec droit pour les habitants de se ravitailler quatre ans durant en tabac au Brésil et d'avoir libre trafic et traite avec les possessions portugaises de Saint-Thomas et Prince (art. 13 et 16). Enfin l'article 17 prévoyait la faculté pour les tierces puissances d'accéder au traité.

Lord Grantham soulignait l'intérêt de cette dernière stipulation qui, selon lui, excluait toute crainte de voir le Pacte de Famille englober le Portugal et il n'envisageait point l'entrée de la France dans ce concert hispano-portugais.

*
* *

L'issue du conflit entre les Cours de Madrid et Lisbonne était quelque peu décevante. Le résultat d'une

1. Disposition nouvelle.

campagne décisive, d'armements poussés activement pendant deux ans était l'incorporation au domaine espagnol d'une enclave américaine et de deux ilots africains ! Le revirement de Charles III passant d'une belliquosité marquée à un pacifisme non moins caractérisé était de nature à surprendre : le roi à la fin de 1776 était si résolu à la guerre que, rompant avec son dégoût du nouveau, il acceptait de se séparer de Grimaldi, à la veille d'une guerre et, six mois plus tard, il souscrivait et faisait souscrire ses ministres à un traité peu populaire.

Etait-ce influence de ses conseillers ? non car le roi se laissait dominer par ses confesseurs et non par ses ministres ; ceux-ci, au reste, étaient en 1778 les mêmes qu'en 1776 et Florida Blanca, nouveau venu, n'était point susceptible de transformer l'opinion royale. Etait-ce intervention de l'étranger ? non certes celle de l'Angleterre car Grantham ne pouvait espérer réussir là où d'Ossun échouait ; or l'ascendant de la France était alors singulièrement réduit à Madrid. Depuis le départ de Choiseul, il n'y avait plus de collaboration intime et Charles III venait d'être froissé par le rappel impromptu d'Ossun. En outre, la politique du Cabinet de Versailles envers la Grande-Bretagne et les insurgents américains était considérée sans grande sympathie par les dirigeants hispaniques.

Etait-ce donc que ceux-ci, sentant l'imminence d'un conflit franco-anglais, jugeassent nécessaire de liquider l'aventure portugaise. Mais alors l'Angleterre n'avait elle pas intérêt à entretenir contre l'Espagne cette diversion brésilienne qui paralyserait toute coopération espagnole donnée à la France. Cependant le Cabinet de Saint-James semblait avoir fait des efforts sincères pour prévenir la guerre hispano-portugaise, puis pour localiser celle-ci.

Si l'intervention de Grantham et de Walpole fut couronnée de peu de succès, la cause en est à l'obstination belliqueuse de Charles III et de Pombal[1]. Il est vrai d'ailleurs qu'à la fin de 1777 les vues du cabinet de Lord North s'altéraient et si jusqu'alors le danger d'une guerre navale européenne était encore incertain, il n'en allait plus de même au commencement de 1778. Mais à ce moment la paix hispano-portugaise était virtuellement accomplie et il n'était plus possible de raviver le différent entre les deux cours péninsulaires.

L'accord de Saint-Ildefonse et le traité du Pardo, si déconcertantes que furent leurs clauses, n'en avaient pas moins pour résultat de clore une guerre : ils étaient sévèrement jugés par la France et Vergennes les qualifiait d'humiliants, de grotesques et d'inconcevables. L'erreur aurait été plutôt de déchaîner ce conflit que de faire la paix mais la mauvaise volonté de Pombal n'appelait-elle pas dans une large mesure le recours aux armes. Un fait apparaissait certain : c'est qu'en 1778 la Cour de Madrid jugeait la guerre contre le Portugal un luxe dispendieux après l'avoir envisagée un an auparavant comme une nécessité. Ce revirement était pour une grande part dû à l'évolution de la politique maritime générale.

1. Le gouvernement britannique semble avoir été sincèrement pacifique en l'occurrence mais cette opposition belliqueuse guidée par Chatham et ses lieutenants ne poussait-elle pas le Portugal à la guerre dans l'espoir de substituer à la guerre contre les colonies (guerre que l'opposition combattait) une guerre européenne plus populaire, dirigée contre les monarchies bourbon. Cf. rapport de Vergennes au roi en date de juillet 1779. Cette hypothèse raffinée paraît peu plausible à la lecture des dépêches de Walpole.

## Le Pacte de Famille et la Guerre d'Amérique.

### 1. — *Les Monarchies Bourbon et les Insurgents.*

Au cours de l'hiver 1777-78, on pouvait sans peine deviner qu'à brève échéance il y aurait rupture entre les Cours de Versailles et de Londres : une telle possibilité ne pouvait marquer d'être connue du gouvernement espagnol, mis au courant, dans une certaine mesure, des projets français. L'insurrection des colons anglais de l'Amérique du Nord contre leur métropole, leur Déclaration d'Indépendance de 1776, leurs succès militaires devaient fatalement affecter les conditions de la paix maritime, maintenue non sans peine depuis 1763. Sans doute, les rivalités coloniales, les désirs de revanche laissés par la paix de Paris, le souci de la Grande-Bretagne de conserver sa prédominance navale étaient les causes réelles qui pouvaient faire naître un conflit, mais seul le soulèvement des colons de Nouvelle Angleterre était capable de provoquer en France le renouvellement d'une guerre maritime. N'y avait-il pas eu en effet, après la chute de Choiseul, détente marquée dans les rapports franco-britanniques ; n'y avait-il pas eu depuis 1770 — comme auparavant mais pour d'autres causes [1] — désir manifeste de conserver la paix et la nation française, fort indifférente pour les affaires coloniales, n'était-elle pas résolument pacifique. Il fallait le caractère aigu des questions anglo-américaines pour réveiller parmi les bureaux de Paris et dans certains milieux politiques des

1. Jusqu'en 1770, par souci de relever finances, armée et marine ; après 1770, par désir d'alliance et par pacifisme.

ambitions plus européennes que coloniales et des intentions de guerre navale.

Ce n'est pas que le gouvernement de Louis XVI fut radicalement enclin à mener une guerre coloniale. Le roi était d'humeur pacifique et la reine, fort influente, assistée de l'ambassadeur impérial Mercy d'Argenteau, ne songeait qu'aux complications continentales dues à l'ambition de Joseph II. Quant aux ministres, ils étaient d'opinions très partagées, mais tous étaient plus ou moins conscients des difficultés de toute nature qui assaillaient la monarchie. Le Cabinet de Versailles n'avait-il pas fait preuve d'un grand détachement en ce qui concernait la collaboration franco espagnole, accueillant sans enthousiasme les demandes hispaniques relatives aux problèmes coloniaux et n'était-il pas intervenu en faveur de la paix auprès des Cours de Madrid et de Lisbonne. Cependant, à la fin de 1777, la France se préparait fort ostensiblement à la guerre maritime.

Tel était le résultat de l'action exercé par certains facteurs sur lesquels les esprits pacifiques ne comptaient point : les bureaux et la propagande américaine. Les bureaux ministériels, que ce fut ceux de la Guerre, de la Marine ou des Affaires Etrangères, n'étaient point sans conserver en même temps que des traditions, quelques traces de la politique de Choiseul. Or celui-ci, pour son programme de revanche coloniale, avait envisagé l'éventualité de la neutralité ou de l'assistance des colons de Nouvelle Angleterre dont les sentiments envers la métropole paraissaient dès 1766 fort tièdes (conséquence de la proclamation de 1763 et de l'application de celle-ci). Les bureaux de Paris conservant fidèlement l'impulsion donnée, continuaient après 1770 à étudier la question d'une diversion américaine en cas de conflit avec la Grande-

Bretagne. Les prévisions de Choiseul étant dépassées par la déclaration d'indépendance et la guerre ouverte engagée contre la mère-patrie, ils se prononcèrent en faveur des Insurgents et remirent au point le problème de la collaboration avec ceux-ci.

D'autre part, les leaders politiques américains comprenaient l'urgente nécessité pour mener à bien leur entreprise de trouver en Europe un point d'appui tant moral que matériel c'est-à-dire un allié qui leur fournit secours militaires et pécuniaires, qui par une reconnaissance officielle conféra au nouvel état droit de cité parmi les puissances. La guerre qu'ils soutenaient étant maritime, ils devaient avant tout s'adresser à des puissances maritimes qui fatalement nourrissaient contre la Grande-Bretagne quelque rancune. Les deux monarchies bourbon, par suite, devaient inévitablement être l'objet des sollicitations insurgentes.

La France fut la première pressentie ; n'était-elle pas la première nation maritime avec l'Angleterre, ne tenait-elle point une grande place dans la politique continentale et n'était-elle pas aussi la grande vaincue de 1763. Elle apparaissait donc comme l'allié le plus souhaitable, comme l'allié qui fraierait aux Etats-Unis la route vers la reconnaissance générale et par le prestige de sa dynastie donnerait à ceux-ci une précieuse consécration. Dès le début, se manifestaient des symptômes encourageants. Des bâtiments « virginiens » étaient en 1775 reçus dans les ports de France, des émissaires secrets résidaient librement dans les grandes villes et quand des délégués du Congrès parurent après la Déclaration, ils furent admis, quoiqu'à titre privé, à exercer leur activité dans le royaume : tous ces faits constituaient une forte présomption en faveur d'un appui, d'une reconnais-

sance que seuls les événements obligeaient à différer.

Les envoyés officiels de l'Amérique qui successivement surgirent sur la scène de Paris [1], obtinrent sans peine des succès d'opinion, exploitant habilement le goût de l'exotisme, les tendances sentimentales et chevaleresques de l'époque, usant des théories sociales et économiques en vogue et tirant parti de la naïveté et de l'ignorance des Européens. Ils témoignaient, par contre, d'une égale ignorance des conditions politiques générales et nourrissaient d'étranges illusions ; mais ils savaient jouer avec adresse de l'opinion publique, créer des courants de popularité et recourir à mille procédés insidieux. La personnalité de Franklin était à cet égard une arme puissante.

Pourtant l'opinion française en 1775 était fort peu belliqueuse, fort éloignée surtout de ces guerres maritimes toujours peu populaires qui entraînaient blocus désagréable et aggravation des impôts ; en outre, elle ne manifestait nulle animosité contre l'Angleterre, se désintéressant des affaires d'outre-mer. Bien plus, à la cour et dans la bourgeoisie, tout un parti mi-politique, mi-mondain se montrait anglomane sous la direction du Comte d'Artois. Sous l'influence discrète des agents officieux et officiels de l'Amérique, sous l'action effacée des hommes d'État qui désiraient un conflit ou le voyaient sans appréhension, cette opinion si concentrée et si mobile fut amenée à se prononcer en faveur d'une entente avec les Insurgents.

Un tel programme ne pouvait que choquer les partisans des combinaisons continentales, ces combinaisons patronées par Marie-Antoinette, les adversaires des inno-

1. Franklin et Deane en 1776, les frères Lee peu après, John Adams en 1778, etc.

vations qui s'effrayaient d'un pacte avec des rebelles et des révolutionnaires, les hommes prudents qui connaissaient ou appréhendaient la détresse financière ou les médiocres ressources militaires du royaume. Quel que fut l'esprit frondeur qui put régner dans les salons au lendemain des guerres parlementaires, il fallait qu'une approbation venue d'en haut encourageât les démonstrations en faveur des Insurgents, que ce fut des gestes comme celui de Lafayette ou des tractations comme celles de Beaumarchais.

L'hétérogénéité du gouvernement de Louis XVI s'accusait principalement en matière de politique extérieure. Certains hommes d'État étaient hostiles à la guerre par conviction ou par nécessité : mais d'autres préconisaient une rupture avec l'Angleterre par désir de popularité, par indifférence ou esprit de joueur, par machiavélisme enfin car l'idée d'obvier aux embarras intérieurs par une diversion extérieure était caressée par plusieurs d'entre eux. Nul dans le cabinet ou le conseil n'exerçait d'ascendant, pas même le premier ministre et de misérables intrigues décidaient de la paix ou de la guerre. Vergennes, moins que tout autre, ne reprenait le rôle de Choiseul. Quelque peu rêveur, ami des réformes mais timide, ennemi des systèmes existants mais ménager des puissances, il n'eut peut-être point songé sans les affaires d'Amérique à une guerre maritime car pour les questions coloniales, il ne ressentait guère d'attraits. Par contre, il éprouvait quelque sympathie pour les institutions et les hommes du Nouveau Monde et il inclinait à tirer parti de la situation présente pour remporter des succès diplomatiques capables de le grandir. Cependant il n'avait aucun programme de guerre, moins encore de politique coloniale ; il se complaisait dans des plans négatifs.

D'autre part, il tenait à s'assurer l'opinion mais la guidait-il quand il laissait agir les bureaux, s'agiter les amis de l'Amérique et manœuvrer les agents insurgents. Il se flattait peut-être de contrôler cette propagande et de l'asservir plus tard à ses vues encore floues.

Ainsi la nation française sous les efforts insidieux des Franklin, des Lee et de leurs acolytes, tous patronés par de hauts personnages et assistés par les philosophes, revisait son jugement et considérait l'éventualité prochaine de la guerre. L'ambiance belliqueuse s'accusait du fait que des nuées d'aventuriers accouraient à Paris offrir leurs services aux délégués des Etats-Unis, du fait que mille spéculateurs, commerçants, armateurs se livraient à des opérations illicites avec les colonies insurgées. Tout contribuait à favoriser une politique belliqueuse par la naissance d'innombrables intérêts particuliers liés aux affaires d'Amérique.

La neutralité de la Cour de Versailles dans le conflit anglo-américain devenait en 1777 une pure fiction. L'ambassadeur à Paris, Lord Stormont, n'avait que trop d'occasions de signaler les brèches apportées à la neutralité : navires américains reçus dans les ports français, bâtiments français transportant des volontaires, des vivres, des articles de contrebande à destination de Boston, de Newport, etc. Bientôt même il eut à dénoncer des préparatifs d'armement dans les arsenaux, l'activité des racoleurs. Enfin il protestait contre la présence des envoyés du Congrès, non seulement tolérés dans les ports mais reçus presque officiellement à Paris.

Les dirigeants français ne pouvaient observer qu'une attitude embarrassée devant ces reproches justifiés car ils trahissaient clairement leurs intentions de profiter de la diversion américaine. L'hiver de 1777-78 assista à la

démarche décisive. Tandis qu'on engageait l'Espagne à clore son différend avec le Portugal et à se préparer au nom du Pacte de Famille à faire front contre l'Angleterre, des négociations ouvertes avaient lieu avec les délégués insurgents et aboutissaient le 6 février 1778 à la conclusion d'un double traité de commerce et d'alliance, lequel était le prélude d'une rupture avec la Grande-Bretagne.

Sans doute, cet accord était secret mais il était destiné à être divulgué tôt ou tard. De plus, il ne put échapper longtemps aux investigations britanniques. Aussi lorsqu'au printemps, l'escadre de Toulon mit à la voile pour les Antilles sous le commandement de d'Estaing, on ne doutait point à Londres en dépit des assurances officielles françaises, que ce ne fut là un préliminaire de guerre et si le combat de *la Belle Poule* et de *l'Aréthuse* le 17 juin précéda de quelques jours la proclamation officielle des hostilités (bataille d'Ouessant, 27 juillet), en fait l'état de paix entre les Cabinets de Versailles et de Saint-James n'existait plus depuis le mois d'avril 1778.

Les conceptions de Choiseul relativement à une guerre de revanche paraissaient près de se réaliser et cependant il n'en était ainsi qu'en apparence. La France, en effet, ne déclanchait point la guerre à son heure, à l'instant où elle disposait de tous ses moyens d'action, de toutes ses chances de succès. Sans doute, elle disposait de la diversion américaine : mais loin d'avoir organisé celle-ci, de lui avoir fait sa place dans un plan d'ensemble, elle subordonnait ce dernier à la diversion américaine, si bien qu'elle s'engageait en fait dans la lutte à la remorque des Insurgents. Elle perdait toute initiative militaire et diplomatique ; elle allait improviser des plans politiques et militaires bien distincts de ceux de Choiseul.

D'une part, l'axe des opérations navales allait passer par le Nouveau Monde par souci de conserver l'appui des Américains et, d'autre part, cette même préoccupation allait imposer de singulières limitations aux campagnes diplomatiques de la Cour de Versailles, qui par cette alliance « incongrue », apparaissait en étrange posture vis-à-vis des puissances continentales. Les conséquences de la reconnaissance des Etats-Unis et les obligations souscrites par le traité de février 1778 devaient peser lourdement sur l'activité diplomatique française. La première preuve de ces dangers fut apparente sur-le-champ et elle se révéla dans les rapports franco-espagnols.

*
* *

Cette subite belliquosité envers l'Angleterre et cette entente avec les Insurgents n'étaient-elles pas susceptibles d'affecter le mécanisme, devenu singulièrement fragile, du Pacte de Famille et même de le fausser définitivement. Sur ces deux points, l'Espagne alors ne professait point les mêmes opinions que la France.

La nation hispanique, tout comme son gouvernement, voulait la paix. Elle était satisfaite de l'expérience tentée contre le Portugal, avait acclamé le retour de la paix lors des préliminaires de San Ildefonso (1er octobre 1777) et ne désirait nullement se lancer en de nouvelles aventures. Le roi et ses ministres n'y avaient guère plus de goût, ne tenant point à compromettre le prestige reconquis dans les campagnes du Brésil et ne voulant point mettre derechef à l'épreuve l'organisation militaire et navale de la monarchie.

Assurément le Cabinet de l'Escurial entrevoyait sans déplaisir l'affaiblissement qu'éprouvait la Grande-Breta-

gne des mains de ses propres colons et, en dépit des affaires portugaises, il avait suivi attentivement les péripéties survenues dans l'Amérique du Nord. En particulier, il n'avait pas manqué d'enregistrer les symptômes qui faisaient prévoir une guerre d'usure et il souhaitait fort que la lutte s'éternisât du fait de la ténacité anglaise.

Toutefois les dirigeants madrilènes, quelque intéressés qu'ils fussent en ces questions de nature coloniale, n'éprouvaient aucune sympathie pour les Insurgents. La nation n'avait nulle raison de s'engouer ou de se passionner à cet égard. D'autre part, si sous un aspect philosophique une telle rébellion était sévèrement jugée à la cour du roi Charles III, elle était à un point de vue politique jugée non moins sévèrement. L'Espagne, en effet, voyait dans cette guerre civile un élément de danger et ce à double titre. Les Américains vainqueurs, tout épuisés qu'ils pussent être, constitueraient par leur vitalité même (dont à Madrid on se faisait meilleure idée qu'à Versailles) un facteur de désordre en répandant les idées de liberté, de résistance au souverain. Or, de telles idées pouvaient trouver dans les vice-royautés espagnoles un terrain propice. Certes la confiance dans la solidité du régime colonial était entière dans les conseils de Charles III ; mais les soulèvements locaux ne pouvaient être oubliés et obligeaient à concevoir de semblables éventualités. La Louisiane n'était-elle pas en contact presque immédiat avec les colonies révoltées et le souvenir de la révolution de La Nouvelle Orléans et d'un essai de république louisianaise restait présent aux esprits[1].

En outre, on pouvait s'attendre à voir les Insurgents en cas de succès émettre des prétentions territoriales

1. Evénements datant de 1768-69 ; cf. supra p. 67.

inquiétantes pour la sûreté des possessions hispaniques. N'était-ce point de telles prétentions sur la Louisiane Orientale qui avaient rendu aigu le débat entre métropole et colonies, la proclamation de 1763 et les actes successifs de 1767 à 1773 ayant toujours accru les déceptions des Américains en ce qui concernait les établissements et concessions à l'Ouest des Alleghanys. Aussi la cause insurgente était-elle vue à Madrid avec suspicion.

L'attitude préconisée par les politiques hispaniques était de laisser Anglais et Américains s'épuiser en une lutte vaine. Quand la Grande-Bretagne aurait usé ses forces militaires et navales, épuisé son trésor et lassé son opinion publique pour rétablir son autorité sur les possessions elles-mêmes appauvries, alors la guerre de revanche se présenterait pour l'Espagne sous de favorables auspices et on pourrait sans trop d'orgueil escompter la reprise des Florides et de la Louisiane Orientale, l'expulsion des Anglais de l'Amérique Centrale et même menacer les Antilles. Or la ténacité britannique comme l'esprit de résistance américain permettaient d'augurer cette guerre d'usure ; il suffisait que les Insurgents reçussent des secours suffisants pour entretenir les hostilités et non pour vaincre : mais il fallait aussi que l'Angleterre ne fut point attaquée en Europe par les monarchies bourbon car ne pourrait-on craindre en ce cas que le gouvernement de Londres ne se résignât à la perte de ses treize colonies et ne fît front contre les cours continentales dans l'espoir d'acquérir à leur dépens (surtout à ceux de l'Espagne) des compensations à ces pertes américaines.

La tactique espagnole serait donc d'observer la neutralité dans le conflit du Nouveau Monde, de donner aux Insurgents des secours à la fois secrets et limités, d'éviter de donner ombrage ou inquiétude au Cabinet de Saint-

James afin que celui-ci put s'engager à fond dans la voie de la répression qui plaisait tant à Georges III. Lorsque les affaires d'Amérique entreraient dans la phase des négociations, l'Espagne alors pourrait jeter le masque et entrerait en lice à l'heure voulue par elle : peut-être à cette heure retrouverait-elle l'aide insurgente mais en tout cas l'Angleterre aurait atteint le degré d'affaiblissement maximum. Eventuellement cette dernière, plutôt que de courir le risque d'une nouvelle guerre, cèderait sans coup férir les Florides, et, au cas où les Américains seraient vainqueurs, accorderait-elle des avantages territoriaux sur la rive gauche du Mississipi. Ainsi la cour madrilène pourrait obtenir par la seule menace d'une rupture la récupération plus ou moins intégrale de domaines qui, après la formation des Etats-Unis, perdraient toute valeur pour la couronne britannique.

Les dirigeants hispaniques étaient incités à la prudence non seulement par ces raisons de haute politique, mais aussi pour des motifs d'ordre intérieur. Ils devaient veiller à maintenir l'équilibre de leurs finances, surtout au lendemain d'une guerre qui, même courte et victorieuse, n'en avait pas moins tari les disponibilités immédiates de la monarchie et à ce fait s'ajoutait la nécessité de fournir des subsides aux Insurgents. Par suite, Musquiz ne pouvait être favorable à une politique belliqueuse, connaissant l'absence de tout trésor de guerre et sachant qu'il faudrait attendre plusieurs années avant de pouvoir à l'aide des galions reconstituer une réserve. Le recours à l'emprunt ou la création de nouvelles charges fiscales étaient des mesures exclues à l'avance.

Quant aux ministres de la Guerre et de la Marine, ils ne témoignaient pas non plus d'un enthousiasme bien grand à attaquer l'Angleterre car vaincre les forces portugaises

ne préjugeait point de succès sur les flottes britanniques. Castejon ne se faisait point trop d'illusion sur l'état de la marine. Arriaga, durant les dernières années de sa longue administration, ne possédait plus l'énergie et l'activité qu'il déployait vingt ans auparavant ; Castejon, plus encore que son prédécesseur, s'était attaché à accroître le nombre des navires et non leur valeur ou l'entraînement des états-majors et des équipages. Les escadres espagnoles étaient formidables sur le papier, redoutables contre le Portugal, mais contre l'Angleterre...

Enfin le problème de l'économie nationale restait à envisager. Convenait-il après une année d'hostilités de se lancer en une nouvelle guerre qui s'annonçait longue et dangereuse, d'une guerre qui entraînerait sinon le blocus du royaume, du moins la suspension du service des galions et l'interruption du trafic maritime, par suite la paralysie du commerce national, des difficultés de ravitaillement en même temps que l'absence des revenus coloniaux. Toutes ces raisons militaient en faveur de la neutralité et, par intérêt général comme par vues personnelles, elles étaient soutenues par la plupart des ministres espagnols.

Seul le président du Conseil des Indes, Galvez, inclinait à la guerre mais à une guerre limitée dans le temps et dans l'espace ; même il n'était point partisan d'une guerre immédiate, il était hostile aux Insurgents et il désapprouvait la France de se lancer dans une lutte redoutable comme alliée de rebelles. Florida Blanca et le roi préféraient obtenir succès et avantages par la voie diplomatique plutôt que par les armes.

Or les circonstances imposaient une attitude de réserve prudente. Les victoires des Insurgents étaient purement locales, l'invasion du Canada par Saint-Clair échouait :

au contraire, le plan de Lord Georges Germain en vue d'encercler toute la Nouvelle Angleterre était en l'automne de 1777 en voie de réalisation[1]. D'autre part, la Cour de Madrid n'était point prête à combattre la Grande-Bretagne. Militairement comme diplomatiquement, elle était absorbée par les affaires de Portugal : ses forces de terre et de mer avaient besoin après les campagnes brésiliennes d'être reconstituées, puis regroupées : entreprise qui, selon les méthodes espagnoles, exigeait de longs délais. En outre, il aurait fallu de plus longs délais encore pour mettre sur-le-champ la dernière main à la défense des Indes et des côtes métropolitaines, pour veiller à la protection des galions et du commerce colonial.

Enfin la tactique d'abstention immédiate et d'intervention différée n'était pas sans plaire au tempérament des politiques hispaniques. La présence de Lord Grantham comme ambassadeur de Georges III, permettait d'adopter une telle attitude, ce lord étant ennemi d'une rupture entre les deux couronnes et partisan de l'apaisement. D'ailleurs, à Londres, nul ne désirait entrer en guerre contre l'Espagne. Le roi Georges ne songeait qu'à réprimer l'insurrection américaine et ne se souciait guère de diversions continentales ; le ministère partageait ses vues, sachant combien lourde était la tâche de rétablir l'autorité royale sur le Nouveau Continent. L'opinion publique britannique était loin d'être unanime à approuver la guerre civile et en 1778 elle tendait à se décourager.

L'Angleterre ménageait donc l'Espagne. Si aux Antilles les incidents de mer étaient fréquents, c'est que la répres-

1. Il devait se terminer par la capitulation de Saratoga (17 octobre 1777) laquelle devait produire à Versailles une vive impression et hâter la conclusion de l'alliance.

sion de l'insurrection obligeait à un blocus d'autant plus rigoureux qu'il était peu efficace en raison de la vaste étendue de littoral appartenant aux treize états, c'est que les Anglais, par une longue pratique de commerce illicite, éprouvaient quelque défiance à l'égard des entreprises de contrebande qui des Antilles pouvaient ravitailler les Insurgents. Aussi les règlements de l'Amirauté britannique s'appliquaient avec toute leur sévérité dans cette mer des Caraïbes où des cayes sans maîtres et des zones côtières non occupées offraient des asiles naturels aux forceurs de blocus. Le gouvernement de Londres était prêt, pourvu que la contrebande de guerre put être arrêtée par tous les moyens, à relâcher avec indemnités les bâtiments injustement saisis ou déroutés et à adresser des excuses officielles pour de telles méprises [1].

A titre de réciprocité, les corsaires insurgents (surtout le fameux Conyngham) ne trouvaient dans les ports espagnols qu'un asile temporaire et peu sûr ; ils pouvaient relâcher mais non se réarmer ou se ravitailler et s'ils envoyaient à Cadix, Malaga ou la Corogne, des prises, celles-ci risquaient, sur les instances de Lord Grantham, d'être rendues à leurs propriétaires britanniques. Même en avril 1778, deux mois après la signature de l'accord franco-américain, Conyngham était expulsé de Cadix. Toute opération de guerre dans les eaux espagnoles, quel que fut le vainqueur, soulevait les véhémentes protestations de la part du Cabinet de l'Escurial qui tenait à faire respecter sa neutralité et qui ne reconnaissait guère dans les Américains de véritables belligérants.

Aussi la Cour de Madrid accueillait-elle froidement les ouvertures françaises en vue de ravitailler secrètement les

1. Cf. le chapitre précédent *in fine*.

Insurgents par la voie de Cuba et de la Louisiane [1]. Elle entendait ne point donner à la Grande-Bretagne de justes motifs de plaintes en faisant de La Nouvelle Orléans un entrepôt de contrebande, création nullement avantageuse pour elle. Elle préférait verser aux Américains des subsides modestes, non directement mais par l'intermédiaire de la France. Les instructions adressées à d'Aranda, qu'elles vinssent de Grimaldi ou de Florida Blanca, insistaient toujours pour le maintien de la neutralité, insistance qui n'était point inutile en raison des inclinations personnelles de l'ambassadeur et des sollicitations dont il était l'objet de la part de Vergennes et des délégués américains.

*
* *

La mission diplomatique américaine avait tenté de se frayer une route jusqu'à Madrid, quoique Franklin fut peu partisan de cette politique de propagande à outrance si imprudemment soutenue au Congrès, politique dont J. Adams, les frères Lee et leurs amis étaient d'enthousiastes champions. L'accueil fait par les dirigeants français, par les salons de Paris, à partir de 1777, encourageait toutes les espérances et n'était-il pas probable qu'à Madrid on nourrissait les mêmes sentiments favorables à la cause insurgente. D'ailleurs, il y avait certaines relations commerciales entre ports hispaniques, colonies de l'Ultramar et les Etats-Unis, livraison de tabac et goudrons : notamment la maison Gardoqui concentrait entre ses mains une bonne partie de ce trafic illicite et dans les lettres de ses

1. A la fin de 1776 Vergennes écrivait à d'Ossun : « La proximité où est la Louisiane des colonies américaines fournit, au contraire, à l'Espagne un moyen naturel de les approvisionner sans alarmer les Anglais... »

correspondants se glissaient souvent des appréciations politiques.

Dès janvier 1777, Arthur Lee avait pressenti d'Aranda au sujet d'une visite à la cour du Roi Catholique mais l'ambassadeur, si désireux qu'il fut de voir éclater la guerre avec l'Angleterre, n'avait osé se compromettre et s'était borné à aviser Grimaldi le 31 janvier de ce désir de l'envoyé américain, tout en donnant sans doute des encouragements verbaux à Lee.

Ce dernier nourrissait, comme tous ses co-religionnaires politiques, les plus grandes illusions sur les dispositions des gouvernements continentaux. De ses entretiens avec d'Aranda, il devait tirer des encouragements. Aussi sans attendre la moindre ouverture du ministre espagnol, il se mit en route pour la péninsule à la mi-février, emportant des lettres de marque en blanc destinées à des corsaires armés dans les ports espagnols — tellement sa confiance était grande. Par malheur, ni le roi, ni Grimaldi ou Florida Blanca n'étaient d'humeur à permettre l'apparition à la cour ou dans la capitale d'un personnage aussi compromettant, resta-t-il sous le voile de l'incognito. Lee franchit la frontière mais ne put dépasser Vittoria et ce fut de cette ville qu'il envoya au Secrétaire d'Etat un mémoire par lequel il demandait de l'argent, des munitions et du matériel, offrant en échange une alliance et proposant, selon les instructions du Congrès en date du 30 décembre 1776 [1], que les forces insurgentes capturassent Pensacola pour le compte de l'Espagne (mémoire du 8 mars et lettre du 17 mars 1777).

1. La motion du Congrès était la suivante : « Si S. M. C. se joint aux Etats-Unis contre la Grande-Bretagne, ils l'aideront à prendre la ville et le fort de Pensacola pourvu que les habitants des Etats-Unis aient la liberté de naviguer sur le Mississipi et l'usage du port de Pensacola. »

Il eut la bonne fortune de rencontrer à Burgos Grimaldi en route pour Rome et l'ancien ministre en une brève conversation dissipa certaines des illusions de l'Américain : « Vous considérez votre position et non la « nôtre, disait-il. Le moment n'est pas venu pour nous. « La guerre avec le Portugal, l'absence de préparation « de la France, la non-arrivée de nos galions nous empê « chent de déclarer la guerre immédiatement ; ces rai- « sons auront sans doute cessé dans un an et alors le « moment viendra... »

A la mi-mars, Lee se vit inviter avec fermeté à franchir derechef les Pyrénées : il ne partait pas les mains absolument vides car n'avait-il pas obtenu la promesse d'un subside de deux millions de livres et d'un versement immédiat d'un million de réaux (250.000 livres). En revanche, le gouvernement madrilène signifiait son intention de ne point prendre part au conflit, de n'aider en rien ostensiblement et directement les Insurgents, de n'avoir avec eux aucun rapport ; les sommes à eux versées le seraient par l'intermédiaire de la France.

Florida Blanca s'empressa de faire valoir auprès de Lord Grantham la correction de cette attitude, la loyauté de sa cour qui éconduisait sans ménagement le délégué du Congrès et il n'hésita pas à donner quelque publicité à cet incident. Ce ne pouvait que faire ressortir la disparité de conduite des monarchies bourbon envers les Insurgents.

Vergennes ressentit quelque dépit de l'expulsion de Lee mais plus de colère encore de la voir rendue publique. Il avouait son mécontentement à d'Ossun en ces termes : « Le lord Stormont, armé du bon exemple de l'Espagne « qu'il préconise avec raison, est venu me trouver pour « me dire assez sèchement que sa Cour était bien plus

« contente de la Cour de Madrid que de la nôtre. J'ai « essuyé le récit de tout ce que M. de Floride Blanche a « dit et fait, plus une diatribe violente contre les Améri- « cains que nous avons ici. Vous sentez la force que « donne la comparaison... Je l'ai assuré que si les formes « sont différentes en France, les intentions sont les « mêmes. »

Pouvait-on à Versailles plaider la similitude d'intention quand on envoyait aux Antilles en l'été de 1777 près de 6.000 hommes de troupes et qu'on se refusait à révoquer ces ordres sur l'offre faite par l'Angleterre de garantir les possessions françaises ; pendant ce temps, l'Espagne ramenait en Europe ses forces engagées dans la guerre brésilienne. Au reste, cette différence d'attitude avait sa répercussion dans les affaires commerciales. Le taux des primes d'assurances pour le trafic d'Amérique était de 40 °/₀ à Bordeaux contre 12 1/2 °/₀ à Cadix.

L'avance d'un million de réaux aux Insurgents, voilà tout ce que la Cour de Madrid entendait sacrifier à la politique du Pacte de Famille. Pourtant la France qui blâmait le traité préliminaire de San-Ildefonso et celui du Pardo, revenait à la charge dans l'intention de mêler l'Espagne au conflit anglo-américain. Vergennes, en octobre 1777, invitait Florida Blanca « à peser dans sa sagesse « et son expérience si quelques millions ne seraient pas « une dépense d'économie » ; il proposait que chacune des deux monarchies versât trois millions de livres aux Insurgents contre l'engagement de ceux-ci de ne rien conclure avec l'Angleterre sans le consentement des deux Cours. Mais le ministre hispanique fit derechef la sourde oreille, alléguant les charges résultant de la guerre de Portugal ; il invoquait en outre le fait que les armements franco-espagnols constituaient un avantage pour les Amé-

ricains en inquiétant la Grande-Bretagne et en incitant cette dernière à ne pas envoyer toutes ses forces dans le Nouveau Monde.

Au reste les dirigeants madrilènes éprouvaient peu la cordialité française en présence des critiques adressées à la paix portugaise et du rappel inopiné de d'Ossun. Les agissements du Cabinet de Versailles au printemps de 1778 : reconnaissance des Etats-Unis, alliance avec ceux-ci et déclaration de guerre à l'Angleterre, rendaient plus nécessaire la mise en application du Pacte de Famille ; l'Espagne allait se trouver dans l'obligation d'opter entre la neutralité ou le maintien de l'alliance.

### 2. — *La Médiation et l'Entrée en Guerre de l'Espagne (1778-1779).*

La déclaration de guerre de la France à l'Angleterre en juin 1778 mettait l'Espagne en face d'un grave problème dont la solution ne pouvait plus être ajournée, d'autant moins ajournée même que la Cour de Versailles, toute belliqueuse et ardente à soutenir la cause américaine qu'elle fut, tenait à s'assurer le concours militaire et diplomatique de la monarchie hispanique. Pourtant les dirigeants français avaient pris l'initiative de la rupture en négociant avec les Insurgents alors qu'ils n'avaient obtenu aucune assurance de l'Espagne : ils s'illusionnaient d'ailleurs sur les dispositions espagnoles.

Vergennes s'illusionnait d'autant plus aisément qu'il voyait à Paris d'Aranda aussi belliqueux que lui-même, qu'à Madrid il n'avait pour être renseigné que les dépêches de Montmorin, nouveau venu peu au fait des inclinations madrilènes. Bien qu'il fut adversaire du Pacte de Famille, il trouvait en celui-ci de subits avantages depuis

qu'il était résolu à la guerre maritime et après avoir systématiquement affaibli l'alliance, il lui voulait rendre sur-le-champ pleine vigueur. Etait-il aveuglé par ses sympathies américaines pour ne point comprendre que son alliance avec les Insurgents était un obstacle presque insurmontable au rétablissement de l'intimité franco-espagnole ? Il semblait se flatter de ramener Charles III et ses ministres à des vues francophiles par une courte campagne de propagande ; or comme instruments d'action, il ne disposait guère que de Montmorin, infiniment moins écouté que d'Ossun et de d'Aranda qui n'était *persona grata*, ni auprès de son souverain, ni auprès de Florida Blanca.

Les dispositions de ces deux hommes d'Etat étaient identiques jusqu'à un certain point et divergeaient au-delà. Charles III, sous l'effet de l'âge et aussi des déboires qui l'avaient assailli depuis son accession au trône, ne témoignait plus d'ardeur à combattre l'Angleterre et à réaliser l'ambitieux programme conçu en 1761. Il conservait présent à l'esprit la défection française lors de l'affaire des Malouines et tout récemment encore il venait d'éprouver la contrariété de voir la France négocier à son insu avec les Insurgents et entreprendre la démarche décisive de rupture sans son assentiment. D'autre part, il ne tenait point à risquer le prestige acquis aux dépens du Portugal en une guerre d'autant plus aventureuse qu'elle était moins populaire et que les opérations au Brésil avaient mis en relief la valeur toute relative des escadres hispaniques.

Ainsi le roi était pacifique par intérêt autant que par tempérament ; il constatait aussi que les circonstances prêchaient l'abstention, car la nation britannique après le désastre de Saratoga ne semblait point prête à renoncer à

abattre les Américains [1], tandis que la perspective d'hostilités contre la France n'incitait point le Cabinet de Saint-James à des concessions envers aucun de ses adversaires. Cependant il restait persuadé, comme l'étaient ses ministres, que ce cabinet ne cherchait qu'une occasion de sortir honorablement des embarras où il était engagé. Qu'une puissance neutre s'entremit entre les belligérants et les intentions pacifiques de l'Angleterre éclateraient pourvu que les Insurgents ne voulussent par des prétentions exagérées abuser de ces dispositions. Les Espagnols voyaient dans les tentatives de négociations anglo-américaines la preuve que la paix pouvait être restaurée si les amours-propres des nations en guerre étaient ménagés. Lord Grantham ne pouvait que travailler activement à confirmer ces vues si bien que seuls Insurgents et Français paraissaient résolument belliqueux.

La politique pratiquée à Versailles ne permettait pas de s'inscrire en faux contre une semblable opinion. C'est qu'en effet, Montmorin, fidèle aux instructions de Vergennes, vantait les avantages de la guerre, s'attachait à montrer au roi la nécessité d'illustrer brillamment la fin de son règne, invoquait le respect du Pacte de Famille, ce à quoi il était répondu que le traité du Pardo suffisait à former auréole de gloire, que les efforts accomplis par l'Espagne « pour tirer la France du bourbier où elle était en 1762 » suffisaient à dégager l'Espagne de toute participation à une guerre jugée inutile.

Florida Blanca, de son côté, plus désireux que son maître de remporter des succès politiques capables de lui assurer la suprématie sans conteste sur ses collègues, cher-

1. Le Parlement britannique avait voté alors des renforts s'élevant à 87.000 hommes de terre, 60.000 hommes de mer et des crédits atteignant trois millions de livres sterling.

chait à les obtenir par des voies pacifiques ; il pensait à la gloire de présider au règlement colonial anglo-espagnol, règlement qui serait le complément de la convention portugaise. De même que son souverain, il redoutait de voir la France s'arroger la première place dans l'alliance et tenait à esquiver le rôle modeste d'auxiliaire ; bien au contraire il jugeait que le centre directeur de l'union bourbon était Madrid et non plus Versailles comme aux temps de la forte personnalité de Choiseul. Par suite, tout en feignant d'approuver les discours de Montmorin, il évitait de se prononcer sur l'application du pacte et invoquait, non sans raison, l'alliance franco-insurgente pour se dérober à ces obligations. Hostile aux Américains, il jugeait inévitable que tout secours donné au gouvernement de Louis XVI profiterait principalement aux dirigeants du Congrès.

Les autres ministres, par inclination personnelle ou par défiance dans les ressources de leur département, rejetaient toute idée de guerre, que ce fut Musquiz aux Finances, Castejon à la Marine ou Riecla à la Guerre. Seul Galvez, réputé francophile, était vu avec faveur par la Cour de Versailles parce qu'il ne repoussait pas absolument toute éventualité de conflit mais il se fut prononcé pour la paix si l'Angleterre, en cédant les Florides et la Basse Louisiane Orientale, eut comblé ses désirs.

Les dirigeants madrilènes, partisans de la paix et hostiles à l'alliance insurgente, ne tenaient point par contre à rompre le Pacte de Famille, le roi par sentiment dynastique et par sagesse, les secrétaires d'état par prudence car les relations hispano-napolitaines n'étaient point telles qu'elles eussent dû être, du fait de la reine Caroline et de ses ministres favoris tandis que les rapports avec le Portugal ne faisaient point prévoir une prompte alliance,

moins encore un rapprochement avec la Grande-Bretagne. Cependant, malgré la rupture franco-anglaise, toute possibilité de conserver la neutralité en ménageant les deux belligérants n'était pas encore exclue : ne restait-il pas la voie de médiation, voie doublement agréable en ce qu'elle permettait à la fois d'esquiver la guerre et d'obtenir quelque honnête profit diplomatique.

Cette tactique d'ailleurs n'était point conçue inopinément. Déjà aux temps où la France affichait encore la neutralité, elle avait été entrevue : quand la France eut témoigné de ses intentions par l'accord de février 1778, l'idée de médiation se précisa et le chargé d'affaires hispanique à Londres d'Escaraño n'avait-il pas été pressenti en ce sens par le cabinet de Lord North.

Le fait que l'Angleterre songeait à cette combinaison pour prévenir l'intervention française était un encouragement pour l'Espagne à persister dans cette voie qui convenait si bien à la politique madrilène. Les offres d'action combinée faite par Vergennes au printemps de 1778, si elles étaient accueillies avec enthousiasme par d'Aranda, l'étaient très froidement par Florida Blanca et les discours de Montmorin ne parvenaient point à créer une atmosphère belliqueuse à la Cour de Charles III. Pourtant Vergennes s'était cru assuré de la coopération espagnole pour la première heure des hostilités [1] ; en mai, en juin, il avait discuté du plan des opérations et de la future paix ; il offrait les Florides.... après entente préalable avec les Américains, il proposait la conquête de Gibraltar et de la Jamaïque. Et à toutes ces avances, le

1. Vergennes se flattait d'avoir compromis les Espagnols malgré eux ; nul ne voudrait croire, disait-il, que la Cour de Madrid a ignoré nos négociations avec les Insurgents et nos intentions de faire la guerre, sinon ce serait croire que l'union entre les deux couronnes est rompue (Instructions du 3 avril 1778 à Montmorin).

gouvernement de l'Escurial répondait par des fins de non-recevoir et invoquait le souci de la neutralité, de l'impartialité en vue de la médiation que Charles III entendait présenter pour prévenir la prolongation du conflit !

La guerre étant un fait acquis, Florida Blanca répond à une mise en demeure de Montmorin le 18 juillet en réservant la liberté d'action de la monarchie ibérique : si celle-ci intervient, ce sera à son heure. Mais le secrétaire d'état ne décourage pas l'ambassadeur qui se flatte de pouvoir entraîner l'Espagne moyennant quelque délai. Pourtant il faut des illusions tenaces pour ne point voir combien la cour madrilène blâme les Insurgents et combien elle veille à observer une attitude amicalement neutre envers l'Angleterre. Florida Blanca et d'Escaraño tiennent à honneur de proclamer, d'accuser l'ostracisme qui frappe les Américains : les envoyés du Congrès n'ont pu franchir les Pyrénées et leurs rapports avec d'Aranda sont systématiquement découragés. Par contre, on n'avoue pas la présence à Philadelphie d'un observateur espagnol, M. de Miralès, représentant tout officieux dont le rôle est effacé et les relations avec le ministre de Louis XVI Gérard sont fort discrètes. Si des subsides sont de temps à autre alloués aux Insurgents, c'est la caisse de La Havane qui supporte ces dépenses, à peine supérieures à quelques centaines de milliers de réaux. De telles avances comme le séjour de Miralès en Nouvelle Angleterre n'entamaient en rien la répugnance de la cour à se mêler à la guerre et ne mettaient pas en danger la médiation.

Que le représentant de Georges III fut Lord Grantham, c'était encore un facteur qui faisait espérer le succès de la politique espagnole car le lord se montrait ami sincère de la monarchie et son zèle à prévenir tout conflit s'était

déployé depuis 1776. Ses rapports à Lord Weymouth respiraient la confiance dans l'abstention espagnole et quand vers la fin de juillet, il vint solliciter une déclaration officieuse de neutralité, il recut satisfaction et put mander à sa cour que les assurances les plus pacifiques à lui données en cette occasion n'étaient point démenties par les faits. Toujours amicalement reçu, il perçoit le ton de la sincérité quand, dans les entretiens ministériels, les agissements des Américains sont blâmés et les dispositions belliqueuses de la France déplorées.

Nulle tension d'ailleurs dans les rapports hispano-britanniques. Bien mieux, c'est alors qu'on songe à remplacer le Prince de Masserano, malade et absent depuis octobre 1777, puis démissionnaire. Le choix du roi s'est porté sur le Marquis d'Almodovar le 20 janvier, mais la difficulté de trouver pour l'ambassade de Lisbonne un nouveau titulaire retarde l'effet de cette nomination ; enfin, en mars, le Comte Fernan Nuñez est désigné pour le Portugal et on hâte le départ du marquis pour Londres afin que d'Escaraño puisse être effectivement remplacé et secondé lors des négociations de médiation (fin mai 1778).

On attache à ces futurs pourparlers tant de prix à Madrid que par crainte de voir d'Aranda, par jalousie, ambition ou conviction, traverser ces projets, on mande impérieusement aux diplomates français de laisser l'ambassadeur à Versailles en dehors de ces questions : les notes qui pourraient être échangées à ce sujet entre les monarchies bourbon devront passer par l'intermédiaire de Montmorin.

Or Vergennes, entretenu en ses illusions sur la docilité espagnole par celles de Montmorin et les discours d'Aranda, s'irritait de voir l'Espagne se dérober, d'autant

plus que les premiers engagements ne révélaient point dans la marine anglaise cet affaiblissement qui avait encouragé les dirigeants français à lever le masque. Il constatait que l'indécise bataille d'Ouessant ne provoquait aucune impression favorable à Madrid ; Charles III, pressenti directement, avait amicalement mais fermement décliné toute participation aux hostilités. Le ministre de Louis XVI ne pouvait plus contester la réalité d'obstacles dont il niait l'existence et il dut, malgré lui, donner plus d'attention à la question de médiation en laquelle il n'avait voulu voir jusqu'alors qu'un trompe-l'œil et à laquelle il avait donné une approbation officielle mais quelque peu distraite en mai [1]. Pourtant il eut dû désirer un règlement pacifique et avantageux des affaires madrilènes car alors la question de la succession bavaroise (ouverte depuis décembre 1777) mettait aux prises l'Autriche, alliée de la France, avec les puissances continentales voisines. Le ministre de Louis XVI venait de refuser son appui au Cabinet de Vienne et préparait lui-même une intervention pacificatrice comme médiateur. Il semblait donner toute son attention à la guerre d'Amérique et ne point vouloir se laisser détourner de celle-ci.

L'Espagne toutefois avait agi de manière à prouver que cette médiation était chose sérieuse et elle avait pressenti la Cour de Saint-James. Cette dernière en juin avait objecté ne pouvoir négocier avec ses colonies insurgées ; elle avait réclamé la qualité d'offensée en raison de l'intervention française ; par suite, disait-elle, c'est à la France à offrir réparation et à faire les premières démarches, notamment en annulant le traité du 6 février. Le

1. L'Espagne avait admis cette acceptation très tiède et n'en avait pas tiré grief plus que du refus de la France d'accéder au traité du Pardo.

caractère plutôt négatif de cette réponse avait été atténué par Grantham qui avait parlé des désirs de paix de son gouvernement et qui avait déclaré que l'exigence relative au traité franco-américain n'était pas maintenue.

A la fin d'août, après les premières péripéties de la guerre, le Cabinet de l'Escurial avait formulé officiellement son offre de médiation et avisé l'Angleterre de l'acceptation française. Le 14 septembre, Almodovar transmettait l'adhésion de principe de la Grande-Bretagne : une question importante restait en suspens : la participation des Insurgents. Il s'agissait alors d'établir des propositions concrètes ; or la France demandait à son adversaire des concessions qui mettaient en danger non seulement la paix mais la médiation. Florida Blanca ne réussit qu'à atténuer légèrement les demandes de Vergennes :

1° Reconnaissance de l'indépendance américaine (exigence duc au traité franco-américain).

2° Garantie à l'Angleterre du Canada et de l'Acadie.

3° Suppression des servitudes de Dunkerque moyennant l'engagement de la France de ne point construire de port de guerre.

4° Exclusivité de la pêche française sur le *French Shore* de Terre Neuve (le droit de pêche serait éventuellement accordé aux Anglais du Cap Bonavista au Cap Saint-Jean et le canal entre l'île et Saint-Pierre et Miquelon serait partagé entre les deux nations).

5° Régime amical des deux compagnies en Hindoustan ; droit de creuser un fossé à Chandernagor.

6° Abrogation ou application intégrale du traité de commerce et navigation des 31 mars-11 avril 1713, selon que les Anglais admettraient ou non le rétablissement des articles 8 et 9.

7° Cession des Florides partie aux Etats-Unis, partie à l'Espagne, cette dernière recevant la région de la péninsule et des côtes du Golfe du Mexique [1].

Montmorin avait vivement insisté pour qu'Halifax fut enlevé à l'Angleterre mais Florida Blanca avait refusé d'imposer à l'Angleterre une telle déchéance et avait fait valoir la nécessité de tenir en bride les Insurgents par la proximité de possessions britanniques. Le Secrétaire d'Etat avait, en outre, déjoué un piège tendu par l'ambassadeur qui avait proposé de laisser à la Grande-Bretagne des bases d'opération dans les treize colonies : New-York et Savannah, par exemple. Il avait démontré l'utilité de reconnaître — s'il y avait lieu — la souveraineté intégrale des Etats-Unis et ajouté que l'Angleterre ne tirerait de telles enclaves pas plus de profit que l'Espagne des présidios d'Afrique.

Le 15 octobre 1778, les divers articles de pacification étaient remis à Grantham ; il était entendu, de plus, que les conquêtes réciproques seraient restituées. Clause rendue nécessaire par la nouvelle que le Marquis de Bouillé avait enlevé le 7 septembre la Dominique aux Anglais, tandis que ceux-ci capturaient sans combat les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, menaçaient Pondichéry. Enfin le gouvernement espagnol recommandait la réunion d'un congrès à Madrid et il admettait que les Insurgents ne parussent point en personne aux conférences mais déléguassent leurs pouvoirs aux plénipotentiaires français, ce dernier point étant une simple suggestion.

Le Marquis d'Almodovar, installé à Londres depuis le 13 juillet, fut chargé, de son côté, de transmettre ces propositions à Lord Weymouth et de travailler de concert

1. *A. E. Corresp. d'Espagne.* Vol. 591, f° 64 et ss.

avec ce dernier à dresser les bases des futurs pourparlers. Le Secrétaire d'Etat pour le Sud accepta le débat et ainsi dans deux capitales on délibérait simultanément sur les moyens de rétablir la paix. Bientôt il apparut que chacun des belligérants élevait un obstacle irréductible à l'acheminement vers une conférence : les Anglais objectaient l'impossibilité de reconnaître au préalable l'indépendance américaine en admettant les délégués insurgents au futur Congrès (ce serait pour eux renoncer d'avance à un avantage) et ils désiraient, en outre, que l'alliance franco-américaine fut dénoncée. Par contre, les Français se plaignaient de la nécessité de conclure un armistice en Amérique et se refusaient à rompre l'accord du 6 février.

Néanmoins les Espagnols et Lord Grantham étaient ardents à concilier ces vues divergentes et Lord Weymouth comme Lord North n'étaient pas ennemis de la paix. Au début de novembre 1778, Florida Blanca se déclarait satisfait des premières réponses britanniques et il ne doutait pas qu'après quelques semaines le plan de pacification ne fut accepté par les puissances en guerre. Grantham affirmait que la Cour de Madrid était sincère dans son désir de paix, ne cachait aucune arrière-pensée [1] et il se faisait l'avocat de la cause de médiation.

Sept mois plus tard, à la mi-juin 1779, le même ambassadeur recevait notification de l'état de guerre entre l'Angleterre et l'Espagne.

1. Pour mieux accuser sa neutralité, le gouvernement espagnol venait d'édicter pour ses nationaux l'interdiction de transporter, à dater du 1er janvier 1779, des marchandises étrangères pour prévenir l'utilisation du pavillon espagnol au ravitaillement des îles françaises. Le Cabinet de Versailles avait demandé une dérogation en faveur du port de Monte-Christo à Saint-Domingue espagnol.

*
* *

Que s'était-il donc produit dans l'intervalle pour amener les dirigeants madrilènes, si fermes en leur neutralité, à entrer en guerre, pour les décider à se jeter dans les bras de la France, eux si soucieux de leur indépendance et si défiants de la tutelle française ? Aucun événement politique ou militaire n'était survenu pour altérer le *statu quo* colonial et maritime. La France, ni la Grande-Bretagne n'avaient remporté de victoires décisives ; les Insurgents n'avaient pas vu les cours continentales rivaliser de zèle à les reconnaître. Le Portugal s'ancrait dans l'abstention et montrait envers les Américains des dispositions sinon hostiles, du moins peu bienveillantes : il ne paraissait nullement enclin à participer aux hostilités et n'avait point resserré les liens qui l'unissaient au gouvernement de Londres.

Le revirement qui se produisit à la Cour de Madrid entre novembre 1778 et 1779 était dû à un enchaînement de circonstances, mais l'une des causes essentielles de l'intervention espagnole fut la présence auprès de Charles III de Lord Grantham. Cet ambassadeur, très favorable à la cause hispanique, laissait refléter dans ses dépêches les bonnes dispositions de la monarchie envers l'Angleterre et il accentuait encore l'esprit pacifique qui régnait dans la péninsule. Enclin à tout voir sous des couleurs agréables, il se refusait à croire à la possibilité d'une rupture anglo-hispanique, même sous l'influence du Pacte de Famille. Par suite, à Londres, on envisageait la médiation de Charles III sans beaucoup plus d'attention qu'à Versailles en 1778 et on s'imaginait volontiers que jamais le Cabinet de l'Escurial ne se risquerait à entrer

dans l'arène. Aussi pensait-on pouvoir sans danger faire traîner en longueur la médiation jusqu'à l'heure des succès décisifs. Tactique dilatoire d'autant plus aisée à appliquer que le problème de la souveraineté américaine offrait matière à débats.

Qu'il y eut également influence plus ou moins lointaine des précédents diplomatiques anglo-espagnols depuis 1763, souvenir de l'affaire de Manille ou des Falklands, c'est probable. L'erreur fatale des dirigeants britanniques fut de croire qu'on pouvait impunément spéculer sur l'esprit pacifique des Espagnols, sur leur crainte des Insurgents, leur souci de sauvegarder l'intégrité de l'Ultramar et leur indépendance vis-à-vis de la France.

Les pourparlers engagés par le Marquis d'Almodovar avec les secrétaires d'Etat en novembre avaient bientôt été suspendus par les remaniements ministériels. Lord Suffolk avait succédé *ad interim* à Weymouth et il allait être remplacé à la fin de 1778 par l'ancien ambassadeur à Paris Lord Stormont. La gravité de la situation était telle que de semblables événements ne devaient pas entraver la marche de la médiation.

La tactique dilatoire des Anglais ne pouvait manquer de frapper la Cour de Madrid en décembre. C'était tenir en piètre estime l'Espagne : Charles III et Florida Blanca ressentaient cette atteinte au prestige national et ils s'étonnaient, en outre, de voir les belligérants si peu intéressés par les efforts faits en faveur de la paix. Pourtant ils jugeaient que la Grande-Bretagne avait grand besoin de la paix ayant à faire face à deux ennemis déclarés et à des neutres hostiles. Enfin ils se sentaient en délicate position envers l'Europe, envers la France, ayant fondé tant d'espoir en une médiation qu'on semblait mépriser ; n'avaient-ils pas veillé à laisser d'Aranda en dehors de

ces combinaisons ? Or une telle situation ne pouvait se prolonger.

Au moment où les dirigeants madrilènes étaient fâcheusement impressionnés par l'attitude de l'Angleterre en dépit des assurances de Grantham, une série d'incidents maritimes éclatait, conséquence du blocus des côtes françaises. En juillet et août 1778 avait surgi la question des paquebots espagnols : finalement les relations entre la péninsule et les mers du Nord avaient été assurées par un service de bâtiments partant de Santander et moyennant un contrôle de la part d'un vice-consul anglais : *modus vivendi* donnant lieu à mille contestations. Puis, à partir de novembre, les captures des corsaires britanniques sur les Espagnols se multiplient [1].

De janvier à mars 1779, le Cabinet de l'Escurial n'obtient que d'évasives réponses tant sur la médiation que sur la réparation des saisies illégales. Il n'éprouvait plus la politique de ménagement qui en 1778 s'était appliquée. Etait-ce qu'aux Antilles Sainte Lucie était prise et que la Cour de Saint-James en tira plus d'orgueil et se montra moins équitable envers la navigation neutre. Mais, à la fin de mars, on apprenait par contre que les Français avaient reconquis le Sénégal.

Les Espagnols s'irritent maintenant contre l'Angleterre, ils sentent que cette puissance se joue de leurs propositions et ne respecte que mollement leur neutralité, ils croient discerner des signes de dédain à leur égard. Du 5 au 28 décembre 1778, le Marquis d'Almodovar n'a que de vaines conversations avec les lords Secrétaires d'Etat et durant janvier aucune modification ne se produit,

1. Incident du *Saint-Louis* poursuivi et saisi par des corsaires mahonnais sur les côtes de Catalogne. — Capture du *Saint-Bonaventure* et déroutement du *N.-D. du Carmen* dans l'Atlantique (novembre 1778).

attestant que le Cabinet de Londres songe réellement à négocier. Si, avant le mois de mars, rien de définitif n'est obtenu en ce qui concerne la médiation, celle-ci est compromise par l'ouverture même de la campagne de 1779. C'est ce que perçoit Florida Blanca qui, en janvier, marque ouvertement l'opposition qui règne entre les discours pacifiques des hommes d'état anglais et le ton vague de leurs notes. Le gouvernement de Madrid adopte un ton plus énergique, voire même nerveux. La dépêche expédiée à Almodovar le 20 janvier montre qu'à la cour de Charles III les espérances fondées sur la médiation sont déçues et qu'on ne reprendra confiance en une solution pacifique que si l'Angleterre exprime nettement une volonté de paix.

Or l'attitude britannique contraste alors singulièrement avec celle de la France. Vergennes, soucieux d'acquérir à tout prix l'appui de l'Espagne, appui qui lui permettra d'obtenir l'ascendant sur la puissance anglaise, ne recule devant aucune mesure pour parvenir à ce résultat. La monarchie de Louis XVI par tous ses agents et représentants témoigne mille prévenances à quiconque est d'Espagne ; la plus grande déférence accueille les avis venus d'Espagne et le plus haut prix semble être attaché à toute coopération de l'Espagne. Cependant Vergennes ne se sent point sûr du succès ; quelle que soit l'influence du Pacte de Famille, il craint que la prudence et la raison ne l'emportent dans les conseils du Roi Catholique et il s'attache à prévenir l'effet des hésitations inévitables à la veille d'une grave résolution à prendre. Il tient tant à l'intervention hispanique qu'il ne veut rien laisser entreprendre pour la campagne de 1779 sans être sûr des décisions prises à Madrid et redoutant que le Cabinet de l'Escurial ne se prononce en définitive

pour la neutralité absolue (qu'intimement sans doute il juge conforme aux vrais intérêts de l'Espagne), il craint que les armements français ne soient paralysés par cette incertitude où se débat cette cour (note du 8 mars 1779).

Ces effets pourtant ne sont pas vains : Vergennes et Montmorin, saisissant l'occasion, ont rallié le gouvernement madrilène à leurs vues. Ils ont dénoncé la perfidie et la déloyauté anglaises au moment où les Espagnols, ulcérés des dédains anglais, sont pleins de dépit et songent à se venger. En mars, Charles III pense à la guerre mais au nom du prestige national et de l'honneur dynastique qui se concilient avec le respect du Pacte ; Florida Blanca nourrit les mêmes idées pour venger l'échec de la médiation et de ses combinaisons pacifiques, tandis que Galvez songe plus que jamais à étendre ou affermir l'Ultramar. D'Aranda, de Paris, encourage ses partisans et appuie chaleureusement tout programme belliqueux. Ainsi en Espagne la plupart des dirigeants sont prêts à déclarer la guerre à l'Angleterre plus par dépit ou amour-propre que par intérêt et les obligations du Pacte de Famille passent au second plan.

Les hommes d'état français ne laissent point à la réflexion le temps de faire son œuvre. Montmorin parle à nouveau d'accord destiné à préciser l'alliance, l'intervention ; celle-ci doit avoir lieu au printemps ou jamais. Florida Blanca accepte de rédiger un traité ; peut-être s'imagine-t-il que la négociation sera ardue et longue, sa santé chancelante n'offrirait-elle pas une cause de délai. Au début d'avril il annonce qu'il travaille à l'élaboration du texte, le 9 avril qu'il le soumet au roi. Le 12 avril 1779, la convention était signée par Mont-

morin et le ministre espagnol [1]. Tellement grand était l'empressement des Français à obtenir l'alliance que l'ambassadeur ne souleva aucune objection et ne fit que des altérations légères de forme, que Vergennes recevant le texte par courrier spécial, y donna son approbation et le renvoya avec sa ratification en toute diligence (29 avril). A ce moment les affaires continentales ne constituaient plus de menace pour la paix générale [2].

Le trait caractéristique de l'alliance était que l'Espagne n'accédait pas au traité franco-américain de 1778 bien que dans ce dernier un article secret prévit cette accession. Tout au plus, le Roi Catholique s'engageait-il par l'article IV à procurer aux Etats-Unis « tous les avantages possibles » lors de la paix générale. En revanche, après avoir rappelé dans l'article Ier la médiation, les propositions faites récemment à Londres, il acceptait si ces ouvertures ultimes étaient rejetées, de déclarer la guerre « au moment qui serait concerté entre les deux souverains ». Plusieurs articles stipulaient la communauté d'opérations et surtout interdisaient toute paix séparée (art. II, III et IX).

Les conditions de la paix future à imposer à l'Angleterre étaient conçues avec le désir manifeste d'assurer l'égalité de traitement entre les deux monarchies. C'est

1. Le texte de ce traité ne figure dans aucun recueil de traité excepté dans le recueil de Don Alejandro del Castillo, *Tratados... desde el año 1700 haste el dia 1843*. Il est absent des archives du Ministère des Affaires Etrangères de France. Ce traité, de même que les documents annexes des dépêches de Montmorin, font défaut.

2. L'Autriche avait accepté la médiation française, puis celle de la Russie, pour le règlement de la succession bavaroise. Le Congrès de Teschen réuni à ce sujet allait se clore par la signature du traité du 13 mai 1779 qui accordait à Joseph II l'Innviertel et à Frédéric II les margraviats d'Anspach et Bayreuth. La Cour de Versailles pouvait se livrer entièrement à ses projets maritimes et donner une impulsion plus vigoureuse à la guerre d'Amérique.

ainsi que la France obtiendrait six avantages, en regard desquels l'Espagne en plaçait six (art. V et VII). La Cour de Versailles réclamait :

1° L'abolition du régime établi à Dunkerque.

2° L'expulsion des Anglais de Terre-Neuve.

3° La liberté de commerce aux Indes Orientales.

4° La restitution du Sénégal et la liberté de commerce en Afrique.

5° La cession de la Dominique.

6° L'abrogation ou l'application intégrale du traité de commerce d'Utrecht (1713).

De son côté, l'Espagne réclamait :

1° La restitution de Gibraltar.

2° La cession de la rivière et du port de Mobile.

3° La restitution de Pensacola et du littoral floridien jusqu'au Canal des Bahama.

4° L'expulsion des Anglais du Honduras et la mise en vigueur des clauses restrictives de 1763.

5° La révocation de tous les privilèges des Anglais sur la côte de Campêche.

6° La restitution de Minorque.

Si le Cabinet de Versailles accordait aux Espagnols en cas de conquête de Terre-Neuve le droit de pêche dans ces parages, celui de Madrid permettait aux Français de couper du bois de campêche dans les conditions autrefois octroyées aux Anglais (art. VI et VIII). Enfin les revendications relatives à Dunkerque étaient assimilés à celles concernant Gibraltar ou tout autre équivalent fixé par Charles III (art. IX). Le sort des conquêtes non prévues serait fixé selon les circonstances et d'accord entre les deux cours tandis que les cas non stipulés dans la convention seraient réglés dans l'esprit et selon la lettre des traités franco-espagnols, notamment selon le

Pacte de Famille. Enfin l'article XII contenait la clause usuelle relative aux ratifications.

Au moment où se concluait cette entente qui prévoyait l'entrée en guerre de l'Espagne sans la rendre inévitable, se jouait l'un des derniers actes de la médiation. Dès le mois de mars s'était répandu dans les chancelleries le bruit que la Cour de Madrid entendait obtenir de l'Angleterre une réponse définitive quant à l'acceptation des bases de pacification et allait présenter des offres à caractère d'ultimatum.

Les conditions faites n'étaient nullement inadmissibles et Florida Blanca avait travaillé à adoucir les préliminaires que demandaient les hommes d'état français. Pour l'armistice même, plusieurs solutions étaient mises en avant : suspensions d'armes distinctes franco-anglaise et anglo-américaine ou trêve générale ; suspension d'armes indéfinie ou limitée à 25 ou 30 ans ; d'autre part, congrès général ou conférences séparées avec chaque allié mais avec la participation de l'Espagne. Même la Grande-Bretagne conserverait à titre provisoire New-York et Rhode-Island.

Le 2 avril, Florida Blanca remettait à Lord Grantham ce projet, supposé conçu sans la participation de la France ; il en présenta les avantages et sollicita l'acceptation de l'Anglerre à une des alternatives suggérées. Tout refus équivaudrait à un aveu de mauvaise foi et risquerait d'entraîner une rupture. Ce n'était pas un ultimatum mais l'annonce que la patience de la Cour de Madrid n'était pas inépuisable et que des bonnes dispositions de la monarchie, on ne devait point se jouer.

Or à Londres, on se flattait sans doute de parvenir à la paix par d'autres voies. La Russie, sous l'influence

de l'ambassadeur Sir James Harris, se montrait favorable à l'Angleterre et, par l'intermédiaire de la tsarine, on se flattait d'acquérir une alliance ou au moins de faire pression sur la cour de Versailles [1]. D'autre part, des négociations discrètes s'engageaient à Paris le 17 avril entre Franklin et le député Hartley envoyé par Lord North. Ce dernier offrait un armistice de cinq à sept ans, la suspension des *Acts* du Parlement relatifs aux Treize Colonies, mais il exigeait la dénonciation de l'accord franco-américain. A la mi-mai, ces tractations échouaient.

La réponse de Lord Weymouth à l'Espagne en date du 27 avril était par son caractère vague un refus déguisé. Pourtant le gouvernement britannique se ravisait-il à la dernière heure ? Le 4 mai, une note était remise à Almodovar, note qui discutait du mode des négociations mais ce n'était en somme que pour revenir sur des objections antérieures, notamment sur la question de la représentation diplomatique des Insurgents. Néanmoins les Espagnols répondirent à ces objections bien qu'ils eussent perdu tout espoir de voir le principe d'un congrès adopté. Durant le mois de mai, le ministère britannique resta muet ; en vain Grantham était-il pressé de sauver la paix par des concessions. Il semblait que l'Angleterre força l'Espagne à exécuter les clauses du Pacte de Famille et du récent accord du 12 avril ; était-elle emportée par une aveugle confiance en la passivité de l'Espagne ou pensait-elle que le Pacte de Famille qui semblait n'avoir reçu aucune exécution en 1778, était un texte mort ?

Pourtant Grantham s'effrayait à la mi-mai de l'irri-

1. Cf. ci-dessous les projets de cession de Minorque à la Russie en échange d'une alliance.

tation qui dominait à Aranjuez ; ne venait-il pas de recevoir une froide notification de l'échec de la médiation et les instructions de Weymouth datées du 19 mai, exprimant le regret de Georges III de ne pouvoir accepter les conditions offertes, empruntaient aux circonstances un ton tragique. A la cour, les tendances manifestes n'étaient plus en faveur de la paix mais elles n'étaient pas encore en faveur de la guerre. Charles III et Florida Blanca étaient seuls à connaître les termes du traité passé avec la France ; ils espéraient qu'à la dernière heure ils pourraient encore esquiver une rupture car effrayés, eux aussi, des dangers que courait la monarchie, ils se fussent contentés des moindres concessions anglaises pour ajourner, c'est-à-dire rendre caduc le traité.

Le 29 mai, de nouvelles et pressantes instructions étaient expédiées à Almodovar : les unes ostensibles destinées à être montrées à Vergennes et Montmorin en même temps qu'à Weymouth, les autres secrètes. Ces dernières trahissaient les appréhensions des dirigeants suprêmes de l'Espagne, balançant entre les dangers d'une rupture du Pacte et les risques d'une guerre. Une ultime solution était envisagée pour l'Amérique du Nord : la naissance de treize états autonomes sous la suzeraineté de l'Angleterre (démarcage de la situation de l'Empire) [1].

Le ministère North restait silencieux et froid. Dans la péninsule, il devenait impossible de dissimuler qu'on s'acheminait à la guerre. Les 18 et 21 mai, il y avait eu de grands conseils ministériels ; de part et d'autre des Pyrénées, il y avait échange de courriers. A Paris, d'Aran-

1. Les doubles instructions sont publiées dans Castillo, *op. cit.*

da s'agitait et encourageait ses partisans d'Espagne. Le 24 mai, le bruit se répand à Cadix que la mobilisation est fixée au 1er juin.

Toutefois à Madrid on espère contre toute vraisemblance que la guerre n'éclatera pas ; les ministres de la Guerre et de la Marine, Riecla et Castejon sont les moins belliqueux et ils ont derrière eux la presque totalité de la nation. Enfin devant le silence persistant du cabinet britannique, le Marquis d'Almodovar remet le 15 juin un volumineux mémoire contenant les nombreux griefs de sa cour contre l'Angleterre et il réclame ses passeports. Le 20 juin, il s'embarque pour Calais. Lord Grantham, de son côté, est avisé le 19 juin par Florida Blanca que la rupture est imminente ; néanmoins le 22, il vient faire une dernière démarche pour la paix, il sollicite une trêve. Trop tard, répond le Secrétaire d'État espagnol qui ne peut plus conjurer les effets désastreux de l'obstination britannique.

En effet, le 18 juin est proclamé dans le royaume le décret qui ordonne la cessation de toute relation avec l'Angleterre et Gibraltar ; le 21, le décret de guerre est publié à son tour. Tandis que Grantham désillusionné gagne Lisbonne, le siège de Gibraltar s'ouvre du côté de la terre, les opérations étant conduites par Don Martin Alvarez de Sotomayor. Puis le 10 juillet, on notifie le blocus par mer de la place, tout bâtiment naviguant dans la direction de ce port est saisi ou dérouté.

*
* *

Peu de guerres s'engagèrent avec moins d'enthousiasme. En Espagne, nul empressement dans la nation, à peine dans le gouvernement. En fait, la France triom-

phe de ce succès diplomatique mais c'est l'Angleterre qui, imprudence ou maladresse, est responsable de la rupture ; elle-même semble le concevoir et, après le rappel des ambassadeurs, elle hésite à consommer cette rupture. Ainsi M. de Fuertes, secrétaire d'Almodovar n'est-il pas retenu à Londres par Lord Weymouth au début de juillet. On s'imagine alors qu'il s'agit d'élaborer des propositions de paix *in extremis* ; mais en définitive le secrétaire d'Etat se borne à remettre une réponse au memorandum espagnol. Qu'il y eut au sein du cabinet britannique des velléités d'éviter cette extension de la guerre, cela paraît indéniable mais le parti de l'intransigeance triompha.

La Cour de Madrid s'engageait dans la guerre sans enthousiasme et aussi dans de mauvaises conditions. L'opinion était presqu'unanime à préférer la neutralité ; les chefs des grands départements les plus intéressés à la lutte étaient hostiles à celle-ci. Tardive préparation des armées et escadres en raison du secret à observer et, de plus, jusqu'à la fin, l'espoir d'une solution pacifique fut conservé. Même à un point de vue diplomatique, le caractère artificiel de la guerre s'accusait. Les griefs énumérés dans le mémoire de rupture étaient des moins convaincants et on sentait l'effort fait pour les réunir et les grouper sous sept ou huit chefs peu cohérents. On invoquait 1° les violations de territoire espagnol aux colonies : à la Baie de Honduras, en Mosquitie ; instigation de révolte dans le San Blas (région de Darien), chez les Characas, Micathas, etc., de Basse Louisiane, l'incident de la frégate anglaise à La Nouvelle Orléans, un soulèvement préparé sur le Pascagoulas près de la Louisiane — 2° le régime de neutralité trop sévère pour les corsaires insurgents — 3° la con-

trebande des loyalistes en Louisiane — 4° les insultes faites à la navigation espagnole (incidents du *N.-D. de la Conception* le 12 avril, du *Las Almas* le 26, etc.) — 5° les attaques répétées contre les paquebots espagnols de 1776 à 1778 — 6° les violations du territoire espagnol dans la Baie d'Algésiras (onze incidents distincts) — 7° les réponses insolentes de la Grande-Bretagne — 8° les sentences arbitraires de l'Amirauté britannique dans les affaires du *Saint Nicolas et Saint Selme*, du *Saint Pierre*, etc. [1].

Le contre-mémoire anglais réfutait ces assertions, déniait toute réalité aux complots ourdis contre l'Ultramar, justifiait la légalité des prises et, prenant l'offensive, se plaignait des saisies arbitraires effectuées par la marine hispanique en Amérique et de l'assistance donnée dans les ports de la monarchie aux agents et corsaires insurgents. A ce moment, sans doute, le gouvernement de Londres ignorait certaines des causes réelles de la rupture, notamment l'accord du 12 avril ; il imputait cette déclaration de guerre aux intrigues françaises, à la docilité espagnole, à la survivance du Pacte de Famille. Il méconnaissait assurément la portée de ses fautes.

L'opinion anglaise accueillait avec quelque stoïcisme ce symptôme indicateur d'une prolongation de la lutte et n'accusait point trop ses dirigeants. Toutefois un découragement marqué se faisait sentir en maints milieux : aux difficultés d'une répression coloniale peu populaire et stigmatisée par l'opposition s'ajoutaient deux guerres à la fois européennes et coloniales. Les forces britanniques n'étaient point inépuisables ; les

1. Nous respectons l'ordre et le groupement des chefs d'accusation.

chantiers ne pouvaient suppléer aux pertes ou à l'usure des bâtiments, et une disette d'hommes effroyable menaçait de suspendre tout trafic maritime. Les Lords de l'Amirauté voyaient en 1778 environ 30 vaisseaux de guerre immobilisés en Amérique, 5 en Asie et ils n'en disposaient que de 33 pour les mers d'Europe, une dizaine étant en construction.

Etait-ce suffisant pour protéger les côtes britanniques contre l'invasion ou assurer le service des convois dans un rayon toujours plus grand ? La France avait une trentaine de bâtiments aux Antilles, 6 dans la Méditerranée, 3 en Asie et son escadre de Brest comptait 30 unités. Voici qu'à ce chiffre s'adjoignaient les 54 vaisseaux de la flotte espagnole dont 35 à Cadix et 14 au Ferrol [1]. Enfin par la rupture anglo-hispanique, il fallait songer à défendre trois nouveaux fronts : Gibraltar et Port Mahon ainsi que les Florides c'est-à-dire disperser des escadres et affaiblir la *Home Fleet*.

Si la conduite de Lord North apparaissait imprudente, ne fallait-il pas aussi que la Cour de Versailles ou plutôt Vergennes sentit le danger de sa position pour se livrer à une campagne de propagande aussi active envers l'Espagne (campagne qui n'avait d'égale que celle poursuivie de 1778 à 1780 aux Provinces Unies), pour signer les yeux fermés le traité présenté par Florida Blanca, pour admettre les revendications sur Gibraltar et accepter que

1. Ces chiffres empruntés à un Mémoire des Affaires Etrangères de France (1778, *Documents, France,* Vol. 2015) sont un peu élevés, tenant compte sans doute de tous les bâtiments même incapables de faire campagne. Un état de la marine espagnole au début de 1778 est moins encourageant : à Cadix, 21 vaisseaux, 4 frégates, 3 flûtes et 6 chebecs — au Ferrol, 4 vaisseaux, 1 frégate, 4 flûtes — en chantiers 15 vaisseaux, 13 frégates, 11 flûtes — en Amérique? (*Corr. d'Espagne,* Vol. 589, f° 68).

la direction des opérations navales combinées fut aux mains des Espagnols !

Etait-ce nécessité de disposer des ports hispaniques, notamment ceux des Antilles mais dans la phase de neutralité, les escadres françaises avaient accès en ces rades, situation plus avantageuse en la position de neutralité qu'en celle de belligérence. Etait-ce l'appoint de quelques 40 vaisseaux et 50.000 hommes de troupes, appoint indispensable au succès de la France qui, en juin 1778, avait si délibérément engagé la guerre escomptant l'affaiblissement de la Grande-Bretagne ? Cette alliance valait elle la création de nouveaux fronts en Amérique ou en Europe ? N'y avait-il point des arrière-pensées financières : la détresse du trésor de Louis XVI était telle qu'on pouvait désirer tirer de l'Espagne alliée des secours pécuniaires que, même au nom du Pacte de Famille, l'Espagne neutre eut refusés et la perspective de puiser dans les galions hispaniques pouvait séduire un gouvernement au crédit chancelant. N'était-ce pas enfin le souci de n'être point diplomatiquement seul à affronter l'Angleterre ? Vergennes, si timoré et si prudent, ne s'effrayait-il pas d'être seul en Europe à soutenir cette cause insurgente officiellement méprisée par les chancelleries ? N'était-ce pas ce souci de rompre un tel blocus moral qui poussait la France à afficher l'alliance espagnole ? Pourtant la Cour de Madrid se refusait en 1779 comme auparavant à rien connaître du Congrès Américain ; elle allait faire — sans grand enthousiasme — sa guerre contre l'Angleterre de concert avec la France seule, au nom du Pacte de Famille.

### 3. — *La Guerre et l'Action franco-espagnole.*

Dans le royaume péninsulaire la guerre était presqu'impopulaire, son principe ayant été acquis par surprise. Ni la nation, ni même le gouvernement n'y étaient décidés. Charles III et Florida Blanca l'acceptaient comme un mal, les autres secrétaires d'Etat s'y résignaient : Galvez n'y était point hostile et le parti aragonnais avec d'Aranda constituait le principal soutien de la cause belliqueuse. Les hommes d'Etat espagnols voyaient en la guerre le moyen de sortir d'une situation embarrassante, mais l'opinion publique était unanime à vouloir une guerre courte et victorieuse tant par souci de ménager les ressources de la monarchie que par désir de ne point renforcer l'influence française : nul en effet n'ignorait que c'était une guerre due à l'action de la France.

Peu ou point d'unité de vue chez les dirigeants hispaniques en ce qui concerne un plan de guerre. Sur un seul point, accord complet : maintenir la monarchie en complète indépendance et égalité avec son allié. Pour le reste, divergences. D'Aranda souhaite la cohésion franco-espagnole aussi étroite que possible pour pouvoir de Paris jouer un rôle décisif : il recommande sinon l'entente, du moins des relations avec les Insurgents. Florida Blanca entend limiter la guerre dans l'espace, comme dans le temps : bloquer Gibraltar et envahir l'Angleterre entre la Cornouailles et le Kent, bref obtenir en une campagne la reddition de l'adversaire. Par contre, Galvez préconisait les conquêtes coloniales et mettait au premier plan la limitation territoriale des Etats-Unis.

Or, à Versailles, on voulait réaliser l'unité d'opérations au profit de la France et seule la nécessité d'obtenir l'al-

liance espagnole avait fait transiger sur ce point. Les conversations engagées sur les plans de campagne depuis mai 1778 avaient révélé l'impossibilité de concilier des vues divergentes et, à la veille de réaliser la jonction des forces alliées, on se heurtait au même obstacle. Les ministres de Louis XVI étaient systématiquement défavorables à un débarquement en Manche bien que de multiples projets français eussent été dressés depuis 1776, notamment celui du Chevalier de Ricard en décembre 1776 et celui de Broglie en décembre 1777. Ils admettaient toutefois une coopération à la reprise de Gibraltar et de Minorque. Mais, en Amérique, ils tenaient pour irréalisable la prise de la Jamaïque et préféraient assurer la coordination des opérations de mer avec celles des armées insurgentes, tout en acceptant de pratiquer des raids dans les Antilles, front excentrique. Vergennes et ses collègues, avertis par Montmorin, sentaient la difficulté qu'il y aurait à faire renoncer Florida Blanca, non moins tenace qu'impétueux, et Charles III lui-même, au plan d'invasion de l'Angleterre ; ils étaient néanmoins résolus à éviter cette solution.

Galvez, par contre, avait un programme exclusivement colonial. Défensive en Europe et dans les vice-royautés ; offensive dans la vallée du Mississipi et la mer des Caraïbes. Programme minimum comprenant la reprise des Florides et des Bahama, l'expulsion des Anglais de l'Amérique Centrale. Si les circonstances le permettaient, avance au travers de la Louisiane Orientale et prise de la Jamaïque. Quant aux opérations des Insurgents, on ne s'en soucierait que pour les écarter des régions floridiennes et mississipiennes. Le président du Conseil des Indes réservait une large place dans ces mesures tant à son frère le Capitaine Général de Guatémala qu'à son neveu, gouverneur intérimaire de la Louisiane.

∴

Pour le gouvernement anglais, l'intervention de l'Espagne était, sinon une trahison, du moins une désillusion. Il s'était persuadé, encouragé par Grantham, que les séductions françaises ne feraient point dévier la Cour de Madrid d'une politique de prudence et d'abstention. Il avait cru pouvoir impunément négliger la médiation offerte, système de pacification qui lui répugnait et il avait provoqué la rupture au moment où l'opinion britannique était déprimée. Cet affaissement du moral avait, par une singulière aberration du cabinet, contribué à rendre le conflit inévitable. Ainsi la Cour de Saint-James était prise au dépourvu par ce nouvel adversaire, mais elle fit front avec énergie et sang-froid. Sans doute les campagnes d'Amérique étaient peu heureuses mais celles dirigées contre la France étaient mieux conduites, se trouvant dans les traditions de l'Amirauté. A l'égard de l'Espagne, il en était de même et combattre simultanément les deux monarchies bourbon n'était point une tâche plus considérable que celle jusqu'alors supportée.

Au reste, la France, dépourvue de riches colonies, était assez peu vulnérable : mais l'Espagne l'était plus, offrant par l'Ultramar et le service des galions des perspectives de conquêtes profitables et de butins fructueux. Les buts de guerre anglais, à cet égard, étaient l'inverse de ceux de Galvez et de Florida Blanca. Défensive en Europe mais conserver coûte que coûte Gibraltar et Port-Mahon, avoir la maîtrise de la Manche. En Amérique, défensive aux Florides, colonie presque sacrifiée, menacée de front par Cuba, de flanc par la Louisiane et prise de dos par les Insurgents des Carolines (la Géorgie servant de base

d'opérations aux Anglo-loyalistes). Par contre, offensive contre la Terre Ferme et ordre de courir sus aux convois espagnols : la Jamaïque constituant dans ces parages le redan de l'action britannique.

L'attaque de l'Amérique Centrale était un projet de longtemps caressé par les Anglais : dominer les îles antillaises et se saisir de la Région des Lacs qui donnerait un point d'appui solide sur le Pacifique et contrôlerait le trafic interocéanique, tel était le plan conçu. En dépit de l'ampleur de la lutte, les bureaux de Londres et les gouverneurs coloniaux, surtout Dalling le gouverneur général des Antilles, envisageaient une double campagne : enlever Cuba et Porto-Rico comme en 1761 et attaquer la Terre Ferme en un point à la fois vulnérable et précieux : l'Isthme de Nicaragua ; par là, on couperait en deux les domaines hispaniques et on tiendrait les relations interocéaniques, enfin les établissements mosquitos tout proches offraient une base d'opération sur le continent même, ce qui faciliterait l'entreprise.

Cette dernière combinaison parut tellement séduisante qu'elle reçut presque aussitôt un commencement d'exécution de la part des agents coloniaux. Dès le début de 1779, préparatifs et reconnaissances se poursuivent mais la présence de la flotte française sous d'Estaing oblige à remettre à l'année 1780 la campagne. Celle-ci s'ouvre brillamment mais elle est bientôt compromise tant par la résistance énergique de Mathias Galvez que par les fautes des Anglais qui témoignent de leur inexpérience, de leur ignorance des obstacles naturels (marécages, étroites vallées, climat meurtrier) et qui fondent sur l'assistance des Indiens un espoir vite déçu. A la fin de 1780, la conquête a échoué et le Capitaine Général Galvez mandait à Madrid qu'il tenait l'envahisseur si bien bloqué « qu'il n'en

échapperait pas un individu ». A partir de 1781, les établissements de Honduras et de Mosquitie sont cernés, investis et de la Jamaïque on ne peut envoyer d'expédition de secours pour les dégager. Ainsi de bonne heure dans ce quartier d'Amérique, la Grande-Bretagne était réduite à la défensive.

Ce n'est pas que l'Espagne sur les autres théâtres d'opérations réalisa ses espérances. A Gibraltar, elle effectuait par mer avec les escadres de Don Antonio Barcelo, par terre avec l'armée de Sotomayor un blocus rigoureux ; mais elle n'osait donner un assaut à la place, se contentant à partir de septembre 1779 d'un bombardement intermittent. Toutefois elle tentait la grande opération, l'invasion de l'Angleterre. Les forces navales des deux monarchies purent avec un grand retard dû aux vents contraires se joindre au large de la Corogne, puis les escadres combinées de Cadix, du Ferrol et de Brest gagnèrent en septembre l'ouverture de la Manche. Elles disposaient de 45 vaisseaux et de nombreuses frégates, la flotte anglaise de Hardy n'ayant que 35 vaisseaux, n'osa risquer le combat et regagna paisiblement Portsmouth sans que l'amiralissime français, le Comte d'Orvillers, tenta de la détruire. L'occasion d'acquérir la maîtrise de la Manche et, par suite, d'opérer en toute sécurité le débarquement, était perdue, d'autant plus que l'équinoxe approchant on revint à Brest le 13 septembre. Le mauvais état de la mer, les épidémies prévinrent, malgré les désirs du gouvernement espagnol, toute nouvelle sortie. En novembre l'escadre de Cadix cinglait vers la péninsule laissant dans le port de Brest à la requête expresse de Vergennes et de Sartine la division du Ferrol sous M. de Gaston (20 bâtiments environ) [1].

1. Cette division devait être ramenée en Espagne en janvier 1780.

La campagne initiale, qui, par l'effet de la surprise, devait permettre de remporter sinon la victoire décisive, du moins des avantages assurant une supériorité continue, était manquée. Florida Blanca et le roi qui voulaient une guerre courte, concevaient le plus vif dépit de voir ce plan d'invasion anéanti ; ils n'étaient point éloignés de croire — non sans quelque raison — que Vergennes avait aidé à saboter ces opérations. Le zèle d'Aranda pour faire réussir ces combinaisons avait été vain ; la plus active correspondance n'avait pu vaincre la résistance des ministres français à vouloir terminer la guerre d'un seul coup.

Certes les opérations françaises d'Amérique n'étaient point stériles mais elles satisfaisaient peu les Espagnols. D'Estaing avait enlevé la Grenade après un engagement avec l'amiral Byron (6 juillet 1779) mais foulant aux pieds les instructions venues de Paris, il avait déserté les Antilles pour croiser sur les côtes de Nouvelle Angleterre et se mettre à la disposition des Insurgents. Opérations sans grands résultats qui avaient provoqué des froissements avec les Américains et irrité au plus haut point les Espagnols, indignés de voir leurs forces de Cuba et de Saint-Domingue rester en l'air et demeurer incapables de réagir contre les escadres de la Jamaïque. Si le Marquis de Bouillé [1] captivait la Dominique le 7 septembre, en revanche, l'absence d'Estaing permettait aux forces unies de Barrington et d'Hotham de forcer le chevalier de Micoud à capituler à Sainte-Lucie (18 décembre).

L'échec de la campagne d'Europe devait avoir de graves conséquences pour le Cabinet de l'Escurial. En effet, la flotte anglaise, renforcée de tous les éléments disponibles,

1. Gouverneur de la Martinique.

avait repris la mer dès la dislocation des escadres combinées et son premier soin fut de dégager Gibraltar. Cette place était soumise en vertu d'un règlement de juillet 1779 à un blocus rigoureux : tout bâtiment neutre présumé se diriger vers Gibraltar était dérouté, les cargaisons de contrebande et les navires suspects impitoyablement confisqués, ce qui ne laissait pas que de susciter un vif désarroi dans le trafic du détroit de Gibraltar. Comme l'Angleterre se servait de navires russes ou hollandais pour forcer le blocus, il y eut à maintes reprises des incidents diplomatiques soit avec M. de Zinovief, soit avec le Comte de Rechteren, voire même avec le ministre de Suède le Baron Ramel. Néanmoins, grâce aux escadres de frégates et de chebecs commandées par Barcelo et Langara, peu de vivres pouvaient filtrer dans la place, fut-ce par les tartanes barbaresques de Tanger.

En novembre 1779, on pouvait sans faux espoir escompter au printemps la capitulation de la place. Or les forces navales franco-espagnoles en se scindant pour prendre leurs quartiers d'hiver facilitèrent les manœuvres britanniques. En janvier 1780, capture par l'amiral Rodney d'un convoi espagnol au large du Cap Finistère, convoi de 15 voiles escorté par un vaisseau et quatre frégates (8 janvier), puis à la hauteur du Cap Saint-Vincent anéantissement de l'escadre de Don Juan de Langara qui couvrait le blocus du côté de l'Atlantique (16 janvier). Gibraltar était ravitaillée et à l'abri de toute reddition.

Ainsi la seconde partie du plan de Florida Blanca s'effondrait après la première. L'Angleterre, loin d'être réduite à merci, bravait les forces combinées des deux cours bourbon. Le Cabinet de Versailles ne parut pas apprécier à leur valeur ces échecs non plus que la position de son allié péninsulaire, absorbé qu'il était par les

combinaisons insurgentes ou les complications continentales. Il s'étonnait que l'opinion publique espagnole lui attribua la responsabilité de ces désastres.

A Madrid, nul n'était plus en faveur de la guerre. Charles III, Florida Blanca étaient déçus et irrités, Galvez était mécontent de voir ses projets ajournés par le roi, contrecarrés par les Français et, tout francophile qu'il fut, il subissait l'humiliation d'apprendre les agressions britanniques en Terre Ferme, agressions dues à l'éloignement de d'Estaing à la fin de 1779. Il apprenait, par contre, que son neveu portait les hostilités sur le territoire floridien dans le Bas Mississipi. Riecla et Castejon, loin d'être belliqueux, assiégeaient le roi, le suppliant de mettre un terme à la guerre, de ménager les armées et les flottes : ils étaient appuyés par le confesseur royal dans leur action pacifique et anti-française.

Les prévisions pessimistes des Espagnols se réalisèrent en 1780. Ce fut encore une campagne inutile ; cette fois, le théâtre d'opération était les Antilles. Les Espagnols visaient la Jamaïque et ils avaient fait un effort considérable, expédiant en Amérique une armée sous M. de Navia et une flotte sous M. de Solano. Les forces françaises étaient commandées par Guichen. Le point de concentration hispanique était Porto-Rico et le rendez-vous général Saint-Domingue. Il y eut dissension inévitable entre Français et Espagnols, ceux-ci se conformant à leur plan, ceux-là préférant des opérations de détail et visant Saint-Christophe. A cela s'ajoutaient le grand nombre des malades, l'apathie du Capitaine Général de Cuba, Bonnet, hors d'état de ravitailler ces armées, enfin l'attraction des Insurgents sur les escadres françaises. Le Congrès insistait pour que les escadres menaçassent Charleston. La dislocation eut lieu de bonne heure : Solano gagnant

La Havane. Guichen ralliant Saint-Domingue pour y prendre un convoi français qu'il mena à Cadix (23 octobre) et de là à Brest (décembre 1780).

Derechef l'opinion et le gouvernement espagnols accusaient hautement la France de ruiner leurs projets. Florida Blanca, impulsif et franc, demandait brutalement à Montmorin : « Dans le temps où nous vous proposions « de tenter une descente en Angleterre, vous nous objectiez « les dépenses excessives qu'exigerait une telle entreprise, « l'impossibilité de son exécution et vous nous disiez que « c'était en Amérique qu'il fallait porter les grands coups. « Aujourd'hui nous vous proposons de porter les grands « coups en Amérique et vous nous objectez encore les « dépenses excessives ! Que faut-il donc faire ? » De l'ambassadeur nulle réponse, mais les ministres de Charles III se demandaient quels étaient les projets ou les arrière-pensées de Vergennes. Celui-ci sabotait une campagne navale et éventuellement l'alliance parce qu'il craignait que, la Jamaïque prise, les Espagnols ne conservassent l'île. Cet aveu fait à Montmorin en décembre 1780 n'était pas de nature à encourager cet ambassadeur. En même temps, des espions à la solde de l'Espagne rapportaient que Vergennes parlait fort en son cabinet de paix séparée obtenue aux frais de l'Espagne.

D'ailleurs, l'influence du parti anglophile en France ne tardait pas à se manifester de nouveau dans l'entourage des dirigeants ; sans doute, elle n'avait pu prévenir le conflit mais elle se faisait sentir par le soin marqué d'éviter toute attaque directe contre l'Angleterre. Ces représentants des idées anglaises, philosophes ou courtisans ne voyaient nulle contradiction à soutenir les idées libérales américaines et à laisser péricliter pour le plus grand profit de la Grande-Bretagne la puissance coloniale

française dont ils ne comprenaient guère l'importance.

Aux anglophiles se joignaient, du reste, les pacifiques, les esprits timides alarmés de l'ampleur croissante des dépenses. Enfin la diplomatie secrète britannique trouvait de nombreux éléments tant français qu'étrangers prêts à intervenir à Paris ou Versailles pour paralyser l'action combinée franco-hispanique, en Europe tout au moins. On conçoit dès lors sans peine que les projets conçus à Madrid et soutenus énergiquement par d'Aranda échouassent misérablement devant la prudente apathie de Vergennes et la résistance discrète des agents et amis du Cabinet de Saint-James.

*
* *

Le découragement de la Cour de Madrid était grand en face de la mollesse ou de la perfidie de son allié, en face de la résistance désespérée de l'Angleterre, en face aussi d'un mouvement d'opposition des neutres. Ceux-ci protestaient contre les entraves mises aux communications entre Méditerranée et Atlantique. Non pas que la cédule royale de juillet 1779 contrasta par sa rigueur avec les régimes qu'appliquaient la France ou la Grande-Bretagne. Cette dernière n'avait-elle pas fulminé contre les Insurgents, puis successivement contre les monarchies bourbon des *Acts* ou des Instructions [1] qui déclaraient de bonne prise toute marchandise ennemie ou toute cargaison portée par un ennemi. La Cour de Versailles n'était pas demeurée en reste de sévérité et avait répliqué en remettant en vigueur l'ancienne ordonnance de 1681 par

1. *Acts* des 2 mai 1776 et 20 février 1777. Instructions des 2 mai 1776 et 27 mars 1777 contre les Insurgents — Instructions des 5 août et 15 décembre 1778 contre la France.

la Déclaration royale du 24 juin 1778 : elle interdisait aussi aux neutres tout trafic avec l'adversaire. De plus, elle avait organisé un système de pression sur les neutres, à l'aide d'une législation dérogatoire [1] afin d'amener les non-belligérants lésés à protester contre ces représailles et le régime originaire britannique. Cette savante combinaison n'aboutit d'ailleurs à rien ni auprès des Hollandais, ni auprès des pays du Nord.

Le gouvernement de Madrid n'innovait rien mais les conditions géographiques seules rendaient son règlement impopulaire. C'est qu'en voulant prévenir le ravitaillement de Gibraltar par les neutres (et de la Haye, le Vicomte de la Herreria signalait les démarches de Sir Joseph Yorke auprès des armateurs hollandais), il arrêtait ou gênait le commerce entre Atlantique et Méditerranée, commerce peu négligeable intéressant la plupart des nations. D'où correspondance active et réclamations du Comte de Rechteren, du Baron Ramel, etc...

La plupart des incidents de blocus furent réglés amicalement mais il advint que la capture en novembre et décembre 1779 par les croisières de Barcelo de deux navires à cargaison russe, le *Concordia* et le *Saint-Nicolas*, survint à un moment où la tsarine s'intéressait aux affaires maritimes et occidentales. C'était une occasion d'intervenir et de reprendre à son compte un projet danois pour la protection des Neutres. Le 28 février 1780, la chancellerie de Saint Pétersbourg notifiait aux cours européennes une Déclaration de Neutralité Armée aux termes de laquelle les vaisseaux neutres et les cargaisons neutres sous pavillon ennemi seraient également respectés, tandis que le blocus, pour être observé, devrait être

1. Règlement du 16 juillet 1778 dont le délai d'application en principe était limité.

effectif. Quant à la liste des objets de contrebande de guerre, c'était celle des articles 10 et 11 du traité de commerce anglo-russe de juin 1767 (traité Panine-Macartney).

Cette mesure destinée à embarrasser tous les belligérants atteignait surtout l'Angleterre fort intransigeante en matière de droit maritime. Les monarchies bourbon, l'Espagne suivant la France, se hâtèrent d'adhérer à ces règles nouvelles qui, à dire vrai, ne limitèrent guère leurs champs d'opérations [1]. Par contre, la Grande-Bretagne se refusa d'accéder au règlement et, ce faisant, s'aliéna pour quelque temps les sympathies de Catherine II.

La Ligue des Neutres, que la tsarine constitua peu après en concluant avec le Danemark (9 juillet), puis la Suède (21 juillet) des traités, pouvait mettre en ligne des escadres nationales ou combinées pour la protection des vaisseaux neutres ; mais ces escadres, quand elles furent formées, ce qui n'eut lieu que rarement, avaient surtout pour théâtre d'action la Baltique ou les Mers du Nord, parages peu fréquentés par les corsaires français et point du tout par les Espagnols.

Cette initiative de la Russie eut pour conséquence indirecte d'accuser l'isolement de l'Angleterre car les puissances continentales, même faiblement maritimes comme l'Autriche accédèrent à la Déclaration. Les Provinces Unies, en particulier, crurent trouver là une sauvegarde contre les vexations britanniques mais leur décision d'entrer dans la Ligue en décembre 1780 ne précéda que

1. L'accession française est du 25 avril 1780 ; la protestation de Lord Stormont du 11 avril. Les Insurgents se prononcèrent en faveur de la Déclaration russe : motion du Congrès d'octobre 1780 et instructions subséquentes de l'*Admiralty Board*.

de quelques jours la guerre que la Grande-Bretagne se hâta de leur déclarer.

Ainsi un nouveau belligérant entrait en lice et cependant la Grande-Bretagne faisait front derechef sans embarras apparent contre ce dernier adversaire. Sans doute, depuis Saratoga, elle n'avait point subi d'échecs ni sur terre, ni sur mer. Elle contenait les Insurgents dans le Nord et venait dans le Sud d'étendre sa zone d'occupation. Clinton en octobre 1779 repoussait une attaque d'Estaing sur Savannah et, peu après, envahissait la Caroline du Sud. Le Canada, en outre, était efficacement protégé. Aux Antilles ce n'était que prises mutuelles ou engagements indécis comme celui de la Grenade (6 juillet). En Terre Ferme, il est vrai, l'expédition du Nicaragua échouait. Dans l'Hindoustan, Pondichéry était pris et la Compagnie anglaise étendait ses possessions. L'Espagne se trouvait pratiquement sur la défensive en Europe comme dans les colonies, hormis dans le Bas Mississipi ; le siège de Gibraltar était un échec.

Par contre, les pays d'outremer soumis aux Provinces Unies apparaissaient une proie non moins riche que facile à enlever et les Anglais, dès le début de 1781, enlevaient Saint-Eustache le grand entrepôt antillais, les colonies guyanaises, menaçaient le Cap et Ceylan, nouveaux gages pour le moment où la paix serait nécessaire.

### 4. — *Les Tentatives anglaises de Paix séparée.*

Ce n'est pas que l'Angleterre en dépit de sa ténacité, de sa force de résistance, de l'obstination de son gouvernement à ne pas céder aux Insurgents, ne cherchât un moyen de sortir du conflit ou au moins de limiter celui-

ci qui d'année en année s'étendait. Toutefois si empressée qu'elle fut à saisir les occasions de signer la paix, elle écartait résolument les solutions qui s'offraient par l'intermédiaire de puissances continentales. Naguère elle avait joué négligemment de 1778 à 1779 avec la médiation de l'Espagne ce qui avait provoqué l'intervention de cette puissance. Or, en 1780, de nouvelles tentatives étaient faites en ce sens par une autre cour dont l'influence en Europe dépassait celle du Cabinet de l'Escurial.

L'impératrice Catherine II, soucieuse de tenir un rôle de premier plan sur le continent, voulait se poser en arbitre des Etats. Déjà, lors de l'affaire de la succession bavaroise, elle s'était interposée en Prusse et Autriche mais avait dû au Congrès de Teschen partager avec la France l'honneur de la médiation. Dans la guerre maritime, elle comptait agir en faveur de la paix. Dès la fin de 1779, elle parlait médiation aux belligérants et, au printemps suivant, elle voyait l'autre cour impériale joindre ses efforts aux siens. Il paraissait difficile d'esquiver ces propositions austro-russes. Pourtant la Grande-Bretagne (comme les monarchies bourbon) n'était guère enthousiaste de ce projet et tous d'un commun accord travaillaient à ajourner ces négociations sans décliner ostensiblement la médiation. Vergennes avec Mercy et Bariatinsky, Florida Blanca avec Kaunitz et, plus rarement, Zinovieff échangeaient à longs intervalles d'évasives notes.

La France acceptait de poursuivre la guerre en 1780 pour obtenir des succès décisifs ; l'Espagne caressait des vues analogues et visait Gibraltar, la Jamaïque, les Florides. Par contre, les deux cours ne pouvaient espérer de nouveaux succès diplomatiques : les affaires de Hollande

n'ayant pu provoquer l'entrée en ligne de la Ligue des Neutres et l'intervention des Provinces Unies étant un élément de faiblesse plutôt que de force. Si le gouvernement de Londres, de son côté, repoussait la médiation en fait, ce n'est point qu'il se flattât de remporter des victoires décisives ou des conquêtes nouvelles, ce n'est point qu'il se complût dans la guerre mais il se refusait à user de courtiers pour obtenir la paix et préférait tenter de briser le cercle de ses adversaires par ses propres moyens.

La tactique du cabinet North était de réaliser une paix blanche à l'aide de paix séparées. Chaque ennemi pris séparément serait amené à sortir de la lutte moyennant des concessions minimes qui ensuite seraient rachetées sur les autres belligérants et à mesure que les défections se multiplieraient, la pression sur les adversaires restants se ferait plus irrésistible. Ce programme n'était point particulier à Weymouth, Stormont ou Hillsborough car dès 1778 il avait reçu des commencements d'exécution ; n'était-ce pas reprendre, en somme, la suite de ces tractations occultes ou personnelles qui, avant 1778, avaient pour but de détacher les uns des autres les divers états américains.

Les Insurgents restaient l'objet de nombreuses et pressantes sollicitations de la part de l'Angleterre. La mission de Hartley, secrétaire de North, mission quasi-officielle, auprès de Franklin avait échoué au printemps de 1779. Mais des travaux d'approche avaient été engagés contre la France et, en août suivant, Vergennes recevait des propositions de paix sur les bases suivantes : Armistice dans le Nouveau Monde, reconnaissance de l'*uti possidetis* de l'Angleterre dans l'Amérique du Nord, neutralité des monarchies bourbon envers les Insurgents, désar-

ment réciproque, restitution à la France de Pondichéry, de Saint-Pierre et Miquelon, à l'Angleterre de Sainte-Lucie. Le Sénégal serait vraisemblablement laissé à la France. Quant à l'Espagne, elle obtiendrait satisfaction dès qu'elle formulerait ses griefs spéciaux.

C'était alors le début de l'intervention espagnole. Aussi Vergennes attentif à encourager son allié et à menacer la Grande-Bretagne d'invasion, repoussa ses offres. La campagne de 1779 fut pour les Alliés fort infructueuse et celle de 1780 s'annonçait défavorable. Les succès de Clinton en Caroline du Sud apparaissaient fort menaçants et le Cabinet de Saint-James exerçait de nouvelles pressions sur les dirigeants américains et les délégués du Congrès en Europe.

L'Espagne n'était pas non plus sans être soumise aux séductions britanniques. Nouvel adversaire engagé dans la lutte, elle semblait susceptible d'être découragée et amenée à reprendre la neutralité. A la fin de l'automne 1779, quelques mois à peine après la rupture, elle recevait des offres de paix par deux voies détournées. Tout d'abord Lord Hillsborough faisait sonder l'ambassadeur napolitain à Londres le Comte de Pignatelli et il faisait pousser le roi des Deux-Siciles à parler de paix à son père Charles III ; mais celui-ci répliquait qu'il ne désirait que la paix mais une paix honorable, compatible avec les droits de la nation.

D'autre part, l'Amiral Johnstone, venant au-devant d'un convoi des Indes et de la Méditerranée, relâcha à Lisbonne. Il se révéla alors comme le porte-paroles du cabinet North et il fit transmettre des propositions de paix par un négociant, Cantoffer, au Comte Fernan Nuñez. Cet ambassadeur ne put que décourager l'intermédiaire lisbonnais. A cette époque, en effet, la Cour de

Madrid fondait les plus grands espoirs sur le blocus de Gibraltar et ne désespérait pas d'amener la France à participer au printemps suivant à l'invasion de l'Angleterre.

Or, au début de 1780, les dirigeants espagnols étaient découragés moins par les insuccès de la précédente campagne que par les vetos de la France aux entreprises projetées. Ils étaient mécontents en outre de voir la France réclamer, avec une insistance grandissante depuis octobre 1779, un subside s'élevant à 600 ou 800.000 piastres, cela au moment où le Conseil de Castille relevait non sans peine les impôts du royaume de 80 millions de réaux, au moment où les prises anglaises ruinaient le commerce espagnol et atteignaient 5 à 6 millions de piastres [1]. Il est vrai que le Cabinet de Versailles, en échange de ce secours pécuniaire, offrait de participer à une expédition contre les Florides.

Le cabinet britannique ne manquait pas d'informations sur l'état de l'opinion publique dans la péninsule : il crut donc l'occasion favorable de reprendre les pourparlers. Lord George Germain, ministre des colonies, prit-il l'initiative de sonder le terrain ou fut-il entraîné par des collègues ou des hommes politiques, en tous cas l'ancien chapelain d'Almodovar, l'abbé irlandais Hussey, servit d'intermédiaire, lié lui-même avec le secrétaire de Lord Germain, Cumberland. A la fin de décembre 1779, Hussey rapportait de Madrid des informations officielles satisfaisantes et une négociation s'ébauchait.

Florida Blanca, par lettre du 2 mars 1780, accusait réception d'un projet de préliminaires et discutait celui-

1. Soit une trentaine de millions de livres. En novembre 1779 capture du galion, le *Buen Consejo*, avec une cargaison valant 500.000 piastres, du galion des Mers du Sud avec une même somme, etc.

ci. Le projet comportait l'attribution aux Etats-Unis du régime d'autonomie restreinte, suggéré par la métropole en 1778 — la garantie mutuelle des territoires anglais et espagnols — la cession de Gibraltar et l'octroi du droit de pêche à Terre Neuve — la restitution des prises et le rétablissement du statut afférent au traité de 1763. Montmorin par ses propres moyens avait appris l'existence de ces pourparlers sans en pouvoir percer la nature et la portée ; du reste, peu après il fut mis par le ministre au courant du principe de la tractation. Il ne pouvait donc accuser les Espagnols de déloyauté mais les inquiétudes qu'à Versailles on ressentait à l'égard de l'alliance, en furent accrues.

Quand à Londres on sut que les dirigeants madrilènes acquiesçaient au principe de la négociation, le cabinet fut saisi de l'affaire et approuva l'envoi d'un personnage officiel à Madrid, Richard Cumberland accompagné de Hussey. Dans les instructions du secrétaire d'Etat Hillsborough du 17 avril 1780, le plénipotentiaire secret se voit recommander la prudence[1] : il ne devra entrer en Espagne que si Florida Blanca témoigne de son désir de poursuivre la conversation. En ce cas, il proposera comme base des conditions moins favorables que celles soumises par Hussey : armistice — rétablissement du *statu quo ante* — restitution des prises et des prisonniers — renonciation à toute plainte pour faits de guerre — neutralité de l'Espagne et de ses possessions envers les Insurgents. En ce qui concerne le désarmement, la Cour de Madrid devrait en prendre l'initiative, « ce serait une grande marque de sincérité, ajoutait le ministre de Georges III. Quant aux cessions de territoire, Cumberland ne

1. Prudence qui était le reflet des dispositions peu pacifiques et peu hispanophiles du ministre.

devra prendre toute demande qu'*ad referendum* ; toutefois il pourra offrir les Florides mais, en revanche, annoncera un veto absolu à l'égard de Gibraltar, de Minorque et de toute médiation entre métropole et Insurgents.

Cumberland, de passage à Lisbonne à la mi-mai, reçut les meilleures assurances de l'ambassadeur Nuñez et le 18 juin, il arrivait à Madrid. Le lendemain, il ouvrait les conférences avec Florida Blanca, Hussey et le Comte del Campo (premier commis de la secrétairerie) servant de seconds. Il s'aperçut vite que le *non possumus* de Hillsborough à propos de Gibraltar nuirait au succès de l'entreprise. Il fit savoir à son chef que par la cession de cette forteresse l'Angleterre aurait, non seulement la paix, mais encore de larges acquisitions coloniales, des avantages commerciaux et peut-être même une indemnité. Les Espagnols étaient convaincus que la Grande-Bretagne abandonnerait Gibraltar et leurs désirs très vifs étaient encore accrus par les offres d'Hussey en décembre 1779 et les discours dans le même sens tenus par Sir John Dalrymple durant sa traversée de la péninsule au printemps de 1780.

La politique du Pacte de Famille qui jamais n'avait été populaire dans la péninsule l'était moins que jamais. Aristocratie et clergé y étaient contraires et la plupart des ministres et conseillers d'Etat n'aspiraient qu'à la neutralité. La question de prestige national, d'acquisition de Gibraltar incitait maintes personnes à accepter la guerre quoique la récente défaite de Langara eut irrité les esprits contre le Cabinet de Versailles. Florida Blanca se montrait peu partisan de la continuation des hostilités dans les conditions présentes : mais il tenait pour son pays comme pour lui-même à remporter un succès diplomati-

que qui consacra son ascendant ministériel. Sur plusieurs points, il était prêt à donner satisfaction à l'Angleterre, notamment pour la restitution des prises et l'abstention de toute aide aux Insurgents.

Le Cabinet de Saint-James pouvait profiter de ces dispositions et plus encore de l'opposition qui même à la cour se manifestait contre la France. Gérard, le premier représentant officiel de Louis XVI en Amérique, avait été remplacé auprès du Congrès par le Chevalier de la Luzerne à la fin de 1779 ; à son retour en Europe, il aborda à Cadix mais à son passage à Madrid, il ne fut reçu ni par Charles III, ni par Florida Blanca, exclusion qui froissa vivement Montmorin et Vergennes.

En dépit du veto initial relatif à Gibraltar et à Minorque, les négociations paraissaient devoir s'engager favorablement lorsqu'on apprit à Aranjuez où se trouvait la cour que du 2 au 7 juin de violentes émeutes avaient ensanglanté Londres. Cet événement qui rappelait les journées de Madrid de mars 1766 produisit une pénible impression et suspendit net les conversations anglo-espagnoles. La nouvelle que l'ordre était rétabli dans la capitale britannique permit de renouer l'entretien d'autant plus qu'à ce moment le Cabinet de Lisbonne insistait aussi pour le rétablissement de la paix et par l'intermédiaire de son ambassadeur offrait ses bons offices (21 juin).

Néanmoins l'instant favorable semblait passé. La Cour de Versailles, tenue au courant de l'existence de ces tractations, travaillait activement à les traverser. Elle faisait agir Montmorin auprès de Florida Blanca, réveillait l'ardeur de Galvez en lui montrant les succès à obtenir en Amérique ; enfin elle tirait parti de la présence de d'Estaing à la cour de Charles III, d'Estaing qui de retour en Europe avait été chargé de se rendre à Cadix pour veiller

à la rentrée de l'escadre de Guichen et éventuellement réaliser l'union des flottes franco-espagnoles pour la campagne d'automne. La présence de cet amiral dont le prestige comme vainqueur des Anglais était grand ne contribua pas peu à paralyser quelque temps la négociation hispano-britannique, mais quant à des résultats navals, elle n'en devait point avoir [1].

Cette mesure provoquée par le courant de pacifisme qui se déchaînait à la cour madrilène se justifiait car tous les ministres de Charles III, surtout ceux de la Guerre et de la Marine, insistaient pour la paix, appuyés par le confesseur royal, les grands et la nation. L'opinion française, de son côté, était soigneusement tenue dans l'ignorance des dangers que la politique de Vergennes faisait courir à l'alliance : elle ne se doutait guère des causes de l'envoi de d'Estaing dans la péninsule : mais elle-même, si peu coloniale qu'elle fut, s'étonnait des résultats peu décisifs des campagnes françaises d'outre-mer, notamment aux Antilles où la participation hispanique était acquise. Elle demandait avec insistance pourquoi les pavillons bourbon n'avaient point la maîtrise de la Mer des Caraïbes, pourquoi la Jamaïque n'était point prise et Vergennes, quel que fut son ascendant sur Versailles et Paris, sentait la guerre devenir impopulaire en France, malgré la faveur dont avaient joui les Insurgents. Et à ce moment il était plus alarmé qu'il ne le laissait paraître en ce qui concernait l'alliance espagnole, la seule alliance maritime et coloniale dont il disposa. Le bruit ne circulait-il pas avec persistance dans les gazettes anglaises que la paix espagnole

1. A la même époque, Necker était en mission en Espagne ; il critiquait les initiatives financières du gouvernement hispanique et il fut accuser de vouloir ruiner la circulation en France de bons récemment émis à Madrid.

était proche et, symptôme plus caractéristique, les fonds d'Etat anglais depuis mars 1780 remontaient sous l'influence de ces rumeurs.

Pourtant Charles III se refusait à dénoncer ses accords avec la France ; il acceptait de négocier une paix particulière pourvu que les intérêts français fussent couverts. Il proposait ou une communication intégrale des préliminaires ou l'insertion dans ceux-ci d'un article relatif à la Cour de Versailles. Tous les hommes d'Etat espagnols s'unissaient pour encourager ces pourparlers, d'Aranda était soigneusement tenu à l'écart de ces questions. Del Campo était empressé à aplanir les obstacles et Cumberland, de son côté, désirait un succès.

Par malheur pour ces combinaisons, le Cabinet britannique semblait s'en désintéresser et laissait carte blanche à Hillsborough qui, peu favorable à l'Espagne, se refusait à céder Gibraltar ou Minorque et ralliait ses collègues à l'idée d'une paix blanche. C'était méconnaître les intentions des dirigeants hispaniques par ignorance ou mauvaise foi. Cumberland, était d'autre part, un personnage trop effacé, n'ayant pas la confiance du Secrétaire d'Etat pour faire entendre sa voix au sein du Cabinet ou au Parlement, pour proclamer les sincères désirs de paix des Espagnols. Malgré ses pressantes instances et l'envoi d'Hussey à Londres, il ne put faire altérer la teneur trop restrictive de ses instructions.

Tant que d'Estaing séjourna à la cour, les pourparlers languirent mais ils reprirent vie à la fin de septembre 1780. Derechef l'occasion parut favorable : il suffisait de céder Minorque et les Florides pour obtenir cette paix séparée tant demandée. La dépêche d'Hillsborough du 7 décembre 1780 était un refus catégorique d'accéder à ces propositions et une invitation à cesser la conversation.

Puis, le 14 février suivant, c'était l'ordre de rappel définitif et, un mois plus tard, Cumberland s'acheminait vers la France.

Cependant en octobre 1780 ce même cabinet britannique n'avait pas hésité à sacrifier Minorque en une combinaison plus hasardeuse : il s'agissait d'acheter l'alliance russe. L'acquisition de cette île méditerranéenne flattait les ambition fumeuses de Patiomkine sur cette mer et sur la Grèce en particulier. Catherine II, un instant séduite, laissa son imagination s'enflammer à l'idée d'un empire gréco-russe : mais elle revint vite de ses illusions et en mars 1781 l'ambassadeur anglais à Saint-Pétersbourg, Sir James Harris, annonçait l'échec du projet.

La mission de Cumberland avait échoué par la faute de quelques ministres de Georges III qui s'obstinaient à poursuivre la guerre. Cette ardeur belliqueuse s'expliquait d'autant moins qu'à ce moment la fortune des armes ne leur souriait guère vis-à-vis des Espagnols. Sans doute, durant la campagne de 1780, la flotte combinée aux Antilles n'avait rien entrepris, hésitant entre la Jamaïque (projet espagnol) et les Petites Antilles (projet français) ; néanmoins elle avait paralysé l'action des escadres ennemies et permis aux convois des Indes Occidentales de gagner Cadix en sécurité. De plus, le plan d'opérations conçu par Galvez s'exécutait alors avec quelque retard dû tant à la prééminence des plans du secrétaire d'Etat qu'à l'offensive britannique du Nicaragua.

Le frère du ministre, le Capitaine Général du Guatemala, prenait à son tour l'offensive, chassait les colons anglais de Campêche, de Honduras, puis bloquait leurs établissements de Mosquitie, les réduisant progressivement. Son fils Don Bernardo, gouverneur de Louisiane, avait dès 1779 dégagé les abords de la colonie en enlevant le fort de

Natchez, la ville de Baton Rouge. Le 13 mars 1780, il obtenait la capitulation du port de Mobile et resserrait les Anglais en Floride Orientale. Pour occuper Pensacola, dernière place forte de la province, il organisait à La Havane, en dépit de la mollesse du Capitaine Général de Cuba, Bonnet, une expédition [1]. Celle-ci, dispersée par la tempête en octobre 1780, était reconstituée grâce aux escadres de Solano et en février 1781, elle apparaissait devant Pensacola. Les gouverneurs Chester et Campbell avaient réclamé impatiemment des renforts à Dalling, mais celui-ci de la Jamaïque s'avouait impuissant à en envoyer (octobre). La conséquence de cet abandon fut la capitulation de la ville le 9 mai, après deux mois et demi de siège. Pratiquement les Florides étaient conquises [2].

L'expulsion des Anglais des rives du Golfe du Mexique était accomplie. Don Bernardo Galvez, se tournant vers l'intérieur du continent, ouvrit une campagne mississipienne, faisant occuper les postes de Saint-Louis des Illinois, puis de Saint-Joseph (janvier 1781). Au cours de ces dernières opérations le contact s'établissait entre Espagnols et Américains, ce qui entraînait quelque friction entre ces co-belligérants qui poursuivaient des buts similaires et rivaux. L'empressement à occuper le plus de territoire possible entre les Alleghanys et le Mississipi était égal chez ces deux gouvernements ; mais les Anglais ne renonçaient point absolument à des contre-offensives dans ces régions, témoin une courte campagne dans le Haut-Mississipi au début de 1782.

1. Avec l'assistance d'un petit corps expéditionnaire français sous M. de Monteuil.

2. Au prix d'un conflit entre Galvez et Solano, ce dernier devait être à son retour traduit devant un conseil de guerre par le Président du Conseil des Indes, procédure qui tourna à la confusion du ministre. Solano fut fait Marquis del Socorro.

En ce qui concernait la domination du Golfe du Mexique et des routes y conduisant, les Espagnols ne rencontraient pas encore comme compétiteurs les Insurgents: c'est ainsi qu'ils avaient pu occuper les Florides et compléter leur œuvre en enlevant l'archipel des Bahama par une expédition organisée en mai 1782 sous la direction du lieutenant général et commandant de Cuba, Cagigal (successeur de Bonnet révoqué).

La Cour de Madrid obtenait encore satisfaction en Europe par la prise de Port-Mahon (février 1782) après un siège mené par un corps franco-hispanique [1]. En revanche, la reprise du blocus de Gibraltar n'avait abouti à aucun résultat et l'armada de Cadix ne parvenait à acquérir la maîtrise du détroit.

De son côté, la France remportait des victoires navales dans l'Hindoustan, victoires assez stériles du Bailli de Suffren. Aux Antilles, elle capturait les petites îles britanniques : après une attaque vaine sur Sainte-Lucie en mai 1781, Bouillé avait enlevé Tabago (29 mai), repris l'île hollandaise de Saint-Eustache le 26 novembre, Saint-Christophe, attaqué en janvier 1782, capitulait le 13 février suivant, bientôt suivi par Nevis et Mont-Serrat. Enfin les établissements hollandais de Guyane, Demerary et Essequibo avaient été également recouvrés en janvier 1782. Mais il n'y avait point dans le Nouveau Monde d'opérations de grande envergure et de vaste portée.

Les Insurgents menaient les campagnes les plus fructueuses. Ils recouvraient sur Clinton la Caroline du Sud et gagnaient du terrain en Géorgie ; dans le Nord, ils

1. L'expédition était partie d'Espagne en juillet 1781. Là encore les Français étaient pessimistes et Vergennes prédisait que le Fort Saint-Philippe, clé de l'île, ne capitulerait pas, que les hasards, qui avaient amené sa reddition en 1762, ne se renouvelleraient pas.

contenaient Cornwallis, puis le refoulaient sur la Chesapeake. Un hasard heureux permit l'arrivée des forces navales françaises sur ce point et le 19 octobre 1781 Cornwallis avec le gros de l'armée anglaise capitulait à Yorktown. A cette date, la métropole ne détenait plus dans ses anciennes colonies que New-York, Charleston et Savannah et elle paraissait incapable de quelque temps de reprendre l'offensive.

A la fin de l'année 1781 on pouvait escompter l'approche du terme de cette guerre d'usure. Le but originaire de celle ci, l'indépendance des Etats-Unis, ne faisait plus de doute ; par suite, la paix générale pouvait être envisagée si l'Angleterre et ses adversaires européens ne témoignaient pas d'une trop grande obstination.

Les divers belligérants étaient épuisés, la main-d'œuvre maritime faisait de plus en plus défaut : la presse sévissait à l'état endémique dans la marine britannique et les monarchies bourbon souffraient du même mal. Les chantiers ne parvenaient guère à combler les vides causés par les batailles, l'usure et les tempêtes. Les atteintes portées au commerce des puissances en guerre ou neutres se faisaient lourdement sentir et contribuaient à l'appauvrissement général.

D'autre part, les ressources financières se tarissaient de plus en plus vite en Europe : en dehors même des pays engagés dans la lutte, le marché de l'argent se resserrait. La France et l'Angleterre n'osaient plus émettre d'emprunts à l'étranger et pour les emprunts intérieurs offraient d'onéreuses conditions, qui n'attiraient plus les souscripteurs. L'Espagne ne résistait guère mieux et avait recours à des mesures extrêmes — pour ses traditions financières — mesures dues à l'habileté du financier Cabarrus : émissions d'Etat, puis de la Banque de Saint-

Charles, négociation d'emprunts extérieurs (9 millions de piastres en 1780), avance du Portugal en 1781, etc.

Enfin toutes les opinions publiques exprimaient le désir de voir la fin de ce conflit maritime dont la répercussion sur le monde entier se faisait si lourdement sentir par la hausse des frets et des assurances, le renchérissement des denrées coloniales, l'insécurité des transports, le relèvement des impôts, etc. Même les nations neutres étaient lasses de la guerre.

---

## La Paix de Versailles

### I. — *Le Problème Américain.*

Une grande question dominait le règlement du conflit : quel serait le statut politique de l'Amérique du Nord ? : dès qu'elle serait résolue, il serait plus aisé d'apaiser les griefs particuliers des monarchies bourbon et des Provinces-Unies.

La position de l'Espagne et des Etats-Unis — adversaires communs de l'Angleterre, alliés communs de la France, mais belligérants isolés faisant chacun leur guerre — était singulièrement paradoxale. Non pas que le Congrès Américain dédaignât ou ignorât la monarchie espagnole ; bien au contraire, il s'efforçait d'amener cette puissance à le reconnaître officiellement et à l'accepter pour allié. Il ne négligeait nul effort de séduction dans ce but et les délégués de Paris agissaient en ce sens tantôt par l'intermédiaire de Vergennes, tantôt directement par d'Aranda, Mais si ce dernier, par ambition comme par système, était favorable à la reconnaissance de la Confédération, les gouvernants madrilènes ainsi que la cour étaient hostiles aux Insurgents par principe autant que par politique, les Américains apparaissant de dangereux rivaux dans la vallée mississipienne. Seuls dans la péninsule quelques cercles étroits, intellectuels et négociants, acceptaient de nouer des rapports avec les Insurgents et de soutenir leur cause [1].

Ainsi sur ce point les Cabinets de Saint-James et de

1. Cf. *supra* p. 262 et suiv.

l'Escurial sympathisaient entièrement. Le second toutefois ne pouvait systématiquement ignorer l'existence des Etats-Unis. D'une part, il avait pris l'engagement de leur verser des subsides, ce qui à diverses reprises avait eu lieu et, d'autre part, les dépêches de Versailles aidant, il ne pouvait oublier l'existence de l'accord de février 1778. Il jugeait que ses craintes de voir cette guerre contre l'Angleterre n'être qu'une guerre des Insurgents se réalisaient et il trouvait que ses intérêts comme ceux de la France étaient singulièrement primés par les intérêts propres des Américains. Il n'en persistait que plus encore à refuser la liaison de ses opérations militaires avec celles des Insurgents et à se dégager de tout lien avec ces derniers. Aux ouvertures du Congrès en vue d'une expédition commune contre les Florides, il répondait vouloir conquérir lui-même ces provinces et manifestait son intention de ne tenir aucune parcelle du Nouveau-Monde de la bonne volonté des Insurgents.

De son côté, le Congrès, sous l'influence du parti des Adams et des Lee, du parti de la propagande à outrance et de la politique intransigeante d'expansion, se refusait à comprendre les raisons de l'abstention de l'Espagne et les doctrines coloniales de l'Espagne. A peine le traité franco-hispanique d'avril 1779 était-il ratifié, que ce corps remettait en discussion l'ouverture de relations diplomatiques avec la Cour de Madrid. Le parti adamsien n'était pas encore assagi par les échecs subis auprès des chancelleries européennes, notamment par le renvoi d'Arthur Lee de Burgos. Il fit voter l'envoi d'une nouvelle mission en Espagne au moment où le Marquis d'Almodovar quittait Londres et où les flottes bourbon opéraient leur jonction. On discuta activement du choix du plénipotentiaire. Le nom d'Arthur Lee était mis en avant. Ver-

gennes, averti par son ambassadeur La Luzerne, était contraire à cette désignation, ayant pu par expérience juger du rôle que jouait ce délégué et persuadé encore que la duplicité de la politique américaine était le fait de quelques hommes ennemis de la France. Florida Blanca, interprète de son gouvernement, pensait que toute mission insurgente serait superflue, mais il préférait aussi que Lee fut écarté (août-septembre 1779).

John Jay, député fort en relief et président du Congrès, fut élu en septembre plénipotentiaire pour l'Espagne et sa nomination fut élogieusement annoncée par le Chevalier de La Luzerne le mois suivant. Il débarquait à Cadix le 22 janvier 1780 et envoyait en avant son secrétaire Carmichael remettre au ministère espagnol la motion du Congrès du 29 septembre 1779, laquelle l'accréditait auprès de cette cour. Admis à résider, il accourt à Madrid le 4 avril et, dès ses premières entrevues avec le secrétaire d'Etat, s'aperçoit qu'à tolérer sa présence se bornent les bonnes dispositions du gouvernement hispanique. Celui-ci le regarde comme agent officieux et non comme ambassadeur, car il évite de reconnaître les Etats-Unis avant la Grande-Bretagne. Il ignore le Congrès et maintient à Miralès son rôle d'agent observateur sans lui permettre même d'être agent de transmission. C'est par l'intermédiaire du représentant de Louis XVI que Miralès recommande d'écarter toute discussion sur la délimitation occidentale de la Confédération : c'est à titre privé que Miralès propose d'escompter des traites fédérales avec 50 °/₀ d'agio, mais le Congrès croit ou feint de croire que l'Espagne elle-même va escompter ces traites, ce qui entretient les illusions américaines sur la bienveillance hispanique. Puis Miralès étant subitement mort au camp de Washington à la mi-avril 1780, il ne

put être remplacé durant de longs mois si bien que La Luzerne prit à titre officieux la représentation des intérêts madrilènes.

Par suite, le statut de Jay et Carmichael ne pouvait rien avoir de diplomatique. Les deux envoyés pouvaient s'entretenir avec Florida Blanca mais non être reçus à la cour ou négocier officiellement. De plus, Montmorin, selon les instructions de Vergennes toujours prudent, évitait de se compromettre entre ces deux alliés de la France, ne soutenait point les délégués insurgents et surveillait plutôt ceux-ci de crainte qu'ils ne concluassent des traités secrets avec l'Espagne.

Les espérances que La Luzerne attachait en septembre 1779 à la mission de Jay ne se réalisaient guère. Il y avait bien à propos des subsides hispaniques conversations entre Jay, Carmichael, Florida Blanca et Cabarrus, le grand technicien financier au service de Charles III. Mais sur ce point, peu de progrès effectifs. La détresse était générale sur le continent et les besoins énormes des Américains étaient malaisés à satisfaire. Jay lui même n'avouait-il pas que 200 millions de dollars étaient en circulation et que ce papier-monnaie était déprécié à l'extrême, que le Congrès pour trouver des ressources tirait des traites sur les monarchies bourbon et suppliait celles-ci de faire honneur à ces engagements forcés. La Cour de Madrid eut-elle le désir de venir en aide aux Insurgents, elle-même n'avait pas de budget assez élastique pour subvenir à de telles dépenses, étant obligée d'emprunter à l'extérieur, mesure anormale pour le gouvernement. Elle acceptait de défrayer Jay de ses dépenses, soit un don de quelques milliers de dollars. Charles III, en juin 1780, avait bien promis d'avancer 3 millions de réaux (150.000 piastres) mais ses ministres s'efforçaient,

sinon d'annuler, du moins d'ajourner cet engagement et par un effort louable, un million de réaux fut versé en mai 1781 pour acquitter des traites échues (le Marquis d'Iranda à la requête du gouvernement avanbant 89.000 piastres) [1].

Peut-être l'Espagne limitait-elle ses subsides d'autant plus volontiers que de Paris elle recevait certains avis d'après lesquels la majeure partie des fonds versés par la Cour de Versailles alimentait surtout la politique de propagande et subvenait aux besoins des délégués. Aussi ne versa-t-elle bientôt que goutte à goutte les sommes promises, acquittant les traites relatives au séjour de Jay et de Carmichael et mettant en discussion le versement de toute somme importante.

Quant aux affaires politiques intéressant les deux pays, elles paraissaient moins aisées à régler. Jay, dès ses premiers entretiens de mai 1780, avait trahi l'opinion que le futur territoire de la Confédération s'étendait sans contestation possible jusqu'au Mississipi et aux Florides. Or le Cabinet de l'Escurial estimait devoir recouvrer les Florides et ne jugeait point fatal que la Louisiane Orientale tombât en partage aux Etats-Unis. Florida Blanca avait exposé nettement la thèse espagnole : la région entre Alleghanys et Mississipi n'appartenait ni en fait, ni en droit aux Insurgents ; *de jure* parce que la Proclamation de 1763 et les *Acts* subséquents avaient expressément exclu les droits des colons à la possession de ces terres qui étaient réservées à l'Angleterre — *de facto* parce que les forces insurgentes n'occupaient qu'une aire très infime

1. Les besoins d'argent des Etats-Unis restaient pressants : la France en avril 1781 faisait une avance de 6 millions de livres et concluait pour le compte des Américains un emprunt de 10 millions de livres en Hollande.

au delà des Alleghanys, lorsque déjà en 1780 les troupes espagnoles étaient installées en divers points de la rive gauche mississipienne.

Jay, qui assistait alors au développement de la mission Cumberland sans en connaître les péripéties, qui, de plus, n'avait pas de pleins pouvoirs, qui n'était pas admis à négocier, ne pouvait qu'aviser ses mandants des vues espagnoles. Celles-ci étaient catégoriques : la guerre imposée à la nation et presqu'au gouvernement devait être fructueuse : outre Minorque, Gibraltar, elle devait entraîner la restitution des Florides et l'expulsion des Anglais d'Amérique Centrale, elle devait rendre à la Louisiane sa pleine valeur, sinon par l'acquisition de la Louisiane Orientale, du moins par la maîtrise de la rive gauche du Mississipi et par la navigation exclusive de ce fleuve. Or, comme les Américains tenaient pour essentiel d'atteindre ce fleuve, de jouir de la liberté de navigation dans cette vallée, il ne pouvait y avoir que conflit entre ces ambitions rivales et inconciliables.

Les hommes d'Etat hispaniques avaient cru à l'origine que si la cause insurgente triomphait — ce qui n'était point assuré — les Etats-Unis seraient limités entre l'Atlantique et les Alleghanys, mais peu à peu à mesure que la résistance des Américains s'affermissait, il apparaissait probable que la chaîne alleghanienne ne servirait plus de frontière. C'est alors qu'à la requête de l'Espagne les deux cours bourbon avaient envisagé un plan de partage de la Louisiane Orientale. La vallée du Mississipi appartiendrait sans conteste à la monarchie péninsulaire qui, en outre, exercerait un protectorat sur la région comprise entre le Mississipi, le Bas Ohio, le Cumberland jusqu'à sa haute vallée, une ligne rejoignant le Haut Tennessee, puis le Haut Alabama et enfin atteignant la frontière flo-

ridienne au confluent du Chattahouchee et du Flint. Les Etats-Unis recevraient comme zone d'influence les territoires compris entre la ligne précédente, la vallée de l'Ohio à partir du confluent avec le Cumberland et les Alleghanys. Quant au sort de la Louisiane Septentrionale s'étendant du Haut Mississipi aux Grands Lacs, le Cabinet de l'Escurial acceptait de s'en désintéresser car la navigation mississipienne au delà de l'Ohio lui apparaissait un facteur secondaire.

Par malheur pour ce programme, la France s'en désintéressait n'ayant nulle possession dans l'Amérique du Nord. Vergennes, peu empressé à servir l'Espagne et peu enthousiaste des questions coloniales, n'appuyait que mollement les ambitions de son allié. La Luzerne certes transmettait au Congrès à titre officieux les intentions hispaniques et s'efforçait de contenir les ambitions de ces Américains avides de terres ; mais il ne pouvait exercer de pression sur ce gouvernement, le sommer de reconnaître les droits de l'Espagne à conquérir la rive gauche du Mississipi et à établir la navigation exclusive dans ces parages, car il était hors d'état de montrer au Congrès le bloc puissant et intangible des deux monarchies bourbon. A cet égard la tactique d'abstention pratiquée par le Cabinet de l'Escurial se retournait contre ses propres intérêts.

Jay, de son côté, faisait connaître la thèse de Florida Blanca : droit à des conquêtes espagnoles en Louisiane Orientale, possession incontestée des Florides et régime d'exclusive dans la vallée du Mississipi. Il ne cachait pas que l'Espagne était soutenue par la France pour l'accomplissement de ce programme minimum ; mais il faisait connaître aussi que la France ne paraissait pas disposée à faire pression sur l'Espagne pour réduire ce programme

(pas plus d'ailleurs que sur les Etats-Unis pour faire triompher ce programme).

Les prétentions du Congrès annoncées ou pressenties furent bientôt proclamées officiellement. L'approche de la paix rendait nécessaire l'envoi d'instructions précises à Jay. Le 6 octobre 1780, on votait le principe de la fixation de la frontière hispano-américaine au Mississipi, l'égalité de traitement des deux riverains au point de vue navigation et commerce, la création de ports francs sur le fleuve jusqu'à la frontière floridienne. Le Congrès, toutefois, par le jeu d'une majorité oscillante variant avec la participation des délégués des divers états, revint sur ces décisions intransigeantes réclamées par les Etats du Sud[1] : il réserva à l'Espagne le droit de faire des conquêtes sur la rive gauche (8 et 17 octobre), puis il écarta la question de la navigation du Mississipi en territoire purement espagnol (région du delta) et supprima celle des ports francs (15 février 1781).

Même avec ces corrections, les bases américaines n'avaient guère chance d'être discutées, moins encore acceptées à Madrid : il était plaisant de voir le Congrès admettre que ses demandes ne devaient pas être présentées comme un ultimatum ! Florida Blanca, durant l'année 1781, accepta de causer avec Jay bien que par les conversations de ce dernier et les anciens rapports de Miralès, il se fut convaincu que l'opinion insurgente et la majorité du Congrès étaient peu favorables au système de l'exclusive espagnole. Il jugeait cependant ces questions assez

1. La Virginie, les deux Carolines ne voulaient à aucun prix laisser la Louisiane Orientale à l'Espagne et parlaient de se retirer de la guerre si on ne leur donnait pas satisfaction ; les états du Centre étaient prêts à prolonger la guerre afin de « libérer » le Canada et la Nouvelle Ecosse tandis que la Nouvelle Angleterre préférait la libre navigation des lacs à celle du Mississipi.

importantes pour charger un de ses adjoints Gardoqui d'aller tenir la place d'observateur vacante depuis le début 1780 par la mort de Miralès. Don Diego Gardoqui devait paraître à Philadelphie en l'été de 1781 et ses dépêches ne pouvaient avant quelque temps influer sur la marche des conversations hispano-américaines.

En septembre 1781, la rédaction d'un accord éventuel fut envisagée et le 22 septembre un projet de traité était préparé, projet qui établissait le régime de l'exclusive pour le Bas Mississipi (art. VI) et garantissait toutes les possessions espagnoles de l'Amérique du Nord (art. VIII). Par malheur, Jay avait inséré cette réserve : « Cette condi-« tion sera limitée à la durée des circonstances actuelles « et si l'acceptation de cette convention est reportée à la « conclusion d'une paix générale, les Etats-Unis cesseront « de se considérer comme liés par toute proposition ou « offre faite présentement. »

Si, quelques mois plus tard, le Congrès, sous l'influence de Madison, le député virginien hostile aux prétentions hispaniques, approuva ces articles et loua son représentant d'avoir introduit une telle clause, le Cabinet de l'Escurial, conscient du caractère illusoire de la convention et fidèle à sa politique de réserve, évita de signer et ratifier ce traité afin de conserver toute sa liberté d'action. D'ailleurs, il savait à ce moment que Don Bernardo Galvez entreprenait des opérations contre les Anglais en Haute Louisiane et il espérait que ce gouverneur pourrait se saisir d'une large bande de territoires sur la rive gauche du Mississipi en prévenant l'avance du général américain Clark qui descendait l'Ohio et allait occuper le poste de Kaskakia au nord du confluent Ohio Mississipi.

L'Espagne comptait régler la question des frontières

américaines par ses seules forces : par là, elle montrait sa sagesse. La coopération française ne lui était acquise que si ses revendications ne compromettaient pas la paix, sinon le Cabinet de Versailles sacrifierait à la pacification les demandes hispaniques. Cet appui était donc illusoire. L'opposition des Etats-Unis étant certaine, il fallait gagner de vitesse ceux ci. C'est pourquoi à Madrid se flattait on de traiter sur la base de l'*uti possidetis* : Florida Blanca et Galvez encourageaient les gouverneurs coloniaux à étendre leurs zones d'occupation afin de tenir pour l'heure de la paix le plus de gages possibles.

Jay, au printemps de 1782, voyait le Cabinet de l'Escurial oublier le projet de convention qu'approuvait le Congrès, se refuser à reconnaître ou aider pécuniairement les Etats-Unis ; aussi ne voulut-il pas prolonger un séjour inutile dans la péninsule alors qu'il savait que la phase des pourparlers décisifs s'ouvrait. N'avait-il pas des pleins pouvoirs pour participer à ces négociations dans lesquelles il voulait jouer un rôle ? En mai 1782, il partait pour Paris, laissant Carmichael comme chargé d'affaires. A son départ, l'obstacle que présentait l'antagonisme hispano-américain était plus accusé qu'à son arrivée, car les deux thèses adverses avaient été proclamées et le Congrès se montrait plus intransigeant que la vieille monarchie ibérique.

### 2. — *La Phase des Défections.*

Si entre l'Espagne et les Etats-Unis qui n'étaient point alliés mais co-belligérants, il n'y avait point communauté de vues, entre l'Espagne et la France liées par le Pacte de Famille, unies par le traité plus récent de 1779, il n'y avait pas entente. La Cour de Madrid n'était pas sans

s'étonner que son allié qui avait mis en œuvre tant de moyens de séduction pour l'entraîner dans la guerre, semblait se désintéresser si facilement depuis 1780 du sort de la monarchie et songeait même à sortir coûte que coûte de la lutte. Elle se demandait pourquoi son allié ne prêtait pas une collaboration plus active aux opérations combinées si expressément formulées dans l'article II de la convention du 12 avril 1779, pourquoi la participation au siège de Gibraltar avait été si modeste et si inefficace, celle aux campagnes antillaises plus réduite encore. Pour l'attaque de Minorque seulement, elle relevait une coopération effective, mais n'était-ce pas que Port-Mahon menaçait Toulon plus encore que Barcelone. D'autre part, elle ne pouvait manquer de constater que les grandes opérations d'ensemble, quand elles avaient été tentées, semblaient avoir été entravées systématiquement par la France, notamment cette invasion de l'Angleterre implicitement contenue dans le fameux article II.

Les dirigeants madrilènes demandaient à connaître les intentions réelles du Cabinet de Versailles, car, selon les apparences, ils servaient de jouets ou de pions aux mains de Vergennes. Obligés en définitive de faire en Europe et aux colonies une guerre impopulaire, seraient-ils — lors du règlement final, qu'ils voulaient rendre général par suite des engagements contractés — gênés par les insuccès de leur allié et des alliés de leur allié ; seraient-ils obligés de subvenir en partie aux besoins financiers de tous les belligérants ? Charles III, tout désireux qu'il fut de procurer la paix à ses peuples et de tirer de la situation difficile où se trouvait la coalition le maximum d'avantages, se refusait à faire cette paix séparée si formellement interdite par le pacte et le traité de 1779 mais devenue si contraire aux intérêts nationaux.

La campagne de 1781, en assurant aux armes hispaniques quelques succès sur le Nouveau Continent, compensait les échecs successifs subis devant Gibraltar. Mais l'ambition des Etats-Unis devenait pour l'Espagne un plus grand danger que la puissance britannique. Il importait d'étendre l'occupation sur la rive gauche du Mississipi et de porter éventuellement à la Grande-Bretagne un coup décisif en enlevant la Jamaïque. Qu'étaient de petites opérations de détail aux Antilles et les succès stériles de Suffren dans l'Inde ? Ce que désirait l'Espagne, c'était l'action combinée des Alliés dans la mer des Antilles afin de ne laisser à l'Angleterre que le Canada et Terre-Neuve.

Aussi Florida Blanca pressait-il Vergennes de pratiquer ces expéditions communes en Amérique, menaçant de faire la paix séparée si l'union des flottes n'était pas réalisée en l'été de 1781. N'était-il pas temps que cette coopération fut enfin effective ? Si, sur ce point, la convention de 1779 n'était point exécutée, pourquoi le serait-elle quant à la paix commune ? Ne menaçait-on pas la France pour cette paix séparée, d'acheter Gibraltar au prix de Saint-Domingue ; mais la perspective d'avoir les Anglais pour voisins dans cette île ne troublait pas trop Vergennes qui spéculait, non à tort, sur la répugnance invincible des Espagnols à céder une parcelle de l'Ultramar. Ce n'en était pas moins un symptôme patent de la tension des rapports entre les deux monarchies bourbon, tension qu'accrut encore le résultat négatif de la campagne antillaise de 1781.

Survint alors la capitulation des Anglais à Yorktown ; c'était un succès américain qui profitait presqu'uniquement à la cause insurgente et qui, par suite, à Madrid irritait plus qu'il ne plaisait. Ni les Français, ni les Espagnols n'avaient

remporté de victoires décisives, les uns avaient enlevé les Florides et Minorque, les autres avaient repris le Sénégal, occupé plusieurs Antilles et le Bailli de Suffren dans l'Océan Indien gagnait des batailles navales dont la portée était limitée. Tous ces avantages étaient locaux. Ni Gibraltar, Terre-Neuve ou la Jamaïque, points vitaux, n'étaient atteints et il n'était point de mers où les pavillons bourbon eussent une maîtrise incontestée.

Après Yorktown les Américains pouvaient songer à dicter la paix à leur métropole, celle-ci hors d'état pour quelques campagnes de reprendre l'offensive, pratiquement chassée des Treize Etats. Si les monarchies bourbon continuaient la guerre, la France se sentait de plus en plus incapable de prolonger la lutte. Depuis la fin de 1780, elle n'avait plus l'espoir d'amener l'Angleterre à reddition : ses forces s'épuisaient mais son trésor se vidait plus rapidement encore. L'entrée en ligne de l'Espagne et des Provinces Unies n'avait guère changé la face du conflit et la Grande-Bretagne en guerre contre quatre puissances et en hostilité avec les nations maritimes d'Europe, dédaignait la médiation russo-autrichienne. La France désirait conclure la paix mais une paix avantageuse ; elle écoutait les propositions secrètes que lui transmettaient les émissaires du cabinet britannique et elle suivait les négociations engagées par ses divers alliés autant par espoir de voir la pacification attendue se produire que par crainte des défections.

La mésintelligence régnait entre la Cour de Versailles et le gouvernement de Philadelphie au début de 1782 ; la première sentait que la victoire de Yorktown achevait d'émanciper les Etats Unis et de leur rendre incommode l'alliance de 1778. Le parti anti-français au Congrès ne cessait de gagner du terrain. Tandis que Vergennes

n'était plus sûr de Franklin lui-même, il recevait d'Amérique les rapports alarmants de Rochambeau comme de La Luzerne. Peut-être sous la pression des circonstances un revirement allait-il se produire dans les plans de campagne et la coopération avec l'Espagne allait-elle enfin passer au premier plan ?

Mais aussi Vergennes ne pouvait se dissimuler que Provinces-Unies et Espagne, attirées par ses soins dans le conflit, cherchaient en vain les profits escomptés et promis et voyaient la paix victorieuse tant attendue tarder de plus en plus. Et les Américains se trouvaient satisfaits, prêts à sortir de la guerre ! Le ministre de Louis XVI désirait la paix coûte que coûte sans pourtant se résoudre à admettre l'intervention des médiateurs par souci du prestige national : mais ses alliés européens ne voulaient poser les armes qu'après la victoire décisive. Situation d'autant plus inextricable qu'il ne semblait guère possible de compléter diplomatiquement les succès militaires. A Versailles, en effet, on semblait vouloir ignorer l'urgente nécessité de former un bloc des Alliés pour faire pression sur l'Angleterre, affaiblie elle aussi au point de vue millitaire, économique et financier. Loin de songer à fondre en un seul faisceau les trois alliances dualistes (franco-américaine, franco-espagnole, franco-hollandaise), sans songer à tirer parti de la convergence de ces alliances vers la France, sans songer que celle-ci pouvait et devait parler au nom de ses alliés et défendre les intérêts de ses alliés, Vergennes laissait voguer à l'abandon chacune de ses alliances et par une apathie caractérisée comme par absence de caractère, il autorisait, s'il n'encourageait même, les tractations particulières et secrètes. Ainsi l'Angleterre, sans grand effort de sa part, voyait ses adversaires s'offrir isolément à ses coups tant sur le terrain

militaire que dans le domaine diplomatique. On ne pouvait à Londres que s'étonner et se féliciter de cette aberration et de la persistance du gouvernement de Louis XVI à parler en son nom seul et à éviter des pourparlers ostensibles.

En mars 1782, Vergennes acceptait de discuter de la paix avec un envoyé du ministère britannique, Forth. S'il affirmait derechef ne vouloir traiter que de concert avec ses alliés, ce n'était qu'une formule vide de sens car aucun plan d'ensemble n'était conçu entre les Alliés, et alors que la France insistait pour la paix, l'Espagne et les Provinces-Unies réclamaient la poursuite des hostilités dans l'espoir l'une de prendre Gibraltar et d'écarter les Américains du Mississipi, l'autre de recouvrer ses possessions d'Asie et du Nouveau Monde. En même temps, les Etats-Unis, pressés par l'Angleterre plus vivement que jamais de cesser la guerre, n'occupaient-ils pas alors la position la plus solide.

C'est ce qu'on comprenait en Angleterre : la tactique des paix séparées allait pouvoir se réaliser et ce ne seraient point les Espagnols ou les Hollandais qui en bénéficieraient mais bien les Américains. L'opposition parlementaire amena Lord North à se retirer et elle occupa les portefeuilles devenus vacants (mars 1782). Fox détenait dans le cabinet Rockingham les Affaires Etrangères et une nouvelle impulsion était donnée aux pourparlers de paix. L'opposition, quoique bigarrée, était dans l'ensemble libérale envers les anciennes colonies, et ne répugnait pas à une capitulation. Par contre, les sacrifices consentis aux adversaires européens seraient des plus limités.

Au début de mai, des plénipotentiaires officiels gagnaient le continent : Oswald, Hydfort, Grenville. Une double négociation se poursuivait : l'une avec les Américains

et l'autre avec la France. A cette dernière participait d'Aranda, mis au courant par Vergennes. Néanmoins il n'y avait nul concert entre les deux cours. Florida Blanca, dans ses instructions à l'ambassadeur, ne cachait pas le désir du roi que, puisque guerre il y avait, on continua les opérations dans l'espoir d'acquérir Gibraltar et la Jamaïque ainsi qu'une partie de la Louisiane anglaise. D'ailleurs à ce moment la prise de Minorque libérait des forces de terre et de mer qui étaient dirigées sur Gibraltar.

Le fléchissement probable de l'alliance américaine incitait Vergennes à accentuer sa propension à la paix : d'ailleurs la défaite de Grasse aux Saintes compromettait la campagne d'Amérique de 1782 et rendait la cessation des hostilités plus nécessaire encore. En Angleterre, le remaniement ministériel provoqué par la mort du premier ministre Rockingham (juillet 1782) entraînait la retraite de Fox, et l'avénèment de Lord Grantham aux Affaires Etrangères. Grantham l'ancien ambassadeur à Madrid, si partisan de la conciliation. La cause de la paix ne pouvait donc être compromise mais à Grenville, l'homme de Fox, à Grenville qui, en juin, avait enfin présenté des pleins pouvoirs pour traiter avec tous les Alliés, succédait Fitz-Herbert.

En octobre et novembre, on ne pouvait plus dissimuler que la marche des pourparlers s'accélérait : des émissaires français, Gérard et Rayneval, se rendaient fréquemment à Londres. Mais il s'agissait de négociations franco-anglaises, l'Espagne ne participait guère à ces conversations et les Provinces-Unies point du tout.

Brusquement on apprit dans les chancelleries que les Etats-Unis s'étaient enfin fait reconnaître par la Grande-Bretagne et venaient de signer un traité préliminaire de

paix. Sans doute, il n'y avait là rien de définitif, pas même un armistice : mais l'accord du 30 novembre 1782 n'en avait pas moins lieu en dehors de la France. Moralement c'était une violation du traité de 1778, c'était une défection qui allait obliger chacun des belligérants à s'accommoder avec l'Angleterre.

Vergennes accueillit sans trop de mécontentement ce fait ; n'y voyait-il point un moyen de sortir de la guerre car comment poursuivre, après cette convention préliminaire, des opérations dans le Nouveau Monde. Peut être même avait-il indirectement par son apathie encouragé les Américains à se retirer de l'alliance? En tous cas, Vergennes, armé de l'argument que toute offensive en Amérique était vaine, invoquant la détresse militaire et financière du royaume, faisait valoir la nécessité de ne point perdre les gages obtenus en prolongeant la guerre. Vergennes fit pression sur l'Espagne pour amener celle-ci à accéder sincèrement aux pourparlers.

Sous la menace d'être abandonnée, isolée, la Cour de Madrid se résigna à renoncer à enlever Gibraltar, ne caressant plus qu'un fugitif espoir d'acquérir diplomatiquement et par voie d'échange cette place ; elle se résigna aussi à ne pas améliorer l'*uti possidetis* du continent américain : mais elle savait que, dans les préliminaires de novembre, les Etats-Unis avaient fait admettre pour leur frontière Ouest le Mississipi.

Par cet acquiescement, le Pacte de Famille et la convention de 1779 restaient en apparence intangibles et respectés. En fait, la France faisait défection à son tour obligeant son allié à mettre bas les armes. Quant aux Provinces-Unies, entraînées dans ce désastre, elles ajournaient encore leur capitulation tant par ténacité que par lenteur due au régime constitutionnel : elles se

trouvaient à la fin de 1782 pratiquement abandonnées de tous [1], même des Américains dont elles venaient de reconnaître l'indépendance en avril et avec lesquels elles venaient par l'intermédiaire de John Adams de signer un traité de commerce et navigation (7 octobre 1782). Leurs colonies étaient sans exception aux mains des Anglais et des Français, leur marine mal protégée, leur trafic entravé.

### 3. — *Négociations et Préliminaires.*

Ainsi au moment où s'ouvraient les négociations entre l'Angleterre et les monarchies bourbon, celles-ci ne disposaient point d'une liberté d'action absolue, puisque la convention préliminaire anglo-américaine n'était pas sans les lier, notamment en ce qui concernait les futures frontières des Etats-Unis. Si la France voyait sans inconvénient les Américains avoir accès au Mississipi et se faire céder les Florides, l'Espagne, en revanche, ne pouvait plus sur ces deux points imposer nettement ses conditions. Pour accroître la faiblesse des deux cours, il n'y avait point concert pré-établi pour les demandes réciproques, en dépit du traité du 12 avril 1779 qui avait stipulé deux séries de revendications mutuelles mais qui était en 1782 bien oublié. Vergennes se souciait assez peu des intérêts hispaniques tandis que Florida Blanca et d'Aranda, mécontents de ces défections successives, cherchaient plutôt à enrayer la marche des pourparlers. Il y avait non Congrès mais délibérations distinctes où intervenaient séparément Etats-Unis, France, Espagne et Provinces-Unies. L'absence de cohésion était telle que

1. De la Ligue des Neutres comme de leurs alliés et co-belligérants.

l'Angleterre, quoique vaincue, pouvait imposer ses volontés en bien des points.

Il apparut dès le début des conversations avec Fitz-Herbert que si la France était prête à faire des concessions pour acquérir la paix, l'Espagne entendait mettre à exécution son programme de guerre et ne se départissait d'aucune exigence condensée dans l'acte de 1779. Elle semblait travailler à prévenir toute prompte conclusion de préliminaires, afin d'obtenir la reddition de Gibraltar en dépit de l'immobilité française. Sur ce terrain, d'Aranda était d'accord avec les Hollandais ; mais, toujours faute d'entente, il ne pouvait se concerter avec les deux plénipotentiaires Brantsen et Lestevenon de Berkenroode.

La conciliation dont faisait preuve la Cour de Versailles se révélait dans le projet français du 6 octobre 1782 lequel n'avait rien d'inadmissible. Il prévoyait : dans l'Inde, la restitution des comptoirs du Bengale et des autres factoreries, le libre commerce au Coromandel et au Malabar — l'acquisition de Sainte Lucie et de Saint-Vincent avec la restitution des autres îles conquises sur l'Angleterre. — En Afrique, le Sénégal reviendrait à la France, la Gambie à la Grande-Bretagne, *statu quo ante* partout ailleurs et liberté de trafic. — A Terre Neuve, pêche exclusive des Français de la Baie Bonavista jusqu'aux Caps Saint-Jean et Ray, cession à la France de petites îles voisines. — Enfin abolition du régime de Dunkerque et remise en vigueur intégrale du traité de commerce d'Utrecht. L'Espagne, de son côté, réclamait Gibraltar, Minorque, les Florides et l'évacuation de tous les établissements de Terre Ferme. Quant aux Provinces-Unies, elles insistaient pour la restitution *in integrum* de leur domaine colonial occupé mi-partie par les Français (pour la plus grande part), mi-partie par les Anglais.

Les demandes de la Cour de Madrid, loin d'être soutenues par Vergennes, étaient critiquées en ces termes par ce dernier : « L'Espagne ressemble à un boutiquier qui « pour obtenir de sa marchandise un bon prix en demande « dix fois ce qu'elle vaut. Je pense que le meilleur moyen « à employer pour leur faire honte d'une manière de pro- « céder aussi misérable, serait d'agir selon le rôle plus « digne d'un commerçant respectable en livrant d'un seul « mot les conditions auxquelles nous sommes résolus « en toute circonstance d'adhérer. » Le plénipotentiaire anglais ne pouvait qu'approuver chaudement ce point de vue, satisfait et même surpris de la modération française et soucieux de ne point faire trop de sacrifices. L'Espagne s'en tenait à ce fameux traité de 1779 et s'étonnait de voir son allié renier ses propres buts de guerre ainsi que les buts hispaniques : à la défection militaire s'ajoutait la défection diplomatique.

Le grand débat entre Fitz-Herbert et d'Aranda oscillait autour de Gibraltar. Le second, après avoir réclamé la cession pure et simple de cette place, parla dès octobre d'échange possible à ce sujet, indiquant tout d'abord comme contre-partie Oran et Mazalquivir (7 octobre), ce qui constituait une belle base d'opérations en Méditerranée, mais ce qui fut rejeté avec tant de force qu'il n'en fut plus question. Puis il offrit la restitution de Minorque sans matériel avec en supplément la Dominique et la Guadeloupe : enfin on parla de Porto-Rico, mais la France s'alarma à l'idée de rétrocéder des Antilles pour cette presqu'île de Gibraltar qui l'intéressait peu. Rayneval s'élève contre l'installation des Anglais à proximité de Saint-Domingue : mais, au début de décembre, il propose lui-même quelques combinaisons à cet égard : ou bien la Guadeloupe et la Dominique sans que la Cour de Versailles

demande de compensations — ou en sus de ces îles Sainte-Lucie et Saint Martin moyennant compensations (Rayneval, en effet, est personnellement plus fidèle à l'alliance que le ministre).

Cette dernière suggestion parut plaire quelque instant au cabinet britannique. Lord Grantham n'était pas adversaire du principe d'échange, tout en réservant le fait que la Dominique en tout état de cause dut revenir à la Grande-Bretagne. Pourtant le Cabinet de Saint James, sentant l'isolement de l'Espagne, ne tarda pas à émettre des prétentions nouvelles : ou bien Porto Rico ou bien les quatre îles de Sainte-Lucie, Guadeloupe, Dominique et Trinité : il avait déjà reconnu l'importance stratégique et économique de cette dernière Antille à proximité de l'Amazonie.

A la mi-décembre, coup de théâtre soudain : la Cour de Madrid fait savoir qu'elle renonce à Gibraltar, ce qui allait permettre de hâter la conclusion des pourparlers. Ce revirement subit n'est pas inexplicable. Charles III et Florida Blanca auraient voulu poursuivre la lutte en dépit de la lassitude manifeste de la nation pour enlever Gibraltar : conscients de l'impossibilité de parvenir au but militairement, puis diplomatiquement, conscients surtout de l'apathie de Vergennes, avertis des préliminaires anglo-américains du 30 novembre, ils renoncèrent à persister dans une telle voie. A Madrid, on était plus que jamais désabusé du Pacte de Famille et de l'alliance française. Si les deux monarchies avaient de concert présenté la reprise de Gibraltar comme un ultimatum, le succès eut été possible : dans les circonstances présentes, le gouvernement espagnol allait rivaliser d'empressement pour obtenir la paix, mais une paix avantageuse.

Le 19 décembre 1782, Rayneval à Londres notifiait au

Lord Grantham le désistement espagnol et on se mit à discuter le second projet français soumis le 15 novembre, projet qui reproduisait dans ses grandes lignes celui du 7 octobre. La plupart des articles étaient admis sans difficulté : comptoirs de l'Inde, Sénégal, commerce en Guinée. Trois points restaient en litige : l'attribution de la Dominique, l'armistice relatif aux princes hindous et surtout le règlement des pêcheries d'Amérique.

Si Gibraltar était le pivot du débat anglo-espagnol, Terre Neuve était le nœud des discussions franco-britanniques ; si les Espagnols ne pouvaient argner de l'occupation de la forteresse, les Français aussi ne pouvaient invoquer que leurs succès antillais pour améliorer le régime de la pêche de la morue. Sur ce point, l'Angleterre était d'autant moins disposée à consentir des concessions qu'elle avait dû en accorder aux Américains. Vergennes, qui ne pouvait dans l'Atlantique Nord tirer parti d'un *uti possidetis* avantageux, était amené peu à peu à réduire ses exigences. Il abondonna tout d'abord l'idée d'acquérir des îlots voisins de Terre Neuve et il se contenta de Miquelon et de Saint-Pierre mais il défendit, en revanche, le droit de pêche dans le Saint-Laurent. Puis il renonça à réaliser une extension de limites du *French Shore* et se borna à faire reconnaître l'exclusivité de la pêche aux Français sur cette portion de rivage.

Pour la Dominique, la Grande-Bretagne semblait y tenir fort, faisant les plus grands sacrifices pour sauver cette Antille. N'offrait-elle pas en échange au mois de janvier 1783 Tabago, quatre-vingts villages autour de Pondichéry et autant autour de Karikal ou bien un vaste territoire compact en Hindoustan. La France accéda à la première combinaison et recouvra en outre Sainte-Lucie. Dans l'Inde, les princes indigènes furent admis au béné-

fice de l'armistice qui fut signé en même temps que le traité de préliminaires franco-anglais le 20 janvier 1783.

A la même date était conclu l'accord parallèle entre l'Angleterre et l'Espagne. Cette dernière s'était fait reconnaître sans trop de difficultés maîtresse de Minorque et des Florides, la Floride Orientale en partie tenue par les forces britanniques devant être évacuée. Elle réclamait, en outre, la destruction des établissements de bois de campêche et la restitution des Bahama. Le Cabinet de Saint-James était contraire à ces deux articles, mais le sort des Bahama n'était point de nature à tenir en suspens la paix. D'ailleurs il allait se régler d'une façon favorable à la Grande-Bretagne. En effet, une expédition de caractère privé partait de Saint-Augustin en Floride Orientale toujours tenue par les Anglais le 1er avril 1783. André Deveaux enlevait la Providence le 14 avril et obtenait par la capitulation de Don Antonio Claraco y Sanz la reddition de l'archipel (18 avril) [1].

En revanche, la question des bois de teinture tenait fort au cœur des dirigeants hispaniques ; ceux-ci étaient résolus depuis plus de vingt ans à abroger cette lourde servitude, brèche faite au régime d'exclusive colonial et ils étaient d'autant moins enclins à anéantir ces vues ambitieuses que les succès de Don Mathias Galvez rendaient légitimes leur exécution : ce n'était que maintenir un nouveau *statu quo*. Le problème parut tellement délicat à régler que Fitz-Herbert et Aranda décidèrent d'un commun accord d'en ajourner la solution.

Les préliminaires anglo-espagnols du 20 janvier consa-

1. Les Espagnols obtenaient les honneurs de la guerre et la faveur d'être rapatriés à Cuba. La Cour de Madrid, bien qu'elle eut accepté de céder les Bahama, protesta véhémentement contre cette entreprise faite postérieurement à l'armistice et prenant à l'improviste une garnison désarmée.

craient la recouvrance par la Cour de Madrid de Minorque et des Florides (art. 2 et 3) la restitution des îles de Providence et de Bahama aux Anglais (art. 5), la limitation à un seul district non déterminé explicitement des établissements anglais en Terre Ferme (art. 4) et enfin la conclusion d'un traité de commerce (art. 7).

A l'armistice conclu entre la Grande-Bretagne et les monarchies bourbon adhéraient les Etats-Unis. Seuls les Hollandais refusaient de se laisser entraîner par le courant, ils continuaient plus théoriquement que pratiquement à être en état de guerre et ils se refusaient à payer par des cessions coloniales l'avantage d'avoir participé au conflit.

### 4. — *Le Traité de Versailles (3 septembre 1783).*

A peine les préliminaires étaient-ils signés qu'on vit de la part des monarchies bourbon comme celle de l'Angleterre les relations diplomatiques reprendre par chargés d'affaires. Dès la fin de janvier 1783, la France envoyait à Londres M. de Rayneval qui précéda de peu le Comte de Moustier lequel fut presque aussitôt remplacé en avril par le Comte d'Adhémar tandis que le Duc de Manchester apparaissait à Paris à la fois comme ambassadeur et comme plénipotentiaire. L'Espagne mettait un empressement moindre à renouer les rapports officiels : néanmoins elle ne tardait pas en février à être représentée auprès de la Cour de Georges III par un secrétaire d'ambassade, M. de Heredia, puis par un chargé d'affaires le Marquis del Campo, personnalité importante de la Secrétairerie d'Etat. La nomination d'un ambassadeur à Londres devait rester longtemps en suspens, par difficulté de choisir un candidat parmi de nombreux prétendants : le Marquis d'Almodovar depuis l'automne de 1782 s'agitait fort, désireux

qu'il était de retrouver les fonctions qu'il avait occupées à peine un an, de 1778 à 1779. La Grande-Bretagne, par contre, nommait en janvier 1783 le Vicomte Montstuart son envoyé auprès du Roi Catholique et chargeait un consul, Liston, de veiller sur-le-champ aux intérêts nationaux dans la péninsule.

De telles manifestations étaient symptômatiques de l'état d'esprit des anciens belligérants. Il semblait fort improbable que les préliminaires ne fussent pas entérinés purement et simplement ou transformés avec de minimes variantes en des traités définitifs. Ce fut ce qui survint pour les Etats-Unis et dans une large mesure pour la France. En effet, le pivot du débat entre Vergennes et Manchester fut la question du *French Shore* à Terre Neuve. mais les conversations si nombreuses et si vives qu'elles fussent n'entraînèrent nulle altération sensible dans la rédaction des articles II à V relatifs à la pêche, non plus que dans celle des autres clauses.

Avec l'Espagne, il en allait différemment car la convention du 20 janvier laissait pendant le problème de la zone de Terre Ferme laissée aux Anglais ; sans doute en son article V elle prévoyait qu'un territoire leur serait réservé pour la coupe du bois de campêche mais aucune aire ni aucun lieu déterminé n'étaient fixés dans le texte. D'autre part, l'article VII posait le principe du rétablissement automatique de tous les traités antérieurs, spécifiquement énumérés ainsi que de la conclusion d'un nouveau traité de commerce ; or la Cour de Madrid contestait la remise en vigueur de certains traités du début du XVIII^e siècle (celui de Séville en 1721, notamment).

Il y avait donc matière à discussion entre les plénipotentiaires. Le cabinet britannique tenta d'ouvrir deux séries de pourparlers à Paris et à Londres, mais Heredia

se déclara sans pouvoir et del Campo déclina à son tour en mai la responsabilité de traverser les négociations en cours sur le continent. D'Aranda eut donc à défendre avec énergie les intérêts de son pays contre Fitz-Herbert, puis contre Manchester.

Le grand problème était celui de l'Amérique Centrale : dès le 3 mars, l'ambassadeur espagnol présentait un projet de délimitation au Honduras, cent lieues carrées autour du Rio Belize : mais Fitz-Herbert s'éleva contre la superficie trop restreinte, l'insalubrité de la région. Mais bientôt la chute du ministère Shelburne en février rendit le conflit plus aigu. Fox succédait à Grantham et prit en mains la direction des pourparlers. Il s'imagina que la « consolidation » des établissements de Honduras n'impliquait point l'abandon des autres établissements de Yucatan, de la Baie de Campêche et surtout de Mosquitie. Grantham avait tenté de sauver ces derniers ou tout au moins de les réclamer pour se faire payer leur cession. Fox demanda à être remis en possession de tous les établissements anglais en Terre Ferme, prétention qui menaça de ruiner la négociation.

L'Espagne entendait ne concéder de territoire au Honduras qu'en échange de la destruction des autres établissements. En juin, elle offrit un domaine encadré par les Rios Nuevo et Belize, ce qui facilitait la délimitation, évitait des empiètements et rendait l'accès aisé. Fox, éclairé par Grantham et surtout Fitz-Herbert, commençait à réduire ses exigences : il renonça finalement à revendiquer la Mosquitie [1], mais il voulut au Honduras une façade côtière allant du Rio Hondo au Rio Mona avec la

1. Fox d'ailleurs n'était pas le seul à apprécier la valeur de la Mosquitie car le gouverneur de la Jamaïque, Dalling, parlait en avril 1783 d'échanger Gibraltar contre Porto-Rico et cent milles carrés en Mos-

possession des îles voisines, notamment Rattan et le Triangle, îles qui constituaient des bases navales de première valeur. Finalement le Cabinet de l'Escurial admit que le Rio Belize serait la limite méridionale et le Rio Hondo la limite septentrionale des établissements honduriens ; mais pour parvenir à cet accord, il fallut la résistance des dirigeants madrilènes et si Vergennes soutint mollement la cause hispanique à Paris, Rayneval, en revanche, agit efficacement à Londres, en faveur de la thèse espagnole.

La question de l'énumération des traités remis en vigueur fut vivement débattue et d'Aranda obtint gain de cause. La délimitation des Florides servit également de thème aux conversations diplomatiques : l'idée d'une enclave britannique sur le Golfe du Mexique fut tour à tour examinée, approuvée et finalement écartée. Enfin l'Espagne put réduire l'ampleur des concessions que la Grande-Bretagne lui avait demandées et tous les plénipotentiaires étant d'accord, les trois traités de paix furent signés le 3 septembre 1783 à Versailles.

* * *

Le traité franco-anglais comprenait 24 articles et reproduisait presque intégralement les préliminaires. La France recouvrait en Amérique Saint-Pierre et Miquelon (art. IV), se faisait reconnaître le droit de pêche dans le Saint-Laurent conformément à l'article V du traité de Paris (art. VI) et obtenait le droit de pêche exclusive sur le *French Shore* de Terre Neuve, allant du Cap Saint-Jean au

quitie de part et d'autre du Rio Bluefields et dans diverses combinaisons relatives à l'échange de Gibraltar, la Mosquitie figurait en première ligne.

Cap Raye ; mais, en revanche, elle renonçait à toute prétention sur le littoral entre les Caps Saint-Jean et Bonavista [1] (art. V). Aux Antilles, elle recouvrait Sainte-Lucie et recevait Tabago (art. VII), restituant les îles britanniques occupées pendant la guerre (art. VIII). En Afrique, elle recevait Gorée et le Sénégal avec ses dépendances (art. IX), garantissait à l'Angleterre la Gambie (art. X) et obtenait pour le trafic africain le rétablissement du *statu quo* (art. XII). La traite de la gomme voyait son régime fixé par l'article XI ; l'Angleterre recevait le droit de faire ce commerce entre la rivière Saint-Jean et le Fort de Portendick avec interdiction de créer en ces deux points extrêmes des établissements permanents. Les comptoirs de l'Inde étaient restitués avec de légers agrandissements et la liberté de commerce au Malabar, Coromandel et Bengale solennellement confirmée (art. XIII à XV). Quant aux princes indigènes, ils seraient privés de tout secours s'ils n'accédaient pas à l'armistice dans les quatre mois (art. XVI). Le régime de Dunkerque était supprimé (art. XVII et un traité de commerce devrait être conclu dans les deux ans à partir de 1784 (art. XVIII).

Le traité espagnol était plus bref. La Cour de Madrid recevait Minorque (art. IV), les Florides (art. V), rétrocédait les Bahama et Providence (art. VII), octroyait entre les Rios Belize et Hondo un territoire pour la coupe du bois de campêche, territoire limité vers l'intérieur par l'isthme du Rio Hondo, la navigation des deux rios restant commune aux riverains (art. VI). Un traité de commerce devrait également être conclu dans les deux ans (art. IX). Un certain nombre de traités antérieurs étaient remis en vigueur par l'article II.

1. C'est-à-dire à la majeure partie de la façade Nord de l'île.

Il était toutefois une perte que l'Espagne subissait et qui ne figurait ni au traité anglo-hispanique, ni au traité anglo français : c'était la perte des îles Turques. Le Duc de Manchester, en effet, avait réclamé l'archipel en vertu du fait que la France en 1764-65 ne l'avait point revendiqué : donc ces îles étaient britanniques et ayant été occupées par les Alliés durant la guerre devaient être restituées aux termes de l'article XIX des préliminaires relatif à la restitution des conquêtes non mentionnées. Au reste, lors de l'occupation, il y avait un agent britannique — celui-là même que le Cabinet de Saint-James avait déclaré en 1769 être un inspecteur de salines et non un administrateur — donc la propriété par l'Angleterre était manifeste [1].

Sur-le-champ, Vergennes donnait satisfaction à ces demandes ; le 17 juillet, il répondait : « La France n'a « jamais formé de prétentions à la propriété de ces îles et « bien loin que l'intention du roi soit d'en conserver la « possession, S. M. n'attendra pas la ratification du traité « définitif pour les faire évacuer. Je me dispense, Mon- « sieur, d'entrer en discussion sur la propriété réclamée « par la Cour de Londres parce que le Roi n'a aucun titre « pour la contester et encore moins pour la décider. La « seule chose qui intéresse S. M. est de ne rien faire qui « puisse préjudicier aux droits que l'Espagne a réclamés « de tous les temps sur les îles Turques et de s'assurer que « ces îles demeureront à l'avenir dans le même état où « elles étaient avant la guerre qui vient de finir et que les « sujets du roi continueront à s'y pourvoir librement du « sel dont ils pourront avoir besoin. » Manchester, très intentionnellement, refusa de mentionner l'archipel dans

1. Instructions du 10 juillet 1783. Cf. *Archives anglaises F. O. France*, Vol. VI, f° 641.

le traité et il évita de soulever la question devant d'Aranda. La passivité française et la disjonction des négociations entraînaient pour l'Espagne la perte de ces îles.

C'est le 3 septembre 1783 qu'avait été signé aussi le traité définitif anglo-américain qui reconnaissait l'indépendance des Etats-Unis et fixait les limites de ceux-ci. La veille avaient été conclus les préliminaires anglo-hollandais. Les Provinces-Unies par leur ténacité réussissaient à sauver leur domaine colonial : elles conservaient Demerary et Essequibo, ces Guyanes tant guettées par l'Angleterre qui cherchait à prendre pied dans l'Amérique du Sud ; elles conservaient aussi Trincomalé, c'est-à-dire en fait Ceylan, objet des convoitises britanniques ; elles ne perdaient que le comptoir de Negapatam, perte cependant sensible à l'amour-propre national. Le traité définitif devait être signé seulement le 20 mai 1784 entre Daniel Hailes et Brantsen.

*
* *

Qu'était devenue au cours de ces négociations, de ces signatures de préliminaires et d'actes définitifs, la médiation des deux cours impériales ? Il avait été facile de conclure les préliminaires sans la participation de celles-ci, mais les excluerait-on des traités ? Au fond, nul parmi les contractants ne se souciait fort, même par un esprit de courtoisie, d'admettre aux délibérations les représentants de Russie et d'Autriche. La médiation apparaissait aux chancelleries intéressées sinon déshonorante, du moins peu honorable et surtout inutile. Vergennes, Louis XVI étant beau-frère de l'Empereur, se crut obligé de mentionner ce point aux conférences de mars 1783. Les délégués russes, l'ambassadeur Bariatinsky et surtout l'envoyé

spécial Markoff, s'agitaient et s'efforçaient de faire pression sur les plénipotentiaires ; mais le ministre impérial à Paris, le Comte Mercy, tout en se solidarisant avec ses collègues, ne montrait aucun zèle à forcer l'inclination des cabinets intéressés. Or l'Espagne et l'Angleterre étaient contraires à la médiation, la France indifférente et seuls les Etats Unis, systématiquement ignorés des cours impériales, n'eussent point été fâchés de voir aboutir la médiation afin d'être indirectement reconnus par deux grandes puissances [1].

La crainte de déplaire à Catherine II, dont Markoff passait pour l'homme de confiance, fit adopter une solution intermédiaire. Dans une grande conférence générale, le 9 août, on soumit aux diplomates des cours médiatrices les traités projetés ainsi qu'un protocole de médiation, copié sur celui adopté au Congrès de Teschen. Là dessus, Mercy et Markoff présentèrent chacun un texte particulier ; grand embarras ; on parla de retirer les protocoles et finalement, le 3 septembre 1783, deux déclarations analogues et fort anodines étaient annexées aux traités de paix, déclarations par lesquelles Catherine II et Joseph II se félicitaient de l'œuvre de pacification et approuvaient les termes de la paix.

C'était là un piètre résultat obtenu par une grande machine politique. Le but des ambitions russes n'était guère atteint et la désillusion était peut-être plus cruelle en ce qui concernait la Déclaration de Neutralité Armée qui, loin d'être incorporée aux traités, n'était même point mentionnée au cours des négociations. C'était un succès pour l'Angleterre. Il est vrai qu'alors Catherine II, absorbée par les affaires d'Orient, songeait peu à exhumer ces

1. Un envoyé américain, Francis Dana, séjourna à Saint-Pétersbourg de 1781 à 1783 sans être officiellement reçu.

combinaisons politiques qui dataient de 1779-1780 mais qui, toutes délaissées et vieilles qu'elles fussent, se survivaient encore en 1783.

*
* *

Les relations diplomatiques avaient repris avant la signature de la paix. Des ambassadeurs définitifs furent nommés : à Londres, le Comte d'Adhémar, à Paris le Duc de Dorset qui, en décembre, remplaça le Duc de Manchester ; à Madrid, le Comte de Chesterfield suppléa Montstuart qui ne parut pas dans la péninsule. Quant à del Campo, il resta en fonction à Londres, la rivalité entre Almodovar et Nuñez s'éternisant [1].

### 5. — *Le Bilan de la Guerre d'Amérique.*

La fin de la guerre révélait clairement que l'Angleterre — comme auparavant la Prusse — avait pu militairement et économiquement résister à la plus formidable coalition maritime et que diplomatiquement elle avait pu profiter du caractère hétérogène de la coalition pour négocier presqu'à égalité avec chacun de ses adversaires et limiter ses sacrifices.

Un trait était commun à tous les belligérants : l'épuisement financier autant que militaire. Quatre grandes puissances européennes voyaient leurs ressources affaiblies, leur crédit ébranlé, pour l'un même fortement compromis.

Territorialement l'Angleterre subissait des pertes mais

1. Le Marquis d'Almodovar, nommé en février 1785 Grand Majordome de l'Infante, renonça à postuler l'ambassade de Londres, mais Nuñez ne put occuper celle-ci, étant appelé bientôt à remplacer d'Aranda à Paris.

n'avait-elle pas réussi à conserver intacts les éléments essentiels de sa domination ? N'avait-elle, pas, en outre, conquis grand prestige et même dans la dernière phase n'avait-elle pas remporté d'éclatantes victoires navales ? Sans doute, elle perdait Minorque mais elle conservait Gibraltar, la clé de la Méditerranée ; elle cédait le Sénégal de piètre valeur et se faisait réserver le droit à la traite de la gomme. En Amérique, les Florides présentaient quelque importance en 1763 lorsqu'elles complétaient le bloc de colonies anglaises allant du Saint-Laurent au Golfe du Mexique et du Mississipi à l'Atlantique mais elles n'avaient guère de valeur intrinsèque et perdaient toute utilité lorsque la Géorgie et la Louisiane Orientale étaient perdues [1]. Dans les Antilles peu de pertes : Tabago et Sainte-Lucie mais ne restait-il pas la Jamaïque, la Dominique, Saint Kitts, Nevis, Montserrat, les Bahama, et les Turques. Enfin, à Terre-Neuve, toute extension des droits de la France était prévenue et des limites étroites fixées au *French Shore ;* quant au Canada, il restait bien anglais.

A coup sûr, la grande perte pour la Grande-Bretagne était constituée par l'indépendance des treize colonies mais cette perte était plutôt négative dans ses effets. En effet, elle ne venait pas accroître les forces d'une puissance rivale et ces colonies muées en état indépendant pouvaient être amenées à renouer sous quelque forme les liens rompus et à soutenir la puissance britannique. Au reste, des résultats matériels de la sécession n'étaient pas immédiatement sensibles : les treize colonies entretenaient un commerce médiocre avec la mère-patrie, commerce moins avantageux que celui des Indes Orien-

1. De plus, la péninsule floridienne restait surveillée par les postes installés aux Bahama.

tales et Occidentales [1] : elles contribuaient moins encore à alimenter le trésor métropolitain et ne fournissaient guère de ressources militaires. Le seul effet funeste était la réduction de la flotte marchande anglaise et l'apparition probable sur les mers d'un rude concurrent.

Par un phénomène en apparence paradoxal, l'Angleterre était en 1783 en situation moins critique que vingt ans auparavant après la paix glorieuse de Paris. Le régime financier n'était pas plus déplorable, l'économie publique plus viciée en un cas que dans l'autre. Mais en 1783 la crise coloniale était résolue, les dommages causés par l'esprit de sécession étaient limités. Enfin principal avantage, la psychose de guerre, facteur si dangereux pour l'existence nationale, n'existait plus guère. Nation et, plus encore, gouvernement renonçaient à voir dans la guerre une industrie profitable, un élément de prospérité pour le pays.

Les grands bénéficiaires de la guerre et de la paix étaient les Etats-Unis qui gagnaient existence, territoire, droit de pêche et de commerce, voire même colonies sous la forme de la Louisiane Orientale car de cette région à l'Ouest des Alleghanys les colons avant 1776 étaient jalousement exclus. De cette indépendance les monarchies bourbon ne tiraient nul avantage, la France elle-même n'exerçant sur la Confédération aucun protectorat moral.

L'Espagne venait au second rang des puissances tirant plus de profits que d'inconvénients des traités. Elle n'avait point subi de pertes et, au contraire, elle s'agrandissait de Minorque et des Florides. Ces dernières ne présentaient qu'une valeur purement géographique, car

1. Au reste le Canada n'était-il point prêt à suppléer la Nouvelle Angleterre comme fournisseur de bois, etc.

désormais la Cour de Madrid faisait du Golfe du Mexique un lac espagnol et commandait à nouveau les voies d'accès septentrionales vers le Mexique. De cette possession, elle ne pouvait espérer tirer des revenus et elle ressentait la crainte d'une menace de flanc venant des îles Providencé et Bahama. En outre, elle avait dorénavant pour voisin en Amérique du Nord une puissance nouvelle, jeune et surtout se trouvant à pied d'œuvre Aussi ne se dissimulait-elle pas les dangers de sa position et elle regrettait plus encore de n'avoir pu écarter les Etats-Unis de la vallée mississipienne.

La prise de Minorque était plus précieuse car elle libérait les rivages méditerranéens espagnols, principalement Barcelone, de toute attaque britannique et des courses des corsaires mahonnais. Toutefois cette acquisition restait incomplète ; tant que Gibraltar demeurait anglais, la maîtrise de ses eaux échappait à l'Espagne qui ne pouvait librement unir ses fronts maritimes d'Ouest et d'Est. Par suite, Minorque pouvait être éventuellement reprise, ce qui d'ailleurs eut lieu à la première guerre hispano-britannique en 1798.

Quant à l'expulsion des Anglais d'Amérique Centrale, elle n'était point complète et le seul fait de leur laisser des établissements à la Baie de Honduras était un danger pour l'avenir.

Si la Cour de Madrid payait cher ses conquêtes, celle de Versailles payait plus cher encore des avantages illusoires. Elle avait épuisé sa marine et son trésor à rechercher une victoire décisive qui lui avait échappé. Les succès locaux ne lui avaient pas permis de concentrer à nouveau son domaine colonial qui, en 1783, restait tout aussi vulnérable qu'en 1763. Ce n'était pas l'acquisition de Sainte-Lucie et de Tabago qui lui donnait la maîtrise

aux Antilles, l'extension de quelques comptoirs, la prépondérance en Hindoustan et la recouvrance du Sénégal n'ajoutaient rien à sa puissance ou son commerce. Quant au régime de Dunkerque, le fait devenait le droit. Ainsi la France n'avait gagné qu'en prestige mais non en force, richesse ou sécurité : avant comme après la guerre, elle serait obligée pour conserver ses possessions éparses d'entretenir sur un pied formidable sa marine.

Quant aux Provinces-Unies, elles payaient l'honneur d'avoir participé à la Guerre d'Amérique d'une dette fort accrue, de la perte de Negapatam, de l'occupation prolongée de leurs Indes Orientales et Occidentales, de la suspension de leur trafic, de la perturbation de leur économie nationale et aussi d'une tension suraiguë des passions politiques.

*
* *

A un point de vue de diplomatie locale, le bilan de la guerre était encore peu favorable à la Cour de Versailles. Celle-ci durant le conflit, n'avait point su remédier à l'isolement qui minait sa prépondérance, elle n'avait point su exploiter les fautes de l'adversaire et avait multiplié les siennes propres. Teschen et Versailles étaient des résultats brillants en apparence mais décevants par leurs lendemains : les deux alliances de la France avaient été irrémédiablement ruinées.

Durant les diverses phases de la guerre, la diplomatie française avec une singulière constance avait sapé l'œuvre de Choiseul, notamment le Pacte de Famille : avant la rupture, en se précipitant dans les bras des Insurgents et en voulant à tout prix participer aux hostilités alors que l'Espagne était résolument neutre et hostile à la cause américaine — durant les hostilités, en laissant prévaloir

politiquement et tactiquement le facteur américain que l'Espagne eut désiré reléguer à l'arrière-plan (si ce n'est l'exclure complètement), en neutralisant les plans d'attaque combinés en Manche ou aux Antilles — au cours des négociations, en témoignant pour sortir de la lutte un égal empressement à y entrer et en défendant avec mollesse ou en sacrifiant les intérêts hispaniques.

Les dirigeants madrilènes, entraînés à contre-cœur dans cette guerre, avaient vu leurs projets entravés par leurs propres alliés : ils s'étaient vus imposer des quasi-alliés hostiles. Ils avaient dû imposer à la nation de pénibles sacrifices pour des programmes presque irréalisables. A la veille de recueillir le fruit de ces efforts et le prix de ces amertumes, ils avaient dû conclure, presque bâcler une paix à peine avantageuse sous la menace d'être abandonnés par ceux-là même qui les avaient séduits et poussés à la guerre.

En de telles conditions, la politique française ne pouvait être appréciée dans la péninsule, même par le roi si fidèle aux principes dynastiques mais au prestige quelque peu compromis. Le Pacte de Famille, si dédaigneusement considéré par Vergennes, ne pouvait plus trouver de défenseurs en Espagne, car il avait joué au rebours des intérêts hispaniques depuis l'affaire des Malouines. Pourtant il n'était dénoncé ni d'une part, ni de l'autre ; il subsistait en apparence intangible bien que le gouvernement de Vergennes n'attachât guère d'importance à cette alliance maritime, ayant moins que jamais de politique coloniale et navale : l'expérience de la paix de Versailles le démontrait.

Dès lors, l'alliance péninsulaire n'était plus qu'un luxe ou un leurre. A Versailles ce dernier caractère semblait prévaloir bien qu'on sentit obscurément qu'à vouloir

rejeter les deux systèmes pratiqués depuis plus de vingt ans : alliance continentale autrichienne et alliance maritime espagnole, on s'exposa à l'isolement à l'heure où la Suède était entraînée dans les combinaisons du Nord, où la Pologne était morcelée et la Turquie affaiblie. A maintenir des alliances vides de sens on tentait de donner illusion au dedans comme au dehors sur la force et l'ascendant de la monarchie sans penser qu'au jour de l'épreuve, ces étais se rompant, la chute n'en serait que plus lourde.

L'Espagne, de son côté, acceptait de conserver le Pacte de Famille tout en lui donnant une signification toute relative, en s'assurant pleine indépendance tant politique qu'économique. Le roi décidément vieilli, rempli d'amertume en voyant ses plans de régénération coloniale avorter, en voyant Naples s'émanciper fâcheusement, tenait à maintenir le Pacte comme une garantie éventuelle en cas de crise maritime internationale, surtout comme manifestation de solidarité dynastique. Cette dernière notion assurément prévalait sur les autres. Un autre élément d'ordre purement intérieur et accidentel intervenait pour consolider le traité franco-espagnol : c'était l'ascendant croissant de Florida Blanca. Charles III avait horreur du changement, or son secrétaire d'Etat, depuis quinze ans auprès de lui, s'était fait apprécier et éclipsait ses collègues. Il avait su durant la Guerre d'Amérique éviter de trop grandes désillusions et maintenir le prestige national. Florida Blanca tirait personnellement parti de l'indifférence et de l'effacement de Vergennes et ne nourrissait contre le Pacte que peu de ressentiment, ne tenant point à détruire cet ouvrage pourvu que ce dernier impressionnât encore l'étranger et ne pesât pas trop lourdement sur la politique hispanique.

Galvez, le plus habile ministre après le marquis et Cabarrus, par contre, avait souffert dans son influence du fait de la Guerre d'Amérique. Il n'avait pu réaliser ses espérances en écartant les Anglais de la Terre Ferme et des Antilles ; bien plus, des insurrections ou des émeutes ayant éclaté dans l'Amérique du Sud à la suite de réformes fiscales, il avait été rendu responsable de ces incidents qui avaient fortement affecté les esprits de la cour. Par suite, le Président du Conseil des Indes était rejeté dans l'ombre et obligé de ménager le puissant secrétaire d'Etat, quoique sa famille eut obtenu, à la suite de la guerre, des postes importants, lui assurant un contrôle exclusif sur l'Amérique du Nord : son frère devenait vice-roi du Mexique et son neveu lieutenant général et capitaine général de Cuba, Louisiane et Florides. Toutefois l'annihilation même de toute opposition des colonialistes espagnols assurait quelque longévité au Pacte de Famille.

Enfin le désarroi qui régnait à Versailles permettait à l'alliance de se survivre car toute idée de protectorat même lointain sur l'Espagne était abandonnée. De relever et d'intensifier le commerce français dans la péninsule, on n'y pensait guère, moins encore songeait-on à s'ouvrir des débouchés aux Indes. De l'œuvre de Choiseul et de Beliardi lentement minée depuis 1771 par Muzquiz et ses collaborateurs, il ne subsistait plus qu'un traité économique aussi vide de sens que le traité politique.

Ostensiblement les rapports entre les deux alliés restaient aussi intimes et aussi étroits que par le passé mais en fait — et cela n'échappait pas à la sagacité de tous les envoyés étrangers — ils étaient singulièrement relâchés. Vergennes, par sa politique de guerre et de paix, avait

contribué avec continuité à étouffer tout germe de confiance entre les deux monarchies bourbon.

* * *

Le traité de 1783 différait de ceux de 1763 et de 1748. On revenait réellement à une ère de paix et les perspectives politiques du côté colonial paraissaient sereines. L'Angleterre n'avait perdu que ce qu'elle aurait elle-même donné pour éviter la guerre : la seule différence était en les pertes d'hommes et d'argent ainsi que dans le prestige inégalement réparti entre les belligérants. Les vainqueurs fort affaiblis ne tenaient guère à exploiter leurs succès et les vaincus ne préparaient point de revanche éclatante, ayant discuté à égalité les clauses de traités qui n'avaient rien de léonin et ayant obtenu des avantages nullement négligeables [1].

1. Acquisition de Negapatam, consolidation des établissements de Honduras, limitation des conquêtes espagnoles et françaises, enfin destruction de la Ligue des Neutres et de son programme de navigation neutre.

## Les Suites de la Paix de Versailles (1783-1789).

Aucune des deux monarchies bourbon ne sortait de la Guerre d'Amérique avec une influence plus prépondérante en Europe. Quoique victorieuses toutes deux de l'Angleterre elles se trouvaient relativement en plus mauvaise posture que leur adversaire. La France avait un trésor vide, une administration usée, une armée et une marine fatiguées, une opinion publique plus agitée que jamais par le contact avec les Américains et par le contre-coup de la guerre. Enfin Vergennes avait réussi à isoler la France en brisant les rouages des deux alliances continentale et maritime tandis qu'en échange, il n'avait pu obtenir l'appui, même de valeur douteuse, des Etats-Unis.

L'Espagne, de son côté, ne présentait pas une situation meilleure ; mais elle avait pour excuse d'avoir fait la guerre non volontairement mais sous la pression de son alliée. Elle avait réalisé des profits immédiats en acquérant Minorque et les Florides, en limitant les empiètements anglais dans l'Amérique Centrale, elle avait moins compromis l'équilibre de ses finances mais, en revanche, elle avait épuisé ses armées et ses flottes, et avait subi devant Gibraltar de rudes échecs. Le mal moral apporté par la Guerre d'Amérique était en germe au Nord comme au Sud des Pyrénées, mais là il se manifestait déjà de violente façon.

En vain, la Cour de Madrid, dans ses instructions aux gouverneurs coloniaux, avait recommandé de présenter sous un jour spécial les questions relatives aux Etats-Unis, il n'y en avait pas moins ce fait que dans les vice-

royautés et les capitaineries générales, les milieux créoles étaient inquiets et nerveux, symptôme singulièrement inquiétant qui venait doubler les alarmes causées par les mouvements locaux de 1780-81. Alors il y avait eu trois foyers d'agitation : dans les provinces intérieures de Buenos-Ayres, au cœur de la Nouvelle Grenade (à Santa Fé et la région avoisinante), enfin au centre même du Pérou. Dans cette dernière vice-royauté, il y avait eu insurrection véritable et Tapac Amaru avait quelque temps durant menacé la domination espagnole tandis qu'ailleurs ce n'était que des soulèvements provoqués par des questions fiscales. Cependant la rapidité de la contagion et la difficulté de rétablir les autorités locales étaient fort instructives : toutefois le prestige de la dynastie était encore intact et il n'y avait pas conflit trop accusé entre métropolitains et coloniaux. Par contre-coup, l'influence de Galvez à Madrid avait presque sombré et Florida Blanca avait réussi à consolider aux dépens de son collègue sa puissance propre.

D'autre part, la naissance des Etats-Unis était un danger pour la Louisiane, le Mexique, les Antilles : il n'y avait plus la possibilité de se dissimuler ce fait car la Paix de Versailles avait révélé les ambitions territoriales de ce Congrès de Philadelphie qui, à peine capable de contrôler les treize états, visait à étendre son autorité sur le Nouveau Continent. Et c'était au moment où surgissaient ces difficultés coloniales, au moment où l'Angleterre pouvait avoir des velléités de recouvrer sinon des possessions perdues, du moins des droits aliénés que le Pacte de Famille devenait un lien si ténu qu'il en était invisible.

Dans l'entourage du Roi Catholique, on ne cachait guère que l'alliance française était vide de sens. Le Cabi-

net de Versailles, non seulement n'avait nulle prévenance pour son allié, mais encore il ne cherchait pas à rester dans les termes du contrat. L'alliance se survivait à elle-même. Certes Charles III, par habitude (et chez ce souverain l'habitude était une loi), par loyauté et par sentiment dynastique, entendait ne point se départir de l'attitude observée jusqu'alors envers la monarchie de Louis XVI, mais le roi vieillissait et certains accidents survenus laissaient prévoir un prochain changement de règne. Quelle serait la politique du Prince des Asturies ou plus exactement de la Princesse Marie-Louise qui, de la maison de Parme, tenait des traditions d'intrigue et des ambitions italiennes.

Aussi les ministres se préoccupaient-ils de cette situation tant pour eux-mêmes que pour le pays. Florida Blanca, qui dominait de plus en plus ses collègues, était inquiet des conséquences diplomatiques de la guerre et il cherchait à doubler l'alliance officielle mais vaine d'une alliance plus effective. Recherche malaisée car de puissances coloniales et maritimes il n'en était guère qui pussent conclure de tels accords. Un rapprochement avec la Grande-Bretagne ? il n'en pouvait être question car ce serait heurter le sentiment national et froisser les sentiments du roi. D'ailleurs le Cabinet de Saint-James ne témoignait nullement du désir de se lier avec une cour continentale : l'expérience du Duc d'Aiguillon dix ans auparavant était une indication significative à cet égard. Naples vivait en mauvais termes avec l'Espagne. Charles III se plaignait fort de son fils qui, soumis aux volontés de la reine et des favoris de celle-ci, semblait oublier qu'il était infant et Bourbon. Restait le Portugal. Rarement les rapports entre les deux gouvernements de la péninsule n'avaient été meilleurs que depuis le conflit de 1777 :

l'action personnelle de Charles III, de sa sœur la reine-mère, de sa nièce la reine Marie s'exerçait pleinement en faveur d'une entente que scellait encore un nouveau mariage entre les deux dynasties (l'infant héritier Dom Joao épousait l'infante Doña Charlotte) et que renforçait la tendance pacifique des deux nations. L'entente était telle que la maison de Deux-Siciles craignait de voir, en cas probable de non-descendance directe du Prince des Asturies, le trône d'Espagne se fondre avec celui de Portugal.

Un curieux reflet de cette situation se retrouvait en certaines solutions politiques préconisées par des hommes d'état espagnols en vue de pallier aux dangers éventuels d'un morcellement de l'Ultramar et de soulèvements créoles. Ne serait-ce pas faire coup double que de prévenir des sécessions hispano-américaines en recourant au procédé tardif de l'Angleterre en 1778, au régime d'autonomie coloniale et de s'agréger plus fortement le Portugal. D'Aranda ne suggérait-il pas à Florida Blanca en 1786 le plan suivant : « Mon opinion est que nous ne pouvons « prétendre au maintien de notre domination en Améri- « que à la fois par son étendue, par la distance qui sépare « certaines portions de ce domaine comme le Pérou et le « Chili [de la métropole] et par les difficultés de toute « nature que certaines puissances européennes peuvent « chercher à nous créer dans ces régions... Le Portugal « est le pays dont les conquêtes dans le Nouveau Monde « peuvent le moins nous nuire, à l'exception de nos pos- « sessions insulaires. Je pense que nous pourrions « remettre aux mains du Portugal le Pérou qui serait « uni au Brésil. Quant à Buenos Ayres, j'estime qu'il « serait possible d'y installer un infant à qui appar- « tiendrait aussi le Chili mais au cas où le Portugal

« nous demanderait d'adjoindre au Pérou le Chili, j'acce-
« derais volontiers à cette demande. Je ne pense pas que
« l'Espagne pourrait conserver Buenos Ayres car celui-
« ci environné de la mer et des provinces brésiliennes
« serait pour nous plus gênant qu'utile. Ce qui resterait
« alors de notre Amérique de Quito à Mexico et des îles
« serait absolument suffisant aux besoins de l'Etat [1]. »
L'ancien ministre proposait de compléter l'œuvre de rénovation de l'Ultramar en divisant celui-ci en trois royaumes confiés à des infants. Ces vues n'étaient pas sans paraitre révolutionnaires et, de fait, elles visaient à transformer entièrement la position de l'Espagne dans le Nouveau Monde.

Toutefois l'union des deux monarchies péninsulaires fut-elle réalisée, la situation de la Cour de Madrid en Europe n'en eut été guère renforcée. Elle ne valait certes point l'union qui, aux temps de Choiseul et de Grimaldi, prévalait de part et d'autre des Pyrénées. Pourtant le besoin d'un appui extérieur se faisait sentir pour le Cabinet de l'Escurial qui, en dépit du traité de Versailles, traité exclusivement colonial, avait à faire face à des difficultés coloniales et fait rendant l'application du Pacte de Famille plus illusoire encore, ces difficultés n'intéressaient pas la France qui, en raison du caractère exigu et épars de son domaine d'outremer, ne connaissait pas les problèmes coloniaux.

*
* *

Le gouvernement de Versailles n'avait plus d'intérêts sur le continent américain et n'était pas en contact avec

1. Ferrer del Rio, *Historia del Reinado de Carlos III*, tome 3, p. 402 ss.

les Etats-Unis. Il n'en était pas de même pour l'Espagne qui, bien que reconnaissant le nouvel état [1], n'avait rien conclu avec lui. Rien n'avait été réglé avec Jay et Carmichael en ce qui concernait la délimitation de la Louisiane et des Florides ainsi que la navigation du Mississipi. Tous les projets conçus étaient restés lettre morte et les deux parties en présence étaient en face d'une table rase. Or il y avait matière à conflit en tous les points où territoires espagnols et américains se touchaient.

Par le traité de Versailles, la Cour de Madrid recouvrait les Florides, mais quelles Florides ? Etait-ce la Floride espagnole cédée en 1763 ou les Florides anglaises dont le statut était fixé par la Proclamation de 1763, le *Quebec Act*, etc. ? Dans le premier cas, la frontière septentrionale était approximativement le 31e degré de latitude, dans le second, la frontière passait au 32° 28' de latitude. L'Espagne soutenait la dernière thèse, se fondant sur la rédaction de l'article V de la paix [2], lequel mentionnait expressément Floride Occidentale et Floride Orientale ce qui désignait nettement les provinces anglaises et excluait toute idée de rétrocession des territoires espagnols connus sous le nom de *Florida*. Les Américains soutenaient l'autre thèse mais l'Angleterre ne disait mot, n'étant point intéressée dans le débat et laissant celui-ci s'aigrir.

Les Etats-Unis invoquaient la teneur des préliminaires du 30 novembre 1782 et du traité définitif dont l'article II spécifiait bien la limite du 31e degré [3] : mais ces préli-

1. L'Espagne recevait Jay comme représentant officiel et accréditait à Philadelphie Don Diego Gardoqui comme chargé d'affaires.

2. L'article III des préliminaires du 20 janvier, devenu l'article V du traité définitif du 3 septembre 1783, disait : « S. M. B. cèdera à « S. M. C. la Floride Orientale et S. M. C. conservera la Floride Occi- « dentale » sans spécification de limite.

3. La frontière sera formée à l'Ouest « par une ligne tirée le long

minaires bien qu'antérieurs aux préliminaires anglo-hispaniques du 20 janvier étaient tenus par l'Espagne pour *res inter alios acta*. Le Cabinet de l'Escurial avait pour lui le texte de son traité et aussi la force car il était capable de faire appliquer par les armes son interprétation, mais il n'eut point besoin de recourir à ces moyens.

Avant la fin de l'année 1783, Florida Blanca apprenait par le Marquis del Campo que dans l'accord de novembre 1782 il y avait un article secret qui prévoyait qu'au cas où la Grande-Bretagne conserverait les Florides, les limites septentrionales de ces derniers seraient au 32° 28' de latitude. Fort de cette clause qu'aucun des signataires ne désavoua, il fit valoir officiellement les droits de la monarchie à cette délimitation et sans qu'il y eut protestation effective du Congrès, Don Bernardo Galvez occupa les principaux points de la zone revendiquée, notamment les postes de Natchez et de Walnut Hill. Cette solution assurait à l'Espagne, non seulement ces deux postes et une portion de la rive gauche du Mississipi, mais encore l'exclusive possession des divers rios floridiens secondaires et de la partie navigable des grandes rivières Catahouche, Alabama, etc., ce qui enlevait aux Américains toute possibilité de réclamer le droit à la navigation sur ces cours d'eau.

L'autre litige pendant était moins aisé à résoudre et beaucoup plus important : c'était le régime de la navi-

« du milieu du fleuve Mississipi jusqu'à ce qu'il coupe la partie la « plus septentrionale du 31e degré de latitude — au Sud par une « ligne tirée vers l'Est depuis la détermination de la ligne précédente « à la latitude du 31e degré jusqu'au milieu de la rivière Apalachicola « ou Catahouche, de là le long du milieu de ce fleuve jusqu'à son « confluent avec le Flint et de là, droit à la source de la rivière « Sainte-Marie et de là, le long du milieu de ce fleuve jusqu'à « l'Atlantique... » Le débat portait sur la portion de frontière entre Mississipi et Apalachicola.

gation mississipienne. Les Etats-Unis se trouvaient riverains de ce fleuve de la frontière floridienne jusqu'aux Grands Lacs. Or l'Espagne considérait que son système économique colonial serait ébranlé si les Américains disposaient de la libre navigation sur le Mississipi. Elle chargea son envoyé Gardoqui de faire échec à la politique d'expansion vers l'Ouest des états du Sud, d'entretenir les idées de particularisme des colons de l'Ouest et les vues mercantiles de la Nouvelle Angleterre et finalement de tirer parti des embarras intérieurs, constitutionnels ou financiers, de la Confédération.

Certes il y avait alors du désarroi dans le monde politique américain, mais le sentiment de défiance envers l'étranger dominait. C'est ainsi que l'abandon de la bande de territoire floridien ne fut pas officiellement sanctionné et que les droits à la libre navigation du Mississipi ne paraissaient point devoir être sacrifiés. Quand Jay, l'ambassadeur à Madrid, fut désigné en mai 1785 comme ministre des Affaires Etrangères, le Congrès songea à liquider les litiges espagnols et des instructions furent votées à cet égard le 21 juillet suivant. La majorité, bien que reculant devant l'éventualité d'un conflit n'en maintenait pas moins intangibles les droits de la nation. Dès lors, les pourparlers qui s'engagèrent (Gardoqui étant autorisé à y participer en septembre) ne pouvaient qu'être vains si des concessions n'étaient faites.

Les Espagnols voyaient en cette question de navigation, une question de principe : ils ne voulaient faire brèche à leur système, moins encore en faveur d'un rival. En outre, ils craignaient, en ouvrant le Mississipi, de favoriser l'afflux des émigrants en Louisiane Orientale et, par suite, de s'interdire toute expansion sur la rive gauche.

En revanche, pour les Etats-Unis l'intérêt pratique et immédiat de la libre navigation était mince car la population des districts de l'Ouest était fort clairsemée et l'importance des exportations de ces régions encore minime. Mais il s'agissait d'une mesure qui devait engager l'avenir.

De septembre 1785 à mai 1786, les conversations engagées à Philadelphie témoignèrent d'un esprit de résistance acharné chez les Américains. Gardoqui offrait d'abord la libre navigation au nord du 32° 28' parallèle ou bien la liberté intégrale sur tout le cours du fleuve en échange de la ratification de la frontière floridienne au parallèle du 32° 28'. Son éloquence resta inutile. En mai, sur les instructions de Florida Blanca il proposa la limitation de l'exclusive espagnole à la basse vallée à partir de la frontière floridienne (ce qui n'en fermait pas moins le Mississipi) et, en outre, il offrit l'accès aux ports de la péninsule de produits américains tels que bois, poissons, céréales, etc.

Cette dernière suggestion était adroite car elle divisait les états de la Confédération en deux clans : ceux du Nord composés d'armateurs et de commerçants, désintéressés dans les affaires mississipiennes, ne pouvaient qu'être séduits par la perspective d'acquérir des débouchés en Europe au prix d'un sacrifice léger ne frappant qu'une infime partie de la population. Or les états de Nouvelle Angleterre, fortement peuplés et bien organisés, étaient particulièrement influents dans les conseils de la Confédération. Aussi Jay put-il signer, en juillet 1786, une convention aux conditions offertes par les Espagnols. Malheureusement, lors de la ratification, les états du Sud et du Centre firent bloc et refusèrent de donner un vote affirmatif. En vain, Jay, pourtant peu suspect de com-

plaisance envers l'étranger, vint il défendre son œuvre : il ne put réunir sur le traité la majorité des deux tiers des états, majorité requise par la constitution. La convention de 1786 eut donc une existence aussi éphémère que sa devancière de 1781, mais les Etats-Unis cette fois étaient défaillants.

Le Cabinet de l'Escurial fut fort mécontent, d'autant plus que cette tactique dilatoire menaçait de lui être funeste. En effet, l'émigration au delà des Alleghanys, vers le Mississipi, fatalement s'accroîtrait et, par suite, grandiraient les intérêts des populations de l'Ouest, par suite les exigences pour la libre navigation se feraient plus violentes et elles trouveraient un accueil de plus en plus empressé au Congrès. A cet égard, le temps travaillait lentement contre le système colonial hispanique.

Aussi le gouvernement madrilène tenta-t il de trouver d'autres solutions pour fortifier l'exclusive sur le Mississipi et se rejeta t il vers des moyens d'ordre interne pour prévenir l'avance des Américains en Louisiane. Il invita ses gouverneurs locaux à nouer des rapports plus étroits qu'auparavant avec les tribus indiennes, à soutenir, voire même à susciter des mouvements sécessionnistes à l'Ouest des Alleghanys, tandis que Gardoqui à Philadelphie recevait pour mission d'agir discrètement sur l'opinion publique et les milieux parlementaires contre les partisans de l'expansion territoriale et de la liberté de navigation.

L'irritation espagnole ne portait pas d'ailleurs uniquement contre les Etats-Unis mais aussi contre la France. Florida Blanca se plaignait que les agents diplomatiques français à Philadelphie n'appuyassent point les revendications de leurs collègues hispaniques. Qu'était donc le Pacte de Famille, que devenait l'alliance et les bons offices réciproques ? Si les deux monarchies avaient paru

faire bloc, il eut été possible de faire pression sur les Etats-Unis qui, au point de vue commercial, eussent craint de s'aliéner deux grandes puissances aux vastes possessions, à la marine nombreuse et qui, au point de vue financier, étaient fort dans la dépendance de la France par les dettes contractées durant la guerre et non encore liquidées. Il eut été si facile à la Cour de Versailles d'intervenir en cette matière et de donner au Congrès de pressants conseils ; mais l'indifférence française, tant dans les affaires coloniales que dans les rapports même avec l'Espagne, compromettait les intérêts de celle ci et achevait de faire dépérir l'alliance.

*
* *

Dans un autre domaine, ces mêmes intérêts souffraient d'une manière identique. Vis-à-vis de l'Angleterre, il n'y avait nulle cohésion entre les cours bourbon ; pourquoi y aurait-il eu union après la paix de 1783 alors que, durant la dernière phase de la guerre et les négociations, l'entente n'avait point prévalu. Aussi ne devait-on point à Madrid s'étonner ou se plaindre d'un isolement qui livrait la monarchie impuissante aux menaces de son adversaire.

Ce n'est pas toutefois que la Grande-Bretagne voulut rouvrir la guerre maritime ou tenter conquêtes et reprises coloniales ; mais le cabinet de Londres, moins de sa propre initiative que sous la pression des commerçants de la *City*, rouvrait la question des établissements de l'Amérique Centrale. Il évitait de parler de la Baie de Honduras car dans cette région il avait obtenu large satisfaction au prix de la renonciation à tous autres établissements en Terre Ferme.

Mais les dirigeants de Londres parlaient cette fois de la Mosquitie qu'aux termes du traité ils devaient abandonner. Or ils éprouvaient le plus vif regret à évacuer cette base d'opérations qui permettait de surveiller ou menacer le trafic interocéanique du Nicaragua, ce vaste domaine qui s'étendait du Cap Gracias a Deo jusqu'à la Black River et au Rio San Juan, région favorable à la culture du café, du coton, de la canne à sucre. Aussi n'étaient-ils pas éloignés de chercher le moyen d'éluder cette pénible obligation d'autant plus que les milieux mercantiles se plaignaient d'être lésés par la destruction de ces plantations et du commerce correspondant, que l'opinion publique en Angleterre s'étonnait qu'on eut durant les négociations si fâcheusement lié deux régions distinctes comme la Mosquitie et le Honduras.

Les Espagnols inconsciemment prêtèrent la main à cette tactique d'évasion. Leurs commissaires, chargés de veiller à la disparition des établissements mosquitos, eurent une imprudente attitude, parlant librement d'expulser par la force les colons et de soumettre les tribus indiennes qui, presque toutes, jusqu'alors avaient refusé de reconnaître l'autorité du Roi Catholique. Des concentrations de troupes dans les audiencias guatémaltèques achevèrent de provoquer la terreur dans la population britannique et le Cabinet de Saint-James saisit l'occasion de soulever un débat diplomatique à ce sujet.

En novembre 1784 une véritable négociation s'engageait entre le Secrétaire d'Etat Lord Carmarthen et le Marquis del Campo. Le premier soutenait une thèse imprévue : les Indiens refusaient d'admettre la souveraineté hispanique, donc leur territoire ne pouvait être qualifié de « continent espagnol » et, par suite, ne rentrait pas dans la sphère d'application de l'article VI de la paix de

Versailles. De nombreux mémoires furent échangés à propos de cette interprétation.

Au fond, la Cour de Madrid était prise au dépourvu et jusqu'au début de 1785 elle s'en tint à l'esprit du traité. Charles III, qui mettait en cette affaire un intérêt personnel, tout en désirant éviter un conflit, offrit de prolonger de deux à trois mois les délais d'évacuation et d'étendre, à titre de compensation, le district de Honduras fixé par ce même article VI mais, en revanche, il refusait de discuter sur les droits relatifs aux Indiens.

Cette solution n'était pas sans sourire au cabinet britannique qui cependant ne l'accepta point immédiatement, voulant juger jusqu'où l'Espagne irait dans la voie des concessions. Or cette puissance sentait son embarras s'accroître en constatant que la France restait immobile et indifférente, écartait même les suggestions de son allié en faveur d'une intervention. Derechef le Pacte de Famille ne jouait pas et, au lieu de deux monarchies bourbon unies contre l'Angleterre, la Cour madrilène restait isolée. Elle n'avait nul désir de risquer la guerre pour ce motif : les ministres du roi étaient pacifiques par tempérament ou nécessité. Toute velléité d'action militaire était anéantie par la nouvelle qu'aux Antilles britanniques des préparatifs avaient lieu pour renforcer les établissements mosquitos, favoriser des soulèvements indigènes et éventuellement se saisir de diverses portions de Terre Ferme, notamment au Darien. En réalité, l'Amirauté anglaise engageait le Gouverneur Général Clarke à maintenir l'intégrité des possessions mosquitos : mais le bruit se répandait que trois gouvernements seraient créés dans la région contestée.

Le Cabinet de l'Escurial était fort impressionné par ces rumeurs habilement répandues, plus impressionné encore

par le silence qu'on observait à Versailles. Il chargea del Campo le 24 juin 1785 d'offrir expressément 60 lieues carrées nouvelles au Honduras et le caye Casina (fort utile comme ancrage, lieu de radoub, etc.) moyennant l'abandon intégral de la Mosquitie. Les Anglais attendirent jusqu'au 5 octobre pour répondre négativement et affirmer leur droit de demeurer en Mosquitie dans des limites déterminées.

La plus vive irritation régnait à Madrid, d'ailleurs moins contre l'Angleterre, adversaire reconnue, que contre la France, allié décevant. On avait suggéré l'idée de recourir aux médiateurs de 1783, c'est-à dire aux cours impériales : mais Vergennes s'était opposé à cette mesure faisant valoir que les médiateurs n'avaient point participé à l'élaboration des traités et, par suite, ne pouvaient connaître de l'interprétation de ceux ci — bien plus, il n'avait soutenu en rien le bon droit hispanique. Une telle attitude indignait Charles III et ses conseillers qui comprenaient la futilité d'une résistance absolue et la nécessité de limiter les sacrifices indispensables.

Pourtant, avant de procéder à la capitulation, les Espagnols tentèrent quelques manœuvres diplomatiques : ils firent valoir à Londres que des exigences trop fortes pousseraient la monarchie à renforcer le Pacte de Famille, à s'unir plus étroitement à la France et celle-ci, à ce moment, travaillait à obtenir l'accession hispanique à une alliance franco-hollandaise (fin 1785). Lord Carmarthen fit répondre dédaigneusement que l'entrée de l'Espagne dans une telle triple alliance n'altérerait en rien la position de l'Angleterre vis-à-vis de la Mosquitie (début d'avril 1786). Néanmoins les dirigeants britanniques durent méditer sur l'intérêt qu'il y aurait à ne pas pousser à bout l'Espagne.

Del Campo reçut des pleins pouvoirs pour signer une convention annexe à la paix de Versailles (15 mai 1786) ; déjà le 29 avril, il avait présenté un projet qui prévoyait l'évacuation de la Mosquitie par tous les Anglais ou « protégés Anglais » dans les trois mois et, en échange, une extension du Honduras anglais était accordée entre les Rios Sebun et Wallis. Même le régime des établissements honduriens était amélioré : au simple droit de coupe s'ajoutait le droit d'élever des installations industrielles (mais non agricoles) afférentes à cette coupe ; de plus, droit de pêche dans les eaux territoriales. Le caye Casina était cédé pour l'objet « d'une honnête utilité » et ne devait pas être fortifié.

La modération des ministres britanniques apparut dans le contre-projet soumis au chargé d'affaires espagnol le 7 juillet 1786, contre-projet reproduisant le précédent avec atténuation des obligations de la Grande-Bretagne envers les Indiens et les colons réfractaires. Aussi le traité fut-il signé le 14 juillet et ratifié peu après. Il reçut une exécution immédiate car le surintendant de Mosquitie, Lawrie, notifiait au Gouverneur de la Jamaïque le 11 octobre 1786 que l'évacuation des provinces mosquitos était chose accomplie et le Cabinet de Saint-James, quelques semaines plus tard, communiquait cet avis au Marquis del Campo.

En réalité, le gouvernement de Londres avait soulevé cette question pour satisfaire au vœu de l'opinion publique. Il fit valoir qu'à la suite de ses négociations il acquérait un domaine plus étendu au Honduras et des droits moins limités ; quant à la Mosquitie, il l'abandonnait une seconde fois sans trop de regret. Toutefois il avait mis à l'épreuve et avec succès la résistance du Pacte de Famille. De son côté, la Cour de Madrid était cha-

grine d'avoir dû acheter par de nouvelles concessions la mise en vigueur d'un article pourtant fort explicite de la paix. Elle n'était pas sans penser que si le Cabinet de Versailles l'avait défendue à cette occasion, jamais l'Angleterre n'aurait osé persévérer dans ses revendications et qu'elle n'avait agi ainsi qu'en spéculant sur la timidité et l'esprit peu hispanique de Vergennes.

Les Espagnols se vengèrent dans une certaine mesure de la Grande-Bretagne en rejetant net de vieilles réclamations relatives aux dommages subis en 1779 et en 1763 par les colons britanniques de Terre Ferme : en capital 101.500 £ et en intérêts 14.600 £ environ. L'année 1788 s'écoula sans que ces dettes fussent liquidées et l'oubli se fit derechef sur ce point. L'article IX du traité de Versailles qui prévoyait des pourparlers en vue de la conclusion d'un traité de commerce dans les deux ans à dater du 1er janvier 1784, resta lettre morte [1], bien que l'article similaire franco-anglais reçut — tardivement il est vrai — son exécution, en 1787.

* * *

Que l'Angleterre eut tenté d'extorquer quelques parcelles coloniales, elle était dans son rôle mais l'Espagne acceptait moins facilement que la France, son allié, eût contribué par sa passivité à cette spoliation et eût fait le jeu d'une puissance son adversaire. Aussi observa-t-elle tant par esprit de représailles que par nécessité une attitude fort réservée à l'égard des suggestions venues de Versailles. Le gouvernement de Louis XVI, ne voulant pas se laisser

1. Il y eut cependant toute une série de projets et de contre-projets qui n'aboutirent point en raison de l'opposition des intérêts économiques.

exclure de toute participation aux grandes affaires européennes que provoquaient soit les ambitions de souverains comme Joseph II et Catherine II, soit l'état de troubles persistants en certains pays tels que la Pologne ou les Provinces-Unies, ce gouvernement sentait obscurément son isolement et entendait y remédier en entraînant à sa suite son allié péninsulaire.

La Cour de Madrid avait fort à faire dans son domaine colonial tant pour en maintenir l'intégrité que pour y maintenir le calme (l'année 1784 voyait quelque agitation se propager dans la province mexicaine de Chihuahua). Aussi ne sentait-elle nul besoin de prendre une part active aux démêlés continentaux européens, notamment au conflit russo-turc. Que lui importait l'incorporation à l'empire moscovite de la Crimée et du Kouban ; les intentions de la tsarine d'exploiter son alliance autrichienne et d'évincer la France de l'Orient ne présentaient guère de danger pour l'Espagne qui se souvenait des entraves multiples mises par Vergennes à la conclusion d'un accord hispano-ottoman. Par suite, Florida Blanca se borna après 1783 à exprimer des vœux platoniques en faveur de la Turquie et il se retrancha pour justifier son abstention sur la nécessité d'une entente préalable avec l'Angleterre au sujet du statut méditerranéen. Vergennes avouait être le « jouet des cours impériales et espérait n'être pas leur dupe » : sur ce point, il recueillit toute la sympathie du Cabinet de l'Escurial, mais ne put obtenir des démarches combinées à Vienne et à Saint-Pétersbourg. Il ne fut pas plus heureux quand il intervint dans le conflit survenu entre Joseph II et les Provinces Unies à propos de la navigation de l'Escaut et il dut exercer seul sa médiation qui aboutit au retrait des prétentions impériales (traité du 8 novembre 1785).

Toutefois les dirigeants madrilènes durent prendre plus nettement position lorsque s'élabora une alliance franco-hollandaise : le parti *patriote* de Hollande proposant dès le mois de mai 1784 le principe d'une entente. Vergennes envisageait l'accession de l'Espagne au futur traité bien que cette dernière puissance ne put pratiquement être d'aucun secours pour la défense des provinces européennes ou des possessions hollandaises (hormis celles des Antilles et de Guyane). Charles III et ses ministres se souciaient peu de se lancer dans des aventures qui n'intéressaient point la monarchie et qui, par l'intervention de la Grande Bretagne et de la Prusse dans les débats entre le stathouder et ses adversaires, risquaient d'être fort dangereuses : ils déclinèrent donc formellement toute participation aux affaires de Hollande. Quand, le 10 novembre 1785, l'alliance franco-hollandaise fut signé, ils maintinrent leur point de vue quel que fut le dépit qu'en ressentirent les gouvernants de Versailles. Mais une telle attitude était si probable que le Cabinet de Saint-James pouvait prédire et même « se vanter » comme l'annonçait l'ambassadeur de Louis XVI à La Haye [1] que l'Espagne s'abstiendrait.

La France ne tarda pas d'ailleurs à payer la rançon de son indifférence envers l'Ultramar quand elle-même fut engagée dans un conflit colonial de portée plus mince que les questions de Mosquitie ou de Mississipi. Elle pratiquait en vertu de droits assez vagues la traite des noirs en certaines régions de l'Angola, extrayant annuellement pour ses Antilles de dix à quatorze mille nègres. Or ces côtes africaines étaient territoire portugais et quelques navires de guerre portugais arrêtèrent au commencement

1. Le Duc de la Vauguyon, peu après nommé à Madrid à la place de Montmorin.

de 1784 des négriers tandis qu'un fort était créé à Cabinda pour surveiller le trafic du littoral. Vergennes protesta à Lisbonne et reçut de la reine Marie l'assurance que satisfaction serait donnée et dédommagement accordé aux négriers ; mais il envoyait en même temps une petite expédition sous M. de Marigny détruire le fort de Cabinda et protéger le commerce de la traite. Le Cabinet portugais protesta à son tour contre cette agression et cette violation de territoire. Ce fut l'Affaire de Cabinda.

Or l'une et l'autre des deux parties firent appel à l'Espagne : la France au nom du Pacte de Famille, le Portugal au nom des liens dynastiques unissant les maisons de Bourbon et de Bragance. La Cour de Madrid se trouvait placée entre deux plaideurs avec lesquels elle entretenait des rapports intimes ; elle ne tenait nullement à voir la guerre éclater entre ses deux voisins et elle interposa volontiers sa médiation. Des négociations s'ouvrirent donc à Madrid.

Le gouvernement de Louis XVI ne voulait point céder sur ces questions escomptant l'appui de l'Fspagne et préjugeant de la faiblesse portugaise. Il fut détrompé à cet égard et vit ses prétentions, sinon combattues, du moins nullement défendues par l'Espagne. Sans doute celle-ci appréciait le fond du débat et jugeait la France mal venue d'avoir employé la force mais peut-être aussi faisait-elle intervenir des questions d'opportunité. Bref les pourpalers traînèrent durant l'année 1785 sans s'envenimer grâce à l'action hispanique.

Finalement l'incident de Cabinda fut réglé par l'accord du Pardo signé le 30 janvier 1786 par les deux ambassadeurs, le duc de la Vauguyon et le marquis de Louriçal avec l'assistance de Florida Blanca. De part et d'autre, on reconnaissait n'avoir eu nulle intention d'altérer le

*statu quo* ou d'empiéter sur des droits existants ; des indemnités réciproques devaient être payées. Comme résultat définitif le fort de Cabinda était relevé, la souveraineté portugaise reconnue sur l'Angola (à titre indirect) et le commerce français sur le littoral au Sud du Zaïre (Congo) devait être interdit s'il était manifeste que ni Anglais, ni Hollandais ne trafiquaient dans ces parages.

Vergennes se tirait assez mal en somme de ce minime conflit colonial qui eut mérité d'être étouffé et réglé immédiatement, non de durer deux ans. Sa mort survenue le 13 février 1787 n'apporta guère de changement, dans les rapports des deux monarchies alliées. Le portefeuille des Affaires Etrangères fut confié par le roi au Comte de Montmorin, l'ambassadeur à Madrid qui, depuis la fin de 1784, avait quitté ses fonctions en cette capitale pour être remplacé par le Duc de la Vauguyon venu de La Haye (juin 1785). Cette attribution de portefeuille n'était pas de nature à ranimer la cordialité entre les deux cours car le nouveau ministre, durant ses dix annés de séjour dans la péninsule, n'avait pas su faire oublier les souvenirs de d'Ossun et n'avait point témoigné d'un enthousiasme chaleureux pour la monarchie ibérique et le Pacte. Ce remaniement diplomatique se complétait par la retraite du Comte d'Aranda : ce dernier, durant toute la Guerre d'Amérique, avait pu mesurer la profondeur de sa disgrâce en se voyant tenu à l'écart des combinaisons politiques les plus essentielles. Néanmoins, après la paix de Versailles qu'il avait négociée et signée, il demeura en son ambassade mais, à la fin de 1786, parvenu à l'âge de 68 ans, il sollicita son rappel et le vieux roi Charles III s'empressa de déférer à ce désir, choisissant comme représentant à Versailles le Comte

Fernan Nuñez qui s'était distingué à Lisbonne et qui venait à peine de l'emporter sur le Marquis d'Almadovar pour l'ambassade de Londres. Le poste de Versailles, ambassade de famille, conservait grand prestige mais commençait à être tenu pour secondaire en raison de l'importance grandissante de Londres et de Lisbonne pour la Cour madrilène, en raison surtout des divergences croissantes de politique entre les deux monarchies bourbon.

Le Cabinet de l'Escurial refusait de façon de plus en plus ostensible de se laisser entraîner au nom d'une alliance nominale dans les conflits continentaux. Il ne put que se féliciter d'être resté à l'écart de l'entente franco-hollandaise en voyant les piètres résultats de cette combinaison. La mission de M. d'Esterno à Berlin en juin 1788 révéla que l'Angleterre, grâce à l'astucieux Sir James Harris, ambassadeur à La Haye, avait joué la Prusse et fait échec à la France.

Aussi quand cette dernière vint proposer à Madrid de participer à un dépècement prochain de la Turquie, ne fut-elle pas écoutée. En mars 1788. Charles III déclarait ne vouloir se mêler en rien aux affaires russes et balkaniques ; il repoussait les plans de partage élaborés par La Vauguyon et Saint-Priest à l'automne de cette même anné et signifiait vouloir s'abstenir de toute intervention sauf le cas fort improbable d'une action britannique contre les cours impériales.

Si l'Espagne pouvait déplorer l'inefficacité diplomatique du Pacte de Famille, elle trouvait, en revanche, au relâchement de cette alliance quelques avantages au moins dans le domaine économique. A cet égard, on recouvrait avec rapidité l'indépendance économique si menacée aux temps de Choiseul. Depuis 1780, il n'était plus guère

question de faire de la péninsule un marché réservé aux marchandises françaises et d'y contrôler importations ou exportations. Le traité conclu par Beliardi et les mesures annexes arrachées à Charles III disparaissaient « grignotés » par des réformes de détails si bien que les négociants français perdaient peu à peu les régimes de faveur dont ils avaient bénéficiés. De plus en plus on tendait en Espagne à rétablir le jeu de la libre concurrence : par exemple le *Combenio de Eminente*, qui assurait aux toiles françaises des droits d'entrée très bas, était supprimé, il en était de même pour le *Pie del Fondo* concernant les lainages si bien que le consommateur hispanique jouissait peu à peu de ces améliorations. Le régime de la navigation subissait une évolution analogue, singulièrement avantageuse aussi pour le trésor royal en lequel tombaient taxes et droits de douanes.

En outre, Montmorin et plus tard La Vauguyon avaient tenté en vain de négocier un traité de commerce et de faire revivre le système des privilèges. Ils avaient échoué devant la résistance évasive de Florida Blanca et la ténacité de Musquiz et de son successeur Llerena.

Quant à l'opinion espagnole, elle restait toujours contraire au Pacte de Famille et pour elle ce n'était pas ce traité qui avait assuré le succès de la Guerre d'Amérique. L'alliance avait moins de partisans que jamais : Aranda étant en pleine disgrâce : elle ne pouvait être populaire en raison de l'attitude du Cabinet de Versailles. Clergé, grands propriéraires, négociants, se plaignaient de la sujétion française et l'amour propre national souffrait toujours de voir le royaume passer au second rang. Les secrétaires d'Etat acceptaient l'existence du traité par nécessité et respect dynastique mais ils songeaient de moins en moins à lui assurer longue vie. Ceux là même

qui l'avaient soutenu autrefois étaient désillusionnés, que ce fut Florida Blanca ou Galvez. D'ailleurs le Président du Conseil des Indes mourait en 1787 et sa succession, comme aux temps d'Arriaga, échéait au ministre de la Marine, Valdès, personnage effacé et nullement favorable au Pacte.

Aussi n'était-il point surprenant que quand en juillet 1785 une nouvelle expédition commandée par Barcelo[1] eut été dirigée contre Alger et eut échoué comme celle d'O'Reilly — ce qui entraîna une onéreuse convention en 1786 — la responsabilité de cet échec fut unaniment attribué à la France qui aurait permis à ses nationaux d'aider et secourir les Barbaresques.

* * *

Le 13 décembre 1788, le roi Charles III mourait. Sa disparition ne survenait point à l'improviste et depuis quelques années elle pouvait être escomptée. Au travers des condoléances officielles de la Cour de Versailles, des instructions données à La Vauguyon, ne perçaient point d'inquiétudes trop marquées. Pourtant la politique des deux monarchies risquait d'être affectée par la disparition du Roi Catholique qui avait conclu le Pacte de Famille et présidé durant tout son règne au maintien de l'alliance. Si celle-ci avait survécu aux crises survenues depuis 1770, c'était grâce à l'esprit de ténacité et d'habitude, au respect dynastique qui animaient le vieux souverain.

Qu'allait-il advenir de cette politique avec le Prince des Asturies qui à 40 ans montait sur le trône, personnalité effacée, dominée par son impérieuse femme, Marie-

1. Et secondée par les cours de Naples et de Portugal, par l'Ordre de Malte.

Louise de Parme. Une politique franchement italienne n'allait-elle pas prévaloir sous l'influence de la reine ou les secrétaires d'État resisteraient-ils pour mettre en œuvre une politique purement espagnole. Florida Blanca, ce vieux serviteur de Charles III ne ferait-il point place à un nouveau venu moins favorable encore au Pacte ou serait-il maintenu en fonctions par le nouveau roi, fidèle aux suprêmes recommandations de son père.

A Versailles, les embarras intérieurs, surtout financiers, absorbaient tous les esprits ne laissant guère de liberté d'action pour résoudre les problèmes épineux de la diplomatie. Le rôle de la France s'amoindrissait après l'insuccès des affaires de Hollande, des questions turques et polonaises. D'ailleurs l'alliance espagnole, par son caractère traditionnel et plus encore sa portée limitée vis-à-vis du continent était considérée comme secondaire et avec Montmorin aux Affaires Etrangères on ne pouvait infuser une vie nouvelle au Pacte de Famille.

Pourtant à la fin de 1788 la situation des deux monarchies était bien différente : celle de la France était singulièrement fragile. Les finances espagnoles, tant raillées par Necker en 1780, étaient suffisamment solides pour étayer le mécanisme gouvernemental, les sacrifices causés par la guerre étaient compensés, le commerce actif, l'opinion paisible dans la métropole et même dans l'Ultramar. On pouvait espérer que des amélorations progressives dans le régime colonial préviendraient toute perturbation dans l'Amérique espagnole. Quant aux échecs diplomatiques subis envers les Etats-Unis et l'Angleterre, ils n'étaient que d'une portée limitée et n'engageaient pas lourdement le présent.

La France, au contraire, était en mauvaise posture, payant les folies de la Guerre d'Amérique. Une dynastie

sans cohésion, ni prestige, une opinion effervescente, une économie nationale mal équilibrée, un trésor vide, une administration déconcertée et peu confiante, tel était le tableau qu'elle offrait à l'intérieur ; seuls son commerce et son industrie présentaient en certaines branches des perspectives favorables. En politique extérieure, nulle compensation : si l'alliance espagnole était vide de sens, l'alliance autrichienne ne l'était pas moins et n'était point suppléée par une entente avec la Prusse. Les deux cours impériales étaient prêtes à remanier tout l'Orient de l'Europe contre le gré de la France que l'aventure hollandaise avait singulièremet déconsidérée.

Telle était la situation des deux monarchies au moment où survenaient des événements décisifs tels que l'avènement de Charles IV (décembre 1788) et la convocation des Etats-Généraux (août 1788). Jamais circonstances ne paraissaient plus défavorables pour mettre à l'épreuve d'une manière décisive le Pacte de Famille. Pourtant à ce moment allait naître dans l'Amérique du Nord une nouvelle affaire des Malouines : l'incident du Nootka-Sound.

---

## La Crise du Nootka Sound (1789-1790)

### I. — *Incidents et Tension Anglo-Espagnole.*

Sur la côte pacifique de l'Amérique du Nord se creuse vers le 48e degré de latitude, à la base de l'île de Vancouver une véritable petite mer intérieure communiquant avec l'Océan par un large détroit (celui de Juan de Fuca) et par une série d'étroits chenaux entre le continent et l'île Vancouver : c'est le Puget Sound. Or dans la grande île Vancouver se rencontre vers 49° 36′ de latitude une disposition analogue quoique sur une petite échelle : l'île Nootka couvre une large échancrure qui communique avec le Pacifique soit par un vaste passage, soit par un canal resserré entre les îles de Nootka et de Vancouver : c'est le Nootka Sound.

A la fin du XVIIIe siècle ces parages étaient presque entièrement ignorés du monde civilisé, connus seulement des rares navigateurs qui se hasardaient dans ces régions par esprit de lucre ou de découverte. Pourtant la minuscule baie allait acquérir en 1790 une éphémère popularité et devenir, tout comme les îles Turques et les Malouines vingt ans auparavant, l'objet de la sollicitude des chancelleries européennes.

Au début de juin 1789, le Nootka Sound, aux eaux d'ordinaire solitaires, était le théâtre d'une activité navale inusitée. Il contenait une petite escadre espagnole, composée de deux frégates et d'un brick, laquelle avait quitté en mars la base navale de San-Blas sur les instructions du vice-roi de Mexico, Don Manuel de Flores. Le commandant de cette division était le premier pilote Esteban

José Martinez, désigné pour sa connaissance toute particulière de ce littoral américain qu'il fréquentait depuis une quinzaine d'années. Déjà en 1788 il était remonté jusqu'à l'archipel alaskien, avait visité Doulaska et recueilli la nouvelle que le gouvernement russe autorisait la formation au Kamtchatka d'une expédition de colonisation à destination des Aléoutiennes et du continent américain. Comme le bruit se répandait en outre que l'Angleterre, à la suite des voyages de Cook dans le Pacifique, méditait de s'installer dans les régions Nord-Ouest du Nouveau Monde, le Cabinet de l'Escurial avait pris peur de cette intrusion étrangère dans les Mers du Sud, intrusion qui menaçait à la fois la sécurité du Mexique et le monopole du commerce colonial. De là, la mission de reconnaissance dont était investi Martinez au printemps de 1789.

Or, quand celui-ci mouilla dans le Nootka au hâvre de San-Lorenzo, il y trouvait une singulière abondance de navires ; deux d'entre eux battant pavillon américain, transportaient une mission d'exploration, un autre de nationalité russe se livrait au commerce des fourrures et enfin, il y avait un bâtiment portugais venu de Macao — ce qui semblait suspect — et au nom particulièrement étrange : *North West America*. Peu après parurent deux vaisseaux anglais, *l'Argonaut* et le *Royal Princess*. Le commandant espagnol, après vérification des papiers de bord, laisse libre les navires américains et russe mais, constatant que le voilier portugais était masqué et, en réalité, était affrété à l'égal des deux autres bâtiments anglais par une Compagnie britanique de colonisation, il les déclara de bonne prise jusqu'à décision d'une cour de prises et les amena à San Blas tandis que les premières installations faites par les Anglais dans l'île de Vancouver étaient effacées.

Les autorités mexicaines jugèrent suspects ces agissements d'une Compagnie anglaise de colonisation sur un territoire espagnol et ils maintinrent la saisie des trois bâtiments. Le rapport du vice-roi sur cette affaire, en date du 28 août 1789, ne parvint à Madrid qu'à la fin de l'année et y provoqua surprise et inquiétude bien que l'issue de la mission Martinez eut pu être prévue. Il paraissait probable que la Grande-Bretagne ne souffrirait pas un tel acte d'autorité dans des régions dont la souveraineté espagnole pouvait être contestée, qu'elle montrerait d'autant plus d'intransigeance que ses plans de colonisation étaient contrariés.

* * *

Ce qui alarmait surtout les ministres espagnols c'est que l'incident du Nootka venait couronner toute une série de petits conflits coloniaux dans lesquels l'Angleterre assumait le rôle de délinquant.

C'est ainsi que le Conseil des Indes avait ordonné à la fin de 1788 des mesures destinées à renforcer la surveillance navale dans l'Atlantique Méridional afin de réprimer la contrebande et la pêche illicite. Décision qui était en rapports étroits avec la création, un an plus tard, d'une Compagnie Royale Maritime pour l'exploitation exclusive des pêcheries d'Amérique [1]. Or les garde-côtes du Roi Catholique relevèrent de la part des Anglais maintes infractions au régime espagnol et notamment la frégate *Santa Helena*, en avril 1789, arrêta ou contraignit

1. La cédule de concession du 19 septembre 1789 accordait à la Compagnie le monopole pour vingt ans de la chasse à la baleine, de la pêche du hareng, de la morue, etc. La première expédition partit pour la Patagonie en novembre 1789.

à s'éloigner des pêcheurs anglais sur les côtes de la Plata. Les Lords du Commerce, saisis de l'affaire, présentèrent un volumineux rapport le 8 décembre 1789, rapport dans lequel ils concluaient à l'inanité des prétentions espagnoles relatives à l'interdiction de la pêche et affirmaient à nouveau les droits de la Grande-Bretagne sur les Malouines. Le Cabinet de l'Escurial s'empressa de protester contre ces conclusions et de revendiquer le droit de faire sa police maritime.

En ce même printemps de 1789, les bâtiment anglais, *May Flower*, *Kitty*, etc appartenant à des colons bahama, étaient rencontrés par les garde-côtes hispaniques sur le littoral de Campêche et saisis. Le Gouverneur des Bahama, Dunmore, signala l'incident au Capitaine Général de Cuba, Don Bernardo Galvez, réclamant la restitution des navires. Galvez refusa et fit valoir les intentions peu innocentes des armateurs lesquels visaient à constituer des établissements sur la côte de Campêche, ce qui était en contradiction formelle avec le traité de Versailles et l'accord de 1786. Cette question fut bientôt évoquée devant les métropoles et le chargé d'affaires britannique à Madrid (car Lord Chesterfield, démissionnaire en 1787, avait eu pour successeur Lord Auckland qui n'avait, non plus, jamais paru dans la péninsule) Merry présenta le 9 septembre 1789, conformément à des instructions du 3 juillet une protestation en forme contre les saisies de Campêche.

Mais d'autres incidents naissaient encore. Les établissements de Honduras restaient dans le flanc de l'Ultramar une plaie vive qui irritait l'Espagne et que l'Angleterre se plaisait à envenimer. Le 31 juillet 1789, le Marquis del Campo signalait au Duc de Leeds, ministre des Affaires Etrangères de Georges III les déprédations commises

dans cette région par les colons britanniques : la couronne d'Espagne avait autorisé par faveur spéciale la culture dans ces établissements du blé d'Inde, des pommes de terre et des légumes et n'apprenait-elle point qu'on abusait de sa bienveillance en créant de véritables plantations à caractère non alimentaire mais industriel ; par suite, véhémentes protestations et rappel des clauses du traité de juillet 1786.

Sur un autre point de l'application de cet accord, il y eut encore débat. Il s'agissait des règlements de police dans ces établissements et de la surveillance qu'y devait exercer un commissaire espagnol en vertu du traité. Au printemps de 1789, le gouverneur général du Yucatan, Don Mérino y Zevallos depêchait comme commissaire Don Juan Battista Gual. Celui-ci noua d'amicaux rapports avec le surintendant anglais, le Colonel Despards, l'un des membres de la commission de délimitation de 1784, et il obtint de ce dernier à la fois la destruction des plantations existantes et l'annulation du règlement à peine édicté, règlement qui, en impliquant la souveraineté anglaise sur le territoire de Honduras, était contraire à la lettre comme à l'esprit du traité. Le Gouverneur de la Jamaïque, averti de ce fait, s'inspira des instructions de sa cour pour destituer Despards et le remplacer par le Colonel Hunter, qui, plus intransigeant, refusa d'accéder aux demandes de son collègue espagnol. Par suite, le nouveau règlement élaboré par Despards et Gual fut suspendu et l'ancien règlement remis en vigueur.

Toutefois le gouvernement de Londres, avisé de ces nouveaux incidents, préféra transporter la discussion sur le terrain purement diplomatique. Merry fut donc chargé d'étudier ces questions de concert avec Florida Blanca. Les instructions du Duc de Leeds en date du 25 dé-

cembre 1789 reconnaissaient l'obligation pour l'Angleterre de ne point muer en colonie ces établissements et de ne point proclamer sa souveraineté territoriale ; elles n'enjoignaient pas moins au chargé d'affaires de protester contre la suppression des magistrats et administrateurs locaux (qui par leur seule présence donnaient aux « settlements » le caractère de colonie) et d'arracher au ministère espagnol son consentement pour le rétablissement de ces fonctionnaires. La note présentée par Merry le 17 février 1790 exposait ces revendications.

*
* *

Ces questions de police coloniale et d'exécution du traité de 1786 ne tardèrent point à passer à l'arrière-plan en raison de l'importance attachée à la question du Nootka Sound. En effet, l'intervention de Martinez, voulue par le vice-roi de Mexico sinon par le Conseil des Indes, avait pour résultat de poser d'une façon aiguë le problème des droits de l'Espagne sur tout le littoral pacifique de l'Amérique plus particulièrement sur la côte Nord-Ouest où Russes et Anglais méditaient de prendre pied. Il s'agissait de savoir jusqu'où s'étendait la souveraineté hispanique sur les terres et jusqu'où serait poussé le système d'exclusive ; il s'agissait même de l'existence du système colonial espagnol car si les Russes et plus encore les Anglais s'installaient à proximité de la Californie, ne gagneraient-ils pas vers l'intérieur menaçant la sécurité du Mexique et de la Louisiane, n'établiraient-ils point un commerce illicite avec les provinces maritimes du Callao à San Blas et enfin ne réclameraient-ils point le droit de passer librement par le Détroit de Magellan ? Dès lors la surveillance exercée par les garde-côtes hispaniques

aux abords du passage ne serait-elle pas vaine car comment contrôler la navigation étrangère de la Californie à la Patagonie. L'enjeu de la question était donc considérable et les dirigeants madrilènes ne se dissimulaient ni la ténacité de l'Angleterre à annuler ses concessions de 1783 et 1786, ni l'intérêt immense attaché à la solution de cette crise.

2. — *Abstention Française et Capitulation Espagnole.*

Florida Blanca et ses collègues ne pouvaient manquer de prévoir que l'Angleterre soutiendrait avec vigueur ses prétentions à la colonisation du Nord-Ouest Pacifique : les événements coloniaux et maritimes de 1789 étaient à cet égard de caractéristiques symptômes. Or le Cabinet de Saint-James ne prit point feu et flammes à la nouvelle des incidents de Nootka (janvier 1790) ; il prit cependant des mesures navales sur-le-champ. Le Duc de Leeds recommandait la prudence au début de février mais le 26 du même mois, par précaution préliminaire, il adressait au Marquis del Campo une note de protestation : le premier projet de cette note était conçu en termes énergiques qui finalement furent adoucis. Cette note était une réponse à des déclarations du Marquis (datées du 10 février) et réfutait le point de vue espagnol : loin d'admettre une punition des officiers anglais pour violation des eaux hispaniques, le gouvernement de Londres réclamait satisfaction pour les saisies indues et mettait en doute la souveraineté espagnole sur les côtes Nord-Ouest de l'Amérique. Il invoquait le fait que des négociants français, hollandais, danois et russes trafiquaient avec les Aléoutes et les Esquimaux et, pour soutenir ses droits, il usait du témoignage d'un jésuite de Californie le P. Michel Venegas

qui, dans son ouvrage paru à Madrid en 1757, *la Noticia de la California*, fixait comme limite septentrionale de cette province le Cap Blanco de San Sebastian par 44 degrés de latitude, soit près de six degrés au Sud du Nootka Sound.

C'est à Madrid que les négociations devaient se poursuivre activement. Florida Blanca attendait avec impatience les premières manifestations de la colère anglaise ; personnellement il eut incliné à résoudre pacifiquement et surtout brièvement le débat. Or la note du 26 février annonçait une intention froide et résolue d'abattre le système colonial espagnol. Le premier ministre de Charles IV fit valoir l'inutilité d'un conflit entre deux puissances qui, étrangères aux complications continentales, devaient vivre en paix avec tous. Comptait-il convaincre le gouvernement de Londres de la sincérité de son pacifisme et espérait il aboutir à la conclusion d'un accord à but limité (la saisie des trois navires à Nootka). En réalité, il montrait plutôt l'alternative entre un prompt accommodement et une guerre car sous l'influence des incidents coloniaux répétés au cours de 1789, il laissait des préparatifs belliqueux se faire discrètement [1] : depuis le début de février 1790 une escadre commandée par don Francisco de Borja et composée de trois vaisseaux, six frégates et trois chebecs croisait dans l'Atlantique de Cadix au Ferrol.

Cette mesure était moins un défi qu'une réplique car dans les Iles Britanniques, on armait considérablement. Un tel évènement était grave pour la monarchie péninsu-

1. Déjà en août 1789, il avait expédié de Carthagène aux Antilles une escadre (5 vaisseaux, 6 frégates et 2 bricks) à la nouvelle que l'Angleterre envoyait à la Jamaïque une partie de la *Home Fleet* (déclaration du 15 septembre).

laire : une guerre maritime était de nature à compromettre l'équilibre intérieur et le prestige extérieur de l'état. Le changement de règne n'avait pas été sans provoquer une crise morale dans le gouvernement madrilène. L'opposition entre la politique nationale et les vues de la reine, l'esprit faible du roi et son absence de volonté et de courage étaient des facteurs funestes qui aggravaient encore les embarras diplomatiques. Florida Blanca n'était point sûr de la confiance de son souverain et il se savait attaqué par les coteries libérales et le parti de la reine ; il travaillait péniblement à concilier les intérêts du pays et ceux de Marie-Louise de Parme. Caballero à la Guerre, Valdès à la Marine et aux Indes étaient concients de la faiblesse des ressources de l'Etat, faiblesse due à la médiocre gestion financière de Llerena dont l'ascendant grandissait dans l'entourage royal et favorisait les partis hostiles aux réformes politiques ou fiscales. Campomanes, président du Conseil de Castille, le Comte de Cabarrus, spécialiste financier et généralement les hommes d'énergie étaient tenus en suspicion pour être amis des innovations et adversaires de toute politique anti-espagnole. Cependant, grâce à eux, des efforts avaient lieu pour développer la propriété nationale (relèvement des Compagnies de commerce et de pêche, encouragement donné aux industries).

Il n'y avait parmi les dirigeants d'Espagne nulle cohésion en 1790, ce n'était qu'intrigues et rivalités entre le parti des vieux ministres de Charles III, le parti de la reine, le parti aragonnais, les réformistes. Pourtant il y avait presqu'unanimité sur un point : c'était la nécessité de mettre un terme aux empiètements de l'Angleterre et l'espoir de parvenir à ce but avec l'assistance de la France, Les conditions de la politique générale comme les incidents américains survenus en 1789 prouvaient l'urgence d'une telle

réaction et si certains ministres étaient prêts à faire la guerre, la plupart des hommes d'État préféraient remporter un succès diplomatique par voie d'intimidation et non de guerre.

Florida Blanca, désireux de concilier les intérêts de la monarchie avec les « caprices » de la reine, se trouvait, du fait des complications continentales, singulièrement gêné pour intimider l'Angleterre. La guerre turque, à laquelle participait l'Autriche, menaçait de provoquer une conflagration générale. En France, bien des diplomates acceptaient le démembrement de l'empire ottoman et la formation d'une Triple Alliance continentale austro-franco-russe quoique d'autres hommes d'État préconisassent selon la formule de Vergennes le rapprochement avec la Prusse et la limitation de l'expansion autrichienne. Si l'Angleterre se fut jointe à la Prusse contre les cours impériales, les monarchies bourbon se seraient liées à ces dernières, l'Espagne acceptant en ce cas d'intervenir. Mais ce péril fut évité par l'abstention du Cabinet de Saint-James.

Toutefois un autre danger apparut menaçant les deux cours bourbon. Les dirigeants de Londres avaient toujours exercé sur les affaires des Provinces-Unies une action mi-occulte, mi-officielle, surtout depuis l'ouverture de la crise entre *patriotes* et stathoudériens. La France avait bien été exclue de toute participation à la politique intérieure néerlandaise mais en 1790 le conflit entre Joseph II et les États Généraux à propos de la navigation de l'Escaut reprit quelqu'acuité. Bientôt se répandit le bruit qu'un accord austro-anglais se préparait ou qu'une médiation britannique allait survenir. Quelle serait l'attitude des cours bourbon ? Montmorin reprenait le projet d'alliance prussienne et méditait d'entraîner à sa suite l'Espagne d'autant plus réfractaire à ce plan que la reine Marie-

Louise y voyait un obstacle à son programme italien. A la mi-mars 1790 le Comte Mercy d'Argenteau à Paris, le Comte de Kagueneck à Madrid déclaraient ces rumeurs sans fondement et de médiation nul n'entendit parler.

Les Espagnols se montrèrent d'autant plus enchantés de cet isolement diplomatique de l'Angleterre que celle-ci se montrait singulièrement belliqueuse envers eux. La cause de cette attitude du Cabinet de Londres n'était elle pas due en partie à la décadence du prestige français depuis la fâcheuse issue des affaires intérieures hollandaises et surtout depuis l'ouverture de la crise intérieure où menaçait de sombrer le principe monarchique. En fait, les évènements qui se déroulaient à Versailles et à Paris depuis mai 1789 provoquaient l'inquiétude à Madrid. Que devenait le Pacte de Famille à mesure que le prestige dynastique s'affaiblissait en France : ce traité serait-il dénoncé et au cas où il serait appliqué sincèrement que vaudraient les forces navales et terrestres françaises en raison de l'épuisement du Trésor et de l'esprit d'indiscipline qui commençait à se manifester dans l'armée de Louis XVI.

A l'heure où la Grande-Bretagne mettait en question non seulement les traités de 1783 et de 1786 mais encore le système colonial espagnol le Pacte de Famille qui en des temps plus favorables n'avait point rempli son rôle, ferait défaut. N'était-ce point pour l'Angleterre une occasion propice pour annuler la paix de Versailles car ou la France resterait neutre et l'Espagne serait accablée, obligée de rétrocéder Minorque, de consentir à des cessions au Yucatan, en Mosquitie, d'accorder la liberté de navigation dans le Pacifique et le droit d'établissement dans la partie Nord-Ouest du Nouveau-Monde — ou bien la France interviendrait mais affaiblie par ses discordes intestines elle

ne pourrait défendre ses colonies éparses et moins encore attaquer directement les Iles Britanniques. La Cour de Madrid se trouvait donc dans l'alternative de subir des pertes sans combat ou après une guerre ; la première solution ne pouvait que répugner à la majorité des Espagnols. De plus, n'y avait-il pas espoir que des mesures combinées franco-hispaniques suffiraient à intimider l'Angleterre et la faire renoncer à ses desseins sans qu'un coup de canon fut tiré.

C'est pourquoi à la fin d'avril le gouvernement madrilène répondait aux mesures militaires britanniques par des mesures analogues. Dans les ports et les arsenaux de la péninsule il y avait grande activité et un édit du début d'avril prohibait la sortie des espèces monnayées, symptôme caractéristique. Un autre fait se produisait, non moins significatif. Un journal anglais, le *Public Advertiser*, annoncait le 27 avril 1790 la composition et la répartition de la flotte espagnole au 3 mars précédent : 69 vaisseaux et 43 frégates plus en chantier 7 vaisseaux et autant de frégates. Au Ferrol, il y aurait 25 vaisseaux et 11 frégates, à Cadix 22 vaisseaux et 25 frégates, à Carthagène 22 vaisseaux et 7 frégates[1].

A Paris, certains esprits s'inquiétaient de ces préparatifs y voyant les préliminaires d'une action militaire destinée à rétablir Louis XVI dans ses prérogations absolues. Florida Blanca dut démentir toute idée de s'immiscer dans les affaires intérieures françaises et déclarer à tout le corps diplomatique que ces armements en cours avaient pour objet de réprimer aux Indes toute agitation, princi-

1. Chiffres fort exagérés, car les états officiels espagnols du mois de mai n'accusaient que 6 vaisseaux et 3 frégates en armement à Cadix, 10 vaisseaux et 4 frégates au Ferrol, 8 vaisseaux et 3 frégates à Carthagène et on comptait à la fin de juin que 30 vaisseaux pourraient prendre la mer.

palement dans la population nègre. Néanmoins il dissimulait l'ampleur des mesures prises mais il était alarmé par le soupçon publiquement exprimé par des cercles politiques parisiens, soupçon qui rendait fort improbable une intervention de la France aux côtés de l'Espagne. Toutefois, sous la pression des circonstances, il n'hésita point à faire demander par Nuñez à Montmorin la mise en application du Pacte de Famille et il proposa comme date d'éxécution la mi juillet. Comptait il réellement en 1790 sur la constitution d'une force navale française conforme aux stipulations du traité de 1761 (19 vaisseaux et 6 frégates plus 24.000 hommes de troupe selon les articles V et VI), sur la jonction de cette flotte et de l'Armada « trois mois après la réquisition » : ne s'illusionnait-il pas sur le sort de cette demande qui, l'opinion française y fut-elle favorable, était peu proportionnée aux ressources de la monarchie.

Une autre manifestation non moins alarmante était l'indifférence relative que témoignait le Cabinet de Saint-James à l'égard de l'affaire du Nootka : ne semblait-il pas que ce cabinet dédaignait de régler ce litige afin d'en pouvoir tirer à brève échéance un *casus belli* ou d'en faire l'objet d'un ultimatum. Le 20 avril, del Campo avait évoqué à nouveau les infractions réitérées des Anglais au système espagnol mais en même temps il signifiait que les navires saisis au Nootka étaient relâchés et l'ambassadeur terminait ainsi sa communication : « Pour donner une preuve de plus du désir du Roi de « resserrer cette amitié, S. M. consent à regarder cette « affaire comme finie sans entrer en dispute et discussion « sur les droits indubitables de sa couronne. »

Le gouvernement de Londres ne pouvait admettre une telle solution. Aussi ne s'engagea-t-il point par la

moindre réponse mais il accéléra au contraire les préparatifs militaires. La dépêche que le Duc de Leeds adressait à Merry le 3 mai détaillait l'effort fourni : la presse sévissait dans tous les ports, de nouveaux bâtiments étaients équipés. Le lendemain le ministre annonçait par un avis confidentiel qu'un ambassadeur partait pour Madrid. C'était Alleyne Fitz-Herbert, le négociateur de la paix de Versailles qui, nommé depuis janvier, allait occuper ce poste demeuré vacant pendant douze ans.

L'Angleterre semblait résolue à faire la guerre à l'Espagne et éventuellemeut à la France mais ne visait-elle pas réellement à user d'intimidation pour obtenir des avantages commerciaux et coloniaux dans le Pacifique. Les rapports de Fitz-Gerald, représentant de Georges III à Paris, en soulignant l'esprit pacifique des dirigeants français, n'encourageaient-ils point une telle manœuvre. Pourtant, selon les apparences, Fitz-Herbert n'allait paraître dans la péninsule que pour présider à une déclaration de guerre. Une circulaire expédiée de Londres le 4 mai à tous les consuls de la péninsule invitait ceux-ci à prévenir les ressortissants britanniques de la gravité de la situation. En même temps, del Campo était avisé que le gouvernement anglais refusait d'accepter sa note du 20 avril, maintenant ses exigences quant aux réparations et ses prétentions quant à la suppression de l'exclusive dans le Pacifique. Les réparations comprenaient : déclaration de désaveu pour la saisie de l'*Argonaut* et du *Royal Princess*, indemnisation des armateurs, arbitrage sur la nationalité (portugaise ou anglaise) du *North West America*.

Les instructions de Fitz-Herbert du 16 mai 1790 insistaient sur la nécessité d'obtenir ces satisfactions, plus encore sur la liberté de navigation dans le Pacifique et

le droit à coloniser le Nord-Ouest ; si, pour amener l'Espagne à signer un traité, il fallait faire quelques concessions, on pourrait donner toute garantie pour l'interdiction de la contrebande sur les côtes pacifiques de l'Ultramar et admettre la non-colonisation des territoires contestés. Ces bases rejetées, l'ambassadeur devrait partir sur le champ. D'ailleurs Fitz-Gerald à Paris faisait connaître les intentions de son gouvernement et annonçait que les droits à la colonisation du Nootka étaient intangibles.

Fitz-Herbert, traversant la France pour gagner la péninsule, se convainquit que le cabinet de Louis XVI était impuissant, que l'Assemblée Nationale répugnait à une guerre maritime, que la détresse du Trésor autant que l'impopularité, parmi les libéraux, du Pacte de Famille à caractère dynastique étaient des gages de l'isolement de l'Espagne. Le 9 juin, il arrivait à Madrid, ayant été précédé par le secrétaire d'ambassade Fraser qui avait remplacé Merry comme chargé d'affaires.

Durant le mois de mai, nulle détente. Le cabinet britannique refusait de traiter avec del Campo, se plaignant du caractère évasif des réponses du marquis (mémorandum de Merry du 16 mai). Vainement Florida Blanca suggérait un désarmement réciproque, il n'était point écouté. Cependant à la mi-juin il fit communiqner à Londres par son ambassadeur et par Fraser une note qui définissait le point de vue de la Cour hispanique : celle-ci niait avoir saisi aucun vaisseau, il y avait simple séquestre et les trois bâtiments avaient été relâchés. Donc point de restitution. D'autre part, il y avait opposition entre l'attitude anglaise si belliqueuse et l'attitude russe si courtoise : Catherine II interdisait, en effet, toute expédition à destination des territoires revendiqués

par l'Espagne. On s'étonnait à Madrid que la Grande-Bretagne voulut fonder un *casus belli* sur une fausse prétention attribuée à l'Espagne car, loin de prétendre à un monopole exclusif sur le Pacifique, loin d'interdire tout commerce avec la Chine ou les îles océaniques, on se bornait à exercer une juste souveraineté sur les eaux territoriales de l'Ultramar, à prendre toute mesure de protection contre des agressions ou des actes de contrebande.

Sur ces entrefaites, Fitz-Herbert avait paru à la Cour de Charles IV. A peine reçu, il montra des vues conciliantes et proposa à Florida Blanca de clore l'incident par une déclaration de regret et une offre de réparation. Le premier ministre, conscient du fait que par une telle déclaration la légitimité de la souveraineté hispanique au Nootka serait mise en doute, déclina cette suggestion et l'ambassadeur en inféra que le Cabinet de l'Escurial était intraitable, prêt à la guerre. Pourtant il ne pouvait attribuer cette belliquosité à un besoin de diversion étrangère, à un excès de richesse ou de confiance, à une intervention de la France et il vit là un effet de l'esprit jaloux et soupçonneux de l'ancien conseiller de Charles III, qu'en 1782 il avait connu si peu pacifique.

En effet, Fitz-Herbert n'accusait point la France de souffler sur l'ardeur belliqueuse des Espagnols et d'aggraver le conflit. C'est que mieux que les hommes d'État de Londres, il s'était convaincu à son passage à Paris des dispositions pacifiques des milieux dirigeants français. Certes il ignorait la démarche de Fernan Nuñez auprès de Montmorin, le rôle à Madrid du Duc de la Vauguyon qui appuyait chaudement les démarches espagnoles (non sans quelqu'arrière-pensée de procurer aux ministres de Louis XVI une diversion extérieure) mais

l'ambassadeur de Georges III, par esprit anglais, attribuait une grande importance aux tendances pacifiques de l'Assemblée Nationale et l'événement lui devait donner raison.

Montmorin et, sans doute, ses collègues auraient volontiers soutenu l'Espagne par souci de sauver dans le Pacte de Famille une alliance précieuse en période de crise européenne et aussi par souci de trouver un point d'appui extérieur contre le mouvement d'opinion qui sapait les principes monarchiques. Par malheur, l'influence des conseillers de Louis XVI devenait dans l'Etat de plus en plus réduite tandis que celle de l'Assemblée Nationale grandissait sans cesse. Or, dans l'Assemblée se devinait nettement une majorité hostile de parti-pris à toute mesure proposée par les ministres, majorité qui soupçonnait de perfidie l'entourage royal et qui, en l'occurence, faisait coïncider cette défiance avec ses sentiments de pacifisme. L'Espagne, par sa politique coloniale, par son médiocre libéralisme économique, suscitait peu de sympathies parmi les députés qui, peu amis de la guerre, l'étaient moins encore d'une guerre faite pour le système colonial espagnol.

Aussi quand, le 14 mai 1790, Louis XVI fit connaître à l'Assemblée le litige anglo hispanique relatif au Nootka et fit valoir l'urgence d'armer 14 vaisseaux tant dans l'Océan que dans la Méditerranée afin de faire face aux préparatifs qui se poursuivaient en Angleterre et dans la péninsule, une vive opposition se déchaîna contre ce modeste projet. Montmorin dans sa lettre officielle soulignait la possibilité d'un conflit franco-anglais, marquait la nécessité de faire honneur au Pacte de Famille et signalait que tous les efforts seraient faits par la diplomatie royale pour prévenir une rupture.

Certains délégués, comme Dupont de Nemours, insistèrent le 15 mai sur le fait que fort improbablement le cabinet britannique se livrait à d'onéreuses mesures militaires pour satisfaire les vues secrètes du ministère français contre les libertés nationales. L'esprit de défiance l'emporta et, à la requête de Lameth, on vota l'ajournement de toute décision sur les armements jusqu'après la fixation des droits conditionnels du roi en matière de paix ou de guerre. Par cet habile échappatoire, on déclinait toute assistance donnée à l'Espagne et on proclamait le désintéressement de la France dans le débat anglo-hispanique. On liait même Montmorin de telle façon que celui-ci ne put exercer ses bons offices entre les deux cours intéressées [1].

La majorité de l'Assemblée ne borne point là son action. Elle représenta La Vauguyon comme un fauteur de désordres, un inspirateur de guerre qui méditait de faire servir l'alliance espagnole au rétablissement de l'absolutisme. Par ses clameurs, elle décida le ministre à révoquer l'ambassadeur qui tenta vainement de se disculper. Montmorin était trop timide pour s'opposer au verdict de l'Assemblée ; mais il laissa voir qu'il agissait à contre-cœur en permettant au duc de demeurer en Espagne. La Vauguyon quittait officiellement ses fonctions le 10 juin, considéré comme un martyr de la cause royale par la cour madrilène. Le Marquis de Pons, ambassadeur à Stockholm, était désigné comme son successeur mais il n'occupa jamais ce poste si bien que les intérêts français se trouvèrent confiés à un chargé d'affaires Puyabry, puis Marquet d'Urtebize (et plus tard le Chevalier de Bourgoing) sans grand prestige en face

1. *Archives parlementaires*, 1re Série, Volume XV, p. 510 ss.

de l'ancien ambassadeur qui conservait auprès de Charles IV un certain crédit.

En juin 1790, le roi Catholique recevait de Louis XVI une lettre qui annonçait que la France ne participerait point à une guerre maritime, lettre inspirée par des conditions de politique intérieure mais qui pour le Cabinet de l'Escurial parut une réédition de la fameuse lettre de Louis XV à Charles III lors de l'affaire des Malouines en décembre 1770.

L'Espagne, voyant son allié se dérober derechef, se trouvait isolée en face de l'Angleterre dont la confiance grandissait encore. Elle sentait que ses forces navales européennes, ses 6 vaisseaux de Cadix, ses 10 vaisseaux du Ferrol et ses 8 vaisseaux de Carthagène étaient incapables de protéger les côtes métropolitaines et moins encore de tenter des opérations offensives, que sa flotte de La Havane [1] ne pouvait couvrir les approches de l'Ultramar, Non seulement la guerre n'était plus possible par la défaillance de la France mais on ne pouvait plus effrayer la Grande-Bretagne.

*
* *

Ainsi à la mi-juin 1790, Florida Blanca était en présence d'un dilemme : ou faire la guerre seul avec des chances d'insuccès ou bien capituler en faisant brèche dans le système colonial national. Dans les deux cas, conséquences désastreuses pour la monarchie.

Fitz-Herbert était certain de l'abstention de la France mais, nouveau venu dans la péninsule, il ne pouvait apprécier qui de l'orgueil ou de la prudence l'emporterait. Il ignorait en particulier si en 1790 Florida Blanca

1. 2 vaisseaux, 7 frégates, 5 corvettes et 8 sloops.

restait le ministre belliqueux qu'il avait connu en 1782 et 1783 et il inclinait à penser au lendemain de son arrivée à Aranjuez que le secrétaire d'Etat était le principal élément de trouble et d'intransigeance : toutefois il revint de cette opinion le 18 juin en recevant de ce même ministre une note conciliante qui ouvrait les voies à un accommodement encore lointain, il est vrai. Ce même jour avait lieu une tentative d'assassinat sur la personne de Florida Blanca, ce qui retarda les négociations jusqu'au 30 juin.

A ce moment la *Gaceta de Madrid* publiait l'état des forces navales de la monarchie mais l'ambassadeur d'Angleterre, au cours de la conférence, ne put que s'étonner de voir le ministre aussi conciliant, aussi empressé à trouver un *modus vivendi* qui donna satisfaction aux deux cours. Le 10 juillet, il recevait communication du projet hispanique de règlement : l'Espagne verrait sa souveraineté reconnue jusqu'au Nootka, de ce point jusqu'au 56e parallèle, colonisation commune des Anglais et des Espagnols sur le rivage afin de réserver les droits sur l'hinterland de missions catholiques espagnoles : au Nord du 56e degré, action commune sans limitation. Au 61e parallèle était fixée la limite des découvertes espagnoles. D'autre part, les Anglais recevraient le droit de pêche dans les mers du Sud et les terres magellaniques avec la possibilité d'élever en des points déterminés des îles et du continent des constructions pour l'exploitation de la pêche. Toute réparation mutuelle pour les incidents du Nootka serait écarté.

Cette esquisse ne reçut point l'approbation de Fitz-Herbert qui néanmoins ne découragea pas le secrétaire d'Etat. De fait, les instructions qu'à cette date (5 juillet) expédiait le Duc de Leeds portaient que l'Espagne devrait

renoncer à toute souveraineté au Nootka, abandonner toute idée de réparation réciproque (toujours chère à l'amour-propre hispanique) et écarter tout arbitrage sur le fond. Avant qu'elles ne parvinsent à Madrid, un projet de déclaration et de contre-déclaration était élaboré, disdiscuté et finalement transformé en acte définitif le 24 juillet 1790. Ce double document portait que le Roi Catholique était prêt à donner satisfaction à S. M. B. pour l'injure faite en capturant plusieurs vaisseaux anglais et s'engageait à restituer terrains et marchandises ainsi qu'à payer les indemnités convenables — déclaration qui ne devait point porter préjudice aux droits de souveraineté [1].

Florida Blanca, en dépit de ses efforts, n'avait pu réussir à éliminer le terme d'*injure* et il avait accepté cette rédaction dans l'espoir qu'en réglant l'incident du Nootka, il mettait fin au débat avec l'Angleterre.

Espérance bientôt déçue car dès le début d'août il parut évident que le véritable litige restait pendant et que le Cabinet de Saint-James ne se désistait pas de ses ses prétentions coloniales. Loin de là les dernières instructions venues de Londres marquaient l'intention de délimiter les possessions espagnoles de Patagonie et les terres magellanes, à l'égal de celles de Californie [2].

1. *F. O.* 93 (Spain). Vol. XVIII, f° 225-228 (projets, *id.*, f° 201-204).

2. Les instructions du 17 août contenaient les grandes lignes d'un traité. Art. 1er. Reconnaissance des droits anglais sur le Nootka (condition *sine qua non* mais ces droits n'étaient pas exclusifs). Art. 2. Droit de navigation et de pêche, droit d'atterrir pour commercer avec les indigènes dans les régions inoccupées. Art. 3. Mesures prises contre la contrebande : les Anglais ne s'approcheraient pas des lieux occupés à moins de *cinq* lieues. Art. 4. Limitation de l'occupation espagnole : le terme occupation aurait un sens large. La Californie, laissée à l'Espagne, ne dépasserait pas le 31e parallèle sur la côte : toutefois, pour ménager les établissements de Nuevo Mexico, la frontière irait

Del Campo le 10 août avait parlé de désarmement et s'était attiré quatre jours plus tard cette réponse : « le « gouvernement [britannique] se félicite que la principale « pierre d'achoppement soit levée qui paraissait de nature « à empêcher tout accommodement mais il juge néces- « saire de protéger ses sujets en Amérique contre des « agressions.... » En fait, la *Home Fleet* sous l'amiral Barrington croisait au large du Portugal non loin de l'armada du Marquis del Socorro (Don Solano).

Derechef on pouvait s'attendre à l'explosion d'un conflit mais Florida Blanca était d'autant plus pacifique qu'il avait renoncé à vouloir entraîner la France, même dans une démonstration purement platonique. Les débats qui avaient eu lieu à Paris au sein de l'Assemblée Nationale le 3 août lors de la communication des déclararations du 24 juillet témoignaient éloquemment de l'impossibilité où était le cabinet de Louis XVI d'intervenir dans la négociation.

Le 25 août, était venu en discussion le rapport du Comité diplomatique sur le Pacte de Famille et sur la proposition ministérielle d'armer 30 vaisseaux. Grâce à Dupont de Nemours, rapporteur favorable au projet, grâce à Mirabeau, le Pacte ne fut pas dénoncé mais seulement altéré dans son esprit. Un décret fut voté maintenant en vigueur les traités existants relatifs au commerce ou à des alliances défensives ; il prescrivait de travailler à resserrer les liens avec l'Espagne et autorisait l'armement de 45 vaisseaux (Sealt, député de Toulon,

de ce point jusqu'au Rio Colorado, le long de ce fleuve jusqu'au point le plus proche du Missouri. Pour la Patagonie espagnole, la limite à l'Ouest serait le poste de Castro dans les Chiloë (43°), à l'Est le Rio Saladillo. Art. 5. Pas de colonisation dans les terres patagonnes et magellanes tant que des états tiers n'y auraient pas d'établissements.

avait réclamé ce chiffre et obtenu gain de cause). Ce décret pouvait paraître une victoire de Montmorin mais, en réalité, il ruinait tout espoir de l'Espagne de disposer de l'alliance française car la restriction bien spécifiée d'alliance défensive permettait d'éluder toute participation à une guerre sous le prétexte que l'Espagne était agresseur [1].

Florida Blanca, avant cette décision de l'Assemblée, ne se faisait guère d'illusions sur la valeur du pacte et l'opposition d'un bloc bourbon aux ambitions britanniques. Il lui fallait compter sur les seules forces de la monarchie, surtout sur les ressources de la diplomatie pour limiter la portée d'inévitables concessions. Un fait heureux cependant était la présence de Fitz-Herbert qui, dans une certaine mesure, reprenait la tradition de Lord Grantham en 1776-1778. Cependant dans la péninsule l'état d'esprit général était belliqueux, ce n'était qu'armements, croisières, mesures de sécurité, ordres aux vice-rois de suspendre l'envoi des galions, dispositions qui venaient doubler celles qu'on prenait pour prévenir la propagande révolutionnaire française.

Au début de septembre 1790, Fitz-Herbert signale le fait que Montmorin parlait d'armements et qu'on avait voté à Paris le principe de l'équipement de 45 vaisseaux ; il fit valoir que de telles mesures provoqueraient l'alarme à Londres et ralentiraient le retour de la paix. Il présentait le 3 septembre un projet de traité basé sur les instructions du duc de Leeds. Florida Blanca obtint l'ajournement de la discussion sous le prétexte du retour à Madrid de la cour et de la nécessité de convoquer ses collègues. Le 13, il prenait connaissance du document et s'élevait aussitôt

1. *Archives Parlementaires*, 1re série, Vol. XVII, p. 586 ss.

contre les clauses qu'on prétendait imposer à l'Espagne, clauses qui visaient à limiter étroitement l'Ultramar et à anéantir le système du monople. L'ambassadeur était trop conscient de l'énormité des demandes et de la gravité de la situation pour ne point retirer le projet et lui en substituer un plus modéré le 14.

Le ministre de Charles IV, après un conseil de cabinet tenu les 14 et 15 septembre, soumit un contre-projet en trois points : 1° Les territoires revendiqués au Nootka seraient rendus aux Anglais — 2° S. M. C. permettait aux Anglais la pêche dans les Mers du Sud et S. M. B. s'engageait à prévenir dans ces parages toute contrebande de ses sujets — 3° En cas de conflit local ou d'infractions aux traités, rappel des officiers respectifs intéressés dans le débat et abstention de tout acte de violence. En somme, il ne restait plus en suspens que la question de délimitation des régions occupées par l'Espagne sur le Pacifique et celle du droit de coloniser la côte Nord-Ouest de l'Amérique. Ainsi au moment où le duc de Leeds signalait l'insuffisance des déclarations de juillet et la nécessité de menacer l'Espagne d'une guerre (2 octobre 1790), il avait satisfaction sur presque tous les points mis en avant au début du conflit.

L'ajustement des derniers détails fut facilité par un incident dont la portée n'avait sans doute pas été prévue par son auteur. Florida Blanca, en effet, avait parlé de l'éventualité d'un rapprochement entre les deux cours, voire même d'une alliance où le Cabinet de Saint-James aurait remplacé celui de Versailles dont l'appui devenait singulièrement problématique. Cette suggestion enflamma l'esprit des ministres anglais, contribuant à rendre ces derniers plus conciliants et à abandonner toute exigence relative à une délimitation de la Patagonie

ou à une interprétation restrictive du mot *Californie*.

Aussi, durant le mois d'octobre, Florida Blanca travailla-t-il à dresser de concert avec Fitz-Herbert le texte de la convention définitive. Dans l'article 1er on convenait que tous les biens situés à Nootka et dans les environs, possédés par les Anglais avant août 1789 seraient restitués. L'article 2 prévoyait des indemnités pour le cas de dommages. Jusque là point de difficultés car ce n'était qu'un commentaire de la déclaration du 24 juillet. L'article 3 décidait que les Anglais ne pourraient être molestés dans l'exercice de la pêche et du commerce, dans la formation d'établissements pour le trafic avec les indigènes en des points non occupés de la côte pacifique. Par contre, l'interdiction de toute contrebande et l'exclusion de toute pêche à une certaine distance du littoral étaient mentionnées dans l'article 4 : la détermination des eaux territoriales fit l'objet de divergences : le ministre espagnol réclamait quinze lieues se fondant sur le précédent des droits de pêche français au Cap Breton mais finalement il céda, acceptant dix lieues. En revanche, il résista longtemps avant d'admettre le principe de la colonisation conjointe au Nootka et dans la région située au Nord de la zone d'occupation hispanique (article 5) mais il obtint en un dernier article que les Anglais s'abstiendraient de faire tout établissement sur les côtes atlantique et pacifique de Patagonie et des terres magellaniques.

Vers le milieu d'octobre 1790 un traité avait donc pris forme [1]. Le cabinet britannique, satisfait de voir l'Espagne céder sur les principaux points et séduit d'autre part par la perspective de s'attacher cette puissance, se relâchait de son intransigeance mais il suivait avec quelque retard

1. *F. O.* 93 (Spain), Sect. 51, Vol. IV.

les fluctations survenues à Madrid car à Londres on se trouvait en dehors de la négociation. Fitz-Herbert exécuta bien les instructions du 2 octobre qui, prescrivant un ultimatum, ne correspondaient plus une semaine plus tard à la situation dans la péninsule ; toutefois il s'attacha à atténuer la portée de l'ultimatum quand il le présenta le 20 octobre.

Or à ce moment l'existence du traité se trouva menacée du côté de l'Espagne. Florida Blanca avait agi *proprio motu* et il put constater, au cours des conseils ministériels qui se tinrent en octobre, que sa modération n'était point partagée par ses collègues, que ce fut par orgueil national, par respect du système colonial ou par intention de le renverser en l'accusant de pactiser avec l'ennemi. Une Junte extraordinaire d'Etat se réunit pour décider de la guerre ou de la soumission à l'Angleterre, junte composée de deux représentants des quatre principaux conseils[1]. Or elle se prononça à l'unanimité le 23 octobre pour le rejet du traité. Vainement Florida Blanca plaida la nécessité de capituler invoquant les sentiments pacifiques du roi, elle maintint son verdict si bien que le 23 octobre au soir Fitz-Herbert était avisé par le secrétaire d'État que le gouvernement espagnol se réservait encore.

Cinq jours plus tard, le traité était signé à San Lorenzo tel qu'il avait été rédigé deux semaines auparavant. Florida Blanca avait amené le roi à faire valoir sa volonté et il avait dans ce but tiré parti de l'isolement du roi occupé à la chasse et de l'influence de la reine.

L'échange des ratifications eut lieu le 22 novembre. Outre

1. Le Duc d'Almodovar et l'ancien vice-roi du Mexique Flores pour le Conseil d'Etat, le Comte de Campomanes et Miguel de Medianeta pour le Conseil de Castille, Juan de Vertiz et Miguel de Saavedra pour le Conseil des Guerres, enfin le Comte de Tepa et Bernardo Yriarte pour le Conseil des Indes.

es articles patents il en était un secret qui décidait que l'interdiction pesant sur les Anglais de coloniser les terres magellanes cesserait le jour où des nations tierces créeraient en ces régions des établissements. La Grande-Bretagne avait en définitive gain de cause sur la plupart des points : elle obtenait le libre trafic dans le Pacifique et le droit de s'installer au Nord de la Californie. Elle restreignait l'étendue de l'Ultramar dans ces régions car si les Espagnols conservaient la possibilité d'occuper ces territoires septentrionaux, ils ne pouvaient plus y exercer une souveraineté exclusive et si des débats surgissaient entre les Cours de Madrid et de Saint Pétersbourg, celle de Londres y pouvait participer. En outre, par la seule existence de ces établissements britanniques, le commerce anglais allait faire son apparition dans le Pacifique et le monopole hispanique, en dépit des mesures prises contre la contrebande, devenait singulièrement illusoire.

∴

Ainsi les sombres prévisions conçues par certains hommes d'État espagnols en 1789 se réalisaient ; le système colonial menacait de s'écrouler et l'Angleterre prenait pied sur la façade pacifique du continent américain. Pourtant les dirigeants madrilènes avaient paru prêts à tenter la guerre, en dépit de la défection française, afin de sauver le système colonial et c'était à Florida Blanca qu'incombait la responsabilité de la paix, à Florida Blanca qui avait pris l'initiative de conclure le traité, de forcer la main à ses collègues, de mépriser la décision de la Junte Extraordinaire et de stimuler la volonté royale.

Pour adopter une telle attitude, Florida Blanca devait être guidé par de puissants mobiles. Son tempérament

était pacifique et ses velléités belliqueuses étaient encore atténuées par l'âge ; néanmoins il n'eut point osé tenter un coup de force s'il n'eut été convaincu de la nécessité d'agir ainsi. Certes il était impressionné par la reculade de la France ; par le fait que l'allié devenait moins un secours qu'un poids mort, peut-être même un danger si la propagande révolutionnaire dépassait les Pyrénées. Le Pacte de Famille était ouvertement discuté : amputé de ses clauses offensives, il ne pouvait guère espérer survivre longtemps. Ce n'était pas la tardive décision de mettre en mer 45 vaisseaux (en fait, 15 vaisseaux furent péniblement équipés) qui permettait d'escompter une guerre même défensive, alors que l'Angleterre, dégagée de toute obligation continentale, n'était pas détournée de son programme colonial et commercial par les affaires de Hollande ou d'Orient.

La situation intérieure de la monarchie péninsulaire n'était point telle qu'un conflit maritime pût être envisagé avec confiance. Florida Blanca avait toute raison d'éviter un conflit où risquerait de sombrer son crédit. Il savait que la guerre faite sans allié serait désastreuse et que ces échecs lui seraient imputés ; il sentait son influence sourdement minée par des adversaires tenaces, jaloux de lui arracher un portefeuille que depuis quinze ans il détenait. Il voyait aussi l'organisme suprême des secrétaireries d'État vaciller et une politique de réaction autant que de favoritisme prévaloir. Le 25 avril 1790, le Conseil des Indes qui, depuis la mort de Galvez en 1787, vivait péniblement, était mort sans bruit. Par décret, les attributions militaires, judiciaires financières, administratives de l'Ultramar avaient été rattachées aux départements correspondants de la métropole et un remaniement des portefeuilles avait eu lieu. Le ministre de la Guerre

Caballero s'était retiré, remplacé par Torre Mançanal et il obtenait la présidence du Conseil des Guerres : Florida Blanca avait jugé bon de désarmer ses ennemis en abdiquant le département des Graces et de la Justice qui tomba en partage à Porlier déjà chargé de ce service pour les Indes. Valdès, par contre, voyait sa sphère d'action fort réduite, perdant les Indes et conservant la Marine. En définitive, deux puissances rivales s'affirmaient au Conseil d'Etat : Florida Blanca et Llerena le ministre des Finances. Ce dernier travaillait avec persistance à ruiner son rival et ne reculait point à se faire l'instrument des partis réactionnaires (partis du nouveau règne). N'avait-il point provoqué en juin 1790 l'arrestation scandaleuse du Comte de Cabarrus dont le crime était de préconiser des mesures financières meilleures que celles du ministre, le bannissement de l'écrivain libéral Jovellanos.

Toutefois, à la fin de l'année 1790, Florida Blanca exerçait un complet ascendant à la cour et il avait réussi — d'une manière tout-à-fait temporaire d'ailleurs — à fondre la politique de la reine avec celle des Vieux Espagnols. Marie-Louise, en effet, ne tenait nullement à ce qu'une guerre maritime vînt épuiser la monarchie ou des dissentiments prolongés avec l'Angleterre vinsent détourner l'attention du cabinet au moment où les complications continentales assaillant Joseph II (affaires d'Orient, de Hollande, de France) permettraient aux ambitions parmesanes de se développer en Italie. C'est pourquoi le vieux ministre avait pu s'assurer l'appui de la reine, décider le roi à le soutenir et braver l'opinion des conseils, la décision de la junte et les intrigues de ses rivaux.

Des facteurs d'ordre extérieur incitaient d'ailleurs les dirigeants madrilènes à la prudence, renforcant les avis du secrétaire d'Etat. C'est ainsi que, dès juillet 1790, on

pouvait craindre l'ouverture d'une guerre marocaine ; il fallut approvisionner à la hâte presidios, renforcer les garnisons, amener du matériel, distraire de Cadix des croisières légères, enfin et surtout faire brèche dans le Trésor. A la fin de septembre, puis en octobre c'étaient les attaques des Marocains et des Barbaresques contre les postes d'Afrique ; le sultan de Fez assiégeant Ceuta, le bey de Mascara menacant Oran. Sans doute ces difficultsé furent surmontées mais elles n'en survenaient pas moins au moment où la crise anglo-espagnole était aiguë.

De plus, il y avait d'autres éléments dans ce problème diplomatique, éléments qui poussaient à préférer un accord à une guerre. C'était la crainte d'irriter les population de l'Ultramar par des charges fiscales nouvelles [1] ou de les soumettre aux attaques britanniques et c'était aussi la crainte d'une intervention des Etats-Unis aux côtés de l'Angleterre.

### 3. — *L'Intervention Américaine.*

Si improbable qu'eut pu paraître au lendemain de la paix de Versailles une action combinée anglo-américaine contre les possessions bourbon du Nouveau-Monde, elle avait été envisagée dès 1782 par les hommes d'État espagnols et les événements, dix ans plus tard, justifiaient en partie ces prévisions.

C'est qu'entre la Cour de Madrid et les Etats-Unis il y avait deux zones de friction particulièrement irritantes : la vallée mississipienne et les Florides, deux questions étaient pendantes dont l'une, la libre navigation du Mississipi était considérée comme vitale par maints Amé-

1. Dans la métropole même, en Galice, il y avait en l'automne 1790 un soulèvement provoquée par un renforcement des impôts.

ricains. Les habitants de la rive gauche de ce fleuve se plaignaient avec insistance du système espagnol qui empêchait toute exportation par la Nouvelle-Orléans. Or cette population, fort clairsemée en 1782, avait crû en nombre depuis la paix : de la vallée de l'Ohio à celle du Tennessee, des centres de peuplement se multipliaient et se développaient. Par suite, ces revendications étouffées par les représentants de la Nouvelle Angleterre en 1782, plus péniblement en 1787, étaient de plus en plus fermement soutenues à Philadelphie et elles trouvaient dans les Assemblées fédérales un écho de plus en plus sonore. D'autre part, le gouvernement de la Confédération ne pouvait oublier ses prétentions relatives à la limitation de la Floride Occidentale au 31e parallèle au lieu de 32° 20′ de latitude.

Aussi l'approche d'un conflit anglo-espagnol apparaissait-il comme une occasion favorable d'exercer une pression sur les dirigeants madrilènes, pression d'autant plus aisée à exercer que dans les régions de bordure les relations mutuelles n'étaient pas toujours fort cordiales, non que les colons américains fusssent systématiquement hostiles à leurs voisins mais çà et là il y avait des groupements hostiles au régime de l'Ultramar et des ambitieux méditaient des raids de conquêtes. C'est ainsi qu'en juillet 1789 le bruit avait circulé à la cour de Charles IV qu'un corps franc américain se préparait à intercepter un détachement espagnol envoyé à Natchez et que dans la région du Kentucky se formait des bandes qui annonçaient leur intention d'envahir la Louisiane et d'attaquer la Nouvelle-Orléans.

Carmichael qui, à la suite du départ de Jay pour la France et de la nomination de celui ci comme Secrétaire d'Etat en 1785, était devenu chargé d'affaires, démentait

bien difficilement tout projet belliqueux de son gouvernement mais laissait circuler ces rumeurs.

Cependant nul parmi les conseillers du Roi Catholique ne paraissait enclin à laisser libre la navigation du Mississipi ou à ramener la frontière floridienne à une latitude plus méridionale. Même les esprits libéraux concevaient le danger de laisser les Américains se servir du Mississipi comme d'une voie d'exportation. C'est pourquoi les démarches que pouvaient tenter les Etats-Unis, fut-ce au fort d'une crise, risquaient de rester platoniques à moins d'être appuyées par un ultimatum ; or une telle mesure ne correspondait guère à l'état d'esprit de la Nouvelle Angleterre et des états voisins lesquels se désintéressaient des intérêts particuliers aux territoires de l'Ouest.

Aussi Jefferson, successeur de Jay, constatant cette répugnance du Congrès à soutenir les armes à la main, le droit à la libre navigation du Mississipi, s'efforçait seulement de tirer parti des complications européennes. Il chargea Carmichael d'amener Florida Blanca à négocier un traité relatif à cette question en parlant de l'éventualité d'une intervention américaine aux côtés de la Grande Bretagne bien qu'il redoutât de voir les Anglais en cas de guerre s'installer en Louisiane. C'est pourquoi le réprésentant fédéral fit valoir que si satisfaction n'était pas donnée aux riverains mississipiens, ceux-ci se feraient justice eux-mêmes et seraient soutenus par le gouvernement central.

Toutefois les hommes d'État espagnols savaient quelle était la situation dans la vallée du Mississipi, ils connaissaient l'existence de courants d'opinion séparatistes en certaines régions de l'Ouest, courants que les gouverneurs hispaniques s'ingéniaient à favoriser. Par suite, ils ne tinrent guère compte des menaces américaines, préférant

consacrer leur attention en règlement de l'affaire du Nootka. Ils ne se dissimulaient néanmoins point qu'en cas de conflit avec le Cabinet de Saint-James, celui-ci trouverait un appui dans le Nouveau-Monde et cette considération les détermina à céder devant la Grande-Bretagne, compensant cet échec par le rejet des revendications américaines.

En août 1790, Florida Blanca envoyait à Philadelphie une note destinée à apaiser les esprits tout en évitant le moindre engagement précis ; il voulait obtenir non la sympathie, mais la neutralité des Américains. Il réussit à ajourner le débat qui devait renaître en 1791. En effet, Carmichael réclama en juin 1791 la cession de Mobile ou la création d'un port franc à La Nouvelle-Orléans, en tous cas un débouché sur le Golfe du Mexique. L'aide de la France fut demandée pour vaincre l'obstination espagnole. William Short, le ministre à Paris, insista auprès de Montmorin dans ce but, adressant le 1er juin un long memorandum sur la question mississipienne mais il ne put enrôler le gouvernement de Louis XVI comme auxiliaire des Etats-Unis. Montmorin avait alors d'autres soucis que de se mêler à une affaire américaine et il se borna par dépêche du 19 juin à transmettre à la Cour de Madrid par l'intermédiaire d'Urtebize le mémoire de Short. La manœuvre conçue à Philadelphie échoua donc.

Néanmoins le Congrès, en réveillant le problème mississipien lors de la Crise du Nootka Sound, contribua indirectement à assurer la victoire des prétentions britanniques à la libre navigation dans le Pacifique et à la colonisation dans le Nord-Ouest Américain.

### 4. — *L'Epilogue de l'Incident.* (*1791-1795*)

Si Florida Blanca avait, depuis la défection de la France au début de juin 1790, témoigné d'un persistant esprit de conciliation et s'il avait admis de porter atteinte au système colonial si intangible n'était ce point en partie parce qu'il se conformait à une tactique chère au Cabinet de l'Escurial, cette tactique d'exécution savamment différée de concessions promises — n'était-ce point parce qu'il comptait grâce à des ajournements successifs et habilement gradués esquiver les obligations du traité du 28 octobre 1790 et attendre l'occasion de reprendre ce qu'il avait cédé. Au reste, comme il s'agissait de dispositions purement coloniales portant sur des régions lointaines et mal explorées, il était aisé d'user d'atermoiements.

Le premier ministre de Charles IV se montrait conciliant, tout disposé à prendre des initiatives dont le résultat devait se produire à longue échéance. Ainsi le 1er janvier 1791 il proposait à Fitz-Herbert que les officiers anglais et espagnol, envoyés à Nootka pour y présider aux restitutions prévues, procédassent à l'exploration du littoral californien et alaskien, qu'une mission analogue eut lieu pour les terres magellanes, des Falkland aux Chiloë. D'autre part, le gouvernement britannique ne pouvait montrer une grande hâte à exiger l'exécution du traité de San Lorenzo car il ignorait ce qu'il devait réclamer à Nootka et ce n'est qu'en janvier 1791 qu'il demanda à Mears et à la Compagnie de Colonisation quels étaient les territoires leur appartenant sur la côte Pacifique. Peu après, le Duc de Leeds était remplacé aux Affaires Etrangères par Richard Grenville et sur le continent, principalement en France, les événements se précipi-

taient rélégant à l'arrière plan la question du Nootka.

Cependant, à la fin de novembre 1791, des pleins pouvoirs étaient donnés à un diplomate espagnol Las Herias pour aller à Londres régler les détails d'exécution relatifs à l'indemnité des saisies opérées par Martinez [1]. Don Manuel de Las Herias, Commissaire ordonnateur des Guerres et Consul Général à Londres, se vit retardé dans sa mission par la maladie. Puis les pourparlers traînèrent, interrompus par les complications diplomatiques du continent et ce ne fut que le 12 février 1793 qu'un accord fut signé avec Sir Rodolph Woodford, accord en trois articles [2] prévoyant la restitution de l'*Argonaut* (opérée deux ans auparavant !), le paiement de 210.000 piastres par le Trésor espagnol (art. I), paiement effectué le jour même de la conclusion (art. II) et ratification dans les six semaines (art. III). En somme, la tactique du Cabinet de l'Escurial n'était pas infructueuse puisque les avantages acquis par les Anglais dans le Pacifique étaient pratiquement réduits ou ajournés dans leur application.

Encore fallut-il attendre jusqu'au 28 mars 1795 pour que les clauses restitutives du traité de 1790 reçussent leur application : à cette date, Don José Manuel de Alara, brigadier aux Armées du Roi Catholique, envoyé au Nootka par le vice-roi du Mexique, signait une déclaration constatant la remise au lieutenant de *Marines* Thomas Pearce des édifices et parcelles de terrain dont les sujets britanniques avaient été dépossédés au printemps de 1789 soit six années plus tôt [3].

Tel était l'épilogue de la crise du Nootka : la colonisa-

1. Celui-ci avait passé en conseil de guerre afin de donner une nouvelle satisfaction à l'Angleterre, mais il n'avait reçu aucun châtiment.

2. *F. O.* 93 (Spain), Sect, 51, Vol. IV*

3. *F. O.* 93 (Spain), Sect. 51, Vol. V*.

tion anglaise dans l'Amérique du Nord-Ouest comme la navigation anglaise dans le Pacifique restaient des conceptions dont le caractère platonique était accusé par l'indifférence du Cabinet de Saint-James à cet égard [1] ; c'est qu'assurément armateurs et marchands de la *City* avaient depuis 1789 trouvé des opérations plus lucratives et moins hasardeuses que celles qu'ils pouvaient conclure avec les indigènes des Mers du Sud ou les Esquimaux et les Aléoutes.

En effet, au moment où le brigadier de Alara signait le dernier acte de l'affaire du Nootka, le Comte de Florida Blanca avait tragiquement disparu de la scène politique, le Pacte de Famille n'était plus qu'un souvenir, la royaume de France avait cessé d'exister et entre la monarchie d'Espagne et la République Française, il y avait état de guerre depuis deux ans.

1. D'ailleurs bon nombre de noms géographiques de la région de Vancouver attestent actuellement la colonisation espagnole : îles Lopez, Anacortis, etc.

## L'Agonie du Pacte de Famille (1789-1792).

### 1. — *Le Pacte et la Révolution Française.*

Les événements qui, à partir de mai 1789, se déroulèrent en France, ne pouvaient laisser indifférent un gouvernement qui comme celui d'Espagne était à titre de voisin et d'allié en rapports étroits avec la Cour de Versailles. Ce n'est pas que les dirigeants madrilènes ignorassent les embarras financiers, la forte opposition des Parlements et des salons qui paralysaient la politique de Louis XVI mais ils ne pouvaient prévoir la rapidité avec laquelle les Etats-Généraux se mueraient en Assemblée Nationale et celle-ci se substituerait au pouvoir royal.

La première impression de l'entourage de Charles IV fut toute de surprise pénible en voyant contester l'autorité souveraine par le peuple de Paris, en apprenant les résultats des journées d'octobre. Mais bientôt, parmi les politiques, une autre opinion se dégagea, opinion de relative satisfaction. En effet, n'était-ce point l'occasion d'asseoir sur les ruines du prestige français la prépondérance espagnole dans le concert bourbon et par suite en Europe. N'était-ce point l'occasion d'en finir avec cette subordination de fait envers le Cabinet de Versailles, de placer l'Espagne au rang qu'occupait en Europe la France. Charles IV n'était-il point le chef de la dynastie et n'était-ce point par suite à son pays que devait revenir dans les circonstances actuelles le droit de représenter devant l'étranger le clan des états bourbon.

Florida Blanca et maints conseillers hispaniques caressaient cette idée. Loin de vouloir dénoncer le Pacte de

Famille, ils comptaient le renforcer et assurer à l'Espagne la direction de l'alliance et de la politique commune aux deux cours, en profitant de l'affaiblissement où se trouvait la France. Certes ils concevaient l'inconvénient d'avoir un voisin agité de convulsions mais ils se flattaient de n'en être point incommodés en fermant éventuellement la frontière des Pyrénées, en exerçant dans la péninsule comme dans l'Ultramar une active surveillance sur les esprits turbulents. De ce programme la partie relative à l'auto-protection pouvait être aisément réalisée. Aussi dès la fin de 1789, les Français furent soumis dans les provinces espagnoles à un contrôle sévère et à mille vexations dès que par leur conduite ils donnaient lieu à des soupçons. C'est ainsi qu'un ami du gendre du Comte de Cabarrus, conseiller au Parlement de Paris, Fitz-Gerald fut arrêté à Madrid en janvier 1790, pour avoir tenu dans un salon des propos jugés compromettants ; il était, à vrai dire, délégué de Saint-Domingue et par suite le Conseil des Indes pouvait s'alarmer de voir une autorité coloniale française soutenir des thèses subversives. D'autre part, le trafic franco espagnol, qui depuis 1780 se ralentissait peu à peu, était gravement affecté par la situation politique en France autant que par les mesures douanières, prises par Llerena dans un but de protection et de fiscalité.

Toutefois les avantages qu'eut pu procurer la crise française, se faisaient singulièrement attendre pour l'Espagne. Non seulement le Comte Fernan Nuñez n'avait pas à Paris amélioré le fonctionnement du Pacte de Famille mais il signalait que ce traité était violemment attaqué par certains groupes de l'Assemblée Nationale et certains clubs. Quant à l'affaiblissement du pouvoir royal, il avait pour corollaire une réduction de plus en plus sensible du droit d'initiative des ministres ainsi qu'une

diminution des forces militaires de la monarchie (au point de vue tant des cadres que du moral et de la discipline des troupes). Les conséquences de cet état de choses apparurent avec netteté quand l'Angleterre après l'incident de Nootka se montra décidée à faire la guerre. Il fut impossible au Cabinet de l'Escurial de faire jouer l'alliance même pour une démonstration purement platonique : il lui fallut donc capituler devant l'ultimatum britannique et signer le traité de San Lorenzo en octobre 1790. Bien plus, on avait pu à cette occasion constater l'impuissance de Montmorin et de Louis XVI, l'impopularité du Pacte de Famille jugé au sein de l'Assemblée trop dynastique ou trop menaçant pour la paix européenne.

En août 1790, l'Assemblée Nationale avait discuté assez sommairement la question des alliances existantes. Grâce au rapporteur Dupont de Nemours, grâce aux interventions de Mirabeau, l'œuvre de Choiseul et de Charles III n'avait pas été anéantie mais elle avait été singulièrement réduite en importance quand le décret voté le 26 août avait décidé que ces alliances seraient maintenues à titre purement défensif. Ainsi la France acceptait la responsabilité de la capitulation espagnole et autorisait tacitement les futurs empiétements coloniaux de la Grande-Bretagne. Sans doute, cette dernière avait, par une propagande active parmi les libéraux français, aidé à l'isolement complet de son adversaire péninsulaire en cette heure critique.

Les combinaisons politiques élaborées à Madrid et fondées sur la déchéance française semblaient en réalité aboutir plus immédiatement à la déchéance de la puissance coloniale hispanique. Même sur le terrain de la diplomatie, il n'y avait nulle compensation. Florida Blanca avait songé à attirer cette clientèle de princes secondaires

dont s'entourait la Cour de Versailles et il avait sondé le roi de Suède, espérant par son intermédiaire faire revivre le projet un instant conçu d'une grande ligue anti-anglaise qui engloberait la Russie, les royaumes scandinaves, la Prusse, les Provinces Unies même, sorte de résurrection de la Ligue des Neutres. Catherine II devait être séduite par des propositions de libre colonisation en Alaska, les autres chancelleries de Berlin et de Stockholm par des promesses d'établissements aux Antilles. Par malheur, le caractère théorique de ces plans se révéla bientôt et d'ailleurs les finances espagnoles ne pouvaient suffire à la tâche écrasante de fournir des subsides à tous ces clients fort intéressés.

D'autre part, le Cabinet de l'Escurial constatait que géographiquement comme politiquement l'Espagne ne pouvait assumer le rôle de centre politique ou celui d'arbitre des litiges européens. Il tenta bien, lors de la guerre turque, des crises de Hollande et de Pologne, d'intervenir dans ces règlements continentaux : il parla d'exercer sa médiation entre les Cours de Berlin et de Vienne mais ces velléités restèrent platoniques en raison de l'attitude des puissances intéressées.

Aussi avant la fin de l'année 1790 était-on convaincu autour de Charles IV que la Révolution de France ne pouvait qu'être un danger pour la monarchie ibérique : ébranlement ou ruine de l'alliance traditionnelle, encouragement donné aux agressions ennemies par l'imprudent pacifisme de l'Assemblée Nationale, propagande révolutionnaire. En ce qui conserne ce dernier point, il était malaisé d'exercer dans les vastes domaines de l'Ultramar une surveillance rigoureuse et l'esprit turbulent des milieux créoles en maintes capitales n'avait nul besoin d'être stimulé ; de plus, on pouvait craindre parmi les

esclaves des soulèvements et la révolte nègre dans la partie française de Saint-Domingue inquiétait les dirigeants madrilènes et les incitait à renforcer la garnison de la portion espagnole de l'île.

Dans la péninsule même, le voisinage des révolutionnaires français animés d'une grande ardeur de prosélytisme n'était pas sans provoquer des alarmes car depuis la mort de Charles III l'état de l'opinion publique hispanique n'était plus fort satisfaisant. La politique fiscale de Llerena avait été à la fois imprudente et infructueuse et sans parvenir à remplir les coffres royaux elle avait provoqué un mécontentement général. Le renchérissement du pain, conséquence de nouveaux droits, soulevait le mécontentement de toute la population : dans les régions maritimes, la perception de l'alcabala de mer (taxe générale de 5 °/₀ sur toute marchandise importée par mer) était totalement impopulaire et la Galice sous l'influence de ces diverses mesures, était en l'automne de 1790 le théâtre de véritables émeutes. De nouveaux édits favorisant le commerce extérieur, la navigation, l'industrie nationale étaient mieux accueillis mais ils ne neutralisaient guère les funestes effets des maladresses de Llerena.

Sans doute, il était sage de réglementer l'entrée et le séjour en Espagne des étrangers : mais si les dispositions de l'édit du 20 juillet 1791 (codifiant les cédules antérieures) se justifiaient pleinement, elles n'en apportaient pas moins de gênantes entraves à la liberté individuelle et à la circulation intérieure et, par suite, elles étaient critiquées vivement.

Aussi bon nombre de mécontents et d'ambitieux profitaient de ces multiples causes d'irritation pour attaquer les ministres. Or ceux-ci ne présentaient nulle cohésion,

la plupart des hautes fonctions étant tenu par des personnages effacés, désignés au choix de la reine par leur servilité et non leur talents. Campomanes avait été renvoyé du Conseil de Castille, Llerena faisait triompher ses conceptions financières en se dévouant au parti de la reine. Si Florida Blanca au début de 1791 avait réussi, en dépit ou plutôt à cause de sa politique pacifique envers l'Angleterre, à affermir son crédit, il n'avait pas pu faire renvoyer son unique rival Llerena dont la chute à plusieurs reprises avait été annoncée. Il était parvenu en 1790 à éviter la guerre maritime et à se maintenir au pouvoir mais en ce double tour de force, il semblait avoir épuisé ses forces et son habileté, Sous le poids de l'âge il ne trouvait plus ces subtiles combinaisons qui eussent permis à la monarchie de relever son prestige et d'esquiver des embarras croissants.

Florida Blanca avait désarmé la Grande-Bretagne par des concessions économiques et coloniales, par le mirage d'un rapprochement auquel il ne croyait pas : de ce côté, il avait quelque répit. Vis-à-vis de la France, il aurait voulu exercer une amicale prépondérance : le rappel brutal de La Vauguyon, l'hostilité de l'Assemblée contre le Pacte, la timidité de Montmorin, le discrédit de Nuñez l'obligeaient à adopter une attitude d'expectative, presque de silence et d'immobilité. En effet, parler du Pacte risquerait de hâter l'heure de l'annulation du traité et, d'autre part, toute intervention même pacifique et cordiale dans les affaires intérieures françaises serait mal interprétée par les milieux parisiens. On admettait que des émigrés et des prêtres réfractaires se réfugiassent dans la péninsule tout en redoutant des incidents ou des protestations du gouvernement de Paris. Cette situation était jugée si critique qu'à un conseil extraordinaire tenu

en août 1790 à Madrid on avait unanimement conclu à la nécessité pour Louis XVI de relever son autorité en déchainant une guerre contre l'Angleterre, avis en réalité si judicieux que les députés anti-monarchistes de l'Assemblée redoutaient cette solution et travaillaient à prévenir ce conflit franco-anglais. D'autre part, le Cabinet de l'Escurial répondait négativement à une demande de Necker pour une avance de trois millions de piastres, refus motivé tant par la pénurie de ses ressources que par une absence de confiance en la gestion administrative et financière de son allié.

L'Espagne, il est vrai, ne pouvait que difficilement accroître ses recettes, tandis que ses dépenses depuis plusieurs années avaient fort enflé. En 1789 et 1790, il y avait eu d'onéreux armements contre la Grande-Bretagne, armements inutiles qui n'avait point conjuré une défaite diplomatique. Puis c'étaient les agressions barbaresques et voici que depuis le 19 août 1791, il y avait guerre en règle avec le Maroc, car le sultan de Fez exigeait que Ceuta relevât de lui et qu'un tribut lui fut versé, conditions unanimement repoussées par les Espagnols. Mais, de ce fait, les dépenses s'accroissaient tandis qu'une partie de la flotte et de l'armée restait immobilisée dans les presidios au moment où il convenait de surveiller la frontière des Pyrénées.

Par bonheur, la Cour de Madrid vivait en bons termes avec le Portugal et depuis le traité de San Lorenzo n'avait plus de différent avec des puissances européennes. Cependant les rapports avec Naples manquaient de cordialité. Charles IV avait tenté de se réconcilier avec son frère et avait vu ses ouvertures tournées en ridicule ; les souverains siciliens s'émancipaient de toute tutelle extérieure mais se plaignaient en revanche que le roi d'Espagne altérât avec le consentement des Cortès l'ordre successoral.

ce qui les excluait du trône péninsulaire. Au reste, à Naples, le règne des favoris s'accusait et Acton dominait. En somme, c'était pour les dirigeants hispaniques non une menace directe mais une régression de leur influence dans la Méditerranée. Par contre, l'hostilité des Etats-Unis, hostilité dûe à la question de la navigation mississipienne paralysait quelque peu la diplomatie madrilène par la crainte de voir le gouvernement de Philadelphie s'unir au premier adversaire de la monarchie en vue d'extorquer des concessions coloniales en Louisiane ou en Floride.

Florida Blanca, par mesures de précaution, fit créer en 1791 un « cordon sanitaire » très mince le long des Pyrénées afin de prévenir toute propagande révolutionnaire. Cette tactique convenait trop à la mentalité nationale, aux sentiments du roi et des ministres pour n'être pas suivie jusqu'à la dernière extrémité : c'était toutefois un symptôme caractéristique de l'effondrement de l'alliance.

En France, la crise ne cessait de s'aggraver : c'étaient la fuite de Varenne, le vote de la Constitution de 1791 qui, en fait, éliminait le pouvoir royal. A ce moment se formait d'une façon assez lâche une coalition continentale contre la France révolutionnaire. L'Espagne était sollicitée d'agir à titre de voisine et de puissance bourbon ; l'Empereur Léopold faisait de Padoue en août 1791 une démarche en ce sens qu'appuyait Zinovieff l'ambassadeur de Catherine II. Mais l'esprit de prudence des dirigeants joint à l'esprit pacifique de la nation, l'absence de ressources financières, la guerre marocaine, et l'attitude des Américains, tout poussait le Cabinet de l'Escurial à s'abstenir ou à se borner à de platoniques encouragements.

Florida Blanca reprenait bien l'idée de créer dans le Nord une clientèle espagnole et il discutait avec la Cour

de Stockholm la question de soutenir une intervention suédoise en faveur de Louis XVI. Il offrait de l'argent (deux millions de livres) et surtout il offrait de satisfaire les ambitions coloniales de Gustave III. Ce dernier voulait avoir un domaine en Amérique et il avait manifesté, lors de la paix de Versailles, son désir d'obtenir quelques Antilles : il avait acquis grâce à la France la minuscule île de Saint-Barthélémy [1] mais cette possession ne lui pouvait suffire. Or Florida Blanca suggérait la cession de Krabbs Oe mais alors le représentant danois à Madrid, Dreyer, se hâta de protester, rappelant que l'île restait, quoiqu'inoccupée, la propriété de la Cour de Copenhague (décembre 1791).

Il est vrai que le parti de la reine, par souci des intérêts parmesans, poussait à négocier avec l'Empereur mais non à faire la guerre contre la France. La nation espagnole, moins par sympathie pour l'allié du Pacte de Famille que par esprit pacifique et conscience de l'inutilité de cette politique, se montrait réfractaire à un tel conflit et elle eut été plus facilement entrainée contre l'Angleterre comme tel avait été le cas en 1790. Aussi les Cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg ne purent compter sur une coopération espagnole.

Les dirigeants madrilènes se leurraient vraiment d'illusions en croyant pouvoir maintenir indéfinitivement le *statu quo* avec la France. Admettre les émigrés, tolérer à la cour la présence de la Vauguyon, celle du duc d'Havré envoyé par le Comte d'Artois (sans influence d'ailleurs), recevoir le chargé d'affaires officiel Marquet d'Urtebize et en janvier 1792 le Chevalier de Bourgoing, établir un

1. Ile de 21 kilomètres carrés, située au large de Porto-Rico dans l'Est, entre Saint-Christophe (Antille anglaise) et Saint-Martin (Antille franco-néerlandaise).

cordon sanitaire en laissant subsister les relations réciproques, c'était prétendre concilier des oppositions trop fortes.

La mort de Mirabeau en avril 1791 avait été un coup fort rude pour la cause espagnole à Paris ; les élections à l'Assemblée Législative complétaient la transformation des pouvoirs publics français. L'hostilité contre le Pacte grandissait, l'Espagne était accusée d'être politiquement et économiquement une puissance anti-libérale ; l'alliance conçue par Choiseul dans un but maritime et colonial ne pouvait guère être comprise par des esprits essentiellement continentaux.

D'autre part, au lendemain du retour de Varennes, en juillet 1791, Florida Blanca avait adressé à Nuñez des instructions en vue de transmettre à l'Assemblée Nationale des remontrances au sujet de la claustration de Louis XVI ; il y avait joint la minute d'un projet de lettre conçu en termes sévères. Or cette minute par une fatale indiscrétion fut répandue dans le corps diplomatique de Madrid et les chargés d'affaires français et américain en ayant eu connaissance, elle circula à Paris et y accrut les préventions contre le gouvernement hispanique.

### 2. — *Renversement d'Alliance.*

Ainsi à l'automne de 1791, le Pacte de Famille n'existait pratiquement plus, la France ayant en fait rejeté cette alliance alors que l'Espagne, sollicitée de se joindre à une coalition anti-française, refusait de se laisser entraîner et se cramponnait encore à la fiction de cette alliance. Il y avait une singulière opposition entre l'opinion péninsulaire si soucieuse de ne se mêler en rien à un conflit et l'opinion des politiques français si ardents

à mener une propagande révolutionnaire, fut-ce par les armes.

La présence de Florida Blanca aux Affaires Etrangères était un véritable gage de paix car le secrétaire d'Etat, devenu le dernier survivant de la phalange ministérielle du feu roi, restait trop attaché au système qu'il avait reçu de Grimaldi et continué avec persistance, trop convaincu de la justesse de ce système pour se laisser impressionner ou entraîner par les événements. Il laissait l'alliance se relâcher, voire même se dénouer mais il ne la romprait pas.

Ce n'est point d'ailleurs qu'il ne fut vivement pressé de déplacer l'axe de la politique espagnole. Quand au cours de l'été de 1790, au fort de la crise du Nootka, il avait laissé entendre qu'un rapprochement avec la Grande-Bretagne ne serait pas impossible à certaines conditions, il avait ouvert par ces vagues suggestions de vastes horizons au cabinet britannique qui l'avait cru disposé à substituer au Pacte de Famille une réplique anglo-espagnole de ce traité. Il avait laissé cette question tomber en l'oubli puisque le traité de San Lorenzo ne contenait nul adoucissement aux exigences primitives. Toutefois le Cabinet de Saint-James avait conservé bon souvenir de ces ouvertures et, dès le 2 octobre 1790, le Duc de Leeds rédigeait un projet d'alliance calqué en fait sur le Pacte. Il y prévoyait, outre la garantie mutuelle des territoires (*dominions*), des secours à donner à l'Espagne, soit 10.000 fantassins, 2.000 cavaliers, 12 vaisseaux et 8 frégates, mais aussi il insérait expressément en une clause de l'article 3 l'annulation du traité du 15 août 1761.

Ce projet remis par Fitz-Herbert à Florida Blanca à la fin d'octobre 1790 avait sommeillé en la chancellerie

madrilène et celle-ci, en juillet 1791, avait répondu par un contre-projet destiné à tenir le tapis. Lord Grenville, devenu dans l'intervalle ministre des Affaires Etrangères, reprit à nouveau la question et le 26 août 1791 il transmettait à l'ambassadeur Fitz-Herbert (élevé depuis plusieurs mois à la pairie sous le titre de Baron Saint Helens) un nouveau texte plus modeste que celui de son prédécesseur. On y parlait de bons offices mutuels en cas de conflit avec les tierces puissances, puis en cas de nécessité, d'assistance militaire s'il y avait attaque par un tiers (art. 2) et on réglait le régime des corsaires ennemis et de leurs prises à l'égard des ports du co-contractant (art. 3).

Derechef la réponse espagnole à ces propositions précises et concrètes tarda à venir, car, en dépit des efforts de Lord Saint Helens, la négociation d'un traité de commerce (celui-là même qui était prévu par la paix de Versailles de 1783)[1] était liée à la négociation de l'alliance et ni l'une, ni l'autre ne progressait rapidement si bien qu'il était aisé d'ajourner le réglement de ces problèmes également délicat. Le 14 février 1792, Florida Blanca déposait un nouveau contre-projet où les clauses relatives aux douanes et au trafic maritime tenaient plus de place que celles concernant une coopération militaire contre la France ou toute autre puissance. Il accusait ainsi sa répugnance à altérer un système, en existence depuis plus de trente ans et il témoignait, en dépit de l'emprisonnement de Louis XVI et des débats orageux de l'Assemblée Législative, d'un optimisme persistant à l'égard des affaires de France. Il montrait clairement que tant qu'il présiderait aux destinées diplomatiques de son

1. Traité qui devait être conclu dans les deux ans à dater du 1er janvier 1784 !

pays, il se refuserait à opérer un renversement d'alliance.

Par malheur, Florida Blanca n'avait pas prévu la fragilité de sa puissance, ni le ressentiment de la reine quand il refusait de faciliter l'élévation du nouveau favori Godoy. Dans la nuit du 27 au 28 février 1792, il est disgracié et exilé : s'il conserve ses titres, il ne va tarder à en être dépossédé, puis à être jeté dans un cachot à Pampelune sous l'inculpation de malversations (juillet) [1]. Sa chute qui complète celles de Cabarrus, de Campomanes et de Caballero entraîne l'éloignement ou la disgrâce de son frère, de ses amis, de ses clients.

On parla un instant de le remplacer par le Comte Fernan Nuñez qui depuis plusieurs années briguait le portefeuille des Affaires Etrangères et qui était revenu de Paris. Toutefois ce fut le Comte d'Aranda, qui, malgré ses soixante quatorze ans, devint premier ministre. Llerena étant mort sur les entrefaites fut remplacé le 26 mars par Don Diego Gardoqui le négociateur des affaires américaines, l'ancien ministre à Philadelphie et le vice-ministre des Indes.

Un tel événement sema l'émotion dans le pays et dans les chancelleries. Florida Blanca était considéré partout comme le représentant de la politique de prudence et de paix. Le Comte d'Aranda, au contraire, s'était signalé de 1776 à 1784 comme belliqueux et, comme président du Conseil de Castille, s'était montré ministre réformateur, ennemi de l'Eglise : il succédait à son rival après

1. L'accession d'Aranda, son rival, au pouvoir permit ces poursuites qui sous Godoy furent annulées. L'ancien ministre se retira en un couvent de franciscains à Murcie et il ne reparut sur la scène politique qu'en 1808. Il fut successivement président de la junte provinciale, puis de la junte Centrale et c'est dans l'exercice de ces fonctions qu'il mourut à Séville à la fin de 1808, âgé de 80 ans.

avoir vieilli près de vingt ans dans l'opposition la plus tenace et la plus irréductible. Alorsqu'il était ambassadeur à Versailles, il était tenu dans la plus entière suspicion par son ministre et par son souverain.

Cette crise ministérielle fit une vive impression à l'étranger étant donné la personnalité des deux ministres et l'on crut à un revirement de la politique extérieure espagnole. En fait, il n'en était rien, le changement de de secrétaire d'Etat étant dû à des questions d'ordre intérieur, à l'influence de la reine. D'Aranda, pour rassurer les cours, souligna le fait qu'il ne prenait le pouvoir qu'à titre intérimaire ; il ne réalisait ses espérances que par hasard, par suite d'un jeu d'intrigues. Il n'en prit pas moins ses fonctions au sérieux et adopta envers les puissances une attitude énigmatique. Bien qu'il passât pour belliqueux, il profita de son accession pour ralentir les pourparlers avec Saint Helens ; vis-à-vis de la France il signifia que les secours donnés aux émigrés avaient un caractère purement personnel et que le gouvernement espagnol ne s'immisçait nullement dans les querelles des partis français. Le 16 avril, Charles IV acceptait enfin officiellement les lettres de rappel de La Vauguyon (évincé de son poste depuis juin 1790 !) bien que Louis XVI fut prisonnier de son peuple et il rejetait les ouvertures de l'Empereur et des autres souverains au sujet de son entrée dans la coalition contre la France.

Toutefois de détente il ne pouvait guère être question car le renom du nouveau ministre n'était nullement favorable à la paix. Le Portugal, jusqu'alors amical envers l'Espagne, s'alarmait soudain, se souvenant que d'Aranda avait toujours préconisé la fusion des deux couronnes. Lord Saint Helens partait pour Lisbonne le 13 juin en

constatant l'inutilité de ses efforts pour faire aboutir l'alliance qu'à Londres ministres et Parlement préparaient minutieusement. L'ascendant de la reine sur les affaires d'État s'accusait de plus en plus à mesure que diminuait celui du roi et des ministres. Les partisans d'Aranda suppliaient celui-ci de renoncer à son portefeuille plutôt que d'être l'instrument servile de Marie-Louise mais le comte, tout à la satisfaction de réaliser ses désirs, de goûter un pouvoir illusoire, s'inquiétait peu des attaques qu'il subissait au Conseil d'Etat ou des conséquences de l'élection de Godoy.

Campomanes et bon nombre d'hommes d'État réclamaient, non la guerre avec la France mais une attitude plus digne envers le pouvoir révolutionnaire de Paris, notamment la rupture des relations diplomatiques depuis la mise en jugement de Louis XVI. Il leur paraissait scandaleux qu'Yriarte, chargé d'affaires de Charles IV, parut par sa présence sanctionner des actes aussi graves. Là où Florida Blanca eut trouvé un *modus vivendi*, son successeur restait passif et il y avait un étrange contraste entre la réputation si violente du ministre et son attitude si effacée.

Le 20 avril, la Législative avait voté la guerre contre l'Empereur comme roi de Hongrie mais la Prusse et les princes d'Empire firent cause commune avec François II. La Cour de Madrid, bien que sollicitée à nouveau, ne songea point à intervenir et tout en blâmant la politique intérieure française, tout en s'indignant des journées du 20 juillet et du 10 août, elle entendait rester neutre et ne point briser le Pacte de Famille.

Pourtant la décision vint de Paris. La Convention avait été élue en septembre 1792 mais depuis juillet des comités, nés des circonstances de guerre, exerçaient le pouvoir

exécutif. Ici comme là, les éléments jacobins dominaient, milieux hostiles à l'Espagne, puissance catholique, monarchique et coloniale. Aussi travaillèrent-ils à provoquer le départ de Don Bernardo Yriarte qui, au lendemain des massacres de septembre, quitta Paris en se voyant refuser tout passeport.

C'était une rupture de fait qu'allait bientôt suivre une rupture *de jure*. En effet, le Conseil Provisoire avec Danton et Lebrun préparait en octobre un ultimatum à l'égard du Roi Catholique, ultimatum par lequel celui-ci était sommé de reconnaître la République, de retirer le cordon sanitaire c'est à-dire de permettre la propagande révolutionnaire et d'accepter le principe de la déchéance de Louis XVI.

Dans ces conditions l'existence du Pacte de Famille n'était plus qu'une dérision. L'avènement de Godoy aux Affaires Etrangères le 17 novembre 1792 ne pouvait altérer le cours des événements. D'Aranda, selon les vues de la reine, avait ménagé la transition entre le vénérable Florida Blanca et le jeune garde du corps. Godoy pourtant n'était nullement belliqueux ; la nation, le roi et ses conseils ne l'étaient pas plus. Malgré tout à Londres on était persuadé que la rupture franco-espagnole était proche et on ranimait les projets d'alliance. Les pourparlers à ce sujet entre Jackson, chargé d'affaires en l'absence de Saint Helens, et d'Aranda avaient été cordiaux mais vains : ceux relatifs à l'indemnité pour les vaisseaux saisis à Nootka en 1789 avaient été tout aussi infructueux. Sous Godoy, ils reprirent et aboutirent à un accord qui fut scellé à Londres par Las Herias et Woodford [1].

1. Cf. chapitre précédent, § 4.

L'exécution de Louis XVI le 21 janvier 1793 ne décida pas encore l'Espagne à rompre avec les régicides et il fallut que la Convention prît le 1er février suivant l'initiative de la déclaration de guerre. Alors seulement la Cour de Madrid se résigna à entrer dans la coalition (19 février), à renvoyer le Chevalier de Bourgoing (15-23 février), alors seulement elle accepta de conclure l'alliance anglaise. La guerre d'ailleurs prenait la monarchie hispanique presqu' à l'improviste, son armée et sa marine dispersées des presidios aux Pyrénées, son trésor incapable de subvenir à des charges écrasantes

* * *

Ainsi le Cabinet de l'Escurial, malgré la succession des événements qui depuis l'ouverture de la Révolution française en mai 1789 faisait passer l'amitié des deux cours bourbon par tous les degrés du refroidissement, se refusait à détruire l'œuvre de Choiseul et de Charles III. Pourtant après la crise de Nootka il ne pouvait se dissimuler que le Pacte de Famille devenait un accord vide de sens, réprouvé par les hommes politiques de la France révolutionnaire. En dépit de cette conviction, en dépit de l'évidence que Louis XVI et ses ministres, tout fidèles à l'alliance qu'ils pussent être, étaient hors d'état d'exercer leur autorité et moins encore d'imposer une telle politique extérieure stigmatisée du nom de dynastique, il maintenait l'apparence d'une union entre les deux gouvernements et il la maintint obstinément jusqu'au jour où la monarchie française disparut et où la république française lui déclara la guerre. Jusqu'à ce moment il n'avait rien fait pour rompre le Pacte ou même pour mettre en danger l'alliance car aucun rapprochement vers l'Angleterre ne

fut effectué ni par Florida Blanca, ni par d'Aranda. Si le premier discuta, à vrai dire, avec Fitz-Herbert l'éventualité d'une entente, examina les projets du ministère britannique et y répondit, il ne témoigna nulle inclination à conclure un traité si contraire au système politique qu'il soutenait. Quant à d'Aranda, il n'eut point le loisir d'aborder ces problèmes et Godoy, trois mois à peine après son arrivée au pouvoir, eut à faire face à une agression française.

Ainsi le Pacte de Famille, après une durée de trente deux ans, expira non dans d'orageux débats diplomatiques mais dans le silence et le mystère. Il eut ce sort curieux de n'être pas dénoncé mais bien déchiré par la puissance même qui avait tant travaillé à sa conclusion tandis que l'état co-contractant s'efforçait vainement de lui conserver quelque vie. Ce revirement n'était-il pas piquant puisqu'en Espagne l'alliance qui donnait à la France une certaine primauté n'avait jamais été fort populaire hors des cercles gouvernementaux. L'œuvre de Choiseul périssait parce qu'elle était coloniale et dynastique : pour cette double raison, elle ne pouvait être continuée par les dirigeants si doctrinaires de la Révolution française.

---

## Conclusion.

Le Pacte de Famille en dépit de son nom fut et resta une alliance franco-espagnole : ce fut une alliance d'ordre maritime, dirigée contre l'Angleterre et destinée à la protection comme à l'expansion du domaine colonial des deux monarchies car, sans forte marine, l'existence des colonies était précaire et, d'autre part, le seul adversaire qui en 1760 menaça les possessions bourbon était la Grande-Bretagne. Ce caractère fut nettement souligné par l'abstention des Cours de Parme et de Naples qui estimèrent n'avoir nul intérêt à se mêler aux questions d'Amérique.

En effet, qui dit colonies dit colonies d'Amérique car l'Espagne concentrait dans le Nouveau-Monde son empire d'Ultramar et, hors de celui-ci, la France n'avait guère que des établissements purement commerciaux : factoreries d'Afrique ou comptoirs de la Compagnie des Indes. D'ailleurs, à l'exception des îles de France et Bourbon, les colonies de peuplement se trouvaient toutes en Amérique, du Canada à la Patagonie.

Le Pacte de Famille intéressait donc essentiellement l'Amérique, ce n'est pas qu'il ne put trouver son application en Afrique ou en Europe mais ce n'était qu'à titre subsidiaire. L'Espagne n'avait que peu d'intérêts européens, en dehors de Gibraltar et de Minorque : hormis ces relations dynastiques avec le Portugal et les états italiens, elle ne participait aux affaires continentales que comme grande puissance, membre du concert européen.

Le Pacte en raison de son caractère spécial, de son but limité, correspondait à cette conception populaire et nationale dans la péninsule que l'Ultramar était terre

d'Espagne à l'égal de l'Aragon : par contre, en France, il ne pouvait être compris et apprécié que par des cercles étroits. A Versailles, en effet, on considérait le domaine colonial comme un accessoire, un objet de luxe et, par suite, on n'attachait nulle importance aux combinaisons coloniales et on ne s'occupait du facteur maritime qu'au point de vue de la répercussion sur les problèmes continentaux. Sans Choiseul, le Pacte n'eut point vécu, même lors de la crise de 1761 et après le renvoi de ce ministre il ne pouvait que végéter.

Or de 1761 à 1770 l'accord franco-espagnol ne pouvait révéler son utilité car il ne montrerait son importance que quand la phase de préparation à la guerre étant close, l'heure de la revanche sonnerait, La prudence de Choiseul fit que ce moment ne devait survenir que tardivement, lorsque toute les chances de succès seraient réunies mais Choiseul tomba avant que l'occasion propice ne naquit. Ainsi l'alliance ne put donner sa mesure, hormis d'une façon négative en neutralisant les efforts des partis belliqueux britanniques.

Avec d'Aiguillon et plus tard Vergennes, elle ne pouvait que se déformer de plus en plus. Déjà il apparaissait que la France tenait peu à ce système politique ; durant la Guerre d'Amérique, elle ne témoigna nul empressement à resserrer les liens existants ou à tirer parti d'une alliance dont Vergennes avait recueilli l'héritage sans en comprendre l'utilité. Ce ministre fut incapable d'exploiter à la fois le soulèvement insurgent et l'aide espagnole tandis qu'à la paix de Versailles il montra la faiblesse ou l'inexistence de ses conceptions en mécontentant ses alliés.

L'affaire de Mosquitie, puis celle du Nootka Sound soulignèrent l'absence de toute politique coloniale française en même temps que l'indifférence française pour le

Pacte. Ni Vergennes, ni Montmorin ne s'employèrent à sauver une alliance que l'Espagne voulait à tout prix maintenir. A cet égard n'est-il pas étrange de constater combien à partir de 1783 et plus encore après 1789 les milieux politiques de Versailles et de Paris, que ce fut à la Cour, aux Parlements, dans les salons s'obstinaient à faire le jeu de l'Angleterre en sabotant le Pacte de Famille dont à Londres on soupçonnait la portée et dont on poursuivait tenacement la ruine.

Presqu'à aucun moment l'alliance ne fut populaire dans les deux pays : elle resta gouvernementale. En France, on méprisait les questions coloniales : seuls le caractère dynastique de l'alliance et la perspective de maintenir prépondérante l'influence de la monarchie dans la péninsule permirent au système de subsister après 1770. En Espagne, l'accord eut été accepté avec empressement par la nation si les tendances françaises à un protectorat moral et économique ne lui eussent nui. L'orgueil hispanique n'admettait pas que dans l'union bourbon il y eut un chef et que ce fut le royaume voisin, plus riche et plus puissant, qui assumât ce rôle.

Pourtant la Cour de Madrid avec cet immense Ultramar si difficile à protéger par son étendue, si tentant par ses ressources variées, était fatalement la principale bénificiaire de cette alliance coloniale. Aussi s'attacha-t-elle au Pacte à mesure que la France relâchait son emprise et ses prétentions mais elle ne se doutait point que ce rétablissement d'équilibre était dû à une indifférence de plus en plus complète qu'on éprouvait à Paris pour les affaires d'outremer, que par suite le Pacte devenait de plus en plus fragile si bien que le geste des Jacobins en février 1793 avait été dans une large mesure préparé par les derniers ministres de la monarchie.

L'œuvre de collaboration coloniale et de lutte commune contre l'Angleterre ne fut pas l'œuvre exclusive de Charles III : sans doute, ce souverain dégagea son pays de l'influence anglaise mais il trouva autour de lui toute une phalange de collaborateurs et une opinion publique également empressés à relever le prestige colonial de la monarchie et à agrandir encore l'Ultramar.

En France, au contraire, il n'y avait guère que Choiseul qui fut partisan d'une politique d'expansion lointaine ; aussi ses successeurs laissèrent-ils son ouvrage à peine ébauché s'effondrer si bien que la paix de Versailles, si elle fut susceptible de rétablir le prestige diplomatique de la monarchie de Louis XVI, ne rétablit nullement sa puissance coloniale.

Le bilan de l'alliance fut pour les deux puissances intéressées singulièrement négatif, hormis le maintien de la paix après 1763. L'Espagne y gagna les désastreuses campagnes de 1762 et 1763, l'occupation de Cuba et des Philippines, la perte des Florides pendant dix-sept ans, l'affaire des millions de Manille tandis que la récupération du Saint-Sacrement, celle de Minorque, l'annexion de Fernando Poo et d'Annobon [1] ne peuvent guère être attribuées à la collaboration de la France. Celle-ci, par contre, ne tire d'autres avantages de l'entente que d'obtenir un régime de faveur temporaire pour ses négociants dans la péninsule, d'obtenir l'aide espagnole durant la Guerre d'Amérique ce qui lui permit de révéler les fausses conceptions de Vergennes et l'incompréhension totale du gouvernement comme du pays en matière coloniale.

L'alliance qui disparut officiellement le 1er février 1793,

1. Non plus que l'acquisition de la Louisiane Occidentale faite à contre-cœur.

mourut pratiquement dès décembre 1770 avant d'avoir pu porter les fruits que se flattaient de cueillir ses auteurs. Elle resta au Nord des Pyrénées l'idée d'un ministre, au Sud la ligne de conduite d'un cabinet avec, pour la période terminale, l'approbation de la nation. Le Pacte de Famille fut donc en France l'expérience d'un homme d'État qui devança son temps en comprenant l'intérêt qu'avait la France à posséder un vaste empire colonial : c'est pourquoi l'expérience fut malheureuse, pourquoi la République Française quand elle rompit l'alliance ne possédait pas un domaine d'outremer plus étendu que celui de la monarchie de Louis XV quand elle concluait cette même alliance.

---

# INDEX ALPHABÉTIQUE

## DES NOMS PROPRES

### I. — Personnages.


Abbadie, 82, 167.
Adhémar (Cte d'), 349, 357.
Aiguillon (Duc d'), 209, 211, 219, 221, 226, 365.
Albemarle, 41.
Almodovar (Mis d'), 111, 235, 239, 279, 281, 286, 293, 294, 327, 349, 357, 386, 416 n.
Amat (Manuel de), 166.
Anda (Simon de), 41, 132, 134, 136.
Aranda (Cte d'), 118, 120, 165, 171, 181, 192, 197, 221, 223, 236, 242, 244, 269, 270, 273, 277, 279, 288, 299, 304, 308, 320, 326, 344-348, 351, 369, 385, 439-442, 444.
Arriaga (Bailli d'), 22, 62, 88, 89, 99, 104, 127, 148, 164, 171, 175, 201, 203, 236, 242, 266.
Aubry, 168, 169, 171, 172.
Aukland (Lord), 394.
Azlor (Mis d'), 123, 127, 218.

Barcelo (Antonio), 303, 305, 309, 388.
Bariatinsky (Pce), 312, 355.
Beaumarchais, 147 n, 259.
Bedford, 37, 43, 45.
Beliardi, 116, 136, 149, 163, 209, 218.
Berckenroode, 344.
Bougainville, 141-143, 160, 174, 176.
Bouillé (Mis de), 282, 304.
Bourgoing, 408, 435, 443.
Brantsen, 344, 355.
Broglie (de), 207, 210.
Bucareli, 145, 175, 177-179, 187.
Bute (Lord), 37, 43, 45, 47, 67, 122, 152.
Byron (Amiral), 140, 175, 176, 304.

Caballero, 399, 419, 439.
Cabarrus (Cte), 324, 329, 399, 419, 439.
Campo (Cte, puis Mis del), 317, 320, 344, 357, 372, 377-380, 394, 397, 403, 412.
Campomanes, 399, 416 n., 432, 439, 441.
Carmarthen (Mis de), 377-379.
Carmichael, 328-335, 421-423.
Castejon, 216, 242, 266, 276, 294, 306.
Cevallos (Pedro), 40, 103, 110, 175, 230, 242, 246, 250.
Chesterfield (Cte de), 357, 394.
Conway, 137, 138.

Conyngham, 268.
Cumberland, 315, 320, 331.

Dalling, 302, 322, 351 n.
Dorset (Duc de), 357.
Draper, 41, 132, 134, 145.
Du Chatelet, 187.
Dupont de Nemours, 408, 412, 429.

Egremont (C^te d'), 38, 43, 45, 47, 69, 83.
Escaraño (d'), 215, 277-279.
Estaing (d'), 123-126, 218, 304, 306, 311, 318, 320.
Esterno (d'), 386.

Ferdinand VI, 20, 21.
Fitz-Gerald, 404-405.
Fitz-Herbert (Lord S^t-Helens), 341, 344-348, 351, 404, 409, 413, 424, 437, 440, 444.
Flores (Manuel de), 391, 416 n.
Florida Blanca (C^te de), 225, 245, 250, 253, 266, 270, 274, 278, 283, 287, 291, 299, 306, 314, 329, 341, 346, 363, 372, 382, 384, 397, 402, 405, 409, 412, 416, 419, 424, 426, 439, 444.
Foucault, 167, 169, 172.
Fox, 340, 341, 351.
Franklin, 31, 258, 260, 269, 292, 339.
Fuentes (C^te de), 24, 26, 33, 37, 117, 120, 165, 209, 219, 221.
Fuertes (de), 295.

Galitzin (P^ce), 30.
Galvez (Bernardo), 172, 248, 321, 334, 372, 394.
Galvez (José), 242, 245, 266, 276, 299, 300, 306, 318, 364, 388.
Galvez (Mathias), 300, 302, 321, 348.
Gardoqui, 269.
Gardoqui (Diego), 334, 371 n., 375-376, 439.
Gauthier, 115, 149.
Gayarré (Esteban), 168, 171.
Gérard, 278, 318, 341.
Germain (Lord G.), 267, 315.
Godoy, 439, 442.
Grantham (Lord), 201, 214, 216, 233, 234, 241, 248, 251, 253, 271, 275, 278, 282, 291, 294, 301, 341, 347, 351.
Gray (Sir James), 145, 201 n.
Grenville (Georges), 43, 45, 69, 70, 73, 130.
Grenville (Richard), 424.
Grimaldi (M^is de), 35, 46, 62, 89, 99, 116, 127, 133, 136, 141, 148, 165, 171, 179, 188, 191, 197, 219, 236, 244, 270, 271.
Guerchy (C^te de), 74, 130, 137, 144.
Guichen (V^te de), 123, 306.
Guines (C^te de), 187, 196, 198.

Halifax (Lord), 69, 75, 83, 89, 127, 130, 132, 136, 137.
Harris (James, Lord Malmesbury), 99, 146, 191, 200, 292, 321, 386.
Hartley, 292, 313.
Heredia (de), 349, 350.
Herreria (V^te de la), 245, 309.
Hertford (C^te de), 125, 126, 144.
Hillsborough (Lord), 155, 313, 314, 316, 320.
Hunt, 177, 180, 187.
Hussey, 315 ss.

Jay (John), 328-335, 371, 373.

Jefferson, 422.
Johnstone, 314.

La Ensenada, 127.
La Frénière, 167, 169, 171.
Langara, 234, 246, 305, 317.
Las Herias (Manuel de), 425, 442.
La Vauguyon (Duc de), 383, 385, 387, 406, 408, 432, 435, 440.
La Vrillière (Duc de), 198, 209, 219.
Lee, 269-271, 327.
Leeds (Duc de), 394, 397, 404, 410, 414, 424, 437.
Llano (Mis de), 148, 245.
Llerena, 387, 419, 428, 431, 432, 439.
Luzerne (Chev. de la), 318, 328, 332, 339.

Madariaga (Ignacio), 178, 180.
Madison, 334.
Manchester (Duc de), 349, 351, 354.
Markoff, 356.
Marquet d'Urtebize, 408, 423, 435.
Martange (de), 212.
Martinez (José Esteban), 392, 396, 425.
Masserano (Pce de), 89, 118, 120, 135, 139, 144, 181, 188, 191, 196, 198, 245, 279.
Mercy d'Argenteau, 186, 256, 312, 356, 401.
Merry, 394, 404, 405.
Mirabeau, 412, 429, 436.
Miralès (de), 278, 328, 334.
Montmorin (Cte de), 251, 273, 288, 307, 318, 329, 383 n., 385, 387, 389, 400, 403, 407, 413, 423.
Montstuart (Vte), 350, 357.
Muniay (Gregorio de), 165.
Musquiz (Mis de), 22, 143, 162, 165, 171, 265, 276.

Necker, 319 n., 433.
Newcastle, 42.
Nuñez (Cte Fernan), 279, 314, 317, 357, 386, 403, 406, 428, 432, 436.

O'Dunne, 39, 45.
O'Reilly, 104, 164, 171, 216, 388.
Ossun (Mis d'), 23, 24, 28, 35, 45, 114, 115, 127, 140, 142, 147, 149, 179, 182, 187, 197, 209, 213, 224, 234, 241, 251, 253.

Pignatelli, 314.
Pinto (Chev.), 232, 235.
Pitt (Lord Chatham), 19, 32, 37, 47, 68, 70, 140, 144, 152, 157, 195, 200.
Pococke, 41.
Pombal (Mis de), 111, 227, 232, 236, 238, 240, 249.
Porlier, 419.
Puente (Ruiz), 176, 177, 201.

Ramel (Bon), 305, 309.
Rayneval, 341, 346, 349, 352.
Rechteren (Cte de), 305, 309.
Riecla (Cte de), 103, 276, 299, 306.
Rochford (Lord), 88, 89, 107, 127, 132, 135, 138, 144 n., 147-150, 159, 180, 187, 198, 200, 202, 214, 233, 248.
Rockingham (Lord), 70, 73, 131, 139, 340, 341.
Rojo (Roxo), 41, 131-135.
Rubalcava (F. de), 178,

Sa (de), 111, 230, 235, 245, 249, 250.

Sandwich (Lord), 89, 130.
Sartine, 223, 303.
Shelburne, 79, 128, 140, 144, 146, 155, 187, 195.
Short (Wm.), 423.
Solano (Cte de), 219, 225, 306, 322 n., 412.
Sotomayor (A. de), 294, 303.
Souza-Cotinho, 235, 236, 241.
Squillace (Mis de), 22, 42, 52, 99, 116, 136, 148, 162, 165.
Stanley (Lord), 30.
Stormont (Lord), 260, 313.
Suffolk, 285.

Temple, 68, 75.

Ulloa (Antonio de), 168 ss.
Unzaga (Luis de), 172.
Urissa, 170.

Valdès, 388, 399, 419.
Vergennes, 223, 259, 271, 277, 287, 297, 312, 337, 354, 362, 366, 382.
Villalba (de), 104.
Viry, 43.
Visme (de), 139, 140, 145.

Wall, 21, 22, 28, 42, 46, 62, 98, 125, 148, 174.
Walpole, 185, 233, 244, 249, 254.
Weymouth, 146, 159, 180-187, 195, 198, 243, 285, 292, 295, 313.

Yorke (Sir Joseph), 19, 309.
Yriarte (Bernardo), 442.

Zinovief, 305, 312, 434.

## II. — Termes géographiques.

Afrique, 31, 43, 55, 94.
Alger, 216, 237, 388.

Bahama, 84, 85, 127, 323, 348, 353.
Balembagan, 215.
Belle Isle, 30, 33, 43, 72.

Cabinda, 383-385.
Campêche, 26, 27, 48, 85 ss, 290, 350.
Canada, 17, 31, 44, 57, 72, 76 ss.
Cap (Le), 311.
Ceylan, 311, 355.
Corse, 109, 158.
Crabb, 129, 214, 435.
Cuba, 40, 48, 59, 100 ss., 302, 304.

Dominique, 282, 290, 304, 345-347.
Dunkerque, 73, 79 ss., 157, 281, 290, 353.

Florides, 46-49, 57, 59, 81, 100 ss., 276, 277, 282, 290, 297, 301, 312, 320-322, 330, 334, 338, 353, 357, 371.

Gibraltar, 35, 44, 45, 50, 290, 294, 297, 299, 305, 309, 312, 316, 337, 345.
Grenade, 40, 49, 83, 304, 311.
Guadeloupe, 31, 33, 40, 44, 49, 83, 346.
Guyane, 49, 58, 95, 323, 355.

Honduras, 50, 86 ss., 290, 295,

303, 321, 351, 353, 395 (Cf. *Campêche* et *Yucatan*).

Jamaïque, 300, 302, 307, 312, 337.

Krabbs Œ., 129, 214, 435.

Louisiane, 18, 44, 46, 50, 51, 55, 72, 80, 81, 82, 109, 160, 167 ss., 276, 295, 322, 330-334, 355, 420.

Malouines, 141 ss., 160, 174 ss., 214.
Maroc, 215, 237, 420, 433.
Martinique, 40, 44, 83.
Mexique, 101-104, 382.
Mosquitie, 26, 27, 48, 303, 321, 351, 377.

Nicaragua, 27, 302, 311.

Oran, 345, 420.

Panama, 37, 49, 101, 173.
Philippines, 41, 49, 59, 84, 100 ss., 131 ss., 161, 162.
Plata (la), 101 ss., 228 ss.
Porto-Rico, 40, 48, 100 ss., 302, 306, 346.

Saint-Barthélémy, 435.
Saint-Christophe, 306, 323.
Saint-Domingue, 46, 49, 50, 95, 123-127, 160, 217 ss., 304, 306, 337.
Saint-Eustache, 311, 323.
Saint-Pierre et Miquelon, 78, 281, 282, 314.
Saint-Sacrement, 110, 228 ss.
Saint-Vincent, 40, 49, 344-353.
Sainte-Lucie, 17, 40, 49, 83, 95, 286, 304, 310, 314, 319, 353.
Sénégal, 129, 286, 290, 344, 353.

Tabago, 49, 83, 223, 347, 353.
Taïti, 166.
Terre de Feu, 166, 175.
Terre-Neuve, 32, 44, 48, 89, 72, 76 ss., 211, 281, 290, 316, 338, 344-347, 350, 353.
Trinité, 346.
Turques (Iles), 84, 85, 122, 354.

Yucatan, 16, 27, 48, 85. (Cf. *Honduras* et *Campêche*).

## III. — Questions politiques et économiques.

Amérique espagnole (agitation), 173, 367, 382.
Amérique espagnole (réformes), 369, 418, 419.

Bataille d'Ouessant, 289.
Bataille du Cap Saint-Vincent, 305.
Bataille des Saintes, 341.
Bataille de Saratoga, 267 n., 275.
Bataille de Yorktown, 324, 337, 338.

Commerce français en Espagne, 161 ss., 387.

Emeutes madrilènes (1766), 165.

Finances anglaises, 65, 153.
Finances espagnoles, 105.

Fossé de Chandernagor, 180.

Hollande (affaires de), 383.

Jésuites (expulsion des), 165.

Marine anglaise, 397.
Marine espagnole, 102, 297, 402.
Marine française, 297.
Médiation espagnole.
Médiation russe, 312.

Neutralité armée, 308.

Rapprochement franco-anglais (1772), 211.

## IV. — Traités et Actes diplomatiques.

Pacte de Famille (15 août 1761), 36.
Fontainebleau (3 novembre 1762), 48-50.
Paris (10 février 1763), 52.
Versailles (3 septembre 1783), 347-352.

---

Américano-hollandais (7 octobre 1782), 343.
Anglo-espagnol (1667), 263, 252.
Anglo-espagnol (27 octobre 1790), 415, 416.
Anglo-espagnol (12 février 1793), 425.
Anglo-russe (1767), 310.
Franco-américain (6 février 1778), 261.
Franco-espagnol (3 novembre 1762), 51-52.
Franco-espagnol (St-Dom.) (1762 et 1766), 218.
Franco-espagnol (St-Dom.) (1773), 220.
Franco-espagnol (St-Dom.) (1776), 225.
Franco-espagnol (Pacte) (2 janvier 1768), 163.
Franco-espagnol (Pacte) (12 avril 1779), 289.
Franco-portugais (30 juin 1786), 384.
Hispano-américain (projet de 1781), 332.
Hispano-américain (projet de 1786), 374.

# TABLE DES MATIÈRES


Pages.

*L'AMÉRIQUE ET LA COLONISATION EUROPÉENNE AU XVIII^e SIÈCLE* ..... 1

*LA SIGNATURE DU PACTE DE FAMILLE ET LE TRAITÉ DE PARIS (1760-1763)* ..... 15

1. — La Lutte coloniale Franco-Anglaise ..... 15
2. — La Politique Espagnole et la Conclusion du Pacte ... 20
3. — L'Intervention Espagnole ..... 36
4. — Le Traité de Paris ..... 47

*LE BILAN APPARENT ET RÉEL DE LA GUERRE* ..... 53

*L'EXÉCUTION DU TRAITÉ DE PARIS ET LES INCIDENTS DES BOIS DE CAMPÊCHE* ..... 72

*LA POLIQUE DE REVANCHE ET LA COLLABORATION FRANCO-ESPAGNOLE* ..... 61

*LES ILES TURQUES ET LES MILLIONS DE MANILLE* ..... 122

1. — L'Affaire des Iles Turques (1764) ..... 122
2. — Les Incidents de Gambie (1764-65) ..... 129
3. — Les Millions de Manille (1764-68) ..... 131

*LA POLITIQUE COLONIALE DE 1767 A 1770. — LA LOUISIANE* ..... 152

La Révolution de Louisiane (1768-69) ..... 167

*LES MALOUINES ET LA CRISE DE 1770* ..... 174

*LES SUITES DE LA CHUTE DE CHOISEUL. — LES LIMITES DE SAINT-DOMINGUE (1771-1776)* ..... 205

Les Limites de Saint-Domingue ..... 217

*L'AFFAIRE DU SAINT-SACREMENT ET L'ALERTE DE 1777* .. 227

*LE PACTE DE FAMILLE ET LA GUERRE D'AMÉRIQUE* ..... 255

1. — Les Monarchies Bourbon et les Insurgents ..... 255
2. — La Médiation et l'Entrée en guerre de l'Espagne ..... 273
3. — La Guerre et l'Action Franco-Espagnole ..... 299
4. — Les Tentatives Anglaises de Paix séparée ..... 311

*LA PAIX DE VERSAILLES (3 SEPTEMBRE 1783)* ..... 326
1. — Le Problème Américain ..... 326
2. — La Phase des Défections ..... 335
3. — Négociations et Préliminaires ..... 343
4. — Le Traité de Versailles ..... 349
5. — Le Bilan de la Guerre d'Amérique ..... 357

*LES SUITES DE LA PAIX DE VERSAILLES (1783-1789)* ..... 366

*LA CRISE DU NOOTKA SOUND (1789-1790)* ..... 391
1. — Incidents et Tension Anglo-Espagnole ..... 391
2. — Abstention Française et Capitulation Espagnole ..... 397
3. — L'Intervention Américaine ..... 420

*L'AGONIE DU PACTE DE FAMILLE (1789-1792)* ..... 427
1. — Le Pacte et la Révolution Française ..... 427
2. — Renversement d'Alliance ..... 436

*CONCLUSION* ..... 445

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES ..... 451

ABBEVILLE (FRANCE). — IMPRIMERIE F. PAILLART

BINDING SECT. FEB 23 1967

D
289
.5
R4

Renaut, Francis Paul,
1893-
Le pacte de famille
et l'Amérique; la
politique coloniale
franco-expagnole de
1760 à 1792,
Leroux (1922)

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 12 21 05 07 013 7